
PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

# HISTOIRE

DE LA

# TERREUR BONAPARTISTE

Ce livre a eu trois éditions à l'étranger. L'auteur a sévèrement contrôlé tous les faits qu'il rapporte et que vient de reproduire un journal de Bordeaux;

Pas un de ces faits n'a été contredit. Néanmoins, l'auteur s'empresserait d'accueillir toutes les rectifications fondées.

---

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

SPARTACUS, tragédie en cinq actes, in-8°, chez Tresse, Palais-National.

---

SOUS PRESSE :

VEILLÉES DE SIMON-LE-PAUVRE : HISTOIRE POPULAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 3e édition. 1 vol. in-18....... 2 fr.

HISTOIRE POPULAIRE DU CONSULAT, DE L'EMPIRE ET DES CENT JOURS. In-18. 3e édition.......................... 2 fr.

HISTOIRE DES JÉSUITES. 4e édition.................... 2 fr.

LE PARADIS ROMAIN. 5e édition........................ 2 fr.

LA NOUVELLE CONSPIRATION DES JÉSUITES. 3e édition.. 2 fr.

UN DRAME SOUS LA TERREUR BONAPARTISTE, 3 édit. 1 fr. 50

---

Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

# HISTOIRE

DE LA

# TERREUR BONAPARTISTE

PRÉLIMINAIRES ET PRÉSAGES DU COUP D'ÉTAT
DÉBAUCHES PRÉTORIENNES A PARIS
ET DANS LES DÉPARTEMENTS
BASTILLES, CASEMATES ET PONTONS
COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DU BAS-EMPIRE

PAR



Hippolyte MAGEN

QUATRIÈME ÉDITION



PARIS
ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR
61, RUE RICHELIEU, 61

1872

# ERRATA

---

Page 35, lignes 3 et 4, au lieu de : si on *la* trouvait tiède et indépendant*e*, — lisez : si on *le* trouvait tiède et indépendan*t*.

Page 37, ligne 28, au lieu de : l'allocution révèle, etc., — lisez : l'allocution *aux officiers* révèle, etc.

Page 65, ligne 33, au lieu de : *les* barricades, — lisez : *la* barricade.

Page 75, ligne 15, au lieu de : il venait *de* chercher, etc., — lisez : il venait chercher.

Page 92, ligne 28, au lieu de : où vous êtes mort, etc., — lisez : *ou* vous êtes mort.

Page 109, ligne 31, au lieu de : chercher si par la dignité, etc., — lisez : *re*chercher si, etc., etc.

Page 112, ligne 5, au lieu de : ouvrier*s*, — lisez : ouvrier.

Page 131, ligne 33, au lieu de : argoussins, — lisez : argousins.

Page 167, ligne 32, au lieu de : que nous avai*ent*, etc., — lisez : que nous avait.

Page 168, ligne 27, au lieu de : fou*l*royé, — lisez : fou*d*royé.

Page 184, ligne 18, au lieu de : déten*as*, — lisez : déten*us*.

Page 185, ligne 24, au lieu de : monstreuses, — lisez : monstrueuses.

Page 189, ligne 8, au lieu de : départ des *sept* catégories, — lisez : départ des *huit* catégories.

Page 202, ligne 14, au lieu de : collègue, — lisez : collègue*s*.

Page 222, ligne 7, au lieu de d*n*, — lisez : d*u*.

Page 222, ligne 8, au lieu de : d*u* l'état de siége, — lisez : d*e* l'état de siége.

Page 223, ligne 11, au lieu de : choississe, — lisez : choisisse.

Page 226, ligne 28, au lieu de : *i*entôt, lisez : *b*ientôt.

Page 242, ligne 29, au lieu de : *malfaiteurs*, — lisez : *décembriseurs*.

Page 277, ligne 22, au lieu de : l'évêque de V*er*viers, — lisez : de Viviers.

Page 278, ligne 23, au lieu de : La *révolution* de la foi publique, — lisez : la *violation* de, etc., etc.

Page 282, ligne 18, au lieu de : fontionnaires, — lisez : fon*c*tionnaires.

Page 285, ligne 11, au lieu de : les femmes mêmes, — lisez : même.

Page 287, ligne 17, au lieu de : *d'eux* mille, — lisez : *deux* mille, etc.

Page 315, ligne 25, au lieu de : à léloqueuce, — lisez : à l'éloque*n*ce.

Page 317, ligne 26, au lieu de : jours d'opp*robe*, — lisez : d'opprob*r*e.

Page 318, ligne 31, au lieu de : nazar*h*éen, — lisez : nazaréen.

Page 321, ligne 39, au lieu de : nul main, — lisez : nulle main.

Page 322, ligne 14, au lieu de : ne cesse de rougir de sang, — lisez : de *se* rougir.

Page 324, ligne 27, au lieu de : Alaric résolu, — lisez : résolu*t*.

Page 324, ligne 33, au lieu de décimait, — lisez : décima*ient*.

Page 325, ligne 9, au lieu de : *la Prêtraille*, — lisez : *les chefs des prêtres*.

Page 325, ligne 27, au lieu de : et même les domestiques, — lisez : et même *envers* les domestiques.

Page 328, ligne 6, au lieu de : *mes enfants*, — lisez : *Français*.

Page 329, ligne 7, au lieu de : afféminé, — lisez : *e*fféminé.

Page 331, ligne 5, au lieu de : plusieurs de *ses* communautés, — lisez : de *ces*.

Page 333, ligne 9, au lieu de : l'an 528 de notre ère, — lisez : *En* l'an etc., etc.

Page 333, ligne 11, au lieu de : assouvi*s*, — lisez : assouvi.

Page 340, ligne 40, au lieu de : quelle époque honteuse, *mes enfants !* — lisez : quelle époque honteuse, *avilie !*

Page 343, ligne 5, au lieu de : habits d'officiants, — lisez : d'officiant.

Page 343, ligne 8, au lieu de : chétiens, — lisez : chrétiens.

Page 346, lignes 9 et 10, au lieu de : *le bâtard*, — lisez : *L. Bonaparte.*

Page 348, ligne 9, au lieu de : *mes enfants*, — lisez : *ô Français.*

Page 349, ligne 17, au lieu de : Je compléterai votre édification au sujet des oppresseurs du peuple, — lisez : je compléterai l'édification du peuple au sujet de ses oppresseurs.

Page 362, ligne 30, au lieu de : impotantes, — lisez : importantes.

Page 365, ligne 28, au lieu de : ô triste effet, lisez : ô tristesse !

Imprimerie L. Toinon et C^e, à Saint-Germain.

Ce livre est le premier qui ait été publié contre l'attentat de M. Louis Bonaparte.

Le 1er mai 1852, il parut, simultanément à Londres et à Bruxelles, sous le titre de : *Mystère du Deux-Décembre*.

A sa deuxième édition, il prit celui de : *Histoire de la Terreur Bonapartiste*.

C'est sa troisième édition qui se réimprime aujourd'hui ; elle fut terminée en mai 1853. Dans l'intervalle des deux premières, parurent successivement : *Le coup d'Etat de Louis Bonaparte*, par Xavier Durrieu ; — *l'Histoire des Crimes du Deux-Décembre*, par Victor Schœlcher, qui, un peu plus tard, en 1853, publia un deuxième volume non moins remarquable que le premier, et intitulé : *Le Gouvernement du Deux-Décembre*.

Avaient été aussi publiés : *Napoléon-le-Petit,* ce chef-d'œuvre que tout le monde a lu et relit, — et *Les Tables de Proscription*, sur lesquelles Pascal Duprat grava les noms des bourreaux et ceux des victimes.

---

# HISTOIRE

DE

# LA TERREUR BONAPARTISTE



## PROLOGUE

C'était le 19 septembre 1848; Louis Bonaparte venait de retrouver une patrie, grâce à la glorieuse et clémente Révolution de février; il venait d'obtenir, d'un peuple abusé par les écrits socialistes du proscrit d'Arenemberg et de Thurgovie, un mandat pareil à ceux qu'il a si brutalement déchirés.

M. de *** m'avait adressé l'invitation de visiter son châlet d'Enghien : « Vous y rencontrerez, m'écrivait-il, l'élu de six départements. »

Curieux de voir le nouveau citoyen français dont quelques proclamations récentes avouaient un si tendre amour de la République et du Peuple, je fus exact au rendez-vous.

A cinq heures, une nacelle glissait sur le lac. M de *** tenait les rames; Louis Bonaparte était assis auprès de moi.

Le prologue de notre entretien eut pour sujet la beauté du paysage que l'ex-refugié de Thurgovie comparait aux paysages helvétiques. Par une pente naturelle, l'entretien se dirigea vers la poésie et la littérature dont M. Louis se déclarait l'admirateur passionné ; on discuta le mérite des deux écoles qui se disputaient la scène française ; ma profession de foi littéraire me valut quelques éloges, — et M. Bonaparte en profita pour louer mon *Spartacus*, au succès duquel il avait, disait-il, applaudi en le lisant sur la terre étrangère.

Afin de sauver mon embarras d'auteur ainsi loué à brûle-pourpoint, je saisis une parole d'admiration que M. L. Bonaparte adressait à l'esclave qui fit trembler Rome, —je la saisis pour transporter sur le terrain politique un entretien ralenti, épuisé.

Les questions sociales s'agitèrent ; l'auteur de l'*Extinction du Paupérisme* exprima des idées qui, par leur hardiesse, m'étonnèrent ; il était alors, je le confesse humblement, plus socialiste que moi ; je me taisais.

Et comme il semblait interroger mon silence, je lui répondis avec une franchise que je m'efforçais de rendre polie : « Monsieur, je ne doute pas absolument de la sincérité de vos paroles, — mais elles ressemblent à celles de tous les prétendants au pouvoir ; tous, par malheur, dès qu'ils sont arrivés à leur but, perdent la mémoire, et prouvent que *promettre et tenir font deux.* »

— Le passé, interrompit-il, justifie vos méfiances ; elles ne doivent pas être injustes, cependant, jusqu'à juger tous les hommes désireux de servir leur pays, — sur les fautes ou sur les crimes de ceux qui les précédèrent.

— « A défaut d'un mobile plus élevé, ajoutai-je, l'intérêt personnel commande aux nouveaux venus d'abandonner une route où se perdirent tous ceux qui l'ont suivie. »

— « Et puis, monsieur, continua M. Bonaparte, à quel pouvoir croyez-vous que j'aspire ? Est-il rien de plus beau, en ces jours où tous les trônes s'ébranlent et croulent, que d'être le premier magistrat de son pays ? »

— « Celui que les suffrages de ses concitoyens appelleront à la présidence de la République française, repliquai-je, devra se sentir plus fier et plus honoré que s'il portait sur son front toutes les couronnes de la terre. Mais, puisque vous m'avez autorisé à parler avec une franchise qui vous plaît, dites-vous, — et cet amour de la vérité si rare chez les princes vous distinguerait d'eux, — j'affirme qu'on vous suppose une plus vaste et moins avouable ambition. »

— « Celle de devenir empereur, je gage ; » fit-il avec un sourire dédaigneux.

— « Précisement. »

— « On me calomnie, monsieur ; au delà de la présidence je ne vois rien ; je ne la désire que pour réunir en un seul parti libre, grand, fort, tous les partis qui nous divisent. Il y a plus : pour résigner mes fonctions, je n'attendrais pas que leur terme arrivât, si, après de patriotiques efforts, je n'atteignais pas ce but. »

Cette affectation d'un désintéssement auquel je ne croyais pas me rappelait qu'avant d'avoir saisi le pouvoir qu'il convoitait en feignant de le redouter, Tibère « priait, — à haute voix pour être entendu, — les dieux de ne lui conserver la vie et l'empire

qu'autant que cela serait avantageux à la Répu
blique. »

— « Non, avait répété mon interlocuteur, au del
de la présidence je ne vois rien. »

— « Le modeste habit de Washington, fis-je ol
server, vaut bien le riche manteau d'un empereur
d'autant plus que toute épaule, aujourd'hui, ploie
rait sous ce fardeau ; l'imprudent qui l'essayera
n'en ferait point longtemps parade sans que ce lam
beau d'étoffe, deux fois teinte, ne se revêtît d'un
troisième couche purpurine ; celle-là, le murex n
la fournirait pas. »

— « Où la prendrait-on ? »

— « Où Brutus et ses amis la prirent, pour e
teindre le manteau de César. »

— « Vous me parlez comme un poète. »

— « Non, monsieur, comme un républicain. »

La nacelle s'était rapprochée de la pelouse où l'(
nous attendait.

Pendant le dîner, M. Louis Bonaparte raconta s
voyages et les incidents de son orageuse vie ;
affirma qu'une devineresse lui avait prédit tout-cel

La conversation devenant familière : — « Cet
sybille avait-elle annoncé votre retour en France ?
demandai-je.

— « Oui, à la suite d'une Révolution. »

— « Et votre nomination à la présidence de
République ? »

— « Aussi ; elle est même allée au delà ; mais cet
dernière prophétie me trouve incrédule. »

— « Pourquoi ? dit gracieusement madame de *
si tout, jusqu'à présent, s'est réalisé ; voyons, dite
nous ce qui vous rend incrédule. »

— « Et ce qui nous rend curieux, » ajoutai-je.

— « Mon Dieu ! C'est une chose impossible. »

— « Qu'importe ! »

— « Eh bien ! Cette folle m'a formellemet dit : *Vous monterez plus haut que sur un fauteuil de président.* »

— « Mais cette prédiction n'est point irréalisable. » J'avais prononcé, lentement, ces mots, en regardant le *prince.*

— « Vous raillez, monsieur, répondit-il, en étudiant mon regard. — Qu'y a-t-il de plus haut que le fauteuil de la présidence, si ce n'est un trône ? »

— « Je sais une chose plus élevée qu'un trône » répliquai-je à demi-voix.

— « Et laquelle ? »

— « Louis XVI y monta le 21 janvier 1793 ; » murmurai-je en me levant, car on avait donné le signal de quitter la table. — Parodiant son oncle qui avait et employait, souvent, l'art de ne pas entendre, M. L. Bonaparte feignit de n'avoir pas entendu.

Le lendemain, M. de *** m'écrivait que « ma franchise avait plu, beaucoup plu. »

Je ne partageai pas l'opinion de M. de *** (1).

Trois mois plus tard, suivant la prédiction de la bohémienne, M. Louis Bonaparte montait sur le fauteuil de la présidence.

Le 20 décembre 1848, il jurait « en présence de » Dieu et devant le Peuple français, de rester fidèle » à la République démocratique, une et indivisible, » et de remplir tous les devoirs que lui imposait la » Constitution. »

(1) Le soir même j'écrivis dans le cabinet de M. Étienne Arago, directeur-général des postes, et je racontai à trois écrivains d'opinions diverses, Victor S., Charles R. et Paulin L., cet entretien, dont je cite, seulement, dans ce prologue, quelques passages.

Six mois avant l'expiration de sa magistrature, les partis étaient, grâce à sa politique, plus divisés que jamais, et s'éloignaient tous de lui.

Au lieu de tenir sa promesse d'Enghien et de résigner son mandat, il a trahi la Constitution que, vingt fois il a juré ; alliant au parjure l'assassinat et le vol, il a commis sur les mandataires du Peuple et sur la nation stupéfaite, d'abominables attentats.

La dernière prédiction de la bohémienne a tenté son esprit aventureux : « *Vous monterez plus haut que le fauteuil de président*, » lui avait-elle dit.

Je le crois; mais, pauvre France, livrée à cet homme, que deviendras-tu ?

---

# PREMIÈRE PARTIE

(Du 2 au 13 décembre)

---

## CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE : La veille du 2 décembre. — L'arrestation. — La bastille Mazas. — Mise en liberté des vagabonds et des voleurs. — *Tous ceux qui entrent à Mazas n'en sortent pas.* — Anxiétés. — Force et valeur de M. Louis Bonaparte. — Un heureux forban. — Impudence et mensonge du dictateur. — Son histoire en deux mots. — Attitude du Peuple; cause de sa neutralité.

Le 1er décembre 1851, l'*Avènement* du soir annonçait qu'à Lyon, le bruit s'était répandu « que, le 3, M. Bonaparte se proclamerait dictateur. »

Des représentants du peuple dépensaient à railler ce bruit toutes les immodérations d'une verve qui se croit sûre de son inviolabilité. Et comme, seul, je ne riais pas : — A quoi pensez-vous? me dit l'un d'eux.

— Au 2 décembre 1804 et au 2 décembre 1806, répondis-je ; or, moi qui sais combien l'esprit superstitieux de M. Louis Bonaparte a foi dans les anniversaires et recherche les analogies, je ne puis m'empêcher, malgré vos railleries, de trouver une coïncidence étrange entre le bruit que l'*Avènement* rapporte et le double anniversaire de demain : *le sacre de l'oncle et la bataille d'Austerlitz.*

1.

— Enfant, s'écria-t-on de plusieurs côtés, allez, allez dormir sans crainte ! — Et vous, sans reproche, si c'est possible, répliquai-je, en faisant allusion au vote du 17 novembre, et sous la vague influence d'un secret pressentiment.

Le lendemain, huit sergents de ville devançaient chez moi le jour : mon concierge les avait introduits dans ma chambre à coucher ; le bruit me réveilla et je vis autour de mon lit ces agents munis de lanternes sourdes.

Le commissaire, dont j'ai oublié le nom (1), me signifia un mandat de perquisition ; j'étais soupçonné, — me dit-il, — de détention d'*armes de guerre*.

Les recherches ayant été vaines, il fit mettre pêle-mêle, dans un sac, tous mes papiers d'affaires et de famille, mes manuscrits littéraires et des notes laborieusement recueillies.

— « Puis-je me recoucher ? dis-je au commissaire. »

— « Non, voici un deuxième mandat, » me répondit-il : c'était un mandat d'arrêt. On m'y accusait de complot ayant pour but *le renversement de la République !...*

Cette accusation me fit sourire et deviner la véritable cause de mon arrestation.

— « Où me conduirez-vous ? » demandai-je.

— « Dans un poste voisin, d'abord, car j'ai à faire une autre visite dans le quartier ; puis, à Mazas ! »

Une voiture m'attendait. En y montant, j'aperçus un groupe assez nombreux de sergents de ville. Le

(1) C'est probablement M. Hubault aîné, car l'un des agents qui me déposèrent au corps-de-garde de l'Opéra, me dit que le commissaire et « *son monde* » (*sic*) allaient place Saint-Georges, chez M. Thiers.

commissaire et six de ses hommes se dirigèrent vers le groupe.

Les deux autres me conduisirent au corps de garde de l'Opéra, puis au commissariat de la rue Papillon, et après ces deux haltes, la voiture roula vers Mazas.

Sur ma route, je vis des groupes se presser autour d'affiches dont les murs s'étaient couverts pendant la nuit ; le commissaire qui m'accompagnait mit alors sous mes yeux un décret où je pus, aux premières lueurs du matin, lire ce qui suit :

« L'assemblée nationale est dissoute.

» Le conseil d'état est dissout. La première divi-
» sion militaire est mise en état de siège. »

En même temps, je faisais ma deuxième entrée sous les voûtes muette de la nouvelle Bastille. Le génie fécond des geôliers s'était raffiné depuis mon dernier séjour à Mazas. Autrefois, une vitre unie me permettait de voir les nuages passer devant mon étroite fenêtre ; aujourd'hui des vitres cannelées me privent de cette distraction que j'apprécie mieux, ne pouvant la goûter. Allons! allons! partout le progrès marche, — et Mazas, immobile sur ses blocs de pierres grises, ne veut pas qu'on l'accuse de ne rien changer aux détails de sa structure funéraire.

Je révèlerai des actes d'une férocité inouïe, sans exemple et qui placeront M. Louis Bonaparte, dans l'histoire, à côté du Bourbon de Naples; certes, le roi Bomba connaissait ou devinait bien son rival, lorsque « *voulant lui donner un témoignage de son amitié,* » il lui conférait, au mois d'octobre 1850, la grand'croix de Saint-Ferdinand-du-Mérite.

Je parlerai des veuves, des sœurs, des orphelins qui, sur tous les points de la France saignante et

violée, réclament leur époux, leur frère ou leur père assassinés, ou transportés, ou proscrits.

Je raconterai le drame lugubre des casemates et des pontons : sous l'œil du lecteur se dérouleront, une à une, les mille scènes qu'inventa le barbare génie de M. Bonaparte, et qu'exécutèrent froidement ses bourreaux dociles.

Je décrirai des souffrances que j'ai partagées ; — je citerai les noms des victimes que j'ai vu tomber, fièrement, sous des tortures chaque jour renouvelées; — j'appuierai mes récits et mes descriptions sur d'irrécusables témoignages, sur des documents officiels.

Le premier chapitre de ce livre se formera de quelques fragments d'un journal crayonné sans méthode et sans art, pendant mon ensevelissement à Mazas; ma plume et ma pensée erraient au gré des rapides impressions du moment. Ces réflexions d'un prisonnier sur l'attentat de M. Bonaparte et sur l'attitude du peuple, serviront d'avant-propos à mes révélations.

Mes écrits se proposent d'être utiles et non glorieux; l'écrivain qui recherche une vaine célébrité, obéit à d'égoïstes sentiments ; en composant son livre, il pose devant ses lecteurs, — transige quelquefois avec la vérité, — étouffe souvent la spontanéité du cœur ; afin d'imposer au vulgaire, il déguise, sous les dehors d'une feinte modération, des désirs immodérés, — et se préoccupe, toujours, du jugement qu'on portera sur son œuvre.

C'est un joug que mon esprit ne subirait pas ; je briserais ma plume avant d'imiter ce Caïus-Lucilius qui désirait pour lecteurs « des hommes ni trop ignorants ni trop éclairés, — car les uns, disait-il, ne

sentent pas les beautés d'un ouvrage, et les autres n'en voient que les défauts. »

L'opinion des censeurs m'importe peu. Eclairer ceux de mes frères dont on s'efforce de perpétuer l'ignorance, me semble une tâche louable et belle ; J'essaie de la remplir.

2 décembre.

Je profite des dernières lueurs du jour terne qui lutte mal contre le large toit sous lequel je suis, contre les six barreaux et les verres cannelés de notre étroite fenêtre, — je profite de ces pauvres lueurs pour écrire la première page d'un journal qui se terminera, — quand ? et où ?

A tout instant, de nouveaux prisonniers arrivent ; j'apprends que les généraux Cavaignac, Bedeau, Lamoricière et Changarnier sont mes voisins ; les colonels Charras et Mussot, les représentants Baune, Baze, Thiers, Greppo, Nadaud, Lagrange, Crémieux, Miot, Valentin, Cholat, Roger du Nord, et beaucoup d'autres avec eux, peuplent successivement les cellules de ma division. Arsène Meunier, Vasbenter, Philippe, l'ex-commandant de la 8e légion de la garde nationale de Paris, Polino, Cahaigne, Delpech, qui appartiennent, comme moi, au Comité démocratique-socialiste, ont été aussi arrachés à leurs familles.

Le bruit des portes qui s'ouvrent et se ferment ne cesse pas.

Ancien chef du pouvoir exécutif, ex-ministres, généraux, colonels, représentants, ont une cellule pareille à celle du plus humble socialiste ; leur hamac et leurs draps d'un lé sont pareils à ceux du

pauvre mendiant et du hardi voleur, qu'on range sans distinction, dans les symétriques tombeaux d Mazas, — comme, jadis, les morts dans les funèbre compartiments d'un hypogée.

Ici, en effet, règne l'Égalité, jusqu'à présent lugu bre souveraine des tombes ; les titres, les noms, – elle ne veut pas les savoir. Ses muets gardiens fidèles à la consigne, appliquent à l'enseveli 1 numéro de son sépulcre, ils ne le connaissent pa autrement : Cavaignac, Changarnier se nommen 24 et 13, — comme les révolutionnaires, les soci listes voisins répondent aux noms de 89, 93 et 48.

La nuit est venue ; au bruit qui redouble se mêler des cris et de suppliantes réclamations. J'ai p savoir qu'on a chassé, malgré eux, des cellules o ils avaient l'espoir de prendre leur quartier d'hive deux ou trois cents vagabonds, mendiants o voleurs.; le plus grand nombre de ces malheureu subissait une condamnation qui leur assurait u gîte et du pain pour trois mois encore.

Parmi eux se trouvaient de nombreux vieillards « Que deviendrons-nous ? s'écriaient-ils en plei rant, et poussés dans les corridors par les gardier exécuteurs d'un ordre impérieux ; que deviendron nous sans pain et sans abri ? »

En jetant sur le pavé froid de la rue ces victime de la faim, les complices de M. Bonaparte avaiei l'infernale pensée que le désespoir rangerait ce infortunés sur des barricades où on les reprendrai mêlés aux défenseurs de la Constitution républicaine On se ménageait ainsi le droit de crier sur tous le tons : « Voyez ! les démocrates s'associent aux vaga bonds et aux repris de justice contre la société qu nous sauvons ! »

3 décembre.

J'ai passé la nuit, debout, prêtant l'oreille à l'appel de mon numéro : un gardien m'avait prévenu que tous les prisonniers, fournis par l'audacieuse razzia du matin, devaient se tenir prêts au départ.

De nombreuses cellules ont été vidées ; qu'a-t-on fait de ceux qui les habitaient ? Sombre mystère !

Vers minuit, des gardiens causaient entre eux, près de ma porte : « Il paraît que tous ceux qui entrent ici n'en sortent pas, » ont-ils dit. — En même temps, j'ai entendu les cris d'un homme qu'on entraînait violemment, je ne sais où ; sous les voûtes des galeries profondes se prolongèrent des plaintes étouffées ; puis, tout retomba dans le silence (1).

« Serait-il vrai que tous ceux qui entrent ici n'en sortent pas ? »

Si les décembriseurs méditent de sanglants projets, — pour en continuer l'exécution, ils attendront le retour des ombres complices des crimes.

Je reprends donc mon escabeau sur lequel un équilibriste éprouverait quelque difficulté, peut-être, à former, pendant quinze heures, avec son corps, la roideur géométrique d'une ligne perpendiculaire ; exercice indispensable au détenu qui ne juge pas utile, comme Brutus, d'embrasser la terre, notre mère commune.

Mon esprit a eu le temps de se recueillir : la nuit, qui descend à Mazas vers trois heures et demie du

(1) J'ai su, dans les casemates, que plusieurs détenus avaient recueilli les mêmes plaintes et les mêmes cris ; un de mes amis a cru reconnaître la voix de Terrier, jeune peintre sur porcelaine. Qu'est-il devenu ?

soir, ne se retire pas avant huit heures du matin. Mazas est comme toutes les bastilles : elle hait le jour et ne se dégage qu'à regret des ténèbres où se complaisent ses mystères et sa laideur.

Je veux reproduire les pensées qui, en foule, m'assiégeaient.

Et d'abord, j'écoutais si aucun murmure ne sortait du sein de Paris, — si le sommeil du Peuple n'était point gêné par le bâillon qu'on avait mis, traîtreusement, dans sa bouche, et par la ceinture de fer dont on serrait ses flancs : — Rien, rien ! Pas même un soupir ! Le géant dormait bien.

Eh quoi ! pensais-je, lui qui, sans armes, renversa la Bastille de 89 aussi aisément qu'un enfant renverse un château de cartes, — lui qui, au 10 août, brisa une royauté séculaire comme de faibles doigts brisent un roseau, — lui qui, sous sa main, fit crier grâce à tous les rois coalisés en leur jetant, fier défi, la tête d'un de leurs frères, — lui qui, malgré son épuisement après les luttes révolutionnaires, donna, séduit par la gloire des conquêtes, six millions de ses fils à un ambitieux dont le charlatanisme sut, longtemps, cacher sous des victoires les coups qu'il portait à la Liberté, — lui qui, d'un souffle, en 1830, balaya pour toujours une race de tyrans, légitime propriété de l'exil et de l'oubli, — lui qui, le 24 février 1848, en se redressant et en se montrant, mit en fuite le dernier roi, — ce Peuple n'aurait-il plus ni fierté, ni courage, ni sang, ni souffle ? Ou bien, vaincu sans combattre, baisserait-il sa tête frémissante devant un ennemi dont il reconnaîtrait la puissance et l'invincible supériorité ?

Mettons-nous face à face de cet adversaire nouveau, pesons sa force et sa valeur.

Deux folies, un assassinat, une évasion ridicule et favorisée, quelques brochures hypocrites, — voilà, pour le passé, tout son bagage.

Des dettes sans nombre, des complices dont l'existence peut se jouer sur un coup de-dé, — car il n'y peut rien perdre si la chance est contraire, — voilà son enjeu.

Dans l'Assemblée, une majorité sans principes et divisée, — une minorité qu'on croyait disposée aux concessions, aux transactions, qui assureraient le renouvellement d'un mandat facile et dont on exploitait, perfidement, la subvention, — voilà ce qui de notre ennemi fait la force.

Enfin, tout à gagner, rien à perdre, — telle est, en deux mots, la cause de sa résolution désespérée.

La vie n'est rien lorsqu'on va être réduit à l'appuyer de nouveau sur un bâton de constable, — ou bien à voir des créanciers avides s'en disputer les restes appauvris et sans valeur.

Un pareil joueur peut engager la partie hardiment.

Le premier moyen du succès qu'il cherche, c'est la rapidité du premier coup.

Un secret bien tenu a couvert les trames du complot qui vient d'éclater; la rapidité de son exécution l'a fait momentanément réussir.

On a saisi, un à un, la nuit, ses adversaires endormis; il a suffi d'une bande d'écumeurs gorgés d'or et de vins; on se tenait prudemment, au fond de son palais; on allait même s'assurer que rien ne s'opposerait à une fuite ménagée en cas d'insuccès (1),

(1) Le 2 décembre, une porte de l'Élysée, gardée par des troupes sûres, devait permettre à M. Bonaparte de s'échapper, s'il échouait dans son entreprise. On assure qu'à cinq heures et demie du matin, n'ayant pas de nouvelles, et, plein d'inquiétude, il serait allé rôder autour de cette porte.

tandis que s'accomplissait le frauduleux enlèvem des citoyens dont le Peuple eût écouté la voix, des généraux dont l'influence eût tourné plusiei régiments contre un factieux, un traître à l'honne au devoir et aux lois.

Le succès de ce guet-apens nocture n'était ] douteux : l'assassin, s'embusquant dans les ténèbr est sûr de vaincre sa victime désarmée et qı guette, l'escopette au poing; l'escarpe, qui, à la fav des ombres, se glisse dans la demeure où tout so meille, est sûr d'emporter la caisse qu'on ne ga pas; le duc de Praslin était sûr d'assassiner femme, et l'aide-de-camp Gudin, de *gagner* au la quenet; de pareils succès ne sont jamais douteu ce qui l'est moins encore, c'est l'impunité de ( succès que les châtiments abrégent.

L'heureux forban, savourant l'ivresse de son épl mère puissance, va, sans doute, étouffer l'indignati sous la terreur, et, comme à Rome, pendant la d tature du vieux Marius, « une circonspection fat donnera à une faction des forces qu'elle n'aur jamais trouvées en elle-même; » le nouveau pr cripteur perdra aussi tous ses partisans, » il ne restera plus que des complices, à qui l'emportement leur conduite ne permettra pas d'en voir le dangeı

Mais, en écrivant ces lignes, je prête une orei attentive au moindre bruit, — et le Peuple d encore.

Serait-ce que, profondément ulcéré par les inj tices, les offenses, les dédains, les injures dont s représentants l'abreuvèrent, le Peuple refuser d'intervenir quand on les chasse? Ne veut-il prend aucun souci de ceux qui l'oublièrent ou qui le t hirent?

4 décembre.

A trois heures du matin, un mouvement agitait les entrailles de la nouvelle Bastille; les généraux Changarnier, Cavaignac, Lamoricière et Bedeau, le colonel Charras, le représentant Roger, quittaient leurs cellules ; on m'affirme qu'ils ont pris la route de Ham.

Salut à ces prisonniers qui nous quittent !

« Général Cavaignac, c'est vous qui avez engendré Louis Bonaparte et le Deux-Décembre ; ne vous plaignez de rien.

Aviez-vous oublié que « ceux qui forgent des armes contre la Liberté les forgent contre eux-mêmes ? »

Lamoricière, qui fut, en 1848, proclamé, comme vous, le sauveur de la société, — et Changarnier qui, l'année suivante, fut décoré du même nom, ne se livrent-ils pas à d'amères réflexions, en se voyant emprisonnés, *à titre d'hommes dangereux*, par des bandits qui se disent, à leur tour, les sauveurs de cette même société ?

Généraux captifs, ne ressentez-vous pas, enfin, quelques regrets en songeant à votre passé ? »

Il est cinq heures et demie : — *Vive la République démocratique et sociale !* Trois feux de peloton se succèdent, — leur bruit arrive jusqu'à mon cœur qui bat avec d'inexprimables anxiétés. Le Peuple se réveillerait-il? Oh ! que je ressens, à cette heure, les douleurs de la captivité ! Mes frères s'élanceraient au combat sans que je pusse réclamer une part de leurs dangers et de leur gloire ! — Un roulement de tambour ! Puis... le silence, — ce silence absolu qui remplit l'âme d'une involontaire terreur ! — Calme

terrible, serais-tu celui qui, toujours, se fait entre l'éclair et l'éclat de la foudre?

5 décembre.

Quelle anxieuse nuit vient de finir ! Hier, à neuf heures et demie du soir, un nouveau feu de peloton me fit bondir sur mon hamac, dont le sommeil ne s'approche pas. Onze heures sonnaient, — mon oreille recueillit encore un sombre roulement.

Il me sembla que tous ces bruits venaient des lieux où, sous le marteau de nos pères, la vieille Bastille disparut.

— Ombres de nos martyrs qui dormez sous la colonne d'airain, vous devez tressaillir quand, au-dessus de vous, combattent, pour la Liberté, des héros animés de votre souvenir immortel. Inspirez-leur, aujourd'hui, votre courage inébranlable et triomphant, guidez-les à la conquête de leur souveraineté reperdue, et, puissent-ils se montrer dignes de la reconquérir à jamais !

Des Français, déjà, sont tombés sous des balles françaises... Que leur mort retombe, éternelle malédiction, sur l'ingrat qui déchire le sein de la République dont les bras maternels s'ouvrirent pour le recevoir !

Et, — mensonge trop grossier pour réussir longtemps ! — le spoliateur des mandataires du Peuple feint d'associer sa cause à celle du Peuple lui-même en accordant, comme un privilège aux citoyens, un droit imprescriptible et naturel.

Quand les guerres civiles déchiraient Rome, un consul, jugeant sa cause désespérée, appela, dans un suprême effort de sa rage frémissante, les esclaves à la Liberté, s'ils venaient à son aide. Cet appel,

:hé par les angoisses d'une ambition déçue, ›ura inécouté.

que des esclaves refusèrent, M. Bonaparte :endra-t-il du Peuple français? Je le répète, sa e générosité ne nous donne rien; nous aurions s un droit confisqué, — ou plutôt nous le ›udrons, — car ce droit n'apparaît qu'illusoire utilé sur le décret du 2 décembre, décret mentype d'impudence et de duplicité.

ce piège tendu à sa crédulité, le Peuple sortira ôt s'il y tombe. Peut-être la stupeur et la terreur yseront-elles un instant son bras et sa mémoire, il ne tarderait pas à secouer son engourdisse-; — alors, ayant retrouvé ses souvenirs et sa , debout, accusateur et juge, il résumerait, en le mots, l'histoire du plus grand malfaiteur de › époque : — « Votre nom que me rendirent ›athiques vos écrits socialistes et votre légende léonienne qui faussait tous mes sentiments usèrent, — lui dirait-il, — je vous rendis une e et je vous en confiai la magistrature suprême. ment avez-vous répondu à ma confiance et à bienfaits? En m'arrachant mes droits de parler, ire, de penser, — en signant avec les jésuites ›acte dont le but était de me replonger dans utissement de l'ignorance favorisée par le fanae clérical, — en livrant à la misère et à la faim ostituteurs libéraux qui s'efforçaient d'éclairer intelligence et d'inspirer à mes enfants l'amour a république, le culte de la justice et de la é, — en vous liguant contre mes intérêts avec exploiteurs, — en tendant la main aux royalistes ennemis tant qu'a duré votre espérance de les re propices à vos projets criminels, — en entas-

sant mes défenseurs et mes amis dans vos prisons qui en regorgent, — en assassinant une république voisine et en mettant le drapeau national sous les pieds du pape, de ses cardinaux et de ses moines, — en faisant du prêtre, du gendarme et du geôlier les trois bases de votre gouvernement, — en dépouillant, enfin, mes mandataires du titre que je leur avais conféré et dont ils ne devaient compte qu'à moi seul. »

Voilà l'histoire de cet homme, histoire inscrite par le Peuple dans ses annales où le moindre trait se grave mieux que sur l'airain.

Pour de pareils forfaits le châtiment n'a pas de prescription.

En acceptant la solidarité de ces attentats, le Peuple consacrerait la perte de ses droits souverains, il anéantirait son pouvoir, et nul homme honnête ne rechercherait des suffrages que le premier brigand venu pourrait annuler. On dirait, avec raison, à ce peuple déchu : « J'étais votre mandataire, et quand j'ai cessé de l'être par la volonté d'un spoliateur, vous avez souscrit à cette spoliation. »

Autrefois, les sénateurs dépouillèrent Cinna de sa dignité consulaire ; — aujourd'hui le contraire arrive. Les représentants, frappés dans leur dignité que leur conféra le Peuple, lui répéteraient ces paroles du consul romain : « Ah ! qui voudrait, désormais, solliciter vos suffrages, si tous ceux que vous en aviez revêtus en sont dépouillés par une autorité supérieure à la vôtre. »

6 décembre.

.e affreuse nouvelle arrive au fond de ma cel-
: — Trois cents jeunes hommes, justement
.les au décret du 2 décembre, viennent d'être
lés, au champ de Mars. Ces martyrs de la liberté,
et groupés, ont vu paisiblement les apprêts de
supplice ; ils sont héroïquement tombés en
ıt ce glorieux cri : Vive la République !
ıns les rues du faubourg Saint-Antoine, Rambu-
, Saint-Denis et Montorgueil, de braves citoyens
ıngagé, contre des soldats ivres, une lutte que les
'iers ont refusé de soutenir ; le Peuple est
eurė sourd aux proclamations des représentants,
t froid devant le cadavre sanglant de Baudin
pé sur une barricade.
;, maintenant, —dit-on, —le calme règne à Paris.
; « se fiant à son étoile, » comme il se plaît à le
ter, — entouré de courtisans que dévorent les
ıins et les vices, — étourdi par les souvenirs du
:ès qui répondit à l'attentat de son oncle, —ébloui
le scintillement des abeilles d'or sur le manteau
l a toujours rêvé, le César des casernes se flatte
happer à l'impunité par la terreur. L'espoir
:ermir sa puissance dictatoriale se fonde sur l'ar-
, parce qu'une habile stratégie, de longues
ositions, une grande prodigalité d'argent, de
ırations et de grades lui assurent l'appui de
ieurs chefs militaires maintenant compromis,
ciés à sa fortune.
ı Peuple cède, je le crains, à d'inintelligentes
:unes ; il applaudit les hommes qui frappent, du
ıe coup, ses proscripteurs d'il y a trois ans et ses

ennemis de toujours, — qui chassent une Assemblée entièrement oublieuse des intérêts populaires. Sa joie lui fait oublier que ces hommes, en flattant ses haines, le désarment et le chargent de fers qui seront durs à briser.

Si le Peuple n'est qu'endormi, ses représentants doivent-ils s'en étonner? Ne craignaient-ils pas eux-mêmes son dernier réveil, sa transfiguration rayonnante? Au lieu d'abréger sa léthargie par une patriotique évocation, n'ont-ils pas essayé, vingt fois, de la prolonger? Lorsqu'ils passaient à ses côtés, ils le caressaient de la main, comme on fait au molosse dont on redoute les crocs vigoureux, — ils ne l'aimaient pas, — ils en avaient peur.

Plusieurs n'osaient point s'avouer les amis du Peuple. Dans la trop fameuse séance du 17 novembre, l'un d'eux s'écriait : « *Le Peuple est avec nous !* » « Quel Peuple ! De quel Peuple parlez-vous ? » criaient cent voix de la droite.

Et l'orateur ne répondit rien à ces interpellations qui se croisaient.

S'il avait eu la foi démocratique, il l'aurait hardiment professée en ces termes : « Quel est, — demandez-vous, — le Peuple que j'aime ? C'est le Peuple qui travaille, qui sue et qui souffre pour entretenir vos jouissances, votre luxe et votre paresse, — ce Peuple qui n'a pas le temps de coudre ses haillons tant vous le pressez, avec les fouets de l'exploitation, d'enlever aux brebis les toisons qu'il tisse pour revêtir vos corps gras, — ce Peuple qui bâtit vos palais et dont la tête n'a, souvent, pour s'appuyer, que le pavé des rues, — ce Lazare maigre auquel vous refusez une miette de vos festins splendides, et, tandis qu'il meurt de faim à vos portes, vous excitez

votre appétit en rapprochant, avec symétrie sur vos tables, les mets dont vous rendez tributaires les forêts et les mers. Mon Peuple, enfin, est celui dont vos sensualités expriment goutte à goutte la sueur et le sang, comme le pressoir fait rendre l'huile aux grains qui la portent. Voilà le Peuple que j'aime! Salut à ce vieux martyr que, chaque jour, vous crucifiez, juifs de l'époque! Salut à ce Prométhée dont vous dévorez le sein toujours renaissant dans ses misères et dans ses douleurs, vautours insatiables! Salut à cette victime des gens de robe, d'épée, d'église, de manufactures et de banque! Voilà notre futur souverain à tous, — souverain qui, aux heures de ses réveils, a le tort de laisser à ses oppresseurs des privilèges qui font toute leur puissance.

« Lorsqu'elle voit, sur ses genoux, la tête de Samson qui dort, Dalila coupe à l'oppresseur des Philistins les cheveux d'où venait sa force.

» Après un de ses réveils qui vous font courber la tête devant lui, le Peuple ne s'armera-t-il donc pas des prévoyants ciseaux de Dalila? Il mettrait un terme facile et prompt à ses douleurs séculaires. »

Pour s'élever à cette fierté d'un élan révolutionnaire, il fallait chérir la Révolution, — et non s'en détourner avec épouvante.

Le Peuple aime les résolutions courageuses, — l'audace que n'arrêtent ni la fumée de la poudre, ni le tonnerre des batailles, ni les éclairs de l'acier vengeur des trahisons.

Devrait-on s'étonner qu'aujourd'hui le Peuple s'éloignât de ceux qui s'éloignèrent de lui? Si le sommeil ou l'indiférence le retient, — la faute n'en est-elle pas à ceux qui l'endormirent ou qui le renièrent?

S'il est méfiant, trop d'abandons du Devoir et du

Droit n'autorisent-il pas sa méfiance? — Ne lu
pas donné trop d'exemples d'irrésolution ?

Je n'excuse pas la neutralité du Peuple,
l'explique, et, quel qu'en soit le motif, je la cond

J'admets tous les griefs du Peuple contre se
et j'approuve qu'il soit las de racheter avec so
d'ambitieuses défaillances, d'incessantes immol
de ses droits au bien-être et à la cupidité.

Mais, au lieu de savourer les joies d'une stéri
geance, il devait, une fois de plus, comba
vaincre.

Alors, il eût chassé tous les parasites qui
donnent aux oreilles du triomphateur, com
mouches autour des mets.

Il eût écarté, hardiment, tous ces empiriques
raissant, à des époques certaines, avec l'offre
peuse de leurs services suspects.

Devenu sage après tant de déceptions, —
de sa crédulité fatale, — connaissant, mieux q
sonne, les causes de son mal, il n'eût empru
main de personne pour les supprimer.

Il eût mis un terme à ses humiliations, à s
mes, à sa misère, — en ne prenant que da
rangs les exécuteurs de ses volontés.

Il eût renversé, jusqu'en ses fondements le
bas, la masure où ses poumons s'atrophie
s'abritent les vices qui l'exploitent et les abus
rongent ; — sur un terrain déblayé, son bras
reux éléverait, à cette heure, un édifice nouve

---

## CHAPITRE DEUXIÈME

: : Protestations, déclarations et serments de Louis Bona-
— Moyens préliminaires du coup d'Etat. — L'élection du 10
bre. — Manœuvres du conspirateur. — Il déconsidère
nblée. — Mise en pratique des maximes de Machiavel. —
uits du coup d'Etat; démentis calculés. — Voyages et
s. — L'uniforme de général et le chapeau à plumes. — La
nie fait sa part de la besogne commune. — Concours des
stes. — Coup de grâce à l'Assemblée. — Vote du 17 novem-
— Signes avant-coureurs du coup d'Etat; circonstance
se, qui précipite le dénoûment; les 22 millions de la banque;
quebots de la Méditerranée et la loterie des lingots d'or.

crois utile d'exposer rapidement les moyens
iinaires, de rappeler, un à un, les mensonges
it préparé le coup d'Etat du Deux-Décembre.
uis la révolution de février, Louis Bonaparte
ditait.
st utile aussi de rapprocher ses nombreux ser-
s de son parjure; Bonaparte salua l'ère nouvelle
la lettre suivante, adressée aux membres du
ernement provisoire :

« Messieurs,

e peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme,
derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'arrive
exil pour me ranger sous le drapeau de la Républi-
qu'on vient de proclamer.
ans autre ambition que celle de servir mon pays,
iens annoncer mon arrivée aux membres du gou-

» vernement provisoire, et les assurer de mon d
» ment à la cause qu'ils représentent, comme d
» sympathie pour leurs personnes.

» Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentim

» Louis-Napoléon Bonaparte

Le 24 mai, il écrivit, de Londres, à l'Assem nationale constituante :

« Citoyens représentants,

» J'apprends par les journaux du 22 qu'on a prop
» dans les bureaux de l'Assemblée, de maintenir co
» moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille de
» 1816. Je viens demander aux représentants du peu
» pourquoi je mériterais une semblable peine. Sera
» pour avoir toujours publiquement déclaré que,
» mes opinions, la France n'était l'apanage ni
» homme, ni d'une famille, ni d'un parti ? Sera
» parce que, désirant faire triompher sans anarch
» licence, le principe de la souveraineté nationale,
» seul pouvait mettre un terme à nos dissensions,
» deux fois été victime de mon hostilité contre le g
» vernement que vous avez renversé ?
» Serait-ce pour avoir consenti, par déférence
» le gouvernement provisoire, à retourner à l'étran
» après être accouru à Paris au premier bruit de la R
» lution ? Serait-ce, enfin, pour avoir refusé, par dé
» téressement, les candidatures à l'Assemblée,
» m'étaient proposées, résolu de ne retourner en Fr
» que lorsque la nouvelle Constitution serait rétab
» et la République affermie ?
» Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les ar
» contre le gouvernement de Louis-Philippe me po

**si on réclamait mes services, à me dévouer à** ***se de l'Assemblée, résultat*** **du suffrage universel.** **résence d'un roi élu par deux cents députés, je** **s me rappeler être l'héritier d'un empire fondé** **ssentiment de quatre millions de Français ;** ***en de la souveraineté nationale, je ne peux et ne veux*** ***uer que mes droits de citoyen français*** **; mais ceux-** **es réclamerai sans cesse, avec l'énergie que** **à un cœur honnête le sentiment de n'avoir** **démérité de la patrie.**

**vez, Messieurs, l'assurance de ma haute estime**

**» Votre concitoyen,**

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

mmit la faute d'ouvrir les portes de la France *itier d'un empire fondé sur l'assentiment de qua-ons de Français.* »

rotestations devinrent plus ardentes : le 28 il fit à l'Assemblée constituante cette décla-solennelle : « Je verrai des ennemis de la dans tous ceux qui tenteraient de changer, ES VOIES ILLÉGALES, ce que la France entière li. »

'a point oublié avec quelle affectation il hait les socialistes et propageait ses entretiens x.

ouvrage *sur l'Extinction du Paupérisme* était ment répandu dans les ateliers et dans les ères.

ce bruit, toutes ces menées détournèrent on publique d'un vote qui démentait ses Cet unique vote de Louis Bonaparte à la Cons- avait déjà pour but la déconsidération des

Assemblées ; le 11 octobre, il y contribue en donnan une boule noire au crédit foncier que, plus tard, i décrètera seul.

La veille de l'élection du 10 décembre, il engag de nouveau sa foi en disant : « Si j'étais nomm » président, je mettrais mon honneur à laisser, aprè » quatre ans, à mon successeur, LA CONSTITUTIO » INTACTE et un progrès réel accompli.

» La République doit être généreuse et avoir fo » dans son avenir ; aussi, moi qui ai connu l'exil e » la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour o » la patrie pourra faire cesser toutes les proscriptions » et effacer les dernières traces de nos discorde » civiles. »

L'appui des monarchistes dont l'ambition espérai dominer la sienne, — les fausses promesses de dimi nution d'impôts, d'amnistie, d'un nouvel âge d'or — enfin, le fatal prestige des souvenirs d'une époqu mal connue, élevèrent Louis Bonaparte à la prési dence de la République française.

Aussitôt, il jure, « en présence de Dieu et devan » le Peuple français, de remplir tous les devoirs qu » lui impose la Constitution. »

Dès ce moment, les manœuvres qui doivent abou tir à la violation d'une loi si souvent jurée, s'orga nisent et se démasquent aux yeux clairvoyants.

Avec le concours des royalistes qu'aveugle leu haine pour la République, Louis Bonaparte va brise tous les obstacles qui s'opposeraient à ses dessein liberticides. Il déclare à la presse républicaine un guerre à mort. Il révoque les maires patriotes —dissout les municipalités indépendantes,— désarm les gardes nationaux dévoués à la démocratie, — des titue, implacablement, les instituteurs primaire

s de républicanisme, — restaure le pape et ites, — chasse les réfugiés que nourrissait la hospitalière, — suspend les professeurs libé- - fait calomnier et insulter la République et ublicains sur les théâtres et par les ignobles iets de la célèbre rue de Poitiers, tandis que lications démocratiques sont partout saisies. lportage et la vente des journaux libres sont s, — le droit de réunion est brisé, — toutes inistrations se peuplent des créatures les plus , — les représentants de la gauche, dont la oteste contre ces trahisons, sont livrés à de cours; les uns se dérobent, par l'exil, aux s qui saisissent les autres, — les imprimeries caines sont pillées et saccagées, — les prisons ent de patriotes.

de donner à ses alliés un gage de confiance, ier de Boulogne et de Strasbourg va faire honorable de son passé, au seuil de la pri- ù il expia, dit-il, la témérité de ses entre- »

ndant, on soupçonne le but de ces atteintes it et à la Constitution. Le traître se hâte de r les esprits inquiets : « Je veux, écrit-il dans nessage du 31 décembre 1849, je veux être de la confiance de la nation, EN MAINTENANT NSTITUTION QUE J'AI JURÉE. »

reprend son œuvre d'oppression, de compres- le suppression.

rdi par le succès de tant d'actes énormes, il le tombeau des martyrs de juillet, scie res de la liberté, et provoque les socialistes nenace et l'injure : « La faulx ne discute pas ivraie, ose dire son organe le journal *le Dix-*

*Décembre;* on ne discute pas avec les socialistes, on les tue. »

Tandis qu'il endort l'Assemblée dont il sert les haines, Louis Bonaparte essaie de la déconsidérer. Dès qu'une loi impopulaire est votée, — quelques milliers de coquins, enrôlés dans une société fameuse, parcourent les ateliers, attribuent le vote aux représentants seuls, et insinuent habilement que Louis Bonaparte déplore de pareils actes, mais que son pouvoir est soumis au pouvoir de l'Assemblée : « Ah ! s'*il* était le maître, — ajoutaient benoîtement ces rôdeurs élyséens, — que le Peuple serait heureux ! »

*Il* saisit, merveilleusement, une occasion d'enlever aux membres du corps législatif un reste de popularité, en favorisant leurs rancunes et leurs fureurs contre le suffrage universel qui venait de répondre aux injures de la contre-révolution, en donnant cent trente mille suffrages à Eugène Sue. L'arme qu'il remettait entre leurs mains devait creuser le fondement du pouvoir convoité par son ambition ardente et dissimulée.

Quand la loi du 31 mai ravit le droit électoral à plus de quatre millions de Français, il se joua une longue et ignoble comédie; on affirma, d'abord, que le président ne la ratifierait pas ; — ensuite, on répéta, de tous les côtés, que l'Assemblée avait arraché cette malheureuse ratification au *prince* navré, mais impuissant contre les exigences d'un pouvoir qui le décourage : « Plus le président s'en-
» ferme dans le cercle étroit de ses attributions, plus
» on s'efforce de les rétrécir, pour lui ôter le mou-
» vement et l'action (1). »

(1) Message du 29 mai 1851.

rnaux, soldés par Bonaparte, attaquèrent tte loi : « Tous les esprits pervers, — disait *itutionnel*, — s'affligeraient seuls du rappel i du 31 mai. C'est la machine la plus infer-ır allumer, sur tous les points de la France, re civile; elle est, non un rempart, mais èche, un rendez-vous d'émeute générale 52. »

ures sont prodiguées aux auteurs de cette ›naparte avait proposée et promulguée.

n message du 5 novembre 1851, l'ambitieux ratifiera les attaques des folliculaires à sa Je crois, — dira-t-il, — que rétablir le suf-niversel, ce serait enlever à la guerre civile peau. »

me temps que son double jeu trompait ent le Peuple, — le frauduleux bateleur, ieux déconsidérer l'Assemblée, la souffletait, it en lui imposant un ministère de provo-

ıanœuvre fut l'une des plus habiles et des ıreuses. Bonaparte la reprendra quand 'instant décisif ; mettant en pratique les nents de Machiavel, il frappera ceux qui d'après ses ordres et pour son intérêt, com-rime reproché (1). »

ıovembre, Louis Bonaparte renouvela ses s déclarations : « La règle invariable de

uivant, de point en point, cette ligne de conduite, — ıl dans son *Livre du Prince*, il en résultera évidemment rens, le Peuple oublieront, en grande partie, la parti-prince au crime ; ils ne verront plus qu'une chose : c'est é ceux qui en auront été les instruments. En voyant ınts ainsi punis, le Peuple ira jusqu'à éprouver de r le prince. »

ma vie politique sera, dans toutes les circon
» ces, de faire mon devoir, RIEN QUE MON DEV(
Et, comme ses futurs complices, enivrés par
espérances, s'agitaient pour la prolongation du
voir de leur chef, — le fourbe, le Mandrin doub
Tartufe ajoutait : « Il est aujourd'hui permis à
» le monde, excepté à moi, de hâter la révisio
» NOTRE LOI FONDAMENTALE : moi seul, LIÉ PAR
» SERMENT, je me renferme dans les strictes li
» que la Constitution à tracées.

» Ce qui me préoccupe le plus, n'est pas de s
» qui sera président en 1852, mais de quelle ma
» cette époque se passera sans trouble. »

A cette époque, la manœuvre des bruits de
d'Etat souvent répandus et toujours démentis se
tiquait : on émoussait la crainte en la prolong
de telle sorte qu'on ne croirait plus au coup d'
la veille de son accomplissement.

Bonaparte jugea convenable de donner
bruits un démenti formel : à Tours, il s'ex
ainsi : « Je ne suis pas venu au milieu de vous
» une arrière-pensée, mais pour me montrer te
» je suis et non tel que la calomnie veut me
» On a prétendu, on prétend encore aujourd'hu
» le Gouvernement médite quelque chose de
» blable au 18 brumaire. Mais sommes-nous
» dans les mêmes circonstances ?

» Confiez-vous à l'avenir sans songer aux
» d'Etat ni aux insurrections. Les coups d'Etat
» aucun prétexte.

» Lorsque, partout, la prospérité semble ren
» il serait bien coupable celui qui tenterait d'
» rêter l'essor par le changement, l'astuce et l
» fidie ! »

voyages dans les départements étaient un
ı d'étudier l'esprit des fonctionnaires et des
s nationales; si on la trouvait tiède ou indé-
nte, on ne tardait guère à révoquer les uns et
oudre les autres : on travaillait, peu à peu, à
rer qu'à des hommes sûrs toutes les fonctions
ques.

éloignait de Paris les régiments et les géné-
suspects, — on les remplaçait, de longue main,
es régiments épurés et des généraux insol-
s, chargés de dettes, des condottieri à vendre
'on achetait. Des milliers de jeunes soldats
t successivement envoyés en Afrique; on les
sait de leur intelligence et de leur probité.

niforme et le chapeau à plumes de M. Bona-
n'ont pas, dans ce lent complot, rempli le
lre rôle. L'Assemblée trouvait puérile cette fan-
; la verve de Taxile Delord, le spirituel crayon
umier jouaient avec ces plumes ridicules. En
lant, Bonaparte, à la faveur de son costume de
al, visitait les casernes, assistait aux manœu-
nilitaires, passait des revues, distribuait des
et se popularisait dans l'armée.

unissait, dans les plaines de Satory, des régi-
qu'il gorgeait de viandes et de vins, qu'il
ait à pousser des cris inconstitutionnels, et
transformait, insensiblement, en garde préto-
. Magnan a remplacé le général Changarnier;
ayer est éloigné de Paris parce qu'il a recom-
é le respect des lois aux troupes déjà séduites,
t corrompues et gagnées.

on côté, la calomnie faisait sa part de la besogne
une; à cette messagère de l'Elysée, les roya-
rendaient la tâche facile; évoquant le spectre

rouge du socialisme qu'elle nommait anarchie, elle semait les peurs, soufflait les haines, montrait aux bourgeois les républicains armés de torches et de faulx, réveillait les égoïsmes, et signalait, à l'horizon, 1852 entouré de fantômes sanglants.

Parfois, on donnait à de simples procès politiques les proportions d'un complot menaçant la propriété, la famille, tout, depuis le château jusqu'à la chaumière.

Et le temps poursuivait sa marche rapide.

La conspiration Elyséenne est enfin organisée; les gendarmeries, dont l'effectif a été doublé, se tiennent prêtes; les gardes nationales sont désarmées; tous les rouages du gouvernement se meuvent par les mains du bonapartisme installé partout; l'état de siége bâillonne les départements qu'on redoute le plus; Leroy *dit* de Saint-Arnaud occupe le ministère de la guerre; la gêne n'est plus nécessaire, le général Pellion peut crier : « LE JOUR EST VENU OU LA TERREUR DOIT CHANGER DE CÔTÉ. »

C'est le moment de porter à l'Assemblée le coup de grâce : Bonaparte lui propose le rétablissement du suffrage universel. Mais le succès de sa politique exige que la proposition soit rejetée; aussi, les ministres la défendent-ils avec une mollesse qui trahit la pensée du maître, — tandis que les intimes de l'Elysée s'abstiennent par ordre, où votent contre elle.

Eh bien ! les royalistes ont pour le suffrage universel une telle haine qu'ils courent, tête baissée, linottes étourdies, vers ce piége large et mal tendu, où le président les appelle.

Ils rejettent la proposition de M. Bonaparte qui s'en réjouit.

On réchauffe, contre l'impopulaire Assemblée, de gitimes irritations ; on peut la chasser, maintenant ; la joie du Peuple accueillera cette mesure.

Nous avons vu comment le pouvoir législatif a, epuis trois ans, concentré, dans les mains de l'aventurier de Boulogne, une armée de cinq cent mille nctionnaires; ce n'était point assez : le 17 novembre, concentre, dans les mains du neveu de l'homme du 8 brumaire, une armée de cinq cent mille soldats.

Quelle imprudence !

Il est vrai que le fourbe venait de masquer, une ois de plus, ses desseins criminels sous des protestations réitérées de son respect pour la loi : aux officiers de l'armée de Paris « il ne demandera rien qui » ne soit d'accord avec son droit reconnu par la » Constitution (1). »

Puis, à l'Assemblée qui va discuter la proposition es questeurs, dont le fripon s'alarme et dont l'adoption briserait peut-être des espérances près de se éaliser, il dit, avec tartuferie : « Je n'ai jamais songé » à faire descendre la loi des hauteurs où elle réside. » JE RESPECTE LA LOI. La proposition des questeurs » accuse une méfiance injuste envers le pouvoir » exécutif. »

Le pauvre homme ! Quelle injustice de se méfier insi de lui !

Mais, le discours de Dijon retentit encore à nos oreilles ; — l'allocution révèle, avec éclat, des projets que, depuis trois ans, poursuit une persévérance opiniâtre ; les journaux, que Bonaparte inspire et oudoie, insultent le Parlement et provoquent sa dissolution en termes précis ; — les revues de troupes

(1) 9 novembre 1851.

se multiplient et il ne reste plus, à Paris, un seul régiment suspect de dévoûment à la Constitution; un soudard déclare, brutalement, en pleine tribune, qu'il a fait arracher des murailles des casernes un décret (1) non abrogé d'une Assemblée souveraine; on l'a remplacé par cet ordre du jour comminatoire : « Sous les armes, le règlement militaire est l'unique » loi. LA RESPONSABILITÉ NE SE PARTAGE PAS; elle » s'arrête au chef, elle couvre, à tous les degrés, » l'obéissance et l'exécution (2). »

Nue, menaçante, suspendue au-dessus de la tribune par un fil, l'épée des janissaires flamboie, — et l'Assemblée livre ses armes !

Quelle faute ! On le reconnut trop tard; les uns l'avouèrent tout haut; les autres se l'avouaient tout bas; chacun se disposait à la réparer : la loi sur la responsabilité du président devait en fournir l'occasion : l'amendement réparateur, accepté dans les bureaux, eût rallié dans la Chambre une imposante majorité.

Le rusé joueur avait la partie belle, presque gagnée; ce coup pourrait la compromettre, il faut le prévenir.

Pourquoi sa main ne se porterait-elle pas, hardiment, sur la Constitution qui le gêne ? N'a-t-il pas rendu facile cette violation qu'il médite, en poussant,

(1) Le 19 novembre, *la Nation*, de Bruxelles, s'exprimait ainsi : « Que signifiait donc la destruction de ce décret affiché par l'ordre exprès de l'Assemblée constituante ? Elle signifiait qu'on ne voulait pas que, *le jour prochain* où il plaira au Pouvoir exécutif d'essayer un 18 brumaire, il se trouve des officiers et des soldats qui puissent désobéir, en arguant de ce décret. »

(2) Ordre du jour du nouveau ministre de la guerre, Leroy dit Saint-Arnaud, 9 novembre 1851.

mille fois, l'Assemblée législative à la violer ? Et de quel droit cette Assemblée s'en plaindrait-elle ? A ses accusations, il répondrait vivement par ces paroles du consul Bonaparte : La Constitution ! « Vous » l'avez violée au 18 fructidor, vous l'avez violée au » 30 prairial. La Constitution ! Elle est invoquée par » toutes les factions et elle a été violée par toutes. »

En avant donc !

La nomination de Vieyra, le déclarateur frauduleux (A), le briseur de presses, au grade important de chef d'état-major de la garde nationale, — la retraite du général Perrot qui ne veut point subir le contact d'un pareil homme, sont les signes précurseurs de l'attentat.

Depuis trois mois, on agitait l'heure incertaine de son exécution. L'attitude hostile de l'Assemblée fixa les irrésolutions; une circonstance ignorée précipita le dénoûment.

L'affaire des paquebots de la Méditerranée était grosse de rapines et de scandales; on savait que des pots-de-vin s'étaient glissés dans les conseils de la présidence, — et l'avaient emporté sur les intérêts de l'Etat.

Dans la soirée du 1er décembre, on disait, à voix basse, dans un salon, qu'un représentant du peuple tenait les preuves matérielles de ces concussions et du détournement des fonds de la loterie des lingots d'or.

On ajoutait que M. Passy se proposait, le lendemain, d'interpeller le ministre des finances au sujet des 25 millions escamotés à la Banque de France, — et que, sans doute, ces interpellations en amèneraient d'autres sur les paquebots et sur la loterie.

« Bonaparte, murmurait-on, va tomber dans la

lignée des hontes publiques, bien au dessous des Teste et des Pellaprat. »

On n'ignorait pas que le concussionnaire destinait les 25 millions de la Banque à payer ses condottieri, — qu'il en avait déjà consacré une partie au payement de ses dettes les plus criardes et au remboursement des sommes nécessaires à la distribution des lots. Déjà, il avait échappé à une accusation devant l'Assemblée :

« Le président rend les comptes de la loterie des lingots d'or, — disait un homme politique impor-
« tant, — deux jours de plus, il allait à Vincennes;
« trois mois de plus, il allait à Clairvaux. »

A huit heures du soir, le président fut averti des révélations projetées.

Sa résolution est prise « le coup d'Etat évitera le scandale; — un écrivain l'a dit, avec raison : c'est le coup de poignard du brigand qui craint la révélation de ses crimes. »

Si, donc, l'audacieux criminel a, d'une main sanglante, déchiré nos lois sur des monceaux de cadavres, c'était pour sauver ses épaules du bâton des gardes chiourmes, — et non, comme il le proclame, pour sauver la France d'un péril qui n'existait pas.

La ruse va s'allier, maintenant, à la force brutale.

Le renard et le tigre vont s'accoupler; à la tactique du conspirateur va succéder la tactique du bourreau.

---

# CHAPITRE TROISIÈME

**ɪɛ : Essais de résistance. – Réunion dans les rues de Bour- et Blanche. — Victor Hugo sur les boulevards. – Réunions palais législatif et à la mairie du 10e arrondissement; tation de 228 représentants. — Arrêt de la haute cour. — ɔl de Bourges chez Bonvalet. – Réunions dans les rues de risaie, au quai Jemmapes. — Le comité de résistance. — ɔuse méprise. – Réunion dans la rue Popincourt; incidents. barricade du faubourg Saint-Antoine. — Désarmement de postes. — Action tentée à Belleville; proclamation. — ılcher et un officier. — Mort de Baudin et de deux ouvriers. anchise vaillante d'un républicain. — Odieuse mission con- u colonel Rochefort et à ses lanciers; comment il la rem- — Réunion chez Landrin; le fils de Jérôme et la maxime ɔs tyrans. — *Tous les Bonaparte se valent*. — Réunion chez ›. — La débauche prétorienne commence. — Les barricades elles; les agents de police et les gens de l'Elysée se mettent ıuvre. – Impudence et imprudence de M. de Maupas. — elles prouesses du colonel Rochefort et de ses lanciers. — ıcres du boulevard. — Les cadavres et la polka.**

ɪas, comme toutes les prisons de Paris, s'était de citoyens sans distinction d'âge ni de rang. ı fureur napoléonienne, loin d'être assouvie, plait ses coups et ses victimes; il fallait donc Mazas pour le remplir encore.

13 décembre, à midi et à minuit, on nous trans- u fort de Bicêtre.

ınt de décrire ce transfèrement dans les case- ı, il me semble utile de raconter les essais de ance que, sur plusieurs points de Paris, quel- hommes d'intelligence et de cœur firent à la ıte usurpation de M. Bonaparte.

Ce récit peut défier toute contestation; une minutieuse enquête en a contrôlé la moindre partie; depuis le 12 décembre 1851, jour de mon entrée aux casemates, — jusqu'au 31 mars 1852, jour de ma sortie des pontons, j'ai recueilli des renseignements et des témoignages, — renseignements précis, témoignages irrécusables, car leurs auteurs ne m'ont affirmé que ce qu'ils ont fait et vu.

Il est des noms que je regretterai de taire; — plus tard, bientôt, nous les glorifierons; — les citer aujourd'hui, ne serait-ce pas les proscrire? Je me réjouis que les balles et les délations n'aient pu atteindre tous les hommes qui, en vain, donnèrent au peuple d'héroïques exemples; je nommerai seulement les citoyens qui m'y autorisèrent, ou ceux que l'exil met à l'abri des fureurs bonapartistes (1).

Le 2 décembre, à huit heures du matin, Michel de Bourges, Pierre Lefranc, Versigny, Dupont de Bussac, Bac, Détours, quelques autres représentants — et des républicains dévoués et connus, Laissac, Coppens, A. M... etc., se réunissaient chez Yvan, rue de Boursault, 12. — On convint de résister au coup d'Etat par tous les moyens; Bac et Yvan devaient pressentir les dispositions des membres de la majorité. Après une visite au vice-président Benoît d'Azy, qui lisait tranquillement le *Moniteur* dans son lit, et qui, sous un vain prétexte, les congédia, Bac et Yvan se rendirent chez M. Léon Faucher.

(1) Les proscrits ne faillirent pas à leur devoir : ceux de Londres gagnèrent les ports de mer; plusieurs débarquèrent à Ostende; ils apprirent, en Belgique, les résultats du crime de Bonaparte.

Les réfugiés de Bruxelles connurent l'attentat deux heures après sa proclamation; quelques lieues de voie ferrée les séparaient de la frontière; Valenciennes, Lille étaient si près!....

« Les mauvais desseins que j'ai tant combattus se sont donc fait jour, » disait à quelques amis l'ex-ministre. « Si j'étais, ajouta-t-il, en apercevant ses deux collègues de la gauche, — si j'étais quelque chose, Messieurs, dès ce moment le bureau serait constitué, et nous agirions; — mais je ne suis rien. Allez vers vos amis, je vais rejoindre les miens, et nous tâcherons d'agir dans l'intérêt commun. »

Yvan et Bac frappent à la porte de M. Odilon-Barrot; — il était absent; madame faisait signer une protestation dont on avait enlevé le texte, en cas de saisie. On paraissait, dans cette maison, fort animé contre le président; on repoussait tout soupçon qui eût pu atteindre M. Barrot, à cause de ses relations ministérielles avec M. Bonaparte : « Mon mari, disait madame Barrot, mon mari est un imbécile, chacun sait cela; mais il est honnête homme. »

Cependant, Victor Hugo, Michel (de Bourges), Bancel, Charamaule, Rouet (de la Nièvre), Versigny, Brives, Joigneaux, Testelin, Guiter, Détours, Baudin, etc., etc., se réunissaient dans la rue Blanche, où Coppens leur avait ouvert sa maison.

Deux opinions se combattaient : la première, émise et soutenue par Victor Hugo, voulait qu'on fît immédiatement un appel aux armes : la population était oscillante; il fallait, par une impulsion révolutionnaire, la jeter du côté de l'assemblée.

Exciter lentement les colères, entretenir longtemps l'agitation, tel était le moyen que plusieurs représentants croyaient le meilleur; pour le soutenir, ils s'appuyaient sur le passé : En 1830, on avait d'abord crié, puis lancé des pierres aux gardes royaux; enfin, on s'était jeté dans la bataille, avec des pas-

sions déjà fermentées; en février 1848, l'agitation de la rue avait aussi précédé le combat.

La situation actuelle n'offrait pas la moindre analogie avec ces deux époques.

Le système de la temporisation l'emporta; plus d'une cause le fit triompher : c'était, d'un côté, l'attitude étrange des ouvriers; — les avis que des émissaires apportaient, à chaque instant, de la rue, peuvent se résumer tous par ce court dialogue : « C'est infâme, — avait dit Coppens, en lisant les affiches du coup d'Etat, — attenter ainsi aux droits souverains des représentants du peuple! Cela crie vengeance... » — Des ouvriers l'écoutaient; quelques-uns l'interrompent, et lui répondent froidement : « Il y a longtemps que ce devrait être fait. »

D'un autre côté, aucun doute n'était permis aux représentants sur la désaffection du Peuple. S'ils vont à lui, maintenant, — si, résolus, cette fois, à combattre et à mourir à sa tête, ils engagent la lutte, les suivra-t-il? Ne s'expose-t-on pas à jouer sa vie, sans profit, dans une échauffourée, que, d'un œil indifférent, le Peuple regarderait?

Cette crainte, que fortifiaient sans doute des reproches intérieurs, pesa sur la délibération.

« Et puis, se disaient-ils, sommes-nous assez nombreux pour prendre, en l'absence de nos collégues, une délibération aussi grave? »

On décida qu'il serait fait appel aux légions de la garde nationale, sur lesquelles ont avait le droit de compter. Victor Hugo, Charamaule et Forestier acceptèrent la responsabilité de ces démarches, et rendez-vous fut pris, à deux heures, sur le boulevard du Temple, chez Bonvalet, pour l'exécution des mesures arrêtées; elles échouèrent à la suite d'inci-

dents qu'il serait imprudent et inopportun de raconter ici.

Tandis que Charamaule et Victor Hugo remplissaient le mandat qu'ils avaient reçu, un incident prouva que le Peuple eût peut-être cédé à une impulsion vigoureuse et révolutionnaire : à la hauteur de la rue Meslay, Charamaule s'aperçut que la foule reconnaissait Hugo et s'épaississait autour d'eux : — « Vous êtes reconnu, dit-il à son collègue. » — Au même instant, quelques jeunes gens crièrent : *Vive Victor Hugo !* »

Un d'eux lui demanda : « Citoyen, que faut-il faire ? »

Victor Hugo répondit : « Déchirez les affiches factieuses du coup d'Etat et criez : *Vive la Constitution !*

— Et si l'on tire sur nous ? lui dit un ouvrier.

— Vous courrez aux armes, répliqua Victor Hugo.

Il ajouta : — « Louis Bonaparte est un rebelle ; il se couvre, aujourd'hui, de tous les crimes.

» Nous, représentants du Peuple, nous le mettons hors la loi ; mais, sans même qu'il soit besoin de notre déclaration, il est hors la loi par le seul fait de sa trahison. Citoyens ! vous avez deux mains, prenez dans l'une votre droit, dans l'autre votre fusil, et courez sus au Bonaparte ! »

La foule poussa une acclamation.

Un bourgeois, qui fermait sa boutique, dit à l'orateur : « Parlez moins haut, si l'on vous entendait parler comme cela, on vous fusillerait. »

— Eh bien ! répondit Hugo, vous promèneriez mon cadavre, et ce serait une bonne chose que ma mort, si la justice de Dieu en sortait ! »

Un cri formidable de *Vive la Constitution ! Vive la République !* jaillit de toutes les poitrines.

L'enthousiasme, l'indignation, la colère mêlaient leurs éclairs dans tous les regards. C'était là, peut-être, une minute suprême. Victor Hugo fut tenté d'enlever cette foule et de commencer le combat.

Charamaule le retint et lui dit : « Vous causeriez une mitraillade inutile ; tout ce monde est désarmé. L'infanterie est à deux pas de nous, et voici l'artillerie qui arrive. »

En effet, plusieurs pièces de canon attelées débouchaient par la rue de Bondy, derrière le Château-d'Eau. Saisir un tel moment, ce pouvait être la victoire, mais ce pouvait être aussi un massacre.

Victor Hugo, quel que fût son entraînement intérieur, se sentait lié par la délibération de la gauche. Il recula devant la responsabilité qu'il aurait encourue; depuis, nous l'avons entendu souvent répéter, lui-même : Ai-je eu raison ? Ai-je eu tort ?

Un cabriolet passait; Victor Hugo et Charamaule s'y jetèrent aussitôt.

Les deux représentants se dirigèrent vers la rue Blanche, où Victor Hugo dicta au courageux Baudin la proclamation suivante :

« Louis Napoléon est un traître !

» Il a violé la Constitution !

» Il s'est mis hors la loi !

» Les représentants républicains rappellent au Peuple et à l'armée l'article 68 et l'article 110 ainsi conçus : L'Assemblée constituante confie la défense de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français.

» Le Peuple est à jamais en possession du suffrage universel, il n'a besoin d'aucun prince pour le lui rendre, et il châtiera le REBELLE.

» Que le Peuple fasse son devoir !

» Les représentants républicains marcheront à sa tête.

» Aux armes ! *Vive la République !* »

Michel (de Bourges), Schœlcher, d'Etchégoyen, Guitter, Emmanuel Arago, Testelin, Charamaule, Versigny, Noël Parfait, Deflotte, Eugène Sue, Brives, Rouët, Chaufour, Madier-Montjau, Cassal, Breymand, Lamarque, Baudin et quelques autres signèrent cette proclamation.

A l'heure où se tenaient ces conseils dans la rue Blanche, — quarante représentants avaient forcé les grilles de l'Assemblée et gagné la salle des conférences, où ils s'interrogeaient; tout-à-coup, un commandant de la garde municipale vient leur intimer l'ordre formel de se retirer : « Car, dit-il, l'Assemblée est dissoute. »

Les représentants, d'une commune voix, répondent « qu'ils donnent des ordres et n'en reçoivent pas. »

— Commandant, ajoute le général Leydet, songez-vous à l'immense responsabilité que vous assumez ? Prenez-y garde, commandant, la mission que vous avez acceptée vous compromet et déshonore votre uniforme ! Retirez-vous ! »

Le prétorien réplique brutalement qu'il va employer la force.

Alors, les représentants outragés prennent, dans la salle des séances, leurs places de la veille; ils sont à peine assis qu'une troupe de municipaux se présente, l'arme au bras et le fameux commandant en tête.

Les représentants se lèvent et accueillent ces
cenaires au cri de : *Vive la République ! Vive la*
*titution !* Puis, au milieu du silence qu'il a réel
Monnet signifie au chef des sbires l'article 68
Constitution, déclarant le président déchu d
fonctions, coupable du crime de haute trahison
forfaiture.

Au même instant, le chef donne à sa ban
signal, — et les gendarmes avinés se ruent s
représentants qu'ils entraînent avec une bru
furieuse.

Le général Leydet se couche au travers d'ur
portes, et jure qu'il ne se retirera pas ; le pré
Dupin est appelé, on lui passe une écharpe au
on l'invite à faire lecture de l'article de la con
tion qui proclame la déchéance du président
République ; il s'exécute ; — mais le chef des
darmes exhibe un ordre signé : *Fortoul*, et p
que l'Assemblée est dissoute. M. Dupin hésit
butie, pâlit ; en vain lui fait-on observer qu'i
refuser obéissance à la force : — « Je ne puis
veux pas faire violence à la force, » répondit
se retirant. Les accusations de ses collègues le
suivirent jusqu'au fond de son hôtel : « Vou
un fripon politique ! » lui criait-on : — on i
apprenait rien.

Les représentants sortirent par la grande
du palais législatif, à travers une haie de g
municipaux qui ricanaient, et qui leur répét
« Adieu mes vingt-cinq francs. »

— « Vous êtes des misérables, vous n'ête
dignes de porter l'uniforme français, » leur dit
giquement et plusieurs fois Bourzat indign
gendarme le prend à la gorge, un autre croi

à la baïonnette, en criant : « Répète cela, et je t'éventre ! » — « Oui, vous êtes des misérables et des traîtres, » s'écrie, de nouveau, Bourzat. — On le conduisit au poste du palais ; un colonel ordonna qu'on le mît en liberté.

Chassés du palais législatif, les mandataires de la nation se rendent à la mairie du dixième arrondissement, où délibéraient un grand nombre de leurs collègues.

Ils étaient là deux cent vingt-huit, constitués en assemblée, avec le bureau ordinaire moins M. Dupin ; parmi eux, on compte à peine trente républicains ; les autres sont des royalistes de toutes branches.

Cette majorité a perdu ses allures superbes, provocantes ; elle entoure de prévenances et d'égards presque respectueux la minorité républicaine ; c'est que l'heure d'une révolution a sonné, peut-être : — les royalistes sont si doux, si prudents, quand un danger les menace !

Aussi les décisions sont-elles prises à l'unanimité. Pas une voix ne s'est élevée contre les décrets de déchéance du président Bonaparte, — de convocation de la haute cour de justice, — d'appel à la force armée.

Eh quoi ! les royalistes font un appel à l'INSURRECTION, — eux dont le regard, la voix et le geste n'avaient point assez de fureurs contre la vieille maxime républicaine ! Elle est si vraie qu'ils la reconnaissent, qu'ils la proclament, — qu'ils l'invoquent aujourd'hui, — eux qui la niaient hier ; ils disent à la force armée : « Insurge-toi, L'INSURRECTION EST LE PLUS SAINT DES DEVOIRS. »

Marc-Dufraise leur propose — et ils votent un décret qui défend à tout détenteur de deniers publics

de les livrer sur les ordres des fonctionnaires publi actuels; n'est-ce pas dire aux receveurs, aux perce teurs, aux directeurs des administrations financière « Insurgez vous, L'INSURRECTION EST LE PLUS SAI DES DEVOIRS ! »

De l'une des fenêtres, l'un d'eux harangue l curieux et les gardes nationaux qui se pressent da la cour de la mairie : « Le pouvoir exécutif est ho la loi, s'écrie-t-il. » N'é ait-ce pas leur dire : « Insu gez-vous, L'INSURRECTION EST LE PLUS SAINT D DEVOIRS ! »

Oui, partout où l'oppression règne, où la souv raineté du Peuple est méconnue, où la force veut écr ser le droit, — proclamons-le bien haut : « L'INSU RECTION EST LE PLUS SAINT DES DEVOIRS !

Cependant, la délibération continue. Chacun a prouve qu'au monarchiste Oudinot, nommé génér en chef de l'armée de Paris, le républicain Tamisi soit adjoint.

C'est, en vérité, un accord parfait ; jamais *baise Lamourette* ne fut mieux donné !

Mais, il faut agir, l'heure presse, — des bata lons, vendus à l'usurpateur parjure, s'approchent. - Allons ! général en chef, usez de votre pouvo suprême !

On hésite : « Il n'y a qu'un moyen de salut, s'écri Pascal Duprat : c'est un appel à la RÉVOLUTION ! »

Ce mot, prononcé trop tard et trop souvent évit par les républicains de l'Assemblée défunte, jeta l terreur parmi tous ces partisans des fétiches royaux

— « Non ! non ! dit Berryer, sauvons-nous léga lement ! faisons un appel à la force organisée. »

— « Mais, réplique Duprat, — la force organisée e et marche contre nous ; vous vous agiterez dans l

vide ; croyez-moi, répandons-nous dans les faubourgs, envoyons des émissaires dans les provinces ; et, surtout, adressons-nous au Peuple qu'il ne faut pas craindre de soulever.

Cet avis ne fut pas, ne pouvait pas être goûté ; la manifestation qu'il excita dans cette Assemblée de fantômes politiques prouva clairement que les royalistes aimaient mieux assurer le triomphe de leur spoliateur que d'être vengés par le Peuple.

Ils avaient osé proclamer l'insurrection ; — qu'exiger de plus ! Dans cet effort tout leur courage s'est épuisé, — maintenant, ils reculent devant elle, effrayés de leur courte audace.

Après une vague résistance, les deux cent vingt-huit, placés entre une haie massive de soldats ivres, furent conduits à la caserne du quai d'Orsay ; le soir, on les dissémina dans les cellules de Mazas et dans quelques forts.

La haute cour, après avoir été dispersée, s'était réunie de nouveau ; elle porta un décret déclarant Louis Bonaparte prévenu du crime de haute trahison (B).

En même temps, les membres du conseil d'État rédigeaient et signaient une protestation (C).

Les journalistes indépendants essayèrent vainement de publier celle que leur inspira le devoir, en face de l'usurpation flagrante (D).

La résistance semble grandir ; ses partisans augmentent, la conscience du droit outragé excite à d'énergiques résolutions.

Michel de (Bourges) et plusieurs de ses collègues se trouvaient, à deux heures de l'après-midi, chez Bonvalet. Autour de la maison, la foule est grande ; sous les fenêtres, un régiment défile. Michel, revêtu

de son écharpe, s'adresse au Peuple : « Citoyens,
» Louis-Napoléon est traître à la République et à la
» Constitution qu'il avait juré de défendre, — je le
» déclare hors la loi. C'est au Peuple à défendre,
» aujourd'hui, la République et la Constitution !
» Qu'il châtie et qu'il frappe le perfide qui a trahi son
» serment ! Aux armes ! aux armes ! »

Les dernières compagnies du bataillon qui passe entendent cet appel insurrectionnel, et continuent leur défilé en regardant le tribun.

Des nuées de sergents de ville s'abattent sur la maison de Bonvalet; Michel et ses collègues ont à peine le temps de gagner, à travers le jardin, un refuge dans le passage Vendôme.

Sur tous les points de Paris, on se cherchait. A quatre heures, chez Beslay, ancien constituant, rue de la Cerisaie, se retrouvèrent Bancel, Jules Favre, Bélin, Labrousse, Forestier, Guilgot, Maigne, Saint-Féréol, Gambon, Bruys, Racouchot, Pierre Lefranc, Schœlcher, Victor Hugo, etc., etc.

Joly fut chargé de diriger la discussion qui s'égarait :

« De bons conseils, s'écria quelqu'un, — et pas de longs discours ! »

Madier-Montjau prit la parole : « Je propose, dit-il, que, groupés par deux ou trois, — afin d'avoir quelque chance d'agir utilement, — et ceints de nos écharpes, nous nous répandions, tous, dans Paris, pour renouveler la déclaration de Michel, appeler le Peuple aux armes, et prendre la direction de son mouvement. Plusieurs d'entre nous y laisseront au moins leur liberté ; qu'importe ! il faut marcher vite et en avant ! »

Ces paroles furent applaudies ; — le sentiment qui domina la réunion fut « qu'il fallait d'abord multiplier les appels au Peuple, et avoir un point de concentration pour les membres épars de la Montagne, avant de les engager par fractions diverses. »

Charamaule annonça que le colonel Forestier, en se revêtant de son uniforme, avait l'espoir de grouper autour de lui une partie de sa légion ; protégés par ces gardes nationaux, les représentants pourraient se réunir dans la mairie du sixième arrondissement.

Le souvenir du 13 juin 1849, le faible appui qu'on avait rencontré dans la garde nationale nuisirent à cette proposition. On remercia Forestier ; on l'engagea vivement à continuer son action patriotique sur les gardes nationaux de sa légion. — Mais, à un édifice public et mal gardé on préferait une maison particulière, en plein faubourg. On ne se méfiait point de la bourgeoisie, on s'inspirait d'une prudence que le passé commandait.

Un avis que la police marchait sur eux dispersa, un instant, les membres de cette réunion.

Tandis que plusieurs d'entre eux se rendaient au quai Jemmapes, — d'autres parcouraient le faubourg Saint-Antoine. Ils cherchèrent, longtemps, quelques symptômes d'agitation et un gîte.

Après de vains efforts, on se retira chez Lafon.

Au milieu d'une vive animation, un comité de résistance fut nommé ; il se composait des citoyens :

Victor Hugo,
Carnot,
Michel (de Bourges),
Madier-Montjau,

Jules Favre,
Deflotte,
Faure (du Rhône).

Faure, après avoir assisté aux deux réunions du palais législatif et de la mairie du 10e arrondissement, avait été pris et conduit à Mazas; on l'ignorait au quai Jemmapes.

Ce fut Démosthènes Ollivier, ex-constituant, qui remplissant les fonctions de secrétaire, écrivit les noms des élus. Ce comité devait prendre toutes les mesures nécessaires au salut de la République, dans un lieu qu'il connaîtrait, seul, et d'où il transmettrait ses résolutions et ses ordres.

On attendait impatiemment trois proclamations que Xavier Durrieu avait remises à des compositeurs de son journal.

L'une d'elles mérite d'être recueillie par l'histoire. Comme un trait de flamme, elle s'échappa de l'âme brûlante de Victor Hugo; je suis heureux d'avoir pu enrichir mon livre de cette page remarquable :

PROCLAMATION A L'ARMÉE

Soldats !

Un homme vient de briser la constitution, il déchire le serment qu'il avait prêté au Peuple, supprime la loi, étouffe le droit, ensanglante Paris, garrotte, la France, trahit la République.

Soldats, cet homme vous engage dans le crime.

Il y a deux choses saintes : le drapeau qui représente l'honneur militaire et la loi qui représente l

droit national. Soldats ! le plus grand des attentats, c'est le drapeau levé contre la loi !

Ne suivez pas plus longtemps le malheureux qui vous égare. Pour un tel crime, les soldats français sont des vengeurs et non des complices.

Livrez à la loi le criminel. Soldats ! c'est un faux Napoléon. Un vrai Napoléon vous ferait recommencer Marengo ; lui vous fait recommencer Transnonain.

Tournez vos yeux sur la vraie fonction de l'armée française. Protéger la patrie, propager la Révolution, délivrer les Peuples, soutenir les nationalités, affranchir le continent, briser les chaînes partout, défendre partout le droit, voilà votre rôle parmi les armées d'Europe ; vous êtes dignes des grands champs de bataille.

Soldats ! l'armée française est l'avant-garde de l'humanité.

Rentrez en vous-même, réfléchissez, reconnaissez-vous, relevez-vous ! Songez à vos généraux arrêtés, pris au collet par des argousins et jetés, menottes aux mains, dans la cellule des voleurs ! Le scélérat qui est à l'Élysée croit que l'armée de la France est une bande du Bas-Empire, qu'on la paye et qu'on l'enivre et qu'elle obéit ! Il vous fait faire une besogne infâme ; il vous fait égorger, en plein dix-neuvième siècle et dans Paris même, la Liberté, le progrès, la civilisation ; il vous fait détruire, à vous, enfants de la France, ce que la France a si glorieusement et si péniblement construit en trois siècles de lumière et soixante ans de Révolution ! Soldats, si vous êtes la grande armée, respectez la grande nation !

Nous, citoyens, nous, représentants du peuple et vos représentants, — nous, vos amis, vos frères,

nous qui sommes la loi et le droit, nous qui nous dressons devant vous en vous tendant les bras et que vous frappez aveuglément de vos épées, savez-vous ce qui nous désespère? Ce n'est pas de voir notre sang qui coule, c'est de voir votre honneur qui s'en va.

Soldats! Un pas de plus dans l'attentat, un jour de plus avec Louis Bonaparte et vous êtes perdus devant la conscience universelle. Les hommes qui vous commandent sont hors la loi; ce ne sont pas des généraux, ce sont des malfaiteurs! la casaque des bagnes les attend. Vous, soldats, il en est temps encore, revenez à la Patrie, revenez à la République! Si vous persistiez, savez-vous ce que l'histoire dirait de vous? Elle dirait :

« Ils ont foulé aux pieds de leurs chevaux et écrasé sous les roues de leurs canons toutes les lois de leur pays; eux, des soldats français, ils ont deshonoré l'anniversaire d'Austerlitz; et, par leur faute, par leur crime, il dégoutte, aujourd'hui, du nom de Napoléon sur la France, autant de honte qu'il en a autrefois découlé de gloire! »

Soldats français, cessez de prêter main-forte au crime!

*Pour les représentants du Peuple restés libres, le représentant membre du comité de résistance.*

VICTOR HUGO.

Paris, 3 décembre.

Cette proclamation, où brillent toutes les qualités du patriotisme et du génie, fut, à l'aide d'un papier bleu qui multipliait les copies, reproduite cinquante fois; le lendemain, elle était affichée dans les rues *Charlot*, *de l'Homme-Armé*, et sur le *boulevard du Temple*.

Cependant, on est encore averti que la police a
is l'éveil (1); à travers une nuit obscure, on se
rige vers la rue Popincourt, où les ateliers de Fré-
éric Cournet ouvriront un asile sûr.

Le plus étrange des hasards préserva nos amis
une mort certaine : ils suivaient, à tâtons, la rue
opincourt, cherchant la maison de refuge que nul
e connaissait. La boutique d'un épicier était seule
uverte; on s'adresse à lui : « La demeure de M.
ournet ? »

« C'est la maison vis-à-vis. »

Aussitôt on frappe à la porte indiquée; tout dor-
ait dans cette maison. A une vieille femme qui
ient ouvrir on adresse la même question qu'à l'épi-
ier, et elle répond du fond de sa loge obscure :
« M. *Cornet?* au fond de la cour. »

Nos fugitifs s'y précipitent, la porte se referme, et
s voilà plongés dans l'épaisseur des ombres, ne
ouvant aucune issue à cette cour, — ne reconnais-
nt, en aucune façon, le lieu qu'on leur avait décrit.

Le concierge, que le bruit de tous ces pas étonne,
est levé et paraît, une lampe à la main ; on s'expli-
ue, — et l'on apprend que la personne chez laquelle
n est entré se nomme Cornet et non Cournet. Ce
t, je le répète, une très heureuse erreur; car, des
gents de police avaient, de loin, suivi nos républi-
ains; puis, ayant vu la porte de cette maison se
fermer sur eux, ils s'étaient empressés d'en avertir
urs chefs; et bientôt, un bataillon de soldats se
rigeait vers la rue Popincourt.

Pendant ce temps, nos amis, qui ne soupçonnaient
as le péril auquel ils échappaient, avaient trouvé le

(1) On arrêta Lafon, le lendemain, à quatre heures du matin.

lieu de leur rendez-vous. Ils remplissent u1
basse et nue ; il y a deux tabourets seul
Victor Hugo, qui va présider la réunion, e1
un, — l'autre est donné à Baudin qui se1
secrétaire. Dans cette assemblée, on ren
Guitter, Gindriez, Lamarque, Charamaule,
Bourzat, Dulac, Arnaud (de l'Arriége), Sch
Xavier Durrieu et Kesler, son collaborateur, e

La résistance armée est l'unique pensée

On allait, délibérer; Cournet, apercevant
demande vivement la parole : « Citoyens, d
mot : Vous êtes sous mon toit ; je vois, au m
nous, le citoyen Jules Bastide, qui fut notr
saire en juin, car nous sommes, en grand 1
des combattants des barridades de juin. J'a
de savoir avec quels sentiments et dans que
sée le citoyen Jules Bastide est ici. »

Madier s'écriait que Bastide, venu avec lui,
pas besoin d'autre garantie, — quand ce
réclame la parole : « Citoyens, dit-il, la lutte
fut un déplorable et funeste malentendu ; nc
pions tous, ce n'est pas l'heure de s'en souv
cette époque, j'agissais selon ma conscie1
manière dont j'ai fait, alors, ce que je croy
mon devoir, garantit la manière dont je sa
faire aujourd'hui. Trente-cinq ans de ma vi
ment dévoués à la République ne laissent à p
le droit de suspecter les intentions et la pens
lesquelles je viens, quand il s'agit de défe
République attaquée. »

Cournet tendit la main à Bastide. Une ir
tion de Schœlcher arrête, de nouveau, la délib
qui commençait : « Avant tout, — dit- il avec c
admirable, ce sang-froid qu'il garde si bien

du péril, — avant tout, il faudrait chasser cet homme! » Et il désignait, de la main, un individu qui se dérobait dans la foule et dans l'ombre. — « Oui, continua Schœlcher, il faudrait chasser cet homme, c'est un mouchard! » — « Il suffit, s'est écrié Cournet en saisissant, d'un bras robuste, le mouchard qui balbutie; je vais régler son compte. » On l'entraîna dans une chambre voisine; le représentant Sauteyra s'en rendit garant.

Sur le vil métier du misérable qu'avait désigné Schœlcher, le moindre doute n'existe pas.

De la garantie qu'en sa faveur offrit M. Sauteyra, la moralité se déduit elle-même.

Après un instant de confusion, qu'en pareille circonstance il est aisé de concevoir, plusieurs résolutions furent prises. On avait vu successivement arriver Michel (de Bourges), Esquiros, Aubry (du Nord), Rouët, d'Etchégoyen, Versigny, Saint-Ferréol, Maigne, Chouvy, Bancel, Duputz, Madier-Montjau et Mathieu (de la Drôme); ce dernier ne fit qu'une courte apparition.

Victor Hugo avait pris la parole, et résumait les périls de la situation, les moyens de résistance et de combat.

Tout à coup, un homme en blouse se présente effaré : « Nous sommes perdus, s'écrie-t-il; du point d'observation où l'on m'a placé, j'ai vu se diriger vers nous une troupe nombreuse de soldats. »

— « Qu'importe! — a répondu Cournet, en montrant des armes, — la porte de ma maison est étroite; dans le corridor deux hommes ne marcheraient pas de front; nous sommes, ici, soixante résolus à mourir; délibérez en paix. »

A ce terrible épisode, Victor Hugo emprunte un

mouvement sublime (1) : « Écoutez, s'écrie-t-il, rendez-vous compte de ce que vous faites. D'un coté : 100,000 hommes, 17 batteries attelées, 6,000 bouches à feu dans les forts, des magasins, des arsenaux, des munitions de quoi faire la campagne de Russie; — de l'autre : 120 représentants, 1,000 ou 1,200 patriotes, 600 fusils, deux cartouches par homme, pas un tambour pour battre le rappel, pas une cloche pour sonner le tocsin, pas une imprimerie pour imprimer une proclamation; à peine, ça et là, une presse lithographique, une cave où l'on imprimera, en hâte et furtivement, un placard à la brosse; peine de mort contre qui remuera un pavé, peine de mort contre qui s'attroupera, peine de mort contre qui sera trouvé en conciliabule, peine de mort contre qui placardera un appel aux armes; si vous êtes pris pendant le combat, la mort; si vous êtes pris après le combat, la déportation ou l'exil. — D'un côté : une armée et le crime; — de l'autre : une poignée d'hommes et le droit. Voilà cette lutte, l'acceptez-vous ? »

Ce fut un moment admirable; cette parole énergique et puissante avait remué toutes les fibres du patriotisme; un cri subit, unanime, répondit : « *Oui, oui, nous l'acceptons !* »

Et la délibération recommença, grave et silencieuse.

La vedette, qui avait signalé l'approche des soldats, reparut; elle annonça, qu'après avoir fouillé, en tous sens, la maison de M. Cornet, où l'on était entré

(1) Les paroles de Victor Hugo ont été sténographiées, sur place, par un des assistants, et je puis les donner telles qu'il les prononça.

d'abord, la troupe et les agents qui lui servaient de guide venaient de quitter piteusement la rue.

Les proclamations furent attendues vainement; les ouvriers n'avaient pu encore se procurer une brosse; — ils ne se découragèrent pas; à la première lueur du jour, 3 décembre, ils les distribuaient eux-mêmes dans le faubourg Saint-Antoine et ses environs jusqu'à la rue du Temple; par les soins de Xavier Durrieu, ces proclamations, ainsi que l'arrêt de la haute-cour mettant en accusation Louis Bonaparte, se répandirent profusément dans les rues Saint-Denis, Mazagran, du Caire et du Petit-Carreau.

Il était plus de minuit quand la réunion de la rue Popincourt décida, sur la proposition de Victor Hugo, que, le lendemain matin, à neuf heures, les représentants, les journalistes et tous les hommes résolus se réuniraient dans un quartier populeux; Baudin indiqua la salle Roisin, en face du marché Lenoir.

C'eût été un grand et beau spectacle que de voir réunis, là, en convention nationale, au sein même du Peuple, les représentants de sa souveraineté; en se réfugiant dans ses bras, ses délégués le mettaient en demeure de se défendre lui-même.

Un malentendu fâcheux fut la cause de l'avortement d'un projet si bien conçu. — L'heure du rendez-vous avait été mal comprise.

Quoiqu'il en soit, une barricade, — la première qui ce soit élevée, se construisit dans la rue du faubourg Saint-Antoine à la hauteur de la rue Sainte-Marguerite. On y voyait Schœlcher, Baudin, Brukner, Malardier, Bourzat, Maigne, Dulac, Charamaule, Deflotte, Briller, Gindriez, Jules Leroux, Xavier

Durrieu, Kesler, Frédéric Cournet, Amable Lemaître, Lejeune, etc., etc.

Afin de se procurer des armes, nos amis avaient désarmé les postes de la rue de Reuilly et du marché Lenoir.

Tandis que B..., brave ouvrier, membre du comité socialiste, désarmait deux fantassins, l'un sans résistance, l'autre après une lutte, — Amable Lemaître faisait descendre de cheval un individu portant moustaches et habit bourgeois, mais à tournure militaire. Il protestait de sa neutralité.

Pour ces deux faits, trois ouvriers auxquels, malgré leurs dénégations légitimes, on les a imputés sont à Lambessa. Je les ai vus sur le *Duguesclin*; ils se plaignaient amèrement de cette méprise, qui jette leurs familles dans la misère et le deuil : « A quoi nous sert, disaient-ils, d'avoir gardé, en décembre une neutralité complète ? » Ces malheureux sont Gaché, Quintien, Neveux, Eugène et son vieux père.

Je reprends le cours de mon récit. Vers neuf heures, après l'épisode que je viens de rapporter et pendant le désarmement des deux postes Reuilly et Lenoir, une partie des représentants du Peuple regagna la barricade; Madier-Montjau, Gindriez, Bastide et Charles Broquet, ouvrier intelligent et brave, se dirigèrent par Ménilmontant vers Belleville; ils voulaient qu'un mouvement stratégique et simultané reliât cette commune au faubourg.

A Guillot et à quelques ouvriers de Belleville, ils proposèrent l'attaque immédiate du poste de la mairie ou de celui des barrières. Guillot et ses amis les engagent à attendre qu'un plus grand nombre d'hommes soient avertis.

Madier-Montjau écrivit sur-le-champ la proclamation suivante, dont Bastide fit plusieurs copies :

« Aux armes ! la République, attaquée par l'homme qui lui avait juré fidélité, doit se défendre et châtier le traître. A la voix de ses représentants, le faubourg Saint-Antoine s'est levé et combat ; les départements n'attendent qu'un signal, — il est donné. Aux armes ! Debout tous ceux qui veulent vivre ou mourir libres !

» Pour le Comité de résistance de la Montagne,

» *Le représentant du Peuple, délégué,*

» MADIER-MONTJAU aîné. »

Gindriez signa aussi cette proclamation que de jeunes hommes dévoués affichèrent à Belleville et dans le haut du faubourg du Temple.

Après une heure d'attente, on apprit que tout, à Belleville, était froid comme au faubourg Saint-Antoine.

La maison qui servait de refuge à Madier et à ses amis était observée ; la prudence conseilla d'en sortir. Ils trouvèrent le faubourg envahi par de nombreux bataillons ; les soldats étaient à la piste des représentants qui avaient défendu la barricade.

Je vais dire comment elle fut prise. Vers neuf heures un quart, on achevait cette barricade informe : un omnibus, une charrette à bras, un tonneau défoncé et quelques pavés seulement la composaient.

Maigne, Baudin, Charamaule et Deflotte avaient fait, dans la rue Sainte-Marguerite, un appel aux armes inécouté : devant eux, les boutiques se fer-

maient; Charamaule s'adressait aux ouvriers immobiles : « Vous n'êtes donc plus les enfants de Paris; vous voulez donc qu'on vous traite en Prussiens, en Autrichiens! » — Deux jeunes ouvriers s'approchèrent de Maigne : « Retirez-vous, citoyen, lui dirent-ils, personne ne répond à votre appel; vous vous compromettez sans fruit. » — « Je vous remercie, réplique Maigne, nous faisons notre devoir, tant pis pour qui ne fait pas le sien. »

Les quatre représentants, après leur vaine tentative, avaient rejoint les défenseurs de la barricade qui ne se fortifiait pas : en dehors des représentants, on comptait à peine vingt citoyens prêts à combattre.

Les républicains virent, d'un œil calme, un bataillon de la ligne marcher vers eux. Schœlcher, debout sur la barricade, s'écria : « Au nom du ciel, que » personne ne tire un coup de fusil, avant que la » troupe n'ait fait feu la première. Nous allons » défendre la République et la Constitution. Si nous » sommes tués, ce sera en remplissant notre devoir; » alors vous vous défendrez. Mais, je le répète, pas » un coup de feu avant que la troupe n'ait com» mencé. »

— Ne vous épuisez pas, citoyen, lui dit un ouvrier, nous vous avons compris; nous vous obéirons.

Maigne, alors, conseille à Schœlcher d'aller au-devant de la troupe, afin de juger des dispositions des soldats sur leur attitude en présence des représentants sans armes.

Aussitôt, Schœlcher franchit la barricade; Maigne, Briller, Malardier et Deflotte le suivirent.

A une distance d'environ quinze pas, l'officier qui

est à la tête d'une compagnie du 19e léger marchant en ligne, leur crie : « Arrêtez-vous, messieurs; je vous en prie, arrêtez-vous, ou je commande le feu. Retirez-vous, retirez-vous ! »

Bientôt, deux pas le séparent des représentants; il s'arrête. — « Représentants du Peuple, nous sommes ici pour défendre la République et la Constitution, lui dit Schœlcher. »

— « Moi aussi, je veux la République, mais je dois faire mon devoir comme soldat; retirez-vous ! »

— « Notre devoir, comme le vôtre, est de défendre, au prix de notre vie, la République contre ceux qui l'attaquent; nous ne reculerons pas. »

— « Je suis républicain; je le jure sur l'honneur; je suis un enfant du Peuple; mais je dois obéir comme soldat : *Apprêtez armes!* »

Quelques militaires seuls obéirent à cet ordre. Un chef de bataillon parut, se pencha vers l'officier et lui dit à demi-voix : Enlevez-moi ça à la baïonnette !

— *Croisez ette !* crie l'officier. Une baïonnette déchire l'écharpe de Briller, et deux autres, en s'abaissant, effleurent la poitrine de Schœlcher. D'une main ferme, il saisit ces deux baïonnettes, et fixant l'officier qu'il domine de sa taille : « Vous pouvez me tuer, lui dit-il avec une noble assurance; nous ne reculerons pas. »

Un coup de fusil partit de la droite de la barricade; la balle, passant au dessus des représentants et de la première compagnie, alla frapper un soldat de la deuxième. La troupe riposte, et l'officier, le sabre au poing, marche sur la redoute où les soldats le suivent, la baïonnette en avant.

Placés entre la troupe et les barricades, les représentants n'eurent aucun mal. Schœlcher, découvrant

sa poitrine aux fusils prétoriens, traversa la profon deur du bataillon, dont les rangs s'ouvraient devar une aussi fière dignité.

Quelques balles s'échangèrent, pendant l'attaqu de la barricade, Baudin fut tué. Dans l'âme de tou les patriotes, le souvenir de Baudin sera pieusemer gardé. Deux ouvriers moururent après lui. Honneu à ces nobles martyrs du devoir et du droit.

Cette barricade, conséquence des résolutions de l veille, ne pouvait être défendue longtemps : — se défenseurs étaient peu nombreux, ils manquaien d'armes et de munitions ; en la construisant, on ne s proposait pas seulement d'engager une lutte partielle mais de prendre une initiative, de faire un appel à l population.

Des citoyens, qui s'étaient, dans ce but, rendus au faubourg, avaient remarqué, en traversant Paris, que la population tout entière attendait les évène nements avec la plus grande indifférence ; on pres sentait déjà que la lâcheté des uns serait au moins égale à la stupide folie des autres. Ces observations et ces pressentiments ne pouvaient arrêter des hom mes de cœur.

Quand Victor Hugo arriva, la barricade fumait encore ; des soldats remplissaient la chaussée et le trottoirs. Du cabriolet où il était monté, Hugo leur adressa de vives paroles : « Vous êtes des misérable si vous continuez à tourner contre les défenseurs de la loi vos armes rebelles ! »

Un officier lui répond froidement : « Vous faites votre devoir et nous faisons le nôtre. »

L'impassibilité des militaires prouvait encore leur hésitation, qui devait bientôt faire place à des fureurs

et à des barbaries dont nos plus mauvais jours furent rarement souillés.

Des argousins se dirigeaient, au pas de course, vers le cabriolet que les chevaux, fouettés par le conducteur, emportèrent rapidement.

L'interrogatoire de deux jeunes gens pris avec leurs armes, non loin du théâtre de cette échauffourée, est un dialogue qui mérite d'être cité. — « Pourquoi, demandait à l'un d'eux un officier, portiez-vous des armes et des munitions de guerre ? » — « Pour me défendre, répondit Fillon. » — « Mais vous n'étiez pas attaqué. » — « Pardon, depuis hier; et je voulais châtier le misérable qui a violé si impudemment la Constitution républicaine. »

On ne loue pas, — on admire une franchise aussi vaillante en face d'un péril qu'elle aggrave.

Cependant, la journée s'écoule dans de vagues émotions; rien n'arrache le Peuple à son indifférence qui devient brutale : — Lenoble, menuisier, traverse le boulevard Saint-Denis, à six heures du soir; il crie : *Vive la Constitution! A bas le dictateur!* Aussitôt, une meute de douze agents se rue sur Lenoble, l'entraîne et le roue de coups, à la vue de six cents ouvriers réunis près des portes Saint-Denis et Saint-Martin; Lenoble, en passant près d'eux, leur jette un *fraternel* appel, — ils le regardent impassiblement.

Un marchand de vin du boulevard s'approche d'un officier d'ordonnance en criant : *Vive la République!* L'officier lui brûle la cervelle à bout portant, et continue tranquillement son chemin.

Ce calme, s'il persiste, nuira aux projets de l'usurpateur parjure; il lui faut une victoire sur l'anarchie. C'est pour la vaincre, dit-il, qu'il se dévoue jusqu'à

violer ses serments et filouter le pouvoir absolu il doit fournir la preuve de son dévoûment et d triomphe. — Car, la France, avec raison, s'éto rait d'avoir été sauvée d'un péril invisible débarrassée d'un fabuleux ennemi ; elle souɪ nerait, trop tôt, dans quel intérêt infâme et partic une association de malfaiteurs officiels venai commettre de si lâches brigandages.

Avant de recourir à un moyen décisif, on va te l'effet d'un assassinat au hasard.

L'exécution de ce crime appartenait, de droi premier régiment de lanciers, célèbre par ses de Versailles, et à son colonel Rochefort qui, l octobre, s'écriait, le verre en main : « Buvoı celui qui nous facilite si bien la tâche que ı devons accomplir : *au prince Napoléon*, *che l'Etat!* »

Cette tâche prévue, le colonel Rochefort v recommencer : « Restez calmes, dit-il à ses lanc jusqu'au moment où j'ordonnerai la charge ; mais fois l'affaire engagée de quelque manière que ce ne faites grâce à personne ? » A dix heures et demi soir, après cette allocution, Rochefort guide ve boulevard les deux escadrons qu'il a choisis ; il c cole *d'un air bonhomme* sur la chaussée : « C'était, « » avec une cynique naïveté un apologiste de tous » attentats, — c'était une ruse de guerre ; le colo » arrivé à l'endroit le plus épais de la foule compa » avait l'intention de piquer tout ce qui s'oppose » à son passage ; il marchait l'œil attentif et l'or » tendue pour ordonner la charge au premier » séditieux. »

Rochefort, las d'attendre des provocations et insultes, se décide à regarder comme insultant

séditieux les cris de : *Vive l'Assemblée nationale ! A bas les traîtres !*

Ici, je laisse parler de nouveau l'historien officiel; un assassinat, prémédité lâchement, va être raconté avec une joie féroce et une admiration qui révoltera tous les hommes de cœur : « Reconnaissant à ce cri » une provocation, le colonel Rochefort s'élance, » comme un lion furieux, au milieu du groupe d'où » elle était partie, en frappant d'estoc, de taille et » de lance; il resta sur le carreau PLUSIEURS CADA- » VRES. Dans les groupes ne se trouvaient que peu » d'individus en blouse. Les lanciers subirent cette » rude épreuve morale avec un calme admirable, » etc., etc., etc.; de retour à la place Vendôme, et *sa* » *mission accomplie*, le colonel Rochefort s'empressa » d'en rendre compte au général de divison Carrelet (1). »

En vérité, l'indignation ne sait qui choisir, ou de l'exécuteur ou du glorificateur d'une pareille *mission*; ils sont dignes l'un de l'autre : c'est tout ce qu'on en peut dire.

Les représentants, que les soldats avaient traqués, le matin, dans les rues du faubourg Saint-Antoine, s'étaient rejoints, à cinq heures, chez Landrin. Michel (de Bourges) présidait cette réunion où l'on voyait Victor Hugo et Madier-Montjau à coté de Garnier-Pagès et de Marie, — Jules Favre et Labrousse coudoyaient Emile de Girardin et le fils de Jérôme Bonaparte.— Versigny, Brives, Bélin, Bancel, Lamarque, Sartin, Charamaule, Emmanuel Arago, Testelin, Rochut, Saint-Féréol, Bastide, Coppens s'y trouvaient aussi.

(1) *Révolution militaire du 2 Décembre*, p. 178.

Le rédacteur en chef de la *Presse* émettait cette opinion que, « loin de se désoler de l'arrestation de leurs collègues, les représentants devaient tous se faire arrêter ; qu'il fallait organiser une grève générale, suspendre entièrement la vie industrielle jusqu'à ce que M. Louis Bonaparte fut tombé. »

Cette proposition resta sans écho.

Michel (de Bourges) que, de temps en temps, des observations interrompaient, dicta une proclamation à Versigny : Rappelant ses paroles de la veille, Michel les commentait à peu près ainsi : « Les représentants du Peuple, insultés, traqués, arrêtés, assassinés par l'infâme police de Bonaparte, confient au Peuple, comme ils le garderont eux-mêmes, le dépôt des libertés publiques, seul pouvoir qui reste debout ; ils déclarent hors la loi le traître de l'Elysée ; ils appellent le Peuple aux armes. — Les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif ne doivent plus obéissance qu'aux membres de l'Assemblée, dispersés ou réunis en permanence. » — Puis, cette proclamation requérait les commandants militaires et la garde nationale tout entière pour la défense de la Constitution ; elle visait, enfin, l'article 58 qui déclare le président déchu, de plein droit, par le seul fait de haute trahison, — et l'article 3 qui met la Constitution sous la sauvegarde de tous les citoyens.

Les membres présents de la Montagne s'empressèrent, à l'envi, de signer cette pièce de conviction.

Fort suspect à plusieurs de ses collègues, — au moins à cause de son nom, — le fils de Jérôme signa comme les autres ; puis, en termes fort vifs, il exprima les sentiments d'irritation et de mépris que son cousin lui inspirait.

Pour l'intelligence du dialogue qu'amena cette

sion de colère, je dois raconter un dialogue
ieur ; tous les deux se lient.

tait, je crois, le jour où M. Napoléon Bonaparte
renvoyé à la noblesse les injures que M. Thiers
sait à la *vile multitude*. Michel complimenta
eur : « Il faut, ajouta le représentant du Cher,
t que je trouve votre discours bon pour que je
le dise, car j'ai de l'horreur pour la race des
parte. »

comme on vint à parler de la situation : « Elle
lle, vraiment, — fit Michel : — chaque matin,
sommes placés entre votre cousin et Changer. »

« Mon cousin, interrompit Jérôme, est un crétin,
ot. » — Et avec son accent corse, il appuyait sur
eux mots, fortement.

« Qu'il soit un idiot ou qu'il ne le soit pas, cela
porte peu, — répliqua Michel ; — je le redoute
s que Changarnier. Changarnier représente un
et votre cousin n'est qu'un homme ; et, quand
omme se fait tyran, on s'en débarrasse. »

un mouvement du fils de Jérôme, Michel
a : « Mon Dieu ! cette maxime sur les tyrans
ieille comme le monde. Ouvrez Montesquieu,
y lirez que les amis de la liberté romaine tuè-César, parce que César les avait mis dans
ossibilité de le juger. »

te thèse du châtiment de la tyrannie par un fer
eur, — Michel l'avait encore soutenue, dans
ureau, contre M. Baroche, peu de jours avant le
embre, à propos d'une loi sur la responsabilité
ésident.

nc, le 3 décembre, quand M. Jérôme Napoléon
ait contre son cousin tout le vocabulaire de

l'indignation, Michel (de Bourges) lui dit : « Eh bi
nous voici à l'application de ma thèse ! »

Et son regard profond, sa voix métallique se
blaient évoquer les grandes ombres de Brutus
d'Aristogiton.

A cet appel, à cette sommation de l'homme
avait, deux fois en deux jours, mis Bonaparte h
la loi, et engagé les citoyens à lui courir sus, Jérô
Napoléon répondit en balbutiant : « Mes sentime
religieux me défendent de m'arroger le droit de
et de mort sur un homme. »

— « Monsieur, — répliqua Michel, — la relig
c'est la Vérité, c'est la justice, c'est la loi. Où est-
la loi, depuis hier ? »

— « Que pensez-vous de cela, dit alors M. Jérô
Napoléon à Versigny ; que feriez-vous ? »

— « Je ne sais, répondit Versigny, si j'aurais
force de frapper froidement cet *homme* dans son ca
net; mais, si je le rencontrais sur le boulevard,
sortant d'ici, je lui enverrais une balle et je croi
remplir un devoir. »

Tous les Bonaparte se valent. Quelques minu
après, le fils de Jérôme quitta la réunion et les ré
blicains ne l'ont plus revu.

Un fait vient à l'appui de mon jugement sur ce
méprisable famille corse :

Vers les premiers jours de janvier 1852, ce mê
Jérôme Napoléon rencontra M. Madier-Montjau pè

« Votre fils, dit-il, que j'ai vu pendant les funes
journées de Décembre, m'a témoigné une gra
froideur. Ma situation est intolérable ; je suis susp
aux républicains, — je le suis à mon cousin que,
reste, je ne puis et ne veux plus revoir. Je v

der à l'Italie un refuge, où j'attendrai la fin ime odieux qui opprime la France. »

nois plus tard, M. Jérôme fils embrassait l'au- ce *régime odieux*; il en acceptait une pension gt mille livres, et, le 16 juin, on lisait dans urs journaux :

er, à la réception de l'Elysée, on remarquait le ce Napoléon Bonaparte; la paix est décidément et parfaite, en apparence, entre les deux ins. »

ypocrisie est la morale des princes; et, n'ai-je droit de répéter que tous les *Bonaparte se* ?

réflexions m'ont éloigné des évènements que onte.

is la soirée du 3 décembre, il y eut encore une on chez Marie : Victor Hugo, Michel (de Bourges) idier-Montjau y rédigèrent une proclamation. les hommes de l'ancien et du nouveau *National* uvaient là. Goudchaux, retenu par une maladie de poitrine, avait déclaré, dès la veille, et ait à tous ses amis « qu'il était désespéré de ne oir agir, mais que, si l'on construisait une bar- à cinquante pas de sa porte, il serait le ier à y monter et le dernier à en descendre. » Sa on était ouverte à tous les hommes dévoués du républicain.

endant, les cadavres laissés par le colonel efort *sur le carreau* n'avaient point produit ce que eurtriers en espéraient; il leur fallait des barri- afin de motiver leurs attentats des jours pré- its et ceux qu'ils préparaient encore.

général Magnan « fit rentrer, à minuit, toutes roupes et tous les postes; les sergents de ville

regagnèrent aussi leurs quartiers généraux respe‹
tifs. »

A ces derniers et aux membres les plus dévoués d
la société du Dix-Décembre on intima l'ordre d
parcourir, sous la blouse de l'ouvrier, les rues et le
carrefours, d'y semer l'agitation, d'y dresser de
barricades qu'ils abandonneront après avoir essuy
le premier feu.

En effet, le 4, de huit à dix heures du matin, de
hommes, dont les figures sinistres n'étaient connue
d'aucun ouvrier, construisaient les barricades de
mandées.

Le général en chef avait fixé le moment de l'att
que.

A deux heures, le général Bourgon, avec les gr
nadiers du 28e et deux obusiers de la 10e batterie d
6e d'artillerie, enlève la barricade de la rue de
Lune. « Une décharge de ses défenseurs n'attei
personne, » dit le narrateur officiel. Ce n'est p
surprenant, elle était faite par quelques décembr
lards qui s'enfuirent *après avoir essuyé le premier f*
et voici la preuve de mon affirmation, elle m'e
fournie par un de ces hommes qu'a si bien caract
risés M. Jules de Lasteyrie : dès le matin du 2 déce
bre, deux mille *coquins* choisis entre les plus dévou
étaient réunis au palais de l'Elysée, et ten
en réserve. Le jeudi, lorsqu'un ordre du génér
Magnan, — il en convient dans son compte-ren
des opérations militaires, — fit abandonner aux tro
pes tous leurs postes, cinq cents de ces misérables
la société du Dix-Décembre se dirigèrent, en peti
bandes, vers les rues de Cléry, Saint-Eustache, et
etc., avec la mission d'y dresser des barricades af

d'y attirer la population, d'engager le combat et de s'esquiver après avoir essuyé le premier feu.

Ces instructions furent suivies ponctuellement et avec un tel zèle qu'aux barricades Saint-Eustache, du Cadran et de la Lune, les Elyséens perdirent seize ou dix-sept des leurs, entre autres le chef qui les commandait; mais, le tour était joué; des barricades avaient été élevées, et les soldats, que surexcitaient de copieuses libations alcooliques, brûlaient de venger leurs frères tués ou blessés par des *bourgeois*.

Ces faits ont été racontés dans un corps de garde, en présence de nombreux témoins, par un nommé Robert, ouvrier sur le port de La Villette; il en parlait avec orgueil, car il était l'un des cinq cents; il venait de chercher un de ses camarades pour l'élection d'un chef, en remplacement de celui qu'ils avaient perdu.

A l'une des barricades du quartier Saint-Denis, plusieurs citoyens reconnurent et virent à l'œuvre Schnep, l'espion de nos refugiés en Suisse.

D'autres agents de police *défendaient* celle de la rue Rambuteau, près des archives; l'un d'eux fut reconnu par des ouvriers, il était porteur de sa carte; on allait faire justice de ce misérable, lorsque B..., membre du comité socialiste, — cédant au mouvement d'une générosité hors de saison, — ordonna qu'on le délivrât.

Voici comment ces instruments du crime répondaient à cette clémence dont toujours furent victimes les républicains incorrigibles sur ce point. Entre mille attestations des mêmes faits, écrites et signées par des témoins *de visu et auditu*, je rapporterai la suivante qui les résume toutes : « Dans la

» soirée du 3 décembre, j'ai été conduit à la préfec-
» ture de police, dans la cellule n° 4 de la pistole
» des femmes; de ma fenêtre grillée, mais que je pou-
» vais tenir ouverte, j'ai vu les arrestations des jour-
» nées des 4, 5, 6 et 7. La sauvage brutalité des ser-
» gents de ville s'est révélée, là, tout entière. Les
» hommes qu'ils n'osaient frapper dans la rue, en
» plein jour, étaient impitoyablement *assommés* dans
» la cour, sous ma fenêtre. La crosse et la baïonnette
» des fusils municipaux venaient en aide aux ser-
» gents de ville, — et la troupe présente laissait
» faire. Pendant les nuits du 4, du 5 et du 6, les cris
» déchirants des victimes et les hurlements des
» bourreaux me tinrent éveillé. Le 4, à dix heures
» du soir, un homme a été assassiné et jeté dans un
» coin, où il a râlé l'agonie jusqu'à cinq heures du
» matin. J'ai vu des sergents de ville, couverts de
» vêtements d'ouvriers, sortir de la préfecture en
» plaisantant sur l'infamie qu'ils allaient accomplir,
» — puis, quelques heures après, rentrer au milieu
» d'hommes arrêtés devant une barricade, et qu'on
» avait *éreintés* dans la première cour; c'est le mot
» qu'employaient les agents en se réjouissant, à
» haute voix, d'*avoir si bien fait couper les rouges dans*
» *le pont*. Les municipaux étaient constamment
» plongés dans l'ivresse. »

Tout à l'heure, d'autres témoignages confirmeront celui-ci.

En attendant, — c'est M. de Maupas qui, dans les transports d'une joie mal contenue, va nous révéler étourdiment l'esprit et le but des malfaiteurs bonapartistes, les projets des barricades officielles et de la boucherie préméditée. Voici la copie d'une lettre

nanée de l'imprudent préfet de police ; — l'histoire conservera précieusement comme une des pièces s plus importantes du procès qu'un avenir inexo-ble et prochain intentera aux exécuteurs de l'at-ntat napoléonien :

« Paris, 2 décembre 1851.

» *Cabinet du préfet de police.*

» Le dixième arrondissement est enlevé et les re-résentants arrêtés. Nos commissaires de police font s prodiges de courage ! Cent représentants envi-n sont enfermés à la caserne d'Orsay. C'est là un int immense.

» *Le préfet de police,*

» *Signé* : DE MAUPAS.

» *P. S.* — MM. Berryer et de Falloux sont à Mazas ; est rigoureux ! Je le répète et je le pratique : *avec force seule, nous serons maîtres de la situation.* A CE OIR LES BARRICADES ! DU CANON, DU CANON T DU COURAGE (1). »

Dans l'aveu d'un crime froidement conçu mit-on mais une plus impudente audace ?

L'ordre des faits me ramène sur le boulevard des aliens, où le colonel Rochefort va reprendre, avec s lanciers, ses prouesses de la veille.

A la hauteur de la rue Taitbout, il aperçoit un ssemblement considérable d'hommes bien vêtus ; l y crie : *Vive la République ! Vive la Constitution !*

(1) En publiant la copie de cette lettre, les journaux belges ont noncé que son original est *en lieu sûr.*

Je laisse, une fois de plus, à l'historiographe dε colonel, le récit de ses nouveaux exploits : « A dernier cri, — aussi rapide que l'éclair, — d'un s bond, le colonel Rochefort franchit les chaises l'asphalte, tombe au milieu du groupe, et fait au tôt le vide autour de lui. Ses lanciers se précipit à sa suite ; un de ses adjudants abat, à coups sabre, deux individus...

» Tous ceux qui formaient le rassemblement s' fuirent en laissant bon nombre d'entre eux su place. Le colonel continua sa marche en dispers tout ce qu'il rencontrait devant lui. Une trente de cadavres restèrent sur le carreau, presque t couverts d'habits fins. »

Une barricade, mal défendue, s'élevait au mi du boulevard, près du Gymnase. On l'attaque ; artilleurs veulent tourner leurs pièces contre el les timons craquent et se brisent. Une terreur nique s'empare des soldats.

Alors, depuis la Maison Dorée jusqu'à la p Saint-Martin, le boulevard n'était qu'une ligne feu. Les soldats du 72e, excités par les vapeurs vin et par la fumée de la poudre, tiraient à l'a ture sur les passants inoffensifs, « malgré les eff » du général de Cotte et de ses aides de camp p » arrêter une consommation aussi inutile de m » tions, et qui ne pouvait faire que des victi » innocentes (1). »

Cet aveu est précieux à recueillir. Cependant loux des sanglants lauriers que moissonnait si la ment son collègue Rochefort, et sous le prét qu'un coup de fusil est parti du vaste établissen

(1) *Révolution militaire du 2 décembre*, p. 218 et 219.

les tapis d'Aubusson sur la tête de sa colonne, le général Canrobert dirige contre cette maison et contre celle de Billecoq le feu nourri de deux obusiers. Les boulets ont troué les épaisses murailles ; une soldatesque furieuse envahit ces maisons prêtes à crouler, et d'où, bientôt, le sang ruisselle à flots sur le bitume du boulevard.

Les soldats envahissent la librairie qui touche aux magasins du Prophète ; ils entraînent, sur le boulevard, les curieux qui s'y étaient réfugiés, et les égorgent.

L'ivresse troublait si profondément la raison de ces assassins, qu'ils tiraient les uns sur les autres.

Les funèbres voitures, surmontées d'une perche bleue au bout de laquelle se lisait le mot AMBULANCE, et qui, depuis le matin, promenaient dans les rues leur attirail de chirurgiens et d'infirmiers, se hâtaient d'enlever les cadavres des soldats.

Il se brûla tant de cartouches que leurs débris et le plâtre des maisons blanchissaient le boulevard, comme si d'épais flocons de neige y fussent tombés.

Si des femmes, des enfants ou des vieillards effrayés se dirigeaient vers les soldats, — au lieu de la sécurité qu'ils cherchaient dans les rangs de ces prétoriens, ils n'y trouvaient que des balles impitoyables.

Sur les marches de la maison d'Aubusson, qu'il fallut, sur-le-champ, étançonner ainsi que sa voisine, trente cadavres étaient gisants.

Dans la cité Bergère, — et près des Variétés ou sous le vestibule de ce théâtre, cinquante-deux, parmi lesquels onze cadavres de femmes qu'avaient tuées des tirailleurs de Vincennes.

Les ambulances des bains de Jouvenel, de l'hôtel

Montmorency et de la maison n° 19 du faubourg Montmartre regorgeaient de mourants.

Une jeune femme est tuée dans son lit, avec son enfant né depuis peu d'heures, par des soldats qu'elle a vainement implorés.

Jollivart le paysagiste, atteint par une balle, tombe mort devant son chevalet.

M. Pecquet, vieillard de soixante-quinze ans, est frappé, au flanc droit, dans son salon, par un projectile qui ne peut être extrait.

Plusieurs balles frappent et tuent un pharmacien de la rue Lepelletier, M. Boyer, assis devant son comptoir.

Sous les décharges des boulevards tombent, pêle-mêle MM. Coquard, Duchesnay, Février, Pontat, Selan, Thirion de Montauban, propriétaires; Avenel, allumeur de gaz ; Carpentier, clerc d'avoué ; Thiebault, paveur; Derains, avocat; Durand, charpentier ; Brun, Debauque, Lièvre, Frois du Chevalier, Charpentier de Belcourt, négociants ; Boyer, Vial, cochers ; Bidois, Filly, Lemière, Lelièvre, Roussel, employés ; Bertaux, marchand de vin ; Boulet Desbarreaux, clerc d'huissier ; Carrel, tourneur ; Friedel, Boquin, menuisiers ; Deransart, Maloisel, coiffeurs ; Merlet, ancien sous-préfet ; Chaussard, Gaugeon, Monnard, domestiques ; Hosfe, rentier ; Colet, carrossier ; Devart, entrepreneur ; Rio, professeur ; Jouin, scieur de pierres ; Pilon, bijoutier ; Pariss, pharmacien ; Loly, homme d'affaires ; Robert, peintre en bâtiments ; Molin, courtier ; Matos, chapelier; Grimaud, arçonnier ; Lemercier, broyeur ; le comte Povinski, neuf femmes, trois enfants et une foule d'hommes appartenant à presque toutes les conditions sociales ; « ils appartenaient, à de rares excep-

tions près, — suivant le récit d'un médecin, à la classe aisée ; un grand nombre étaient fraichement gantés et en bottes vernies ; l'un d'eux avait encore son lorgnon encastré dans l'œil droit, à la manière des élégants. (1)

» On peut porter à cinq cents *au moins* le nombre des habitants de Paris assassinés, SANS PARLER DES MORTS DES BARRICADES. (2) — Une dame de grand courage nous écrivait : Je vous ai déjà raconté avoir, moi-même, entendu dire par un officier, d'un ton de plaisanterie, qu'il faisait *des coups admirables entre les deux yeux*, au moyen d'une arme précieuse qu'il possédait. Il se vantait d'avoir pris des gens et de les avoir mené fusiller au coin de la rue ; ne pouvant s'empêcher d'ajouter : *C'est qu'ils mouraient avec courage ces coquins-là, ils ne bronchaient pas !* Un autre officier racontait à une dame de mes amies que les soldats *s'amusaient* à *tirer à la femme*, comme qui dirait à la cible, et visaient toutes les femmes qu'ils apercevaient aux fenêtres. » (3)

Je puis ajouter avec l'historien que je cite : « Nos récits ne vont pas au delà de la plus stricte vérité. Nous nous regarderions comme le plus criminel des hommes si nous forgions un de ces assassinats pour en charger nos ennemis. »

Poursuivons donc notre tâche douloureuse.

Le cercle du Grand-Balcon est envahi par des fan-

(1) Schœlcher. *Hist. des crimes du Deux-Décembre* 1852, page 198.
(2) Schœlcher. *Hist. des crimes du Deux-Décembre* 1852, page 202.
(3) Schœlcher. *Hist. des crimes du Deux-Décembre* 1852, page 187.

tassins que guide leur capitaine Larochefoucault Trente sociétaires sont là : — « *Qu'on les fusill tous !* » s'écrie le capitaine ivre ou fou. Le généra Lafontaine, l'un des trente, eut besoin de toute son énergie pour empêcher ce massacre.

Au-dessus du café Cardinal se trouvent les grands magasins de musique de M. Brandus. Des pluies de balles font voler les fenêtres en éclats et ravagent les appartements. Les portes sont enfoncées, — des soldats envahissent tous les étages ; un vieux domestique de M. Brandus est tué ; tous les habitants de la maison furent arrêtés et trainés devant le général Reybell, qui, heureusement connaissait M. Say, l'un des prisonniers ; ce hasard les préserva d'une mort certaine.

Le café Anglais, qui fut presque démoli, et l'hôtel de Castille furent aussi les théâtres des excès d'une soldatesque furieuse.

A l'entrée de la rue Richelieu, Doutre vit un officier d'état-major se précipiter, l'épée en avant, sur de pauvres vieillards qui fuyaient : le cheval s'abat, l'officier tombe et se blesse, la foule irritée le menace. Des lanciers accourent et sabrent tout autour d'eux; le chapeau de Doutre fut fendu.

A la hauteur du passage de l'Opéra, M. Versigny fut témoin d'une scène pareille. Un officier d'état major se rua sur des gens paisibles ; il n'échapp aux vengeances soulevées par la fureur de sa provocation qu'en gagnant au galop la mairie du deuxième dont la porte se referma vivement.

Dans la rue Lamartine, en face du n° 25, des lanciers passaient ; un homme, bien vêtu, crie : *Vive la République !* Aussitôt, un lancier, avec son arme, le cloue au mur. Alléchés comme des chacals par l'o

deur du sang, quinze soudards entourent le malheureux, le mutilent et le déchirent. — Une famille entière de la rue Lamartine a vu ces cannibales à l'œuvre.

Sur le boulevard ou dans les rues adjacentes, trois cents hommes, ou femmes, ou enfants, venaient d'être égorgés.

Un homme poursuivi par des chasseurs de Vincennes se réfugie dans une boutique de libraire, à côté de la maison Sallandrouze ; le capitaine s'y précipite avec des soldats, — et, tandis que le chef, ne trouvant pas le fugitif, sabre le libraire, ceux-ci tuent à coup de baïonnettes le père, la mère et les deux filles de ce négociant.

Sur le boulevard Poissonnière, un autre libraire, M. Lefilleul, est assailli dans sa boutique par des soldats qui le blessent au bas ventre. Mais je laisse la parole au *Moniteur* : « Une lutte terrible s'engage » entre M. Lefilleul et un capitaine. Le premier est » encore blessé à la cuisse et au bras, mais le second » tombe mort sous les coups des soldats qui cher- » chent à le défendre. M. Lefilleul, qui, malgré ses » blessures, conserve encore des forces et son sang- » froid, profite de ce terrible moment pour se déga- » ger et sort du magasin en y laissant trois cadavres. » On espère sauver la vie de M. Lefilleul, honnête » commerçant, tout-à-fait étranger aux passions po- » litiques. » (1)

Un Anglais, le capitaine William Josse, habitait un hôtel du boulevard Montmartre. Il était sur son balcon avec sa femme. « Nous regardions les soldats,

(1) *Moniteur* du 9 décembre 1851.

» — dit-il ; — la compagnie placée devant moi ap-
» prêta les armes et un coquin, tout jeune, sans
» favoris ni moustaches, m'ajusta. Vivement je pous-
» sai ma femme, et une balle qui frappa le plafond
» au-dessus de nos têtes nous couvrit de poussière
» et de morceaux de plâtre. Je fis coucher ma femme
» sur le parquet, et une décharge frappa toute la
» façade de la maison, le balcon et les fenêtres ; une
» balle brisa la glace sur la cheminée, une autre le
» globe de la pendule ; tous les carreaux de vitre
» furent brisés ; les rideaux et les châssis des fenê-
» tres furent morcelés. Tandis qu'on rechargeait
» les armes, nous nous réfugiâmes dans les cham-
» bres de derrière. Le bruit de la fusillade dura plus
» d'un quart d'heure. Quelques minutes après, les
» canons furent démasqués et pointés contre le ma-
» gasin de M. Sallandrouze, cinq maisons plus bas
» à notre droite.

» L'objet ou la justification de tout cela était un
» énigme pour tous ceux, Français et étrangers, qui
» étaient dans la maison..... Il faut que cette fusil-
» lade *de gaîté de cœur* ait été le résultat d'une pani-
» que, et que les soldats aient voulu effrayer par un
» premier feu dans la crainte que les fenêtres ne fus-
» sent garnies d'ennemis cachés, ou qu'elle ait été le
» résultat d'une impulsion sanguinaire, — double hy-
» pothèse également déshonorante pour eux : com-
» me soldats dans le premier cas, comme citoyens
» dans le second. En ma qualité de militaire, c'est
» avec le plus profond regret que je suis forcé d'ad-
» mettre la dernière opinion.

» La troupe a fait décharges sur décharges pen-
» dant plus d'un quart d'heure sans qu'on lui ait au-
» cunement riposté. Ils ont tué beaucoup de mal-

» heureux qui étaient restés sur les boulevards
» parce que toutes les portes des maisons étaient
» fermées. Quelques personnes ont été tuées sur le
» seuil de leurs portes. Le sang de ces victimes
» remplissait encore les trous creusés autour des
» arbres, le lendemain vers midi. Les boulevards et
» les rues adjacentes étaient sur plusieurs points un
» véritable abattoir.

» Les soldats sont entrés dans des maisons d'où
» jamais un coup de feu n'a été tiré, et quoique la
» *Patrie*, journal de l'Élysée, ait eu la prétention
» d'indiquer ces maisons par leurs noms, elle a été
» obligée, dans son numéro suivant, de démentir
» ses imputations calomnieuses. » (1)

Le professeur de philosophie à l'École normale, Jules Simon, vient d'adresser à un journal de province la déclaration suivante : « Rue Montmartre,
» vers quatre heures, on a tiré sur un groupe inof-
» fensif, sans armes, ne criant pas. Un homme
» tombe, nous le relevons, il n'était que blessé. A
» trois pas de là, un autre était mort. Une femme
» avait le bras cassé par une balle. Je retourne rue
» Richelieu, je vois un soldat ajuster et tirer sur une
» fenêtre. »

Les ennemis de la République, les partisans du Bomba corse corroborent, eux-mêmes, tous ces témoignages; écoutons, d'abord, le correspondant d'un journal clérical de Bruxelles : « C'est la bour-
» geoisie, la Société riche et polie qui résiste. Le
» soldat frappe sans pitié, il détruit les maisons et

(1) *Times* du 13 décembre 1851.

» en tue les habitants. Le boulevard Bonne-Nou-
» velle, du côté des maisons Raguenault et Odier,
» la maison Sallandrouze sont à moitié démolies par
» les boulets. Les soldats se vantaient de ces exploits.
» J'ai compté vingt-sept cadavres dans la cour de la
» maison Odier. Et c'étaient des cadavres couverts
» d'habits luxueux. C'étaient des FEMMES, des VIEIL-
» LARDS et des ENFANTS. » (1)

Voici les aveux d'un journal bonapartiste : « Les
» individus qui se trouvaient dans ces maisons ont
» été plus ou moins atteints par les coups de feu de
» la troupe. Les soldats, sur l'ordre de leurs chefs,
» ont ensuite dû pénétrer, de vive force, dans plu-
» sieurs maisons, et, notamment au café de Paris,
» dans la Maison-d'Or, au café Tortoni, à l'hôtel de
» Castille, dans la maison de la Petite-Jeannette et
» au café du Grand-Balcon. *Ils ont saisi des fusils*
» *dont la culasse était encore chaude.* (2) Les individus
» trouvés dans ces établissements ont été arrêtés.
» Deux ouvriers tailleurs, *soupçonnés* d'avoir tiré de
» la maison du tailleur Dusautoy (3), ont été éga-
» lement arrêtés, et ils auraient été fusillés sans
» l'intervention du général Lafontaine. Le Cercle
» du commerce qui occupe le grand balcon du pre-
» mier étage de cette maison, et qui se compose de
» notabilités de l'armée, de l'industrie et de l'admi-
» nistration, rentiers, propriétaires, négociants, gé-

(1) L'*Émancipation*, nº du 7 décembre 1851.

(2) Mensonge démenti par *la Patrie* elle-même.

(3) Insinuation calomnieuse également démentie ; nul n'ignore que le tailleur Dusautoy a toujours été le fanatique et intéressé partisan du bandit de Boulogne et de Strasbourg.

» néraux, tous hommes honorables, *a failli être vic-*
» *time* de son voisinage avec le tailleur. Les balles
» des lanciers ont malheureusement atteint deux
» membres distingués de ce cercle, le général Bil-
» lard et M. Duvergier. Le premier a été blessé à
» l'œil droit par un éclat et le second plus grièvе-
» ment à la cuisse gauche. » (1)

La *Patrie* aurait pu ajouter que le tailleur Dussautoy ne dut, lui-même, son salut qu'à une fuite précipitée.

Laissons encore le journal des assassins confirmer le récit du capitaine anglais : « Les fenêtres, les fa-
» çades ont été en partie détruites. Puis, des déta-
» chements sont entrés dans l'intérieur et *ont passé*
» *par les armes tous les individus qui s'y trouvaient ca-*
» *chés*. Six individus en blouse, qu'on a découverts
» derrière des tapis pour éviter les balles de la
» troupe et tirer sur elle sans danger (2), ont été fu-
» sillés sur l'escalier de la maison Lannes, aujour-
» d'hui dépôt de tapis de la fabrique Sallandrouze.
» Plusieurs scènes de la même nature se sont pas-
» sées aux environs du théâtre des Variétés, la
» troupe a fait justice de *ses assassins*. » (3)

Et ce n'est pas sur les boulevards seulement qu'on tuait, — je laisse de nouveau la parole aux historiens officiels : « Le 4, vers neuf heures du soir, une

(1) La *Patrie*, n° du 6 décembre 1851.

(2) La calomnie se renouvelant, je constate de nouveau que le calomniateur se rétracta.

(3) Des assassins comme ceux de la maison Dussautoy, du Cercle du commerce et de la maison Sallandrouze.

» colonne du 51e enlève, non sans pertes, toutes les
» barricades que l'on venait de construire dans les
» rues Montorgueil et du Petit-Carreau. Des fouilles
» sont aussitôt ordonnées chez les marchands de
» vin, une centaine de prisonniers y sont faits,
» ayant, *la plupart*, les mains encore noires de pou-
» dre, preuve évidente de leur participation au com-
» bat ; comment, alors, ne pas appliquer à bon nom-
» bre d'entre eux, les terribles prescriptions de
» l'état de siége ? » (1)

Si le narrateur napoléonien avait voulu être entièrement véridique, il aurait dit que les cent prisonniers furent égorgés.

La cause de ces massacres, j'ai horreur de la rapporter, tant elle surpasse tout ce qu'avait imaginé jusqu'ici le crime le plus industrieux.

Il y eut, à l'Elysée, un moment de terreur ; on voyait monter les flots irrités de la bourgeoisie menaçante ; on craignait que cette irritation n'enflammât les ouvriers et ne les jetât sur les barricades, en trop grand nombre. En outre, — le chapitre suivant nous l'apprendra, — les barricades républicaines avaient succédé à celles de la police et devenaient redoutables.

Ce fut alors que M. Bonaparte et ses coopérateurs agitèrent la conduite à tenir : Se retirera-t-on à Vincennes ou aux Invalides ? — Avant de recourir à cette fuite vers laquelle certains complices inclinaient, M. Bonaparte *exigea* l'exécution d'un plan *qu'il avait médité*. En deux mots le voici :

(1) Mauduit. Révolution militaire, page 248.

« Des membres de la société du Dix-Décembre monteront, çà et là, aux étages supérieurs de quelques maisons, et feront feu sur la troupe. Les chefs profiteront de cette *attaque* pour irriter leurs soldats, et frapper la bourgeoisie *d'une terreur salutaire* par la téméraire audace d'une impitoyable *répression*. Il faut tuer tout ce qui résiste, et même au hasard tout ce qui n'est pas favorable ; feux de pelotons sur les curieux. »

Lefèvre fils, négociant à Issy, a fait la déclaration suivante : « Le 4 décembre au matin, je revenais des » ateliers du chemin de fer d'Orléans, où je voulais » soulever les ouvriers contre l'attentat. Lami, mé» canicien de la rue du Four-Saint-Germain, était » avec moi. En traversant la place Saint-Sulpice, » transformée en un véritable camp, nous entendî» mes cette allocution du colonel du 6e de ligne à ses » soldats plongés, la plupart, dans l'ivresse : — *Sol*» *dats, soyez aveuglément soumis à la discipline et aux* » *ordres de vos chefs ! Que rien ne vous arrête ! tuez* » *tout ce qui s'opposerait à votre gloire : femmes, enfants,* » *vieillards, vous frapperez tout, entendez-vous, soldats ?* »
» Les personnes qui entendirent, comme moi, ces » horribles excitations au meurtre, furent glacées » d'horreur. »

Ce colonel du 6e de ligne se nomme GARDERENS DE BOISSE.

Veut-on la preuve officielle de ces consignes sanguinaires ?

L'un des ordonnateurs de ces exécutions nous la fournira ; c'est le lieutenant-colonel du 58e de ligne ; il se nomme Lebrun et préside l'un des conseils de

guerre de Paris; du haut de son fauteuil présidentiel, il déclare que « *l'ordre avait été donné de ne pas faire de prisonniers.* »

On vient de voir avec quelle précision *s'exécuta ce plan* dont Tibère eût été jaloux.

Pas une sommation n'avait précédé cette boucherie napoléonnienne, qui, le soir, eût son couronnement : — Sur le boulevard, couvert de débris humains, devant ces cadavres qu'entourait une foule consternée, la musique du 7me régiment de lanciers jouait une polka !

---

# CHAPITRE QUATRIÈME

SOMMAIRE : Préludes aux barricades républicaines des rues Aumaire, Saint-Denis, Montorgueil, du Faubourg Saint-Martin. — Héroïsme de nos combattants; mort héroïque de Dussoubs et de ses amis. Dévoûment d'une femme. — Boucheries du passage du Saumon et des rues voisines. — Les cadavres amoncelés et dépecés. — Enfants torturés. — Les jours annoncés par le général Pellion. — Assassinats dans les rues de la Lune, des Vinaigriers, Rambuteau, Saint-Denis, Pagevin, Poissonnière, au quai des Orfèvres, au quai aux Fleurs, rue Maubert, au Luxembourg, sur le Pont-Neuf, dans la Cité, à l'Ecole militaire; cadavres jetés dans la Seine par des soldats. — Orgies au Panthéon. — Le bourreau payait grassement ses aides. — Soldats fusillés. — Les délations encouragées et la terreur bonapartiste. — Action du Comité de résistance. — L'ambulance du quartier des Halles. — Quatre jeunes hommes pris pour des représentants du Peuple et fusillés. — Une mère de quatre enfants et le général Carrelet.

Toutes les barricades, cependant, ne furent pas l'œuvre de la police. Dans la nuit du 2 décembre, déjà, quelques citoyens, voyant l'attitude irrésolue de la population voulaient ouvrir le combat. En apprenant qu'on s'était donné rendez-vous, le lendemain, au faubourg Saint-Antoine, le plus grand nombre accepta l'ajournement d'un projet arrêté.

Quelques autres firent une tentative de désarmement dans la rue du Sentier. La première porte à laquelle ils frappèrent était celle d'un républicain; il leur offrit son fusil : « Mais, leur dit-il, vous n'êtes pas en force pour tenir dans ce quartier ouvert de tous les côtés, et vous compromettrez inutilement ceux qui vous livreront des armes; sachez attendre.»

Les républicains cédèrent à cet avis fort sage, — et les événements renvoyèrent à huit heures du soir le rendez-vous qu'on s'était donné pour le lendemain, à la naissance du jour.

Le 3, à huit heures, deux cent cinquante citoyens étaient réunis dans la rue Bourg-l'Abbé; on agitait la question de l'heure et du lieu où commencerait l'attaque; à une faible distance, la gendarmerie mobile campait. Plusieurs voix proposent ouvertement de retarder l'action, quand arrive un de ces mille décembraillards qu'on avait dispersés dans nos rues et nos carrefours; il débite un discours bonapartiste; on l'écoute, d'abord, avec stupéfaction, puis, — on le siffle et on le chasse. Alors, le cri : *Aux armes!* est poussé, — et des républicains s'élancent dans les maisons voisines pour y réclamer les fusils des gardes nationaux qui opposent une vive résistance.

L'un des récalcitrants, qui habite cette même cour Lepage où, en février 1848, cinquante municipaux furent trop heureux de livrer leurs armes pour sauver leur vie, essayait de gagner du temps; il discutait, tantôt avec une feinte bonhomie, tantôt avec l'apparence de l'énergie; ce traître avait dépêché quelqu'un vers la gendarmerie mobile. L'un des républicains aussi perfidement abusés découvrit cette manœuvre déloyale, et lui montrant le canon d'un pistolet: «Donnez votre fusil, sans phrase, lui dit-il, où vous êtes mort.» Notre discoureur devient blême; sans dire un mot de plus, il va chercher son arme et la remet très poliment.

Une heure s'était écoulée, on n'avait obtenu que huit fusils.

En traversant la rue Aumaire, on se heurte à trois cadavres horriblement mutilés par les soldats. Tan-

dis qu'une partie de la phalange républicaine s'en va promener, à travers les rues mornes, ces cadavres entourés de flambeaux, — l'autre barricade activement la rue.

Les pavés n'atteignaient pas un demi-mètre d'élévation quand un régiment de la ligne arrive. Les huit républicains armés font feu, et se replient devant des forces trop supérieures. Le tambour-major Toitot était tombé. Le régiment fouille, en tout sens, la rue Aumaire. Les républicains armés avaient trouvé un asile dans une cour. Groupés derrière la porte, ils entendirent le commandant dire aux soldats, sans la moindre émotion : « Fusillez les prisonniers ! » Cet ordre fut exécuté. Les victimes étaient quatre ou cinq curieux inoffensifs.

Quoique légère, cette escarmouche avait jeté une vive agitation dans le quartier; et, le lendemain, les rues Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple. Rambuteau se remplirent d'une foule agitée, indignée. Malgré le passage incessant des troupes devant lesquellles un peuple effaré fuyait, — des citoyens apposaient sur les murs des affiches que la foule saluait de ses plus énergiques acclamations.

A onze heures du matin, cent cinquante citoyens, qui se cherchaient pour protester, aux dépens de leur vie, se trouvent dans la rue Saint-Denis, à la hauteur de la rue Saint-Sauveur. « Nous n'irons pas plus loin, dit l'un d'eux, nous combattrons ici. » La plupart étaient des sous-officiers congédiés. Une charrette passe, on l'arrête. Les républicains se divisent en deux colonnes; l'une s'élance dans les maisons voisines pour y chercher des armes, — l'autre dirige les travaux de la barricade.

Bientôt, on avait cent cinquante fusils. La rue,

très large en cet endroit, était entièrement coupée; — elle forme un dos ou une croupe. — Placée là fort habilement, la barricade défiait la morsure des boulets. Le drapeau enlevé aux postes des Arts-et-Métiers la surmonte. Du côté de la rue Saint-Sauveur, qui était le point de retraite, elle n'a qu'un demi-mètre de hauteur ; ainsi les combattants, pour se rallier, devaient se découvrir entièrement ; les derrières n'étaient point protégés.

A midi et demi, un boulet, envoyé de la porte Saint-Denis, annonce le combat et coupe en deux une vieille femme qui venait de garnir sa chaufferette chez un boulanger du voisinage. Onze fois le canon vomit des volées de mitraille. Puis, deux compagnies du 28e et du 33e de ligne marchent sur la barricade; elles reçoivent un accueil tel qu'elles reculent aussitôt en laissant un grand nombre de morts sur le pavé.

Dix minutes plus tard, le 72e se fait précéder par quatre obus lancés par le général de Cotte ; ces obus n'ont d'autre effet que le bris des devantures qui s'écroulent avec fracas.

Les soldats ont à peine ouvert le feu, qu'ils imitent leurs camarades du 28e et du 33e. Sous une vive riposte, plus de trente grenadiers tombent. Un de nos amis poursuit et tue un des soldats qui fuyaient ; — puis, revêtu du sac et de l'équipement du mort, il se replace sur la redoute.

Le général de Cotte ordonne une troisième attaque; elle est plus funeste encore aux soldats qui se retirent, une troisième fois, sous une pluie de balles admirablement bien dirigées : l'une a traversé le bras du colonel Quilico, — une autre, allant droit au

but qu'on lui assigne, frappe à mort le lieutenant-colonel Gombaut. — « C'est le tour de ce sous-lieutenant ou adjudant-major qui gesticule, » s'était écrié l'heureux viseur de Gombaut ; — un instant après, l'officier ne gesticulait plus. Toutes les fois que la troupe fuyait décimée, nos intrépides amis, debout sur la barricade, criaient d'une voix enthousiaste : *Vive la République ! Vive la Constitution !*

Le général de Cotte dut son salut au hasard seul :

— « Enfin, voilà celui que je cherchais ; il est à ma portée, » dit tout-à-coup l'infatigable moissonneur d'épaulettes prétoriennes ; il met le général en joue, — et tandis que le coup part : — « je n'abattrai que son cheval, dit-il à ses camarades, car l'un de vous a touché ma crosse, en passant. » — C'était vrai.

Et le cheval s'abattit.

Désespérant d'enlever de front une barricade si meurtrière, — on avait résolu de la prendre à revers et de placer entre deux feux ses héroïques défenseurs. En effet, le 15e léger débouchant par la rue aux Ours s'avance bientôt à l'arme blanche ; en même temps, le 72e se dispose à l'assaut ; nos amis saluent d'une décharge les premiers soldats, — et se retirent par la rue Saint-Sauveur ; ils laissèrent trois des leurs sur le carreau ; peu de leurs balles furent perdues. Si, toutes les fois que la troupe fuyait précipitamment, il n'avaient point suspendu le feu pour ménager leurs munitions, il est certain que la ligne eût essuyé de telles pertes qu'elle n'eût point osé revenir par cette voie. Nos amis, dans ce cas, auraient pu tenir tête au 15e léger qui, je l'ai dit, les prenait traîtreusement à revers.

Le nombre de nos combattants était diminué ;

plusieurs avaient déposé leurs armes dans les maisons voisines, d'autres les avaient abandonnées. Ils se retrouvaient cinquante à peine dans cette espèce de carrefour que forment les rues du Cadran, Saint-Sauveur, Montmartre et du Petit-Carreau. Embusqués au coin de ces rues, prêts à faire feu sur le premier régiment qui s'avancerait, ils attendirent longtemps. A quatre heures, voyant que les troupes n'abandonnaient pas leurs cantonnements de la pointe Saint-Eustache, de la rue Saint-Denis et de la place des Victoires, ils cherchèrent à se fortifier. Deux barricades étaient abandonnées : — l'une, en avant, à cinquante pas d'eux, — l'autre en arrière ; ils y établissent deux postes, lancent des vedettes dans la rue Saint-Sauveur, envoient un détachement dans la rue du Cadran pour y dresser une barricade à son point de jonction avec la rue Montmartre, — et, réduits à une vingtaine d'hommes, ils dépavent la rue du Cadran.

Le brouillard avait rendu le pavé boueux; le travail marchait lentement; en outre, de fréquentes alertes faisaient, de moment en moment, courir aux armes. Les régiments, campés à la pointe Saint-Eustache, lançaient des balles qui sifflaient au-dessus des travailleurs dont les pieds trempaient dans une flaque d'eau.

A cinq heures et demie, une vive fusillade s'engage du côté de la rue Montmartre. Les soldats de la place des Victoires attaquaient le faible détachement qui barricade l'entrée de la rue du Cadran; il n'est composé que de cinq hommes, dont l'un, — un ouvrier cordonnier, a le pouce emporté par une balle; nos cinq braves rejoignirent leurs amis.

Jusqu'à dix heures, cette situation se prolongea.

e présentèrent deux républicains : Dussoubs frère du représentant de la Haute-Vienne, et tier, délégué du Comité socialiste, qui avaient l'un et l'autre, à la prise de la mairie du e arrondissement; je parlerai de la lutte que, journée, on avait soutenue sur ce point. Dus- dont une balle avait labouré la poitrine, se représentant du Peuple. On l'entoure, — sa est mise en doute, — des amis et des compa- le reconnaissent. « Aidez-moi, leur dit-il, à me passer pour mon frère qui est malade. » — t inutile, lui fut-il répondu, tout le monde est, sposé à faire son devoir; cependant nous ne lémentirons pas. » L'exaltation passionnée de ubs et de Carpentier contrastait avec la froide tion des autres qui, depuis le matin, combat- nsemble, avaient pu se juger.

clairons de la troupe se répondaient, — on ntouré d'un cercle de fer. Dix heures et demie ient. Tout à coup, les avant-postes sont atta- Les six hommes qui les défendent déchargent armes et se jettent dans les rues voisines. En nes minutes, le bataillon du 51e de ligne, sous les du commandant Janin, se découvre à soixante s environ de la barricade du Cadran; il est pro- par une redoute mieux construite que celle des licains. Dussoubs, debout sur les pavés amon- ceint de l'écharpe de son frère, adresse aux s, d'une voix forte, une allocution ferme : il émontre l'étendue de leur crime et les malheurs vont appeler sur la patrie; il fait appel aux nents de fraternité qui doivent les unir au e.

commandant l'invite à descendre vers lui.

Dussoubs n'hésite point ; à peine a-t-il fait dix pa
que les soldats abaissent leurs fusils, l'assassinent
se précipitent sur la barricade et l'enlèvent après d
rudes assauts. Paturel, Carpentier et une quinzain
de leurs braves amis surent bien mourir.

Ce succès fut chèrement payé. De nombreux c
davres de soldats nageaient dans un lac de sang.

Pendant la vigoureuse lutte de la rue Saint-Deni
où des prodiges de valeur s'étaient faits, la femm
d'un ouvrier y déploya une intrépidité, un dévoû
ment infatigables ; elle distribuait aux défenseu
de la République, à travers une pluie de feu, de
provisions et des secours ; le mari de cette nobl
femme était mêlé à nos généreux combattants.

Après l'évènement de la barricade Montorgueil
la compagnie de voltigeurs du bataillon Janin s
livra aux plus lâches excès ; les soldats se répand
rent, comme des tigres furieux, dans les maison
voisines ; ils assassinaient lâchement tous les hom
mes sans défense qu'ils y rencontraient. Cinquant
cadavres mutilés marquèrent le passage de ces vo
tigeurs qu'excitaient au meurtre l'exemple et l
voix de leurs chefs.

Ils poussèrent la barbarie jusqu'à traîner au pie
de la barricade, où ils les hâchèrent, une vingtain
de citoyens pris dans leurs demeures.

Le marchand de vin du coin des rues du Cadra
et du Petit-Carreau est arraché à son comptoir e
lardé de vingt-deux coups de baïonettes.

Quelques républicains avaient cru trouver u
asile dans le passage du Saumon. Un détachemen
de soldats qui stationnaient dans la rue Montma
tre en saisit douze ou quinze, les massacre et l
mutile horriblement. Ces bourreaux aperçoiven

n monceau de jouets d'enfants, un objet qui ; c'est un gamin de treize ans ; ils le tirent ı pieds, et le tuent impitoyablement.

des victimes se traîne, ensanglantée, agoni- jusqu'à la porte du marchand de jouets, où ıt râle encore ; elle demande, au nom du Ciel, ɔutte d'eau ; les soldats rient, défendent à qui e soit de secourir ce mourant, et élargissent aies avec leurs sabres.

vieux gardien, borgne, du passage, éclairait une chandelle ces hideuses scènes de canni- ivres ; il guidait les recherches des assassins artistes dans les détours et les recoins du ge.

dehors, ces boucheries humaines se multi- nt. Depuis la rue Mandard jusqu'à la rue Neuve- Eustache, toutes les femmes, aux fenêtres, nt grâce, pitié, miséricorde pour les victimes.

exécuteurs des hautes œuvres de M. Bona- étaient sourds à ces lamentables supplications ; sse excitait la soif du carnage.

rdre qui avait été donné était celui-ci : « Tout i sera pris autour des barricades sera fusillé, ıtôt passé à la baïonnette ! Ainsi de tout homme ar ses paroles, provoquerait à la résistance aux du gouvernement. »

lèle à ces prescriptions sauvages, un général ıandait à ses soldats de se servir de l'arme he : « Les coups de fusils, disait-il, épouvantent pulation ; servez-vous plutôt de la baïonnette. »

and furent consommés les égorgements du ge du Saumon, les chefs ordonnèrent la des- ion des barricades. Les soldats lapidaient et dé- ent les cadavres.

Le lendemain, à sept heures et demie du matin, de la rue Mandar à la rue Thévenot, sur toutes les portes, étaient amoncelés des cadavres autour desquels des chandelles brûlaient.

Autour des rues du Cadran et Montorgueil, l'un de ces cadavres était disloqué, écrasé, piétiné, étripé, — à ce point que, pour me servir de l'expression d'un témoin oculaire, il ressemblait à *une masse de mou de veau en décomposition*. Ces restes informes étaient ceux d'un jeune ouvrier du quartier.

Entre deux pavés, on ramassa un pied chaussé d'un soulier verni.

A l'angle de la rue Saint-Sauveur, sur le trottoir, on s'arrêtait devant le cadavre d'un jeune homme à barbe et à moustache noires, revêtu seulement d'une fine chemise de batiste ; ses doigts étaient ornés de bijoux ; une balle l'avait frappé au dessous du cœur ; recueilli, la veille, dans une maison, il fut, avant le jour, glissé à travers la porte. Il échappa ainsi à la mutilation qui rendait les autres méconnaissables.

Sans jeter un voile sur ce tableau d'horreurs, qu'il faut, au contraire, présenter sans cesse aux yeux de la France et du monde, afin que, de tous les côtés s'élèvent d'éternelles malédictions contre le hideux émule de Charles IX et de Ferdinand de Naples, — je dois reprendre mon récit et conduire le lecteur sur tous les théâtres, où, pendant cette journée sanglante, des événements se passèrent.

Vers sept heures du matin, des ouvriers, appartenant à des ateliers des Batignolles, se rassemblèrent à l'entrée de la rue de l'Église, aboutissant à l'hôtel de ville, et dressèrent une barricade. La veille au soir, le bruit s'était répandu que des officiers de la garde nationale, réunis à des délégués des commu-

les voisines, avaient résolu de se mettre, le lendemain matin, à la tête d'un mouvement de résistance qui devait éclater, à la même heure, sur divers points de la banlieue. Malheureusement, les ouvriers ignoraient que ce plan, adopté en effet la veille, avait dû être abandonné en présence de sa révélation transmise immédiatement à l'autorité. Ils élevèrent donc la barricade, tandis que d'autres procédaient au désarmement des habitants du voisinage.

Le poste de la mairie, requis de courir sus à l'insurrection, prit la fuite à toutes jambes, au bruit d'un coup de fusil tiré en l'air. Une escouade d'agents de police s'élança alors, le pistolet au poing, fit feu et dispersa le rassemblement composé en réalité d'une quarantaine d'individus : quatre ou cinq à peine étaient armés. En même temps, des forces militaires imposantes prenaient position, et assuraient la honteuse victoire.

Un certain nombre d'arrestations furent opérées à la suite de cette tentative. Des interventions influentes détournèrent de plusieurs citoyens, indirectement compromis, les poursuites dont ils étaient menacés ; mais il fallait que le nouveau crime de lèse-usurpation eût sa victime expiatoire. Elle était désignée d'avance. Camille Berru, que son républicanisme, son titre de rédacteur de l'*Avènement du Peuple* et l'énergie de sa résistance à l'envahissement réactionnaire dans les rangs de la garde nationale, dont il était capitaine, avaient rendu l'objet de l'animadversion municipale, fut signalé comme le principal embaucheur de l'insurrection, et son chef reconnu. Il n'a échappé à Lambessa qu'en fuyant et en s'exilant.

La barricade du faubourg Saint-Martin, à l'angle

de la mairie du V$^{e}$ arrondissement et de la
Neuve-Saint-Jean, comptait une centaine de dé
seurs commandés par un ancien garde républi
qui, debout sur les pavés amoncelés, armé d'uu
tolet et d'une épée, déclara Louis-Napoléon ho:
loi. — A côté du passage du Désir s'élevait
deuxième barricade flanquée de balles de coto
et plus haut encore dans le faubourg, une troisi
en planches. Les défenseurs de la République a
en vain demandé aux tambours de la garde natio
de battre le rappel, le battirent eux-mêmes, en
compagnant du cri : *Aux armes !* A deux heure
barricade du haut du faubourg fut enlevée aprè
minutes de résistance ; la deuxième opposa une
fense énergique et longue ; — enfin, le 5$^{me}$ régi
de chasseurs attaqua celle du coin de la rue Ne
Saint-Jean, la prit d'assaut, — il était alors q
heures, — et pénétra dans la mairie dont les r
blicains s'étaient rendus maîtres ; on y trouva
sieurs enfants qui s'y étaient réfugiés. Au lie
« renvoyer ces gamins à leurs parents, » comme
firme l'auteur de la *Révolution Militaire*, — on
soumit à des cruautés inouïes ; on les traîna dan
casemates et sur les pontons du *Duguesclin*, où
les retrouverons ; nous en verrons plusieurs s
par des rhumatismes articulaires aigus, des go
ments aux articulations, des endo-péricardites,
etc.

On contraignit l'un de ces pauvres enfants à p
la nuit dans un bouge noir où l'on avait dé
trois cadavres ; les voltigeurs du 49$^{me}$ ne cess
de crier en le menaçant : « *Il faut le fusiller !* »
l'intervention de leur capitaine, ils auraient ré
leurs menaces.

Deux autres enfants, — Auguste Malherbe et Jazadé, âgés de quatorze ans à peine, avaient été conduits à Saint-Lazare ; dans la cour de cette prison, on fit mille efforts pour arracher quelques dénonciations à Malherbe : « Si tu ne désignes pas le garde national qui t'a donné le briquet dont tu étais porteur, — lui disaient plusieurs sergents de ville, — tu mourras ; si tu le nommes, nous te donnerons la pièce d'or que voici. » L'enfant haussa les épaules. « Eh bien ! reprirent les alguazils, mets-toi à genoux et fais ta prière ! »

« A genoux? Jamais ! » — répond le gamin avec énergie. Puis, ôtant sa cravate et leur présentant le cou, il ajoute : « Finissez-en donc, lâches ! »

Les sergents firent sentir au cou de l'enfant le froid de leur épée ; — ne surprenant sur son visage aucune émotion, ils s'en tinrent là de leurs menaces.

Suivant la consigne partie de l'Elysée, on ne fit aucun prisonnier autour des barricades, et on s'en vante : « Nos troupes n'ont épargné aucun insurgé (1). » — « Tous les obstacles furent enlevés au pas de course et ceux qui les défendaient passés par les armes (2). »

Ils étaient venus ces jours annoncés par le géné-

(1) *Patrie*, 5 décembre 1851. Il s'agit de la barricade Saint-Denis. Le journaliste, après avoir dit que l'intérieur de la barricade était rempli des cadavres de ceux qui la défendaient, ajoute que les fugitifs, pris entre deux feux, furent tous fusillés.

(2) Rapport du général Magnan, 9 décembre 1851. A propos des barricades de la rue Beaubourg. Le général fait l'éloge du colonel qui ordonna le massacre, et qui se nomme Chapuis, du 3e de ligne.

ral Pellion, « *ces jours où la terreur, disait-il, doit changer de côté* (1).»

En effet, dès ce moment, les crimes se commettent par centaines : sur le boulevard, près de la rue de la Lune, des soldats arrêtent un groupe de curieux, et les fusillent un à un ; le dernier, un jeune homme de seize ans, adresse au capitaine ordonnateur de ces meurtres la prière de ne le frapper que d'une balle seulement, et de lui épargner, afin qu'il pût être reconnu de sa famille, les mutilations qu'avec leurs baïonnettes les soldats faisaient subir aux cadavres de ses compagnons : « Je te fais grâce de la vie, lui répondit le capitaine, pour aller dire aux tiens ce que tu as vu. »

Le pauvre garçon n'y a pas manqué ; c'est lui-même qui, avec d'involontaires frissonnements, *a dit*, en ma présence, *ce qu'il a vu.*

Dans la rue des Vinaigriers, un citoyen regagnait paisiblement sa demeure : « On ne passe pas ! » lui crie-t-on d'un groupe de chasseurs de Vincennes. Cet homme tient compte de cet avis et rebrousse chemin ; à peine a-t-il fait dix pas qu'il tombe mortellement frappé de plusieurs balles. Deux voisins, témoins de cet assassinat, se hasardent à ouvrir leur porte pour relever cet homme expirant ; mais une deuxième décharge blessa l'un d'eux, et l'autre ne dut son salut qu'à une retraite précipitée.

Un peloton de gendarmerie mobile, après une vive fusillade, venait d'enlever la barricade construite par les agents de police, non loin des Ar-

(1) Proclamation du général Pellion, commandant l'état de siége du Cher et de la Nièvre, — datée du 26 octobre 1851.

chives ; surpris et furieux de n'y rencontrer personne, les gendarmes résolurent de s'en venger à la première occasion ; elle ne tarda pas à s'offrir. Dans la rue Rambuteau, à la hauteur du numéro 52, ils rencontrèrent deux ouvriers inoffensifs, et les fusillèrent sur-le-champ.

Quelques instants plus tard, dans la maison n° 94, je crois, au pied de laquelle une barricade s'était élevée, des soldats du 27e de ligne cherchaient, pour la fusiller, une dame Berthier, mère de deux petits enfants et enceinte ; sans le courageux dévoûment d'un voisin qui la cacha sous son lit, cette femme devenait la proie de ces forcenés : « Fusillez la femme du second, son mari est un rouge ! » criaient, de la rue, quelques sergents de ville aux soldats qui cherchaient la victime désignée.

Un fleuriste et un coiffeur de la rue Saint-Denis sont massacrés au fond de leurs appartements.

Dans la rue Pagevin, un soldat du 19e de ligne tire, à bout portant, sur un homme qui rentrait paisiblement chez lui.

Un sapeur du même régiment fend, d'un coup de hache, la tête d'un citoyen dont il s'était laissé approcher sans le moindre avertissement ; il était onze heures du soir, et le calme régnait partout, le calme des tombeaux.

Sur le quai des Orfèvres, des gendarmes mobiles abattent des passants inoffensifs, après les avoir invités à passer leur chemin.

Au milieu du quai aux Fleurs, une sentinelle crie à un jeune homme : « Passez au large ! » En même temps un coup de fusil part, et le jeune homme est étendu roide mort.

Dans le quartier Poissonnière, plusieurs enfants

5.

de douze ou quatorze ans sont fusillés pour avoir poussé le cri de *Vive la République !*

Des citoyens sont traînés dans les casernes et hachés par les sabres ou les baïonnettes.

A huit heures du soir, dans la rue Maubert, vingt jeunes gens sont fusillés par la gendarmerie mobile. M. Ruin a vu leurs cadavres.

Vers la même heure, trente-cinq hommes sans armes construisaient une barricade. Ils furent pris et menés au Luxembourg où le général Sauboul assista à leur égorgement après avoir, en termes fort durs, reproché aux officiers de n'avoir pas exécuté les ordres ministériels.

Un capitaine du 7e de lanciers, devenu capitaine dans le régiment des guides, écrivait, le 27 décembre, à M. Mar...d, demeurant à B... (Belgique), les lignes textuelles que voici : « Nous les avons tués par l'arme » blanche : c'était économie de poudre et de bruit. »

Ce 7e de lanciers était, moitié au quai d'Orsay, moitié à l'Ecole militaire. Dans cette dernière caserne, les tueries se pratiquaient en grand : « *l'ordre était de ne garder aucun prisonnier.* »

Mais, les cadavres deviennent si nombreux qu'ils gênent l'action des assassins bonapartistes, et ces misérables jettent leurs victimes à l'eau.

Un fait aussi monstrueux nécessite des preuves irrécusables, les voici : « Un individu, porteur d'armes » sous sa blouse, ayant été arrêté au moment où il » voulait forcer la consigne fut fusillé à l'entrée du » Pont-Neuf *et son corps jeté aussitôt à la Seine* (1). Il » n'y eut rien de sérieux dans la Cité ; tout s'y borna » à un émeutier tué et à trois individus arrêtés por-

(1) Mauduit, *Révol. milit.*, p. 238.

» teurs d'armes, de munitions, de proclamations ou
» de fausses nouvelles, et qui furent passés par les
» armes *et lancés dans la Seine.* » (1)

Pauvre armée française, que deviendra-t-elle ainsi transformée en meurtrière des défenseurs de la loi par des chefs qui trahissent leur devoir et qui vendent leur obéissance à un malfaiteur pour quelques grades ou pour un peu d'or !!!

Ainsi s'accomplissaient les paroles de M. Laboulaye à Bancel, après le vote du 17 novembre : « Vous nous avez livrés à M. Bonaparte ; vous ne le connaissez pas : cet homme-là se noiera dans le sang. »

Sans être taxé d'exagération, on peut évaluer à plus de deux mille le nombre des personnes massacrées lâchement.

Sur la place du Panthéon, les soldats se livraient à de vraies saturnales. Plusieurs assouvirent leur brutale passion sur des filles de joie, qu'ils se passaient de l'un à l'autre. Un honnête père de famille raconte que sa femme et sa fille durent abandonner jusqu'au lendemain leur appartement, où arrivaient les immondes chansons de ces débauchés ; il recevaient une haute paye de cinq et même de dix francs par jour.

Le bourreau payait grassement ses aides avec les vingt-huit millions qu'il avait arrachés à la Banque.

Magnan et Saint-Arnaud s'étaient partagé plus d'un million ; certains généraux de division avaient reçu trois cent mille francs, — des généraux de brigade, deux cent mille, et des colonels cent mille.

Le 2 décembre, M. de Persigny avait lui-même

(1) Mauduit, *Révol. milit.*, p. 240.

remis cette somme au fameux colonel Espinasse dont nous reparlerons.

« Lacenaire, à la tête du gouvernement, avec sa bande, — dit un journal étranger, — n'en eût pas fait autant. Tôt ou tard, ce que l'or a fait le plomb le défera. »

Tant que dura cette nuit de meurtre, les soldats pratiquèrent l'assassinat en grand : c'était une véritable chasse aux hommes ; une croisée s'ouvrait-elle, une grêle de balles aussitôt la criblait ; on ne s'informait pas si la mort frappait un ami ou un ennemi : on tuait.

C'est ainsi que mourut un parfumeur de la rue Saint-Martin, honnête homme s'il en fut assurément, — je l'ai connu, — mais très hostile à la République et favorable *au prince* dont les sbires faisaient si bien le vide autour d'eux. Monpelas voulut éclairer sa fenêtre, — *les travailleurs* de M. Bonaparte l'en remercièrent vivement par l'envoi d'une balle mortelle.

Mon dessein n'est pas de rapporter ici tous les crimes dont furent souillés ces jours d'opprobre ; je me borne à ceux que j'ai constatés par le récit de témoins dignes de foi, et contrôlés par des enquêtes qui les confirment.

Les délations, encouragées, vinrent fournir un nouvel aliment aux férocités bonapartistes et se succédèrent longtemps avec une fureur que servaient les haines privées ; la terreur était à son comble. Comme à Rome sous Tibère, « jamais on ne vit plus de défiances et de craintes ; on ne s'abordait plus ; on ne se parlait plus ; inconnus ou non, tout était suspect.

» A l'exemple du tyran, dont il reproduit la dissi-

mulation réfléchie, la soigneuse lenteur à calculer ses vengeances, Louis Bonaparte voulait accoutumer les Parisiens à voir ses magistrats ouvrir indistinctement ou les temples ou les prisons.»

Au milieu de ces crimes, il faut signaler quelques traits de loyauté militaire. Sans parler des généraux ou des colonels qui refusèrent leur adhésion au gouvernement du dictateur, j'affirme que des officiers, en assez grand nombre, furent arrêtés et conduits à Vincennes.

A Bicêtre, nous en vîmes deux. Un lieutenant qui qui avait brisé son épée dans la rue Rambuteau, et un artilleur qui encloua sa pièce à la porte Saint-Denis furent sur-le-champ fusillés.

Une compagnie de vingt-cinq hommes, au coin de la rue du Caire, refusa de tirer sur le peuple; on les passa tous à la baïonnette dans leur quartier.

Le chagrin de leur impuissance à rompre une discipline odieuse rendit fous plusieurs sous-officiers.

Nous allons, maintenant, retrouver le comité de résistance, qui fuit de maison en maison, pour échapper aux argousins dont l'acharnement à suivre sa trace est stimulé par des récompenses promises.

Si je m'efforce de saisir tous les actes des représentants, à l'heure du péril, ce n'est pas que je veuille me faire leur historiographe. Mais je suis de ceux qui blâmaient ouvertement leurs tactiques parlementaires, dont la prudence exagérée intimidait sans cesse des principes nonchalants.

Aussi, l'impartialité m'impose-t-elle le devoir de chercher si, par la dignité de sa mort, une partie de l'Assemblée n'a point racheté les fautes de sa vie.

Dans la soirée du 3, un jeune délégué des associa-

tions ouvrières se présenta aux membres du comité de résistance. « Citoyens, leur avait-il dit, nous sommes cinq mille prêts à marcher ; nous nous mettons à votre disposition. Mais il nous faut un ordre de combat signé de vous. »

Deflotte était absent ; homme d'action, il s'en allait, de barricade en barricade, porter des encouragements et des avis.

L'un des cinq membres présents fit observer que cet ordre de combat les compromettait.

« Croyez-vous donc, répliqua Jules Favre en souriant, que nous puissions nous compromettre davantage ? N'avons-nous pas, en acceptant notre mission, fait le sacrifice de notre vie ? » — En parlant ainsi, Jules Favre écrivait ce que le jeune délégué des associations avait demandé, — et il signa. Victor Hugo, Carnot, Madier-Montjau et Michel de Bourges le signèrent après lui.

Le lendemain, les membres du comité de résistance revirent le jeune délégué de la veille : « Citoyens, leur dit-il, quelques-uns de nos hommes ont déjà pris part à l'action ; faut-il aujourd'hui que nos forces donnent ? »

Tous furent d'avis qu'il fallait engager le combat hardiment (E).

A cette heure, s'accomplissait le massacre du boulevard.

Le délégué des associations ouvrières avait fixé le moment où se ferait l'attaque générale ; comme il manifestait le désir de voir dans les rangs de ses amis un des membres du comité, Victor Hugo s'offrit ; il fut convenu qu'un émissaire sûr viendrait le prévenir et le conduirait où sa présence serait utile.

Vers six heures du soir, le comité abandonna une

maison de la rue Monthabor, où il avait trouvé un refuge ; on n'y était plus en sûreté ; la présence de quelques hommes suspects venait d'être signalée. (1)

Sur le trottoir, Victor Hugo remarqua un ouvrier dont l'intelligent regard essayait de l'attirer. Hugo lui dit : « C'est moi que vous cherchez ? Je sais qui vous envoie. »

— « Citoyen, répond le jeune ouvrier, vous vous méfiez de moi, peut-être ? En ce moment, on se méfie de tout le monde. »

— « Au contraire, réplique Hugo, en ce moment, on se confie à tout le monde, et je suis prêt à vous suivre. »

Ils cheminèrent à une certaine distance l'un de l'autre. — Aux deux premiers rendez-vous, on ne trouva personne. Le guide, — c'était un ouvrier formier, — ne savait que penser : « Sans doute, fit-il, nous trouverons aux barricades ceux qui devraient être ici. Je ne veux pas, citoyen représentant, vous exposer aux périls que je vais courir ; veuillez m'attendre. » Hugo voulut accompagner l'ouvrier.

A travers les rues noires et boueuses, après des marches et des contre-marches que la prudence exigeait, on arrive, presque à tâtons, dans l'une de ces maisons en démolition qui serpentent autour des Halles. Ils entrent dans une vaste chambre qui sert d'ambulance et qu'une chandelle éclaire mal. Deux matelas sur trois sont occupés par des ouvriers blessés ; — la blessure de l'un n'est pas dangereuse, celle de l'autre est mortelle. Une vieille femme veille

(1) Plusieurs décrets furent rendus par le Comité de résistance. Schœlcher avait remplacé Faure.

sur le mourant ; à côté d'elle, une petite fille souffre et se plaint.

On attendit vainement. Le massacre du boulevard avait partout semé une terreur qui paralysa, sans doute, les intentions belliqueuses des ouvrier résolus, le matin, à combattre, à vaincre ou à mourir.

Non loin de cette ambulance enfouie dans ces décombres se trouvait une barricade gardée par deux hommes seulement. Tout à coup, une fusillade se fait entendre ; le bruit redouble, — il se rapproche. Le feu s'engage à la barricade voisine. L'ouvrier formier cherche autour de lui : — rien, pas une arme. Ses deux camarades, que l'obscurité favorise, répondent au feu des soldats qui, croyant cette position mieux défendue, continuent à y lancer une pluie de balles perdues.

Quand les deux ouvriers ont épuisé leurs cartouches, ils jettent leurs fusils désormais inutiles et se hâtent de regagner la chambre où Victor Hugo était demeuré. Les soldats venaient de franchir la redoute et se dirigeaient du même côté. On les entendait pousser des cris de mort. En ce moment, la vieille femme éteignit la chandelle, — le mourant, qui râlait, cessa de vivre ; — la petite fille s'était endormie.

Par un bonheur inespéré, des citoyens engagèrent une lutte dans la rue voisine ; les soldats, s'imaginant que les défenseurs de la barricade enlevée transportaient le combat sur ce point, y coururent ; — et les quatre républicains, qu'un immense péril avait si longtemps menacés, durent à ce hasard d'échapper à la mort.

Hugo put retrouver à grand peine ses collègues que la police traquait toujours. Un fait va prouver

que les ordres les plus barbares avaient été donnés contre les représentants.

Ce même jour, quatre citoyens délibéraient dans la rue des Arcis, au fond d'un magasin que des soldats envahirent. Aussitôt, on arrête ces quatre jeunes hommes et on se disposait à les diriger sur la préfecture de police, quand l'un d'eux, nommé Pierrebet, qui s'était procuré une médaille et une écharpe de représentant, les tire de sa poche et les montre aux soldats ; il espérait que cette exhibition le rendrait inviolable. Dès que les soldats ont vu ces insignes, ils entraînent ces jeunes gens dans la cour où, sans autre forme de procès, ils les fusillent.

Je ne dois pas oublier qu'un représentant du Peuple se fit remarquer sur divers points où l'on combattait; il encourageait les défenseurs de la République, aidait à la construction des barricades. Dans la soirée, plusieurs de nos amis le rencontrèrent, l'écharpe en sautoir, les mains noires encore de terre et de poudre : C'était d'Etchégoyen.

Quoique mon plan m'assujettisse à suivre l'ordre de ces jours affreux et que je n'en aie point fini avec la journée du 4, il convient, avant d'aborder l'antre hideux de la Conciergerie, où vont s'exercer à l'aise toutes les débauches de la violence, — il convient de raconter une scène lamentable et qui eut de nombreux témoins.

Le 5 décembre, le général Carrelet parcourait à cheval la rue Saint-Denis; tout à coup, une jeune femme, dont les cheveux flottaient en désordre, l'accoste et lui dit, en montrant quelques pièces de monnaie : « Voilà tout ce qui me reste pour acheter du pain à mes quatre enfants dont vous avez fusillé

le père, hier soir, dans la rue Montorgueil ; si vous êtes Français, les remords de votre cœur doivent déjà vous reprocher votre crime. »

A cette apostrophe hardie, le général répondit par une plaisanterie cynique ; et, lançant son cheval au galop, il se déroba aux cris accusateurs de la veuve qu'il avait faite.

Des voisins, qu'avait émus ce douloureux spectacle, adoptèrent les quatre orphelins ; la mère est devenue folle.

---

## CHAPITRE CINQUIÈME

**Sommaire** : Arrestations en masse. — Assassinats à la préfecture de police. *La voiture est là pour emporter les cadavres.* — Assassinat dans la cour du Harlay. — Arrestations au divan Lepelletier. — Conflit entre l'autorité civile et l'autorité militaire. — Les bivacs du boulevard. — Les salles du dépôt. — Entassement et souffrances des prisonniers. — La salle des girondins. — Brutalité des geôliers. — La police cherche un mort. — L'humanité est un crime. — Hardi projet d'un représentant du Peuple. — Attitude étrange de quelques représentants de la droite. — Tableau de l'armée prétorienne.

Les funérailles s'accumulaient dans Paris et les filets de la police enveloppaient, au hasard, des milliers de citoyens. Profitant de la défaillance du Peuple et du silence de la probité publique, les brigands élyséens recrutés parmi « ces hommes qui, n'ayant aucun espoir de parvenir par les moyens honnêtes, font servir les malheurs publics à leur avancement particulier, » se livrèrent, sans aucun frein, à d'atroces excès ; leur impunité accroissait leur arrogance.

Les arrestations se faisaient en masse, partout, sans prétexte ni mandat. Le plus vil agent disposait, à son gré, de la liberté ou de la vie des plus honnêtes citoyens.

Le 5, à neuf heures du matin, le beau-frère du général Leflô est arrêté aux abords du Palais-Législatif. En entrant dans la rue de Jérusalem, il se croise avec un ouvrier que trois municipaux obligeaient à marcher devant eux, vers le trottoir du bord de l'eau ; là, deux coups de fusil abattent ce

malheureux; — le troisième soldat s'approche du mourant et l'achève.

Caillaud, ex-lieutenant-colonel de la garde républicaine, se rendait chez lui en longeant le quai de l'Ecole; aux agents qui le saisissent et le traînent à la préfecture, quelques gardes municipaux le réclament *pour le fusiller*; « un peu plus tard,» répondent les sbires, en fouillant et en vidant les poches du vieux colonel. — « Hélas! — nous a souvent répété Caillaud, — que de cris plaintifs, étouffés, on entendait, nuit et jour, dans cette préfecture! Au fond de la première cour, du côté du quai aux lunettes, les prisonniers essayaient en vain de se dérober aux coups dont les poursuivait, sans relâche, le bâton court et plombé des sergents de ville. »

Après trois jours passés dans les corps de garde et dans les casernes de Ménilmontant et du faubourg du Temple, Guillot, délégué de Belleville au comité socialiste, fut conduit à la préfecture, le 6 décembre. Dans un petit bureau où on le fit entrer, il entendit parfaitement ces mots qu'à demi-voix un agent disait à l'employé de service : « *La voiture est là pour emporter les cadavres.* » Guillot était en compagnie de messieurs Venart et Castellino; on les conduisit dans une espèce de cellule où celui qui distribuait le pain, — un boiteux, — leur dit mystérieusement : « Il est heureux pour vous de n'être arrivé qu'aujourd'hui à la préfecture; il s'y est passé des choses, ces jours derniers!... »

Le matin même, un citoyen décoré, refusant de décliner son nom et ses qualités, reçut la mort dans la cour du Harlay. Le municipal N..., qui demeure au coin des rues du Petit Musc et Neuve-Saint-Paul,

est un de ceux qui hachèrent le cadavre de cet inconnu.

Avant de pénétrer dans les salles et dans les cachots où l'on empilait les républicains, il n'est pas hors de propos de citer le conflit qui, pendant les six premières journées de décembre, éclata entre l'autorité civile et l'autorité militaire. Toutes deux se disputaient, avec acharnement, les personnes arrêtées ; ce conflit, à chaque instant renouvelé, fut surtout remarquable dans la circonstance que je vais dire.

Le 5 décembre, depuis sept heures, le divan de la rue Lepelletier, rendez-vous ordinaire des gens de lettres et des artistes, avait vu successivement arriver tous ses habitués. A onze heures, pas un siége n'était inoccupé dans le principal salon ; les conversations, animées, avaient pour sujet naturel les événements du jour. Tout à coup, le silence se fait, le divan est envahi par une compagnie de chasseurs de Vincennes ; le commissaire de police Boudrot, revêtu de son écharpe, en proie à une agitation vive et mal contenue, annonce d'une façon brutale qu'il vient remplir une mission de sécurité publique. Deux hommes sans caractère officiel apparent l'accompagnaient ; l'un deux semblait représenter une autorité supérieure : cet homme trop célèbre dans le monde de la police était un ancien écrivain très connu de tous les gens de lettres et qui n'avait pas reculé devant la tâche d'arrêter ceux en présence desquels il devait le plus rougir ; il se nomme LUCIEN DELAHODE.

Tous les citoyens présents furent interrogés par M. Boudrot et durent montrer les papiers dont ils étaient porteurs. A chaque perquisition, le commissaire consultait, du regard, le sieur Delahode qui,

impassible, le front haut, indiquait, par un signe impudent, qu'il fallait empoigner ou passer outre.

Parmi les neuf personnes emmenées ce jour-là se trouvaient Xavier Durrieu et Kesler du journal *la Révolution*, Édouard Gorges, rédacteur du *Siècle*, et le négociant Lignières. La compagnie se mit en marche sur trois hommes de profondeur et formant le carré. On descendit les boulevards pour se rendre à une destination inconnue. L'officier, qui sans doute appréciait la qualité des prisonniers, avait recommandé à ses soldats la tenue la plus rigoureuse. A partir du faubourg Montmartre, on rencontrait, à chaque pas, des bivacs où campaient des soldats d'infanterie avinés et surexcités. Devant chaque feu des cris étaient poussés par ceux qui bivaquaient les chasseurs n'y répondaient pas, sur l'ordre exprès et réitéré de l'officier qui redoutait la contagion de cet enthousiasme alcoolique.

Aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, la petite colonne dut faire halte pour des motifs inexpliqués Les bivacs étaient devenus plus nombreux, les feux plus vifs et la soldatesque plus effrénée. Le tableau s'animait encore par les patrouilles de lanciers et de cuirassiers qui se croisaient en tous sens. Les cris hostiles aux prisonniers prirent un caractère plus acerbe ; et bientôt nos amis, calmes, dédaigneux entendirent de toutes parts ces menaces incessantes « Piquez-les, embrochez-les ! » Les soldats s'approchaient d'eux, et l'officier des chasseurs maintenait difficilement sa troupe contre les furieux qui la pressaient.

La voiture qui portait le commissaire et ses aides avait suivi l'escorte au petit pas.

C'est ici que le conflit dont j'ai parlé se manifesta

Le commissaire voulait que l'on se dirigeât vers la préfecture de police, où il serait entré glorieusement avec sa capture ; de son côté, l'officier voulait conduire les prisonniers à la mairie du Ve arrondissement, qui était son quartier général de campement ; et il tint bon, en soutenant que tout pouvoir appartenait à l'armée et que le général seul déciderait. En conséquence, le commissaire Boudrot se retira brusquement.

Les neuf prisonniers furent donc traînés à la mairie du faubourg Saint-Martin, où, après un avertissement qu'on exercerait sur eux toutes les rigueurs du droit de la guerre, on les jeta pêle-mêle dans un cachot humide, boueux, infect, sans lumière, sans lit de camp et sans matelas. Ils attendirent ainsi le jour. A sept heures du matin, le général Canrobert, en grand uniforme, ajoutait à sa gloire militaire l'honneur d'inspecter les prisonniers et de les remettre à ce même commissaire de police Boudrot qui, la veille, les avait si vivement disputés à l'autorité militaire.

Ce conflit présenta cette particularité curieuse que les officiers d'escorte et le commissaire se vantaient, en l'absence les uns des autres et devant les prisonniers eux-mêmes, d'avoir voulu les arracher au bon plaisir et à la brutalité de l'autorité rivale ; chacun exaltait, de son côté, les avantages de sa domination particulière et ridiculisait à plaisir les prétentions des compétiteurs.

Enfin, les prisonniers s'acheminèrent vers la préfecture de police, au milieu d'une imposante colonne que voulut commander en personne le glorieux général Canrobert caracolant sur son cheval de bataille.

Pénétrons, maintenant, dans les salles du Dépôt où, par centaines, on entassait les prisonniers. Voici la salle occupée d'habitude par les femmes et qu'on avait fait évacuer pour donner place aux innombrables victimes des agents de M. de Maupas : c'est une espèce de cloaque immonde, entouré d'un banc en bois et où l'entassement des malheureux est tel qu'il n'y reste ni espace pour se promener, ni vide pour respirer. Les hommes étaient là, empilés, debout, sans mouvement possible et collés les uns contre les autres ; on les y laissa, pendant plusieurs jours, croupir, s'étouffer, se tordre dans les plus horribles tortures. Il fallait attendre qu'il plût à un juge d'instruction de les interroger, ou que le trop plein exigeât un transfèrement.

L'administration de la préfecture était livrée aux plus étranges désordres : à chaque instant, on recomptait les prisonniers, on faisait des appels et des contre-appels, et le nombre des victimes était si grand que les geôliers ne pouvaient en dresser une liste exacte.

J'ai connu des citoyens dont les noms retentissaient en vain dans les forts où les réclamaient les Atton (1) d'une instruction dérisoise ; ils ont été, pendant près d'un mois, oubliés au dépôt de la préfecture ; c'est là qu'on les retrouvait, à vrai dire, au hasard.

(1) Atton, juge-chef des instructions, chargé, sous la dictature du général Cavaignac, de diriger la transportation des malheureux qu'on envoyait expier sur les pontons leur amour de la République, mérita, par le zèle qu'il avait déployé à cette époque, que M. Bonaparte lui confiât la présidence d'une œuvre pareille ; en juin 1848, comme en décembre 1851, Atton opérait sous les ordres du général Bertrand, son protecteur et son ami.

Quand les salles du Dépôt étaient si gorgées qu'il devenait absolument impossible d'y introduire de nouveaux patients, on en rejetait une partie dans les antres de la Conciergerie. Vers minuit, on procédait brusquement à un appel; les appelés traversaient la cour, au milieu d'une haie de sergents de ville qui les poussaient dans des corridors obscurs. Ces transférements nocturnes avaient quelque chose de sinistre; en effet, que l'on se représente des hommes pleins de vie, arrachés à leur sommeil, conduits à travers les méandres étroits et sombres de la Conciergerie, descendant plusieurs marches qui les rapprochent de souterrains humides, ayant encore l'esprit effrayé par les assassinats qui avaient eu lieu, entendant retentir à leurs oreilles les plus féroces menaces, et l'on comprendra quelle terreur devait s'emparer de quelques imaginations faibles. Deux infortunés, étrangers à la politique, furent instantanément frappés de folie durant ce lugubre trajet. Après avoir, de temps en temps, descendu quelques marches, on arrivait à la salle des Girondins; c'est un long boyau fermé à ses deux extrémités par deux grilles qui laissent le vent s'y engouffrer à l'aise et y porter le froid.

Démosthènes Ollivier me racontait ainsi son entrée dans la salle des Girondins : « Nous trouvâmes, à droite et à gauche, contre les murs de ce passage, plusieurs rangées d'hommes accroupis sur la paille. Notre colonne remplissait rigoureusement l'espace demeuré libre; on fit de nous un tas plus serré que ceux de la préfecture. Tout avait été combiné de manière à pousser à leur extrême les souffrances physiques et morales. Malgré l'accumulation des prisonniers qui se couchaient les uns sur les

autres, plusieurs ne pouvaient profiter des quelques brins de paille que laissait paraître à peine la terre humide; la suffocation du Dépôt était remplacée par le froid. A plusieurs centaines de prisonniers on avait donné quarante-cinq couvertures seulement. Des baquets, toujours assiégés, ne suffisaient pas à la satisfaction des besoins que la nature commande; aussi une infection permanente venait-elle s'ajouter à nos souffrances de toutes sortes. Par un raffinement de cruauté inouïe, on avait jeté au milieu de nous des malheureux entièrement étrangers à notre catégorie, vrais pourvoyeurs d'une vermine qu'ils semaient partout. Plusieurs d'entre nous portèrent longtemps des traces de ce contact révoltant. Rien ne fut plus douloureux que la folie d'un de nos camarades : Il invoquait sans cesse la mort, appelait sa femme et ses enfants, et repoussait, avec terreur, des baïonnettes qu'il croyait voir se diriger contre lui. »

A ce récit, je pourrais en ajouter d'autres; il n'est point étonnant que le pauvre fou repoussât des baïonnettes qui n'avaient pas toujours été invisibles pour lui; car, dans la soirée du jeudi, douze gendarmes mobiles avaient tenu en joue les détenus de la salle des Girondins; leurs fusils, braqués, devaient faire feu au plus simple mouvement; tel avait été l'ordre donné, à haute voix, par le capitaine de ces bourreaux.

L'un des plus intolérables supplices infligés aux prisonniers, c'était l'attitude des gardiens à leur égard. Aux plus légitimes demandes les geôliers ne répondaient que par des invectives et des injures; leur brigadier. nommé Gilet, se distinguait par sa brutalité. Un soir, les républicains attendaient leur

transfèrement au fort de Bicêtre; on les avait parqués dans un cachot plus froid encore que ne l'était la salle des Girondins; Gilet, ayant sans doute bu outre mesure, injuria, sans raison ni prétexte, et menaça, jusqu'à lui mettre son poingt crispé sous la figure, un ancien représentant du Peuple que son caractère et ses cheveux blancs devaient garantir de pareils outrages.

Laissons les délateurs que récompensent des primes honteuses, laissons-les, sous la direction de M. de Maupas, *faire des prodiges de courage* en cherchant, même dans les tombeaux, de nouvelles victimes. C'est ainsi que, le 8 décembre, des agents allèrent, à Belleville, fouiller la maison n° 18 de l'impasse Martin; ils réclamaient obstinément à une pauvre veuve son mari, Louis Giré, marchand de vin traiteur, mort depuis le 5 septembre 1848!

Laissons les sbires de M. Bonaparte arrêter, à Ménilmontant, dans la rue du Chaudron, Vatin, fabricant de boutons, un homme plein de douceur et de bonté; son crime est d'avoir adopté un petit orphelin de juin 1848! Vatin sera transporté, à Lambessa, de Brest, le 11 février, sur le *Christophe-Colomb!*

La description des casemates, où l'action multiple du drame de décembre va se transporter en continuant ses horribles scènes de la Conciergerie et du Dépôt, nous fournira l'occasion de flétrir de nouveaux *prodiges* de la police et de l'armée. Je terminerai la première partie de ce livre en racontant un vain effort de quelques représentants pour disputer à M. Bonaparte son triomphe impie, et pour attaquer «un despotisme enfanté par la trahison et qui ne peut vivre que par la terreur.»

Des représentants, qui ne partageaient pas en-

core la captivité ou la proscription de leurs collègues, cherchaient un dernier moyen de résistance à l'abominable attentat qui était venu troubler, épouvanter la conscience humaine. »

— « Il n'en reste qu'un, s'écrie M. Chamaraule; présentons-nous, ensemble et sans hésiter, au régiment qui stationne à quelques pas de nous, et sommons le colonel de nous prêter son concours pour le rétablissement du pacte social. »

— « C'est hardi! réplique Victor Hugo, et je suis prêt. »

— « Mais, objecte quelqu'un, si le colonel refuse? »

— « On lui brûlera la cervelle. »

— « Et qui s'en charge? »

— « Moi, réplique Charamaule. »

Ce projet ayant semblé impraticable, Cassal propose énergiquement à ses collègues d'aller se faire tuer, tous, jusqu'au dernier.

C'était héroïque; si on eût obéi à ce fier entraînement du patriotisme et de l'abnégation, peut-être le peuple se fût-il jeté dans la bataille; ceci se passait le 3 au soir.

Le lendemain, aux barricades de la porte Saint-Denis et du faubourg Saint-Martin, Cassal, exécutant sa proposition de la veille, exposait vaillamment sa vie.

D'autres, çà et là, remplirent le même devoir.

Certains membres de l'ancienne majorité avaient une conduite bien différente, Charamaule et Belin rencontrèrent MM. Gustave de Beaumont, Larochejacquelein et Janvier. Sommés par leurs deux collègues de s'expliquer sur leur action dans les événe-

ments qui s'accomplissaient : « Nous n'agirons pas, répondirent ces incorrigibles, à moins que le parti républicain ne consente à disparaître; nous vous ferions la courte échelle. Quand le moment sera venu, nous agirons pour notre compte; nous créerons des difficultés. »

« Le côté matériel de la révolution ne nous regarde pas, » disait nonchalamment M. Tinguy à Bancel, dans la rue Richelieu.

Dupont de Bussac, au coin de la rue du Havre, adressait à Léon Faucher des félicitations sur sa lettre au dictateur : « Sans doute,—répliqua l'ex-ministre dont la mauvaise foi est devenue proverbiale, — sans doute, j'ai protesté; mais, en ce moment, le président combat l'anarchie, et je suis enchanté qu'il l'écrase. »

Plus tard, un de leurs organes (1) a poussé l'oubli de la vérité, de la pudeur, jusqu'à écrire ces mots : « En décembre 1851, on a fait la chasse aux BRIGANDS. »

Ainsi, braves ouvriers, honnêtes paysans, orateurs illustres, écrivains, propriétaires, notaires, avoués, médecins, avocats, vous tous qui, pour avoir obéi à l'honneur, au devoir et aux lois, fûtes jetés sur les routes de l'exil où sur les côtes africaines, — vous êtes des brigands et des anarchistes, aux yeux de M. Léon Faucher et de ses amis.

N'ont-ils point marché d'accord avec M. Bonaparte, jusqu'au 2 décembre, comme des larrons que lient des exploits communs, une commune haine de la liberté ? Leurs intérêts étaient différents,— et un complice plus hardi les a joués; voilà tout.

(1) Le *Bulletin français*.

Leurs insultes ne nous atteignent pas; leurs vieilles calomnies sont usées ; la moisson de Basile est faite.

Le 5 décembre, les soldats, affriandés par le carnage de la veille, se jouaient encore de la vie des citoyens. Bélin et Bancel venaient de la rue Cassette, où une réunion s'était tenue. Sur la place du Carrousel, Testelin les arrête. Ils causaient paisiblement, lorsque un journaliste s'élance vers eux et les prévient que, derrière les grilles, on les vise. C'était vrai. Le matin, des soldats avaient tiré sur ce même journaliste qui passait.

Les noms des chefs qui se rangèrent sous le drapeau du crime et qui guidèrent au meurtre leurs cohortes dociles doivent être connus; leur place est à côté de leurs excès. Le tableau suivant doit servir à l'histoire :

*État-major général aux Tuileries* :

Magnan, commandant en chef.
Brunot de Rouvre, aide de camp.
Sautereau, idem.
Cornemuse, chef d'état-major général.
De Courson, chef d'escadron d'état-major.
Jardot, idem.
Castelman, idem.
Robinete, capitaine d'état-major.
Philipponnat, idem.
Clerville, idem.

DIVISION DU GÉNÉRAL CARRELET :

*Brigade du général de Cotte* :

Guillot, colonel du 15e léger.
Quilico, colonel du 7e de ligne.

*Brigade du général Bourgon :*

De Serre, colonel du 28e de ligne.
Bouard, colonel du 33e de ligne.
Mayran, colonel du 58e de ligne.

*Brigade du général Canrobert :*

Peyssart, colonel du 27e de ligne.
De la Grandville, colonel du 49e de ligne.
Levassor-Sorval, commandant du 5e bataillon de chasseurs.

*Brigade du général Dulac :*

Saucerotte, commandant du 1er bataillon de gendarmerie mobile.
Gastu, colonel de la garde républicaine.

*Brigade du général Ryebel :*

De Rochefort, colonel du 1er lanciers.
Feray, colonel du 7e lanciers.

DIVISION DU GÉNÉRAL LEVASSEUR.

*Brigade du général Herbillon :*

O'Keffe, colonel du 6e léger.
Chapuin, colonel du 3e de ligne.
Auzouy, commandant du 9e bataillon de chasseurs.

*Brigade du général Marulaz :*

De la Motte-Rouge, colonel du 19e léger.
Cuny, colonel du 44e de ligne.

*Brigade du général Courtigis :*

Repond, colonel du 31e de ligne.

Loreton-Dumontel, colonel du 43ᵉ de ligne.
De Lourmel, colonel du 51ᵉ de ligne.

DIVISION DE RÉSERVE DU GÉNÉRAL KORTE.

*Brigade du général Tartas* :

Ravel, colonel du 1er carabiniers.
De Wacquant, colonel du 2ᵉ carabiniers.

*Brigade du général d'Allonville* :

Salle, colonel du 6ᵉ cuirassiers.
Mavet, colonel du 7ᵉ cuirassiers.

DIVISION DU GÉNÉRAL RENAUD.

*Brigade du général Sauboul* :

Couraud, colonel du 19ᵉ de ligne.
Duval, colonel du 30ᵉ de ligne.
D'Hugues, colonel du 37ᵉ de ligne.

*Brigade du général Forey* :

De Négrier, colonel du 14ᵉ de ligne.
Privat de Garilhe, colonel du 56ᵉ de ligne.
De Castagny, commandant du 6ᵉ régiment de chasseurs.

*Brigade du général Ripert* :

e Garderens de Boisse, colonel du 16ᵉ de ligne.
Espinasse, colonel du 42ᵉ de ligne.
Duplessis, commandant du 3ᵉ bataillon de chasseurs.

Cette dernière division campait, le 4 décembre, dans les quartiers Saint-Jacques et Saint-Marceau; elle avait eu les préférences de M. Bonaparte dont

elle accepta la coupable mission d'agir contre l'Assemblée législative. Les deux brigades Forey et Ripert contribuèrent puissamment au succès du guet-apens napoléonien.

Ce livre serait incomplet si tous les complices du grand crime de décembre n'y figuraient pas.

Morny, Saint-Arnaud et Maupas avaient dressé la liste « *des personnes à enlever* » suivant la pittoresque expression de Granier de Cassagnac qui se réjouit, avec un cynisme écœurant, du succès de ces enlèvements et des scélératesses dont ils furent suivis.

Il importe de livrer à la flétrissure publique les noms des commissaires de police qui concoururent à ce succès en exécutant les mandats d'arrêt que M. Maupas avait signés.

Le commissaire Leras, assisté de «Baudinet, capitaine de la garde républicaine, de quinze agents choisis, de trente gardes républicains et d'un piquet de dix hommes à cheval,» s'était chargé d'*enlever* le général Changarnier ; il pénètre violemment dans la maison, arrache au domestique la clef de la chambre à coucher, ouvre la porte et se rue sur le général réveillé par ce bruit.

Le commissaire Courteille fait voler, à coups de hache, la porte de l'appartement du colonel Charras ; des agents de police, armés jusqu'aux dents, précèdent et suivent leur chef dans la chambre du colonel, tandis que des gendarmes mobiles attendent, dans les escaliers et dans la cour, un signal pour prêter, au besoin, main-forte à Courteille. Apercevant un pistolet sur la cheminée, le commissaire s'en empare : « N'ayez pas ainsi peur, dit Charras, n'ayez pas peur ; il n'est pas chargé. Vous pouvez, du reste, le rendre au général Renaud qui me le donna

en Algérie, et qui, sans doute, est à cheval déjà pour aider à l'accomplissement du crime.»—Et désignant, avec un geste de dégoût, les vils argousins qui l'entouraient, le colonel ajouta: « Allons, commissaire, maintenant que vous voilà rassuré, renvoyez tous ces gredins-là dans l'antichambre. » — Courteille ayant osé dire qu'il accomplissait un devoir en obéissant à son chef, Charras lui répondit : «Non, monsieur, vous violez la constitution et vous le savez bien. Vous parlez de devoir : votre devoir est de ne point vous prêter au service criminel que vous faites.»

M. Gronfier, à la tête de plusieurs agents munis de lanternes sourdes et de merlins, va sonner chez Greppo qui ouvre sa porte ; ses sbires se précipitent sur notre ami et le renversent : «Au nom de la loi, je vous arrête,—s'écrie le commissaire,—point de résistance ! Nous sommes en force, vous essaieriez en vain de vous défendre. » Greppo protesta énergiquement contre la violence dont il était l'objet.

M. Desgranges et ses alguazils sont introduits dans la chambre de Nadaud par le concierge de la maison. Le commissaire de police réveille le représentant du Peuple et lui dit : «Je ne viens pas vous arrêter ; venez jusque chez moi, et nous rédigerons à votre gré le procès-verbal de ma visite. » Nadaud monte dans un fiacre que le commissaire fait bientôt arrêter devant un bec de gaz ; feignant de relire le mandat dont il était porteur, M. Desgranges s'écrie : «Ah ! mon Dieu ! je m'étais trompé, j'avais mal lu ; c'est à Mazas que nous devons aller.»—«Non, monsieur,—réplique Nadaud avec un ton de mépris,

—vous ne vous étiez pas trompé, vous avez agi honteusement. »

Le général Cavaignac fut arrêté par M. Colin, Lagrange par M. Baudrot, et M. Thiers par le commissaire HUBAUT AINÉ.

HUBAUT JEUNE se distingua par sa brutalité. Suivi d'une bande d'agents armés, il s'élance vers le lit du général Bedeau que le bruit éveille : « Levez-vous sans résister, dit-il au général, et suivez moi ; nous sommes en force. » — « Je ne sortirai d'ici que par la violence. » — Hubaut jeune ordonne à ses bandits *d'empoigner* le vice-président de l'Assemblée nationale. Après un instant d'hésitation, ces malfaiteurs suivirent l'exemple d'*Hubaut jeune* qui s'était rué sur le général, ils le traînèrent dans la rue et le jetèrent dans un fiacre entouré de sergents de ville l'épée en main. M. BLANCHET s'empare du général Lamoricière, et, lui montrant un bâillon, il lui dit : « Si vous dites un mot, je vous bâillonne. »

Une servante guide le commissaire DOURLENS jusqu'au lit du lieutenant Valentin ; Dourlens est escorté d'agents à figures hideuses et porteurs de leviers, de haches, de pistolets et d'épées. Comment un homme seul et désarmé lutterait-il contre un tel ramassis de coquins triés sur le volet ?

Avec l'assistance de l'un des chefs les plus avilis de l'armée, — j'ai nommé le colonel Espinasse, — les sieurs Primorin et Bertoglio se sont partagés la besogne de l'enlèvement des deux questeurs.

Tandis que Primorin, brutal et farouche, fait traîner M. Baze presque nu dans un corps de garde voisin et déchirer par ses argousins les vêtements

de Mme Baze qui veut protéger son mari, — Bertoglio avait pris un escalier de service aboutissant à la chambre d'un enfant que le bruit éveille et effraie. C'est le fils du général Leflo, il a huit ans à peine: — « Ne vous effrayez pas, mon ami, lui dit BERTOGLIO ; nous venons faire à votre papa une communication importante et urgente, conduisez-nous vers lui. »

Et l'enfant va frapper à la porte de son père, — et les misérables satellites de BERTOGLIO se précipitèrent sur le général. O honte ! des soldats d'Espinasse vinrent se mêler aux gredins de BERTOGLIO ! — « Mon fils, dit le général à son enfant qu'il prit dans ses bras et qui sanglottait, — mon fils, il se peut que M. Bonaparte imite son oncle en toutes choses et me fasse fusiller comme il a fait lâchement fusiller le duc d'Enghein ; quoiqu'il arrive, mon fils, garde bien dans ton souvenir la manière dont il traite ton père. » Et le commissaire, la tête jésuitiquement baissée, disait : « Pourquoi faut-il que je sois obligé d'exécuter mes ordres ? »

Eh ! bien, je préfère les violentes brutalités de Primorin aux lâchetés hypocrites de Bertoglio.

J'ignore les noms des commissaires qui arrêtèrent MM. Baune, Miot, Roger (du Nord) et le capitaine Chollat.

« En même temps que les dix-huit représentants, » — dit M. Granier dans sa mensongère apologie » de l'attentat, — étaient arrêtés, dans *leurs lits* et » sans la moindre difficulté, les chefs les plus dan- » gereux des sociétés secrètes et des barricades... Le » public ne connaît guère les noms de ces auda-

x et infatigables ennemis de la Société et
s ne citerons ici que ceux qui passent pour les
s célèbres dans le monde de l'émeute; ce
t :

M.

on (Henri-Gustave).
iot.
..
l (Denis Claude).
er (Guillaume).
pe (Alphonse).
et (Armand).
ch (Célestin).
l (Nicolas-François).
dt (Jacq.-Frédéric).
(frère du représen-
).
er (Arsène).
n (Alexandre).
t (Pierre).
let (Théodore-Jacq.)
in (Etienne).
ie (Charles).
e (Léon-Joseph).
r (Aimé).
as.
l.

MM.

Vasbenter.
Houl (Michel-Abraham).
Cellier (Charles).
Jacotier (Louis-François).
Kuch (Marie-Alphonse).
Six (Théodore).
Brun (François).
Lemerle.
Malapert (Pierre-Antoine).
Hibach.
Lecomte (Minor).
Boireau.
Crousse (Charles-Joseph-Albert.
Baillet.
Noguez (Antoine-Denis).
Lucas (Louis-Julien).
Lasserre (Jean-Isidore).
Cahaïgne.
Magen (Hippolyte).
Polino (Antoine-Charles).

Granier ajoute que les *personnes dont la police opérer l'enlèvement* « étaient surveillées et me gardées à vue, depuis quinze jours, par des nts invisibles. » — Il déclare, enfin, que TOUS MMISSAIRES, ayant reçu du préfet les indica- LES INSTRUMENTS et les ordres nécessaires,

partirent PLEINS DE ZÈLE ET D'ARDEUR, résolus
complir leur DEVOIR A TOUT PRIX. (1)

Pour ces gens-là, le DEVOIR, c'est le CRIME,
ils s'en glorifient !!!

Nous assisterons à une glorification du Crime
scandaleuse encore ; nous verrons des évêques
sant intervenir la Providence pour le bénir ; co
de la mitre et s'appuyant sur la crosse épisco
ces princes de l'église monteront, — en compa
de magistrats prévaricateurs, — les degrés du p
où les clouera le mépris public, à côté de l'HO
DE DÉCEMBRE et de ses autres complices dont ils
tageront l'ignominie, comme ils partagèrent
eux la curée chaude qu'à tous ses aides le m
donna.

(1) Récit complet et authentique des événements de décembre
Pages 5 et 14, par Granier de Cassagnac.

# DEUXIÈME PARTIE

(Du 13 Décembre 1851 au 10 Janvier 1852.)

---

## CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE : Transfèrement à Bicêtre. — Les casemates. — Abaissement de la magistrature. — Instruction dérisoire. — Arrestations étranges. — Renouvellement d'une loi de Tibère contre le crime de *majesté*. — Oubli irrévérencieux. — Suppositions fournies par la vivacité du langage. — Interprétation d'un geste. — Le bonapartiste dégrisé. — Criminels d'un nouveau genre. — Trait de férocité d'un soldat. — Transfèrement de Bicêtre à Ivry. — Indifférence barbare. — Lazzis et rires sauvages. — Espionnage. — Adieux sympathiques. — Nourriture des prisonniers. — Attitude ferme des républicains.

« L'homme qui a franchi la limite de ses devoirs ne peut plus y être ramené, — disait un sage, — le crime de la veille nécessite celui du lendemain. » M. Bonaparte est la vivante preuve de cette éternelle vérité : il vient de cimenter son usurpation avec du sang, — il essayera maintenant de l'affermir par l'injure et par la violence; après les égorgements, voici les proscriptions, — voici les forts et les pontons après les cimetières.

Le 13 décembre, à midi, un ordre vint nous arracher à nos cellules de Mazas; dans la cour, des voi-

tures cellulaires nous attendaient; elles suivirent, mystérieusement et à grande vîtesse, les boulevards extérieurs et nous transportèrent dans les casemates de Bicêtre.

Pour la première fois, depuis le 2 décembre jour de mon arrestation, je pus voir et interroger quelques amis; des voitures de ce premier convoi descendirent les colonels Mussot et Forestier, Beaumont ex-commandant de l'Hôtel-de-Ville, Vasbenter, Delpech, Philippe le forgeron, Buisson, Polino, Cahaigne, membres du comité socialiste; parmi nous se trouvaient aussi Bonvalet, Lignières, Lasserre, Lebeault, pharmacien, le capitaine Baillet et Croce-Spinelli. Le soir, cent-dix prisonniers se pressaient dans notre casemate. Pour nous abriter contre les rigueurs de la saison et la froide humidité qui couvrait les murs et les voûtes, des gardiens nous jetèrent quarante bottes de paille et autant de couvertures.

En se rangeant pieds contre pieds, tête contre tête, quatre-vingts détenus purent trouver place; encore, les derniers étaient-ils obligés de se coller aux immondes baquets d'où s'échappait une horrible puanteur.

A minuit, nous aperçûmes, à travers les meurtrières, une longue colonne de citoyens que nous amenaient de nombreux soldats. Les prisons de Paris se dégorgeaient : bientôt, les casemates de Bicêtre renfermèrent plus de quinze cents victimes de la terreur bonapartiste.

On se plaisait à nous transférer d'une casemate à l'autre afin de rendre plus cruel le supplice de la promiscuité; car, — et nos geôliers le savaient bien, — tous nos camarades de prison n'étaient pas républicains; les vagabonds et les voleurs, chassés de

ı, le 2 décembre, avaient été repris et se trou-
t là; ils s'y retrouvaient avec leurs mœurs
.ères, leurs habitudes dépravées et leur vermine
gieuse.
fut le 16 que la magistrature nous donna le
spectacle de son abaissement et de sa désertion
ıis.
ıs fûmes appelés, un à un, devant une foule de
instructeurs aussi embarrassés de leur mission
)ire que de leur insigne lâcheté. En effet, l'ar-
comme dans Rome sous Sylla, envahissait tout
Paris; en ces jours d'usurpation, les généraux
pèrent les droits ordinaires des magistrats; les
gatives de la magistrature étaient, comme tou-
s libertés publiques, tombées sous le joug; je la
s corrompue, vénale, passionnée; elle avait,
pudeur, servi les haines du dernier roi; son
ıcabilité pour les écrivains indépendants, pour
aspiration généreuse s'était marquée pro-
ıment dans les geôles; n'avait-elle point porté
ès de la servilité et de la peur jusqu'à signer
ise en accusation des ministres dont, la veille
:e, elle s'honorait d'être le plus docile instru-
? Ces magistrats sans intégrité, sans dignité,
ffermirent, en 48, sur leurs siéges que la révolu-
trop confiante avait donné à quelques hommes
ıuvoir de renverser. D'humbles supplications,
protestations mensongères firent oublier les
ıreuses exigences du devoir et de l'intérêt popu-
avec lesquels on ne transige pas. Eh bien!
criminelle faiblesse porte ses fruits. De tels
istrats, du reste, ne ressemblent-ils pas à ces
:s citoyens que la loi de Solon eût punis de mort?
mêmes vices, les mêmes circonstances produi-

sent les mêmes hommes; or, dans le tableau suivant que traça, d'une main énergique, un historien de Rome dégénérée, je retrouve nos juges trait pour trait. « Si nos ennemis triomphent, ils se joindront à eux; si nous sommes victorieux, ils fouleront aux pieds leurs cadavres. Sans amour pour le bien, sans horreur pour le mal, le parti le plus fort est celui qu'ils embrassent; incapables d'en servir aucun, ils eussent été indifféremment les apôtres de Brutus ou les courtisans de Tarquin. Souvent, ces hommes timides et dangereux portent des noms illustres. »

M. Bonaparte exploita, au profit de ses vengeances, cette vénalité de la magistrature, « cette honteuse circonspection, premier indice d'une âme avilie. »

Plus d'un républicain obligea ces juges serviles à consigner leur propre déshonneur : « Je ne vous répondrai pas, leur disait M. Vasbenter, avant que vous ayez écrit ma protestation contre l'attentat du 2 décembre, et aussi contre votre complicité dans la violation des lois que votre devoir était de défendre. »

Plus d'un interrogatoire porte ce stigmate indélébile. L'embarras des interrogateurs se trahissait dans toutes les questions; en vérité, c'étaient bien là des valets exécutant l'ordre du maître ! Les procès-verbaux qu'ils rédigeaient étaient soumis à des commissions qui fixaient le sort des prisonniers sans recours ni jugement.

Cependant, les cellules de Mazas, les salles et les cachots de la préfecture et de la Conciergerie s'étaient repeuplés ; la rage des proscripteurs s'accroissait en proportion du nombre des victimes. Le prétexte le plus frivole suffisait à l'arrestation d'un citoyen. Entre mille, au hasard, je prendrai quelques exemples : Dans la rue Croix-des-Petits-Champs,

Lefeuvre, menuisier, posait, au numéro 36, une devanture de boutique. Un peloton de gendarmerie mobile montait vers la place des Victoires ; le lieutenant heurte du pied l'échelle où travaillait Lefeuvre ; ce lieutenant, furieux de l'obstacle qu'il a rencontré, oblige l'ouvrier à descendre, et l'entraîne au poste de la Banque avec trois de ses camarades occupés au même travail. Lefeuvre est, aujourd'hui, à Lambessa.

Jacques Lagrange, agent d'affaires à la Chapelle Saint-Denis, est arrêté le 9 décembre, à six heures du soir. Il fait prévenir sa famille de son arrestation et demander un paquet de tabac. Monceaux, ouvrier tapissier qui habitait la maison de Lagrange, se charge de la commission ; il se rend au corps-de-garde où était encore le prisonnier, et prie fort poliment le chef de poste de remettre le tabac qu'il apporte. Mais le jeune Monceaux est lui-même arrêté, et le vaissean *le Mogador* l'a transporté en Algérie.

Il est d'usage de marquer à la craie rouge les moutons qu'on mène à l'abattoir. Le conducteur d'un de ces troupeaux avait largement crayonné deux de ses animaux. Des agents de police, que la couleur rouge offusque, trouvent séditieux les deux moutons, et sans autre forme de procès, entraînent au dépôt de la préfecture le pauvre gardien qui nous racontait, à Bicêtre, la risible cause de son arrestation.

Les délations, primées, grandissaient à vue d'œil ; tout devenait un crime. On en vint, progressivement, à renouveler une loi de Tibère contre les crimes de *majesté*. Cette loi embrasse des objets fort divers et s'étend, à force de souplesse, jusqu'aux paroles irrévérencieuses contre le chef du pouvoir. On comprend

aisément l'abondante moisson que fournissait aux délateurs un champ aussi vaste ; aussi. les casemates se remplirent-elles d'hommes coupables, les uns, d'avoir blâmé quelques actes du *prince*, les autres de n'avoir point approuvé certains décrets ; il en est même dont l'arrestation s'opéra pour avoir prononcé le nom de Bonaparte sans lui adjoindre le titre de *monseigneur* ou celui de *prince !*

M. Beauzé, qui demeure rue des Canettes, 20, a parlé de M. Bonaparte de cette façon *irrévérencieuse*, c'est-à-dire sans l'épithète exigée ; le 15 décembre, à minuit, des agents viennent l'arrêter ; par la même occasion, ils arrêtent son fils. Le vieillard est frappé ; le jeune homme veut préserver son père des brutalités dont il est l'objet ; — mais il ne parvint qu'à détourner sur lui une partie des coups ; on déchira ses habits, et on le menaçait, à chaque instant, de le fusiller. Le père et le fils sont à Lambessa.

Une irrévérence pareille va causer la transportation d'un citoyen bien dévoué pourtant à M. Bonaparte ; en deux mots, voici son histoire : Chollet était sergent-major au 70e de ligne ; en mai 1846, on lui enleva son grade et on l'envoya rejoindre, en Afrique, le 5e de ligne. Sa correspondance avec Louis-Napoléon Bonaparte lui valait cela. Plus tard, il fut ramené, de brigade en brigade, les fers aux mains, jusqu'à Péronne, pour y être jugé avec le docteur Conneau. Depuis qu'il était au pouvoir, M. Bonaparte avait accordé des audiences particulières et promis des emplois à l'ex-sergent-major. En attendant la réalisation de ces promesses, Chollet allait travailler au journal *la Patrie*, dans le courant de décembre ; des agents l'accusèrent d'avoir tenu quelques propos irrévérencieux ; malgré ses anciens services napo-

léoniens, Chollet sera traîné dans les cachots, les casemates et les pontons. Ses accusateurs n'affirment pas qu'il ait tenu des propos séditieux ou irrévérencieux, — mais « son animation leur fit supposer qu'il en devait être ainsi. »

L'arbitraire ne s'arrête pas en aussi beau chemin. Aux suppositions fournies par la vivacité du langage succédèrent les interprétations du geste. Le fait suivant mérite d'être rapporté : Adolphe Suin, bijoutier, était l'un des plus aveugles prôneurs de M. Bonaparte; le 13 décembre, au coin de la rue de l'Oratoire du Louvre, — il s'exaltait en louant les proclamations du dictateur, en démontrant aux ouvriers qui l'entouraient les bonnes intentions du *prince*.

Le lendemain, deux sbires de M. de Maupas s'emparent de Suin qui s'en étonne. Plus il essaye des protestations d'innocence, plus on l'insulte et moins on l'écoute : « On a bien compris tes gestes, hier, va, brigand, tu complotais l'assassinat du président ! » Ainsi lui parlèrent, jusqu'à la préfecture, les sergents brutaux. J'ai vu Suin dans la batterie basse du *Duguesclin* : ses camarades qui n'avaient pu, autrefois, le guérir de son fanatisme napoléonien le raillaient : « De quoi te plains-tu ? lui disaient-ils ; n'as-tu pas ce que tu mérites ? Le *prince* récompense dignement le zèle que, depuis quatre ans, tu dépensais à le servir. »

— « Ah ! répliquait Suin avec le plus énergique de tous les jurons, ah ! que je suis revenu de mon erreur sur ce coquin-là ! »

Il a fallu trois mois à Suin, trois mois de séjour dans les forts et sur les pontons pour se dégriser de son ivresse bonapartiste; afin de compléter son dégrisement on l'a expulsé du territoire français.

Ce brave garçon, comme trop de ses camarades

victimes aussi de leur bonne foi naïve, s'était laissé, en 1848, séduire par les menteuses promesses que le futur parjure semait dans les ateliers; celle d'une amnistie pleine et entière pour les transportés de juin fut surtout exploitée avec succès; V... nous montrait, dans les forts, un exemplaire de cette pièce qu'au *nom du prince* avaient signée les généraux Pyat et Montholon.

Ces promesses du prétendant, rapprochées des actes du parvenu, formaient un contraste singulier; nous lui empruntions le texte d'entretiens et de conférences que nos camarades—ouvriers recueillaient avec une religieuse attention, et d'où ils ont retiré pour l'avenir d'utiles enseignements.

Le 20 décembre, commença, au fort, l'arrivée de *nouveaux criminels* : ceux-ci avaient eu la prétention de surveiller le dépouillement du scrutin et de signaler toutes les fraudes qui s'y glissaient. A l'un d'eux, dans une mairie de la banlieue, il avait paru impossible qu'une liste sur laquelle étaient inscrits seulement quinze cents électeurs eût pu fournir seize cents bulletins, malgré de nombreuse abstentions. On le châtie, à cette heure, de son indiscrète inintelligence, sur les côtes d'Afrique où il a trouvé d'autres indiscrets de son espèce.

Dans une autre commune de la banlieue, les opposants s'étaient comptés. *Trente-et-un*, sûrs les uns des autres, votèrent ensemble. — Au dépouillement, au lieu de 31 *non*, il ne s'en trouva que 9. On veut protester; le maire conseille un silence prudent. Ce conseil est méconnu par un citoyen qui, le soir, raconte cette fraude avec indignation. Dans la nuit même, il arrivait au fort de Bicêtre.

Un jeune peintre célébra le réveillon de Noël avec sept ou huit de ses amis. On chanta, on but et on porta des toasts républicains. Le lendemain, le peintre n'était plus chez lui. Ses amis font des démarches pour savoir ce qu'il est devenu. On les engage à ne plus s'en inquiéter, mais à prendre garde à eûx-mêmes. Le jeune peintre est à Lambessa.

A la même époque, se commit un acte de férocité dont je fus le témoin : Devant nos casemates, on avait formé des promenoirs avec des planches palissadées ; à travers les interstices on regardait les soldats manœuvrer sur l'esplanade. Un détenu de la casemate n° 4 passa nonchalamment sa main au dehors de la palissade.

Le factionnaire, qui longeait la barrière extérieure, après avoir adressé, à voix si basse qu'il ne pût être entendu, l'ordre au prisonnier de se retirer, se précipite, le fusil en avant, et cloue, avec la baïonnette, à la planche qui se rougit de sang, la main de notre pauvre camarade.

M. Léveillé, directeur de la prison, fut mandé pour recevoir la déclaration de cette barbarie ; il répondit, avec un sentiment de regret, « qu'il ne pouvait rien, que son autorité était nulle et entièrement soumise à l'autorité militaire. »

Le 23 décembre, on inventa un nouveau supplice. Quand la nuit était venue, aux portes de nos casemates, paraissait, à la lueur de torches tenues par des gardiens, le directeur escorté de soldats. Il faisait l'appel des noms portés sur une liste que lui envoyaient les commissions ; les détenus qu'on rendait à la liberté quittaient immédiatement le fort ; ils étaient appelés par le directeur. D'autres, dont un

greffier lisait les noms, passaient dans une casemate voisine, et attendaient anxieusement le lendemain qui, sans doute, fixerait l'incertitude de leur sort.

La veille de Noël, se fit le premier transférement des prisonniers en un lieu inconnu ; ils étaient dix-huit ; on les plaça entre deux rangs de soldats et de gendarmes qui chargèrent leurs fusils. Le commandant de cette troupe s'écria d'une voix brève : « Vous êtes prévenus que le moindre mouvement sera réprimé par les armes qu'on vient de charger devant vous. » — Et l'on se mit en marche, au pas accéléré.

A onze heures du matin, on arrivait au fort d'Ivry. Les transférés du 24 décembre furent jetés dans une casemate dénuée de tout, de paille et d'eau. A huit heures du soir, leur situation n'avait pas changé ; saisis par le froid et par la faim, ils frappèrent violemment à la porte, en invitant le factionnaire à prévenir le commandant de l'horrible position où ils se trouvaient.

Une demi-heure après, le commandant se présenta : « Je n'ai reçu aucun ordre, leur dit-il, mais je ne puis laisser des hommes dans un dénûment aussi absolu ; la cantine maintenant est fermée ; je prends sur moi d'envoyer au village d'Ivry chercher, pour vous, au moins du pain. »

En effet, quelques instants plus tard, les dix-huit détenus recevaient un peu de pain et quelques bottes de paille. Le lendemain seulement, les ordres ministériels arrivèrent : M. de Maupas se souvenait enfin que, depuis la veille, dix-huit citoyens avaient pu mourir de faim et de froid ; parmi eux étaient MM. Tinayre, Budan, Mézirard, Tachon, Lambrin, Cabu et Delahaye.

Depuis cinq jours, M. Joachim Quesnel, âgé de 52

ans, délégué de Saint-Denis au comité socialiste, était atteint d'une fluxion de poitrine fort grave ; le chirurgien de Bicêtre venait de le saigner et de lui appliquer un large vésicatoire ; on signifie à M. Quesnel l'ordre de partir pour Ivry. Le médecin déclare que c'est jouer la vie de cet homme ; les camarades de Quesnel font observer à l'officier du détachement que leur ami est faible et se soutient à peine ; le malade, en effet, n'a pas la force de dire un mot. — « Que m'importe à moi, il faut qu'il marche ! » répond l'officier aux citoyens Canterel et Vimont. On se mit donc en marche, par un affreux temps de neige et de glace ; Quesnel était traîné par ses compagnons. Le détachement fut obligé à plus d'une halte.

A Ivry, on dépose M. Quesnel dans une casemate froide et sans paille ; les prisonniers se dépouillèrent de leurs vêtements pour en envelopper le malheureux qui grelottait. Nous le reverrons vomissant, à pleine bouche, des flots de sang.

M. Decosse, tailleur, âgé de vingt-six ans, est d'une chétivité déplorable ; petit, rond, trapu, bossu, il semble près de rendre l'âme. Le 1er janvier, il faisait partie d'une colonne de trente-quatre détenus transférés à Ivry. Au milieu du trajet qui s'accomplissait au pas de route, la courte respiration de Decosse et ses jambes lui faillirent en même temps ; malgré tous ses efforts, il ne peut se mouvoir ; en vain les soldats le pressent et le poussent ; il s'affaisse et tombe : « Tuez-moi, disait il d'une voix suppliante, tuez-moi, je ne puis marcher davantage. »

Cependant, soutenu par ses camarades de l'arrière-garde, qui prirent, l'un son pain, l'autre ses hardes

échappées de ses mains, il arriva au terme du voyage, non sans avoir essuyé d'ignobles lazzis qu'osaient lui jeter des soldats : « Eh, eh ! dis donc, s'écriait un gendarme, mets-le sur ton sac ; ce sera comme si tu portais un singe. » — « Non, répliquait l'autre, je vais le mettre au bout de ma baïonnette, il ressemblera à mon pain de munition. » — Et des rires sauvages éclataient dans les rangs des soldats de M. Bonaparte.

Avec ce rire odieux contrastait le silence grave et méprisant des détenus. Decosse, dont l'âme est aussi vigoureusement trempée que son corps est chétif, souriait dédaigneusement. Xavier Durrieu, Kesler et Lachambeaudie faisaient partie de ce convoi.

Le système d'espionnage qui enveloppait Paris d'un vaste réseau s'étendait jusque dans nos casemates. Les agents de M. de Maupas exagéraient, comme de coutume, leur zèle et leurs rapports ; les membres des commissions mixtes en étaient effrayés eux-mêmes ; l'un d'eux, s'adressant à la femme d'un détenu, lui disait : « Pour Dieu, madame, recommandez à votre mari le silence le plus absolu, car les rapports et les dossiers de police forment toutes nos pièces de conviction ; or, le moindre geste, le moindre mot des prisonniers nous sont transmis avec un cynisme qui nous révolte. »

Dans les casemates, alors, se trouvaient des hommes que leur républicanisme seul avait rendu suspects ; à leurs tortures de la Conciergerie, du transfèrement nocturne et du fort de Bicêtre on craignit d'en ajouter d'autres. Nous reçûmes, avec joie, les adieux sympathiques des docteurs Hodé et Lasserré, — de l'artiste Billiote, du capitaine Baillet, du sculpteur Delpech plus tard repris et expulsé, — les

adieux aussi d'une foule d'ouvriers qui déploraient leur stupéfaction du 2 décembre et qui avaient puisé dans leurs souffrances un plus ardent amour de la République, une plus violente haine de la tyrannie.

Je n'ai rien dit encore de notre maigre et insuffisante nourriture : Un demi-pain noir, une demi-gamelle d'eau bouillie et salée, la même quantité de haricots ou de lentilles, — voilà notre ration de chaque jour. Deux fois la semaine, on remplaçait les légumes par une mince tranche de bœuf sec et froid, qu'on apportait dans une corbeille. On nous mesurait l'eau elle-même ; plus d'une fois, elle nous a manqué pendant une nuit tout entière ; pour étancher une soif qu'irritaient la privation d'air et la poussière de la paille sur laquelle nous couchions, nos délégués adressaient aux gardiens sourds des prières inutiles.

Les républicains supportaient vaillamment ces persécutions. Si, de temps en temps, une plainte s'exhalait, c'était de la poitrine de quelques royalistes bientôt rappelés au sentiment de leur dignité par leurs camarades de hasard.

Il arrivait que les agents, glissés par M. de Maupas au milieu de nous, se trahissaient par des provocations au murmure ou par des querelles soulevées ; aussitôt, nous les forçions au silence, et notre mépris rendait leur métier plus difficile.

---

# CHAPITRE DEUXIÈME

SOMMAIRE : De Bicêtre à Ivry. — On empêche un fils de donner un adieu à son père. — Les trois divisions. — Un chimiste arrêté pour un livre scientifique. — Les patriciennes et les nouveaux *bestiaires*. — Incertitude des prisonniers. — L'appel des condamnés : leur enlèvement nocturne. — Insultes des soldats. — Les enfants ravis à leurs mères. — M. de Morny, le fils de sa maîtresse et le colonel Charras. — Les femmes des généraux en 1852, et les femmes du peuple en 1848.

Le 4 janvier, je fus extrait des casemates de Bicêtre et transféré dans celle d'Ivry. A la porte du fort, Démosthènes Ollivier, à qui je donnais le bras, aperçut dans la foule son fils qui nous suivit longtemps, à travers une boue profonde ; les gendarmes et les soldats rivalisaient de brutalité, pour interdire au père l'échange d'un mot, d'un adieu avec son fils qui se retira en essuyant une larme (1).

Au fort d'Ivry, les détenus étaient divisés en trois sections : la première composée, disait-on, des citoyens pris les armes à la main, — la deuxième, de ceux qu'on soupçonnait avoir combattu le 3 et le 4 décembre, — la troisième, enfin, des convaincus de républicanisme et de socialisme ; je fus classé dans la dernière.

Là, je trouvai Lachambeaudie, Durrieu, Caillot, Cahaigne, Lignières, Kesler, Minor-Lecomte arrêté, comme moi, dans son lit, le 2 décembre au matin ;

(1) C'est de M. Emile Ollivier, depuis ministre de l'empire, qu'il s'agit. — (*Note de l'éditeur.*)

j'y fis la connaissance d'un jeune chimiste dont l'arrestation était due à une cause trop curieuse pour n'être pas rapportée : M. Théophile Guérin, arrivé de New-York vers les premiers jours de novembre 1851, habitait Puteaux qu'il n'avait pas quitté pendant les journées de décembre ; le commissaire de police du lieu, avec lequel il s'était alors trouvé, en rendait témoignage. Cependant, une délation obligea ce commissaire à visiter la maison de M. Guérin ; en se livrant à une minutieuse perquisition dans la chambre du chimiste, ce magistrat avise sur une table un livre rouge ; le titre appelle son attention ; il lit, en frissonnant : « *Nouvelle méthode de traitement de l'empoisonnement par l'arsenic.* » C'est évidemment un ouvrage dangereux ; le commissaire constate cette découverte sur son procès-verbal et motive sur cela seul l'arrestation de M. Guérin. Ainsi, pour avoir étudié un livre utile à sa profession, M. Guérin sera transporté sur les pontons du *Duguesclin*.

Autrefois, les dames romaines se donnaient le spectacle de chrétiens livrés aux bêtes, de prisonniers de guerre destinés au même sort ; ces belles patriciennes allaient, d'avance, jouir de la vue des victimes ; les *maîtres* indiquaient du geste les *bestiaires* en renom : « Voilà, disaient-ils suivant les époques, voilà Paul, Vincent, Blaise, Cyprien, etc., malheureux abhorrés pour leurs infamies, appelés vulgairement chrétiens. Le Christ, qui leur donna son nom, avait été condamné au supplice sous Tibère, par le procurateur Ponce-Pilate, — ce qui réprima, pour le moment, cette exécrable superstition » (1).

(1) Tacite, *Annales*, liv. xv, chap. xliv.

Ensuite, passant à une autre catégorie de *brigands*, les nomenclateurs disaient aux visiteuses : « Voici, maintenant, le Dace Rutuba, le Gaulois Crixus, Placideianus le Sarmate ; les bestiaires sont, en général, des prisonniers de guerre, et quelquefois, quand les prisonniers manquent, des hommes violemment enlevés de leurs provinces par les proconsuls et expédiés à Rome, comme un vil gibier destinés aux chasses (1). »

Eh bien ! à Ivry, les dames prétoriennes se donnaient le spectacle de socialistes livrés à la férocité d'argousins et de soldats. Sur la plate-forme des casemates, les amis de M. Bonaparte conduisaient leurs femmes et leurs enfants ; les *maîtres* du lieu faisaient aux belles visiteuses l'honneur de nous désigner à leur curiosité, en répétant ces injures qu'on jetait aux *bestiaires* chrétiens : Voilà Rivière, Lachambeaudie, Ollivier, Cahaigne, Deville, Garraud : « ce sont des malheureux abhorrés pour leurs infamies ; notre Tibère les a condamnés au supplice, ce qui réprime pour le moment cet exécrable superstition. »

Et les belles dames élyséennes souriaient ; quelques-unes mesuraient, avec terreur, l'étroite distance qui les séparaient des *bestiaires*, et elles se serraient contre les *maîtres ;* dans nos regards, pourtant, elles ne pouvaient lire que le mépris et la pitié.

Ici, la nourriture est la même qu'à Bicêtre, — insuffisante et malsaine ; s'il nous est permis de voir nos familles, c'est à travers une haute palissade,

(1) Pline. *Cicero in Pisonem.*

sans abri contre l'eau qui tombe, contre le froid qui sévit, contre la boue qui monte.

Un médecin visite les malades; mais la pharmacie est dépourvue de remèdes : on constate le mal, on ne le guérit pas.

L'incertitude de notre sort continuait : « Quand une fois, a dit avec raison un historien, la justice et la droiture sont violées, tout devient incertain. »

Le 9 janvier, un bruit sinistre se répand au milieu de nous; on assure que notre transportation à Cayenne est décidée. Nul ne pouvait croire à la consommation d'un crime aussi monstrueux; j'y croyais, moi, en raison même de son énormité; je disais à mes compagnons : « Que pouvons-nous attendre d'un homme sans foi, sans honneur, sans honte, sans humanité, — d'un homme qui se joue des lois et de la morale, et n'ignorant pas que « *s'il y a des risques à ébaucher les grands crimes, il y a du profit à les consommer !* »

Je ne tardai pas à avoir raison. Le soir même, à onze heures, quand tous les détenus étaient plongés dans le sommeil, les geôliers ouvrirent brusquement les portes de nos casemates; ils nous intimèrent l'ordre de prendre à la hâte nos paquets et de nous tenir prêts au départ. En même temps, à travers les meurtrières, nous vîmes reluire à la lueur des torches les baionnettes de nombreux soldats; les cours étaient pleines de cavaliers et de fantassins.

« L'histoire, dis-je à mon voisin Kesler, nous prouve, une fois de plus, que tous les scélérats se ressemblent; le crime a besoin de tout brusquer, et les coupables avérés n'ont d'autre ressource que l'audace; libre de toute crainte et de toute honte, M. Bonaparte montre enfin son caractère. »

Déjà, l'appel des condamnés se faisait ; nous a
çumes, dans la première cour, cinq jeunes hom
chargés de chaînes ; on les avait amenés de Chaı
pour les joindre à nous. L'un d'eux, à qui l'oı
donna pas le temps de se chausser, était parti ı
un pied nu ; Maury est son nom ; en quittant la
son, il laissa tomber sa casquette contenant viı
huit sous, — toute sa fortune ; — les gendarmes l'
pêchèrent de la ramasser. Son compagnon de chı
était un jeune négociant, M. Erasme Mercier ;
décembre, M. Mercier venait de Paris et se ren
chez lui, dans la Mayenne où sa fiancée l'attend
son mariage devait se conclure le lendemain. D
un wagon de deuxième classe, il blâmait l'acte
2 Décembre en présence d'une dame et de M. ]
vin, conseiller général de Dourdans (Seine-et-Oi
On arrive à Maintenon ; aussitôt, M. Boivin dénc
M. Mercier aux gendarmes qui le conduisent d
les prisons de Chartres.

A l'aspect de ces détenus enchaînés, un de nos
marades nous fit observer qu'en Perse, à Téhéı
on ne muselait qu'avec des cordes les tigres et
lions.

Cependant, minuit sonnait ; on nous avait
deux à deux ; un signal fut donné et quatre c
quinze citoyens se mirent en marche, hardes su
dos, sous l'escorte de trois mille soldats de toı
armes.

Nous quittions Paris sans avoir la douce cons
tion d'embrasser nos familles, ni le temps de ré
mer les vêtements et le linge nécessaires ; nous ]
tions, au milieu des ténèbres, sans savoir où l
nous entraînait.

Nous franchîmes les quatre lieues qui séparen

'Ivry de l'embarcadère du chemin de fer de
ı. Là, nous trouvâmes cinquante-deux Orléa-
liés comme nous ; on nous entassa dans les
ns qui nous attendaient ; il était trois heures
atin.

ne serait trop pénible de répéter les injures que
ldats nous adressèrent, pendant les apprêts de
enlèvement ; nous avions allumé, dans une ca-
;e, quelques brins de paille pour réchauffer nos
ɔres transis ; nous entendîmes quelques-uns de
ommes dire, à haute voix : « Ces brigands-là
ı feu ? A la place de Bonaparte, nous les *étri-*
*s* tous. »

sieurs fois, des soldats moins pervertis durent
ser silence à leurs camarades qui nous insul-
; ; un trompette de voltigeurs, entre autres,
adressa furtivement des paroles sympathiques ;
ıra en voyant l'attentat se consommer.

ıe puis oublier le côté le plus odieux du forfait
npli dans la nuit du 9 janvier ; çà et là mar-
nt, fatigués par la rapidité du pas, de pauvres
ts qui n'avaient pas atteint leur douzième
; ; nous les avions vus dans les casemates, —
t déjà une lâcheté féroce que de mêler à nos
:ances d'aussi frêles créatures, — mais nous ne
ons soupçonner que l'humanité, la barbarie se
ssent à des limites aussi extrêmes. Ces enfants
ıt plus chétifs qu'on ne l'est à leur âge ; il sem-
vraiment, qu'on les eût choisis à cause de leur
'ité pour mieux faire ressortir l'infamie d'une
le action. Ces chers petits avaient refusé de
r, de se corrompre par la délation ; — et l'on
ıgeait de leur probité naïve en les ravissant à
mères désolées.

Au fond de la marécageuse batterie du *Duguesclin*, je les grouperai, je les compterai, je les nommerai. Si la nuit favorise les crimes et les surprises, nous verrons, dans le chapitre suivant, qu'elle favorise aussi l'imposture et la calomnie.

Un décret, daté du jour où on nous enlevait d'Ivry, expulsait du territoire français quatre-vingt-quatre représentants du peuple ; dans ce nombre étaient compris les généraux qu'on avait transférés à Ham, le 3 décembre.

L'association de malfaiteurs, qui exploite la France, se compose d'hommes si corrompus que la corruption est le moyen naturel de leur gouvernement. Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de décrire les immoralités des complices—courtisans de M. Bonaparte, de déchirer le voile transparent, du reste, derrière lequel grouillent leurs vices, s'exercent leurs dépravations et se livrent les assauts de leurs débauches. Ce monde officiel fait trop dégoût. Cependant, une circonstance m'oblige à remuer un peu cette fange.

Nul n'ignore les relations intimes du palais des Champs-Elysées, qu'habite Mme Lehon, avec *la niche à Fidèle*, qu'habite M. de Morny l'un des trois confidents du guet-apens bonapartiste.

Mme Lehon a un fils ; M. de Morny, bravant toute pudeur et défiant tout scandale, osa choisir ce jeune homme pour secrétaire particulier. Il lui confia, vers l'époque où j'en suis de mon récit, une mission auprès des généraux prisonniers à Ham. L'ambassadeur se présente au colonel Charras ; il lui apprend que le ministre juge sa présence dangereuse en France, et lui offre un passeport sous le nom de Vincent.

— « Monsieur, répond Charras, j'ai servi pendant vingt-cinq ans mon pays, et une bande de malfaiteurs viendrait aujourd'hui briser mon épée, me repousser au coin d'une borne où je pourrais mourir de faim ! » Le secrétaire de M. de Morny saisit avec empressement ces dernières paroles du colonel, et en profita pour lui dire : « Mais, monsieur, un des objets spéciaux de ma mission est de vous dire que le ministre vous offre tout l'argent dont vous aurez besoin. » Aussitôt, Charras, ne contenant plus sa brûlante indignation, va souffleter le *protégé* du contre-signataire des décrets du 2 décembre ; mais retenant son geste, il se contente de lui dire : « De l'argent ! il ne me va pas d'avoir de l'argent qui sorte de vos mains ! Sortez, monsieur ; quant à moi, je ne partirai que si la force m'y oblige. »

Le piteux ambassadeur se hâta d'obéir à une aussi formelle injonction ; si le monde au milieu duquel il vit, si les exemples de prostitution que, depuis son enfance, il a sous les yeux, n'ont point encore étouffé dans son cœur toute morale, il aura dû comparer tristement la félonie, la vénalité servile des généraux prétoriens, et la noble fermeté, le désintéressement d'un colonel républicain.

Le *protégé* du frère utérin et adultérin de M. Bonaparte était arrivé à la citadelle de Ham avec une escorte digne, assurément, du mandat qu'il venait remplir ; elle se composait de quelques soldats abrutis et des sbires les plus dégradés de la rue de Jérusalem. La scène que je vais raconter mit en relief leur perversion et leur cynisme.

Au milieu de la nuit et du sommeil, les femmes des généraux détenus apprirent l'arrivée de ces agents et de ces soldats. L'enlèvement de leurs ma-

ris devaient en être la conséquence. Elles se lèvent à la hâte et courent, à demi-vêtues, vers les portes de la citadelle. Le temps était froid, la boue profonde : la neige et la pluie tombaient épaisses. Les dames attendirent là, grelottant avec leurs enfants, pendant plus de trois heures : elles sollicitèrent vainement des geôliers la permission de franchir le seuil de la prison et le temps d'aller faire leurs adieux à leurs maris qui allaient partir. Parmi elles se trouvaient Mmes Lamoricière, Le Flô, Baze et la sœur du général Bedeau. Les argousins ne se contentaient pas de les repousser brutalement, ils leur jetaient des insultes empruntées au vocabulaire des halles et des mauvais lieux. M. Léopold Lehon les voit, les reconnaît, passe auprès d'elles, et ne les salue pas. Torture morale et torture du froid. M. Bonaparte ne leur épargna rien. Une fièvre ardente saisit Mme Lamoricière et mit ses jours en danger.

Je déplore, avec tous les gens de cœur, ce lâche oubli des plus vulgaires convenances : mais, ces déplorables excès me rappellent qu'en juin 1848 les femmes du peuple en furent victimes aussi; quand elles s'approchaient des prisons où leurs maris étaient renfermés, quand elles essayaient d'attendrir les geôliers pour dire un adieu, éternel peut-être, aux pères de leurs enfants, les mêmes soldats, les mêmes agents répondaient à leurs prières et à leurs supplications par des injures et par des outrages.

Plusieurs de ces malheureuses devinrent folles, et moururent.

Les souffrances des dames qui se pressent dans la cour de Ham ne sont-elles pas une légitime expiation des souffrances que subirent les pauvres femmes

**du peuple dans les cours de Bicêtre, d'Ivry, de Vanves et de Vaugirard?**

**Ne recueille-t-on pas ce que l'on a semé ?**

**En infligeant à de pareilles infamies la flétrissure qu'elles méritent, l'histoire en retire d'utiles enseiments.**

# TROISIÈME PARTIE

(du 19 janvier au 19 mars 1852).

---

## CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. — Calomnie abominable. — Arrivée au Havre. — Les soldats et le commissaire détrompés. — Le *Canada*, frégate à vapeur. — Le messager de l'Elysée. — Entassement des prisonniers, leur nourriture, leurs horribles souffrances. — Sympathie de l'équipage. — Perfidie des calomniateurs. - Ils sont de nouveau faussaires. - L'avocat Auguste Rivière; sa mort est le résultat de ses tortures. — Un estropié dangereux. — Mouillage devant Cherbourg. - La nuit du 15 janvier. — Affreuse tempête. - Indescriptibles tortures. — Immense péril. — Manœuvre impossible. — Les roches noires. — Ardeur des matelots. — Entrée en rade de Brest. - Remercîments aux braves marins du *Canada*. — Noble indignation d'un officier.

Dans chaque wagon, les détenus étaient gardés par deux gendarmes. Ces agents de la force publique attachaient sur nous un œil effaré ; ce fut par eux que nous arriva la première révélation d'une calomnie abominable. En m'entendant causer avec un docteur et un écrivain, l'un de ces gendarmes ne put retenir cette exclamation : « Vous n'êtes donc pas des forçats ? » Ma réponse fut simple : je nommai, l'un après l'autre, mes douze compagnons, tous ouvriers honnêtes, ou médecins, ou négociants, ou

hommes de lettres. L'ébahissement du gendarme fut à son comble.

— « Ainsi, lui dis-je, vous nous preniez pour des forçats ? »

— « On nous l'avait affirmé, répondit-il, et je l'avais lu dans la *Patrie* ou le *Constitutionnel.* »

En arrivant au Havre, la parole du gendarme trouva son affirmation. A peine entrés en gare, nous fûmes dirigés sur le bassin de la Floride. Une longue haie de soldats retenait la foule à une grande distance de notre chemin. Cinquante hommes du premier bataillon de gendarmerie mobile, le 2e de ligne, plusieurs brigades de police, commissaires en tête, — et le colonel Neigre surveillaient nos moindres mouvements.

Tandis que le cortége suivait la route Neuve et prenait le pont Vauban pour gagner le bassin de la Floride, par le quai Lamandé et le quai de l'Avant-Port, les cloches de la ville sonnaient funèbrement, comme elles sonnent pour les condamnés à mort qui marchent au supplice.

On battait la caisse, depuis plus de dix jours, afin de persuader au public que les prisonniers destinés à Cayenne étaient des FORÇATS.

Sans faire la moindre halte, nous montâmes sur le *Canada*, vieille frégate à vapeur, qui chauffait.

Près du bassin, des officiers reconnurent quelques-uns d'entre nous, et leur surprise se manifestait aussi vive que celle des gendarmes.

Le commissaire de police du Havre était si convaincu de la vérité des bruits semés par M. de Maupas, qu'à l'aspect d'un de nos camarades qui portait un ruban à sa boutonnière, il s'écria : « Comment un

homme de cette sorte a-t-il le droit de porter ce ruban ? »

Il lui fut répondu : « Ce ruban est la digne récompense de la valeur et de la probité. »

J'ajoutai : « Monsieur, vous aussi, je le vois, vous ignorez qui nous sommes ; quelques noms vous l'apprendront : voici MARTIN, du Loiret, et MICHAUD, représentants du peuple ; à côté d'eux, PÉREIRA, riche propriétaire et ancien préfet d'Orléans ; DEVILLE, le savant professeur d'anatomie générale ; un peu plus loin, l'ex-commandant BEAUMONT, le négociant LAVIOLETTE dont le crime est d'avoir donné, le 3 décembre, sa démission de capitaine de la garde nationale ; celui qui monte l'échelle de la frégate est le fabuliste LACHAMBEAUDIE, le plus doux et le plus inoffensif des hommes... »

Mon tour était venu de monter sur la frégate où des gendarmes mobiles et des marins nous recevaient les pistolets à la ceinture, le sabre d'abordage au poing. Pour eux nous étions encore des *forçats*.

Ils devaient le croire : l'officier d'ordonnance que l'Elysée avait, quelques jours auparavant, envoyé à M. Bouet commandant du *Canada*, s'était exprimé en ces termes : « Le gouvernement vous donne la glorieuse mission de débarrasser le pays de malfaiteurs et de repris de justice ; le 10 janvier, à midi, vous les recevrez à votre bord ; le lendemain, vous les remettrez à M. Mallet, commandant du *Duguesclin*, qui les attend dans la rade de Brest pour les transporter à Cayenne. »

Mais, le navire courait de rapides bordées ; il est temps de dire comment on avait parqué les *forçats*, comment, à leur égard, on viola les plus simples lois de l'humanité.

Le *Canada* est une vieille frégate de quatre cent cinquante chevaux; le faux-pont divisé en deux compartiments, la batterie tribord et babord d'avant eussent à peine contenu trois cents animaux ; on y entassa quatre cent soixante-sept républicains.

Nous étions cent quatre dans l'un des compartiments du faux-pont; on nous avait mesuré un espace de douze mètres de long et de quatre de large sur un mètre quatre-vingts de haut !

Pour lit : le plancher boueux, pas un brin de paille. Nous ne pouvions étendre nos corps fatigués et vêtus depuis le 13 décembre; il fallait demeurer accroupi.

Au milieu de ce cloaque, —un baquet pour recevoir les ordures que les secousses du navires renversaient sur nous.

Pour nourriture: du biscuit et des légumes dans un baquet commun; pas une cuiller, — les doigts seuls y puisaient quand l'eau s'était refroidie.

Les hublots étaient fermés à cause des vagues qui s'élevaient au-dessus d'eux ; l'asphyxie devenait imminente ; le cœur se soulevait,

Bientôt, se passèrent de douloureuses scènes ; le vent commence à gronder, les flots irrités secouent durement et forcent la frégate à jeter son ancre dans la rade de Cherbourg.

Le manque d'air, l'infection répandue autour d'eux, les mouvements du navire causaient aux prisonniers d'affreuses souffrances ; le mal de mer leur fit sentir ses plus terribles effets ; les malades répandaient sur leurs voisins ce que le roulis et le tangage arrachaient aux estomacs soulevés.

Malgré les efforts des gendarmes, les matelots nous parlèrent et nous connurent. Ces braves gens

laissaient éclater leur indignation, — et maudissaient, plus haut que nous, les misérables qui nous torturaient ainsi.

Entre l'équipage et les prisonniers s'était rapidement établi un lien fraternel.

Ces excellents marins se privaient de leur nourriture, et nous la donnaient à travers les barreaux derrière lesquels on nous tenait.

Les vents d'ouest soufflaient toujours ; je fis à mes camarades une proposition qu'ils acceptèrent : « Les officiers du bord, leur dis-je, ignorent qui nous sommes ; — je vous offre un moyen de le leur apprendre : écrivons à M. le sous-préfet de Cherbourg, et demandons-lui comment nous pouvons transmettre à nos familles des nouvelles sur notre sort ; notre lettre, signée des noms les plus connus, passera sous les yeux du commandant, dont l'erreur cessera. »

En effet, des représentants du Peuple, d'anciens préfets, des maires, des conseillers généraux, d'anciens soldats, des négociants, des écrivains mirent leurs signatures au bas de cette demande. Elle fut, pour nous, l'occasion de savoir avec quel art perfide nos bourreaux avaient arrangé leur calomnie.

La plupart d'entre nous ne figuraient pas sur la liste que l'officier de M. Bonaparte avait remise au commandant ; — à la place de nos noms, on avait eu l'infamie de mettre ceux de quatre-vingts repris de justice, qui n'étaient pas au milieu de nous.

La preuve de cette odieuse supercherie sera produite quand viendra l'heure de châtier les faussaires.

Car ce ne sont pas des criminels politiques ces hommes qui, depuis le 2 Décembre 1851, souillent la France et mentent à l'Europe ; c'est le Code pé-

nal à la main, que, devant un jury ordinaire, on devra les juger : l'assassinat, le faux, la spoliation, la séquestration, le vol à main armée, ne sont pas des crimes politiques.

Je profiterai de notre mouillage que le gros temps prolonge, pour réparer deux oublis. Lorsque les wagons s'arrêtèrent au débarcadère du Havre, le sous-préfet signifia à l'avocat Auguste Rivière une dépêche qui le rappelait à Paris.

Auguste Rivière est couché dans sa tombe prématurément ouverte. Absent de Paris, le 2 décembre, Rivière fut arrêté quand il revenait d'une province où il avait prêté le concours de son talent à la cause d'un de nos amis ; souvenons-nous donc que l'arrestation de Rivière est due au zèle, au dévoûment que, depuis trois années, il ne refusa jamais aux républicains persécutés. Sa mort est le résultat des tortures qu'il a subies sous le froid humide et permanent des casemates. C'est un cadavre de plus qui viendra déposer contre le criminel de décembre.

Je raconte un autre épisode qui signala notre arrivée au Havre : Un homme restait immobile au fond du wagon ; en vain les gendarmes le pressaient de nous suivre, il gardait son immobilité : il était infirme.

Les argousins de M. de Maupas l'avaient arrêté dans son comptoir de marchand de vins, au boulevard Saint-Jacques. De quoi pouvait-il être coupable ? Bossu, estropié, presque paralytique, Moulin fut jugé suspect ou dangereux. On l'aida à sortir du wagon où l'avait apporté une voiture cellulaire. Moulin ne peut faire un pas, — et notre colonne a défilé. — « Qu'on fasse marcher cet homme ! » s'écrie brutalement un chef de bataillon du 2e de ligne, à

cheval. L'infirme lui répond : « Qu'on me porte ou qu'on me fusille ! »

Après avoir lancé plusieurs jurons, le chef de bataillon donna l'ordre à quatre soldats de hisser Moulin sur une civière et de le porter sur la frégate ; on l'y déposa sous le gaillard d'avant.

Le 15 janvier, à midi, la mer paraissait belle, — et l'ancre fut levée. Le soir, le vent gronde de nouveau, le flot se révolte ; jamais le temps ne fut plus gros, ni la mer plus méchante. La nuit est venue ; plus elle avance, plus la tempête redouble.

Je ne chercherai pas à dépeindre l'affreux spectacle que présentaient les flancs gorgés du navire jouet des vagues furieuses ; baquets et prisonniers roulaient, pêle-mêle, les uns sur les autres ; les marins ne pouvaient continuer la manœuvre ; quelques-uns d'entre nous semblaient rendre l'âme ; en roulant, on se blessait jusqu'au sang ; l'air nous manquait absolument ; pour étancher notre soif, nous devions, à travers mille chutes, nous traîner à un charnier voisin du baquet.

Un fait prouvera jusqu'à quel point certains prisonniers souffraient. M. Lasserre, ex-instituteur, gisait auprès de moi ; — tous deux, anéantis, sans force, sans voix, nous ne pouvions faire un mouvement. La soif nous dévorait ; nous fûmes contraints d'adresser à un de nos camarades la prière de se traîner vers le charnier, d'y aspirer quelques gouttes d'eau, et de nous les apporter dans sa bouche !

A l'aspect de nos souffrances, que chaque minute augmentait, plusieurs de nos amis, craignant de nous voir mourir, brisèrent les portes dont le craquement se confondit avec les craquements de la frégate ; les gendarmes ne nous gardaient plus ; on

les voyait rouler à côté de leurs fusils que leurs mains avaient abandonnés. Mais, une secousse plus violente a tout ébranlé : la vaisselle du bord, les instruments de cuisine, tout se brise ; un cri sinistre a retenti : « Nous sommes perdus ! La frégate a touché sur un banc ! »

Il était vrai qu'un grand péril nous menaçait alors. Un coup de vent avait enlevé le petit foc et la misaine qui s'engagèrent dans l'une des pagayes dont le mouvement fut arrêté. Les marins s'armèrent de haches : en coupant les amarres ils dégagèrent la roue.

Ce n'est pas tout : un des coussinets de la machine était arrivé, par un frottement trop dur, au degré d'incandescence d'une gueuse de fer rougie à la forge.

« Le feu dans la machine ! » s'écria-t-on encore. On dirigea sans retard le jeu des pompes sur l'énorme morceau de fer parvenu à l'état de rouge-blanc.

En même temps, l'eau montait dans la cale ; pour comble de malheur la grande pompe se cassa.

Dans cette situation presque désespérée, le capitaine s'était fait attacher sur le pont, et commandait énergiquement la manœuvre. Un coup de pierrier nous avertit de l'approche des roches noires, vers lesquelles nous étions poussés ; moins de cinq cents mètres nous en séparaient ; le navire ne gouvernait plus : « Faites, s'écria le capitaine, pour remettre la machine en mouvement et gagner la haute mer, tous les efforts imaginables ! »

Animé d'un zèle et d'une ardeur au dessus de tout éloge, l'équipage exécuta heureusement la manœuvre qu'on lui commandait ; nous fûmes replacés au

milieu de la mer ; — le commandant fit mettre à la cape.

Pendant plusieurs heures, les flots mugissants, tourmentés, nous ballotèrent. — Quand vint le jour, le vent baissa, la mer s'apaisa insensiblement, et la frégate put manœuvrer ; nous entrâmes en rade de Brest, vers trois heures de relevée.

Les gendarmes, que la mort avait menacés comme nous, s'étaient humanisés ; ils nous apprirent, en nous montrant le *Duguesclin*, que nous monterions, le lendemain, à bord de ce navire, — et que, six heures après, nous ferions voile pour Cayenne.

Dans le chapitre suivant, je dirai comment avorta une infâme combinaison, empruntée aux actes de fructidor : « *A quelque chose malheur est bon,* » nous répétait Cahaigne ; en effet, la tempête, qui avait failli nous engloutir, déjoua les homicides projets des sauveurs de la société.

Je ne quitterai pas la vieille frégate sans remercier, avec toute l'effusion de ma reconnaissance, nos généreux marins.

Outre les innombrables marques de sympathie qu'ils nous donnèrent, outre les privations qu'ils s'imposaient pour adoucir les nôtres, ils voulurent dissiper les calomnies qu'on avait répandues contre nous : lorsque le mauvais temps nous retenait devant Cherbourg, ils allèrent, plus d'une fois à terre ; — là, ils détrompaient la population qui nous regardait aussi comme des *forçats*.

Dans une chanson qu'il leur laissa, Cahaigne exprima dignement aux matelots tous les sentiments que nous avaient inspirés leur conduite.

Je n'oublierai pas la douloureuse attitude que gardait, sur la dunette, le commandant Bouet ; il

osait à peine jeter un regard sur nous : il semblait honteux du rôle qu'à son insu il venait de remplir ; sa douleur silencieuse ressemblait à une protestation.

Lorsque, sur le pont, on nous rangeait et on nous comptait avant de nous transborder sur le *Duguesclin*, — un officier s'approcha du groupe au milieu duquel j'étais et m'adressa des paroles que je n'ai point oubliées : « Nous ne vous laisserons pas longtemps où vous allez ; il y aurait de quoi rougir d'être Français, — et j'abdiquerais ce titre, — si la justice et le châtiment n'atteignaient pas, bientôt, les fripons qui se croient nos maîtres. »

# CHAPITRE DEUXIÈME

ie : Le *Duguesclin*. — 460 détenus dans la batterie basse. tails d'une affreuse combinaison. — Un groupe d'enfants. ie arrestation à propos de la mère de Charles-Albert. — oint qui paye pour son maire. — Bizarre assemblage. — ésuites et des voleurs à bord. — Odieuse tactique. — Atroce die d'un juge d'instruction. — Ils se jouent des douleurs les aintes. — Trois tombes et quatre orphelins. — Régime des nniers. — Misère affreuse ; nourriture avariée des forçats. commandant Mallet. — Les dames de Brest. — Triste cué de deux grandes dames. — Certificat de transportation à nne.

17 janvier, à trois heures de l'après-midi, s'ait notre transbordement du *Canada* sur le *Duin*. Les matelots et l'état-major de ce navire ent, depuis la veille, que nous n'étions pas des de justice ; l'équipage de la vieille frégate que quittions les avait détrompés.

*Duguesclin* est un vaisseau de ligne de 74 ; on établit dans la batterie basse, aux deux bouts quelle s'élevaient deux corps de garde, munis eurtrières donnant sur l'espace que nous occu- ; des canons étaient braqués sur nous dans ın de ces forts qui se détachaient en forme de carrés superposés.

s caisses, contenant l'eau douce pour la traverongeaient les deux parois du navire ; de vastes ubles coffres destinés à recevoir nos bagages formaient la batterie en deux corridors étroits vaient vivre 467 détenus.

Chacun de nous avait reçu une couverture e rude toile de hamac ; mais tous ne purent susp leur couche grossière dans cette batterie qu'enc saient les caisses et les coffres dont j'ai parlé.

On nous divisa en plusieurs sections; cha d'elles, à son tour, couchait sur le plancher hum

A des réclamations de nos délégués il fut rép que, « sans l'énergie du commandant, le minist la marine eût ajouté à notre nombre trois cent sonniers de plus. »

Le commandant du *Duguesclin* avait oppos prétentions du ministre une longue résistance, avait offert sa démission dans le cas où il aurai sisté dans son projet homicide : « Je ne veux avait écrit M. Mallet, avoir à jeter dans l'Océan cents cadavres. »

A tout instant, nous attendions que le navire l'ancre; — nous pûmes savoir comment la tem dont nous avions tant souffert, avait déjoué la binaison de nos persécuteurs.

Le lendemain de notre enlèvement d'Ivry, q nos familles et nos amis réclamèrent, suiva coutume, la permission de nous voir, on leur di l'instruction recommencée s'y opposait. Ce songe se renouvela jusqu'au mardi; alors, nou vions tenir la haute mer et faire voile, depuis jours, vers Cayenne; toutes les mesures ét prises et tous les délais calculés. En effet, part 10 du Havre nous serions entrés en rade de Bre 11 au soir, si le temps l'eût permis; le transb ment du *Canada* sur le *Duguesclin* aurait eu lieu la matinée du 12; six heures après, ce dernier vire aurait mis à la voile, suivant les ordres m tériels.

Lorsque l'opinion publique se serait émue de cet attentat, M. Bonaparte aurait renouvelé la comédie que joua son oncle, et M. de Maupas aurait rempli le rôle de Fouché. On se souvient qu'après l'explosion de la machine infernale le premier consul ordonna la transportation à Cayenne de cent trente et un républicains, — et qu'il attendit un mois, c'est-à-dire le temps nécessaire à l'exécution du décret, pour déclarer qu'une erreur avait frappé des innocents.

Cette fois, les vents d'ouest se sont jetés brusquement à travers l'habileté des sycophantes ; l'opinion se prononçait trop haut pour qu'on osât froidement assassiner cinq cents hommes après les avoir calomniés.

Le 16 seulement, un contre-ordre avait enjoint au *Duguesclin* de rester sur ses ancres. Là nous pûmes nous voir et nous reconnaître. Le professeur Deville, Beaumont ex-commandant de l'Hôtel-de-Ville, l'avocat Seinguerlet, les représentants Martin et Michot, l'ex-préfet Péreira ne nous avaient pas suivis sur le *Duguesclin;* — du *Canada*, on les avait transférés au château de Brest.

Lorsque enfin nos familles connurent notre enlèvement, leur douleur fit une terrible explosion : des femmes réclamaient, à grands cris, l'une un mari, l'autre un frère ou un fils. Aux portes du fort, elles se pressaient et se tordaient, en proie à d'affreuses convulsions; leur raison s'égarait, — leurs ongles se déchiraient aux pierres glacées; plusieurs se roulaient dans la neige et dans la boue, — d'autres, çà et là, tombaient privées de sentiment ; les plus énergiques maudissaient l'auteur de tant de maux' — et sur sa tête maudite elles appelaient toutes les vengeances.

Pauvres femmes désolées et brisées, vos cris seront entendus et votre bourreau subira la peine de ses forfaits ; vous serez bien vengées !

Parmi nos camarades des pontons, je citerai M. Garraud, ancien directeur des Beaux-Arts, statuaire célèbre, Xavier Durrieu et son frère *Edouard* (1), Kesler, *Boullengé*, Vasbenter, *Polino*, Guillot, Cahaigne, Lachambeaudie, Amable Lemaître, *Quesnel*, *Barbast*, membres du comité démocratique socialiste de Paris, Lejeune (de la Sarthe). — *Gué*, Legendre, *Moulins*, *Aumont*, Cadenet maire d'Essone, *Lasserre*, *Castellino*, *Lavaur*, *Voassar*, *Couverchel*, Caillaud, *Hibbac*, le capitaine *Lecomte*, *Turmel*, *Abazaer*, *Thouard*, *Moulin*, *Morard*, Delente, Tachon, Paulus, Schross, Puget, Berreta, Gardenbas, LEVAYER, Minor Lecomte, *Mercier*, Massard, le chimiste Guérin, et une foule de braves ouvriers aussi recommandables par leur probité que par leur dévoûment à la République. La section des Orléanais comptait dans ses rangs Tavernier, Chevalier, *Deslande*, Foucault, *Lançon*, *Fourniquet*, *Dailly*, *Desjardin*, *Nolan*, *Campagnet*, *Basso*.

Je ne puis oublier la douloureuse impression qu'éprouva le commandant Mallet quand il visita la batterie, le lendemain de notre transbordement.

A la vue d'un groupe d'enfants, son cœur se serra. Il ne pouvait comprendre, sans doute, que l'inhumanité, la barbarie osâssent s'exercer sur d'aussi frêles créatures. Voici les noms de ces pauvres petits dont l'absence causait des douleurs profondes : Jazadé,

(1) Les citoyens désignés en *italiques* sont à Lambessa — et les autres sont, comme moi, expulsés du territoire français. LEVAYER est à Cayenne.

âgé de treize ans, — sa famille habite Montmartre, — Louis Challes, de la Chapelle-Saint-Denis, écolier de douze ans et demi; Auguste Malherbe, âgé de quatorze ans, rue Feurtrier, à Montmartre; George Dehay, — Pierre Ajalbert, Philibert Limasset, — Charles Rougemaille, — Paul Vallée, — Jules Jacquet, — et Auguste Olivier que nous verrons se débattre contre la mort. Le plus âgé de ces enfants n'atteignait pas sa quinzième année.

Je retiens sous ma plume les réflexions que m'inspirent ceux qui ne reculèrent pas devant le crime de livrer à une mort certaine ces pauvres innocents. Et, quand je songe que mon fils aurait pu devenir la proie de ces bourreaux de l'enfance, je comprends toutes les colères, tous les châtiments, depuis celui que la justice réclame jusqu'à celui que la vengeance recherche.

Je répète et je loue la doctrine de saint Thomas qui ne doit pas être suspect à M. Bonaparte le *dévot* propagateur des maximes catholiques :

« *Celui qui, pour le salut de la patrie, poignarde un tyran, est digne de récompense.* »

Au fond de mon exil, je comprends toutes les joies qu'au fond de sa solitude Cicéron ressentit, lorsqu'on vint lui apprendre la mort de César : « O ma patrie,
» — s'écria-t-il avec enthousiasme, — te voilà donc
» rendue à la liberté ! ô Brutus, ô Cassius, a-t-on
» jamais vu, je ne dis pas dans Rome, mais dans le
» monde entier, une action plus grande que la vôtre,
» plus glorieuse, plus digne de vivre dans la mé-
» moire des siècles ! Ces deux héros se sont couverts
» d'une gloire immortelle, se sont montrés des hom-

» mes divins. Allons les aider à finir leur ouvrage ;
» ils ont coupé l'arbre de la Tyrannie ; maintenant,
» il faut l'arracher ! »

La France aura-t-elle, comme Rome, *ses ides* de mars (1) et son Brutus ?

Ou bien la Justice éternelle qui châtie les grands crimes, trouvant pour M. Bonaparte cette mort trop glorieuse, a-t-elle marqué la place de cet homme sur l'échafaud des Papavoine, des Lacenaire, et des Mandrin ?

Peut-être, lui réserve-t-elle la *casaque rouge* et le *bonnet de laine vert.*

L'exil, refuge des tyrans que les peuples abattent, serait un châtiment trop doux pour lui.

Avant de décrire le régime auquel furent soumis les prisonniers du *Duguesclin*, il est juste que le lecteur les connaisse tous, ou, du moins, sache à peu près ce qu'ils étaient et les étranges causes qui en amenèrent, là, quelques-uns.

M. Debeauvais, employé au chemin de fer du Nord, avait fait transporter en Autriche le corps de la mère du roi Charles-Albert ; deux lettres du prince de Montéclar, écrites en novembre 1851, confiaient à M. Debeauvais le soin de tout disposer pour le départ du corps et des hommes qui l'accompagnaient ; le commissaire trouva dans ces lettres la preuve *mystérieuse* de relations avec les *conspirateurs* allemands ; ces deux lettres, aux armes du prince de Montéclar, furent soigneusement jointes au dossier ;

(1) C'est dans la matinée du jour des ides de mars, vers la sixième heure, que César fut tué dans le Sénat.

le juge d'instruction y flaira le même crime ; aussi, Debeauvais ira-t-il à Lambessa.

Le cultivateur Girard, adjoint de Loury, ne pouvait expliquer son arrestation qu'ainsi : « *Sans doute je paye pour notre maire.* » Et il nous apprit ce que je vais dire : Le docteur Gautheron était maire de Loury ; il faisait une propagande infatigable. Vers le milieu d'octobre, il était mort subitement, et d'innombrables républicains des divers cantons du Loiret lui avaient rendu les derniers devoirs. Après le guet-apens du 2 décembre, l'autorité supérieure ordonna l'arrestation *du maire socialiste* de Loury. On arrêta l'adjoint Girard qui remplaçait le maire défunt.

« Et pourtant, nous disait-il, j'avais donné au garde champêtre l'ordre de cacher, dans un lieu sûr, toutes les armes dont les socialistes auraient pu s'emparer. » Girard est d'une rare faiblesse d'esprit, touchant à la simplicité la plus naïve ; il pleure et se plaint comme un enfant ; il récite son chapelet ; il écrit régulièrement à M. le curé ; je l'ai vu, à l'hôpital, s'agenouiller, les mains jointes, puis, frapper trois fois sa poitrine quand la bonne vieille sœur de l'hospice lui récitait le *meâ culpâ ;* tel est, en raccourci, l'homme dangereux qu'avaient jeté sur le *Duguesclin* les coadjuteurs de M. Bonaparte.

Un autre Orléanais, Cloutier, marchand de bois, écrivait à monseigneur le *prince-président* : « Que les » légitimistes l'avaient fait arrêter à cause de son » dévoûment au bonapartisme ; — qu'il pourrait » déjouer, s'il était libre, les projets des blancs, et » être utile, ainsi, au *prince* en faveur duquel il avait » décidé le vote de deux cantons d'Orléans, le 10 dé» cembre 1848. »

Une partie de nos co-détenus formait un bizarre assemblage d'hommes sans foi politique, sans énergie morale ; il s'y trouvait entre autre, un ex-conspirateur de la rue Rumfort, — des jésuites même.

Il y a de ces derniers partout ; divisés en plusieurs classes, ils poussent le dévoûment jusqu'à remplir *leurs charges* dans les prisons, suivant la parole du père Roothan leur général actuel : « Il ne faut reculer devant aucun prix lorsqu'il s'agit de nous emparer d'un secret ; notre art suprême est d'exploiter, à notre profit, toutes les situations de l'homme. » (1)

L'un de ces jésuites laïques entretenait des correspondances avec les évêques; il avait baisé la mule du pape. Un soir, il poussa l'oubli de notre caractère jusqu'à essayer la glorification de Pie IX ; sa tentative eut si peu de succès qu'il ne la renouvela plus ; on lui défendit énergiquement de prononcer, au milieu de nous, le nom du protégé des égorgeurs Bonaparte et *Bomba*, si ce n'est pour le maudire et le flétrir.

Autour de nous rôdaient aussi des espions politiques ; nous en vîmes plusieurs se démasquer.

Enfin, on n'avait pas reculé devant l'infamie de glisser quelques voleurs dans nos rangs ; le 9 janvier, M. de Maupas les fit conduire à Ivry ; des gardiens, qui les reconnurent, dirent à plusieurs d'entre nous · « Ce ne sont pas des politiques, ceux-là ; c'est du gibier de cour d'assises. »

L'exploitation de leur industrie avait commencé dans les casemates ; — sur les pontons elle acquit un

(1) *Les Jésuites de la conférence de Chiéri*, par l'abbé Leone page 102.

tel développement que nous dûmes organiser une active surveillance. L'un de ces industriels, pris en flagrant délit et en possession de nombreux objets volés, fut reconnu pour un ex-pensionnaire du bagne voisin. Le commandant le fit enchaîner à fond de cale.

En nous donnant de pareils compagnons, les forbans qui, par une odieuse surprise, ont mis leur couteau sur la gorge de la France, avaient une infernale pensée: «Les républicains s'accuseront entre eux des vols commis par les industriels que nous avons habilement glissés au milieu d'eux.»

Cette odieuse tactique rapprochée de celle qui nous annonçait comme des forçats libérés n'a servi qu'à imprimer un stigmate de plus au front de ceux qui les combinèrent,

En vérité on ne se sent plus la force de s'indigner contre des gens tombés si bas! Quelque ingénieuse que soit leur malfaisance, tout sentiment qui n'est pas celui du mépris ou du dégoût est refoulé. On ne s'indigne pas contre un venimeux reptile alors même qu'il dresse la tête et qu'il mord, — on s'en éloigne avec horreur et on l'écrase dès qu'on le peut.

Aux tristes et faibles natures que révélèrent certains détenus il m'est permis d'opposer avec orgueil des natures nobles et viriles. La catégorie des Orléanais, qui a eu sa part des premières, peut revendiquer une part meilleure dans les éloges que méritent des caractères bien trempés.

M. Nolan était restaurateur au chef-lieu du Loiret; il a sept enfants; le juge d'instruction d'Orléans joua, vis-à-vis de ce détenu, une scène atroce: il réunit dans son cabinet la famille entière de Nolan, et dresse chacun au rôle qu'il lui a distribué. Rien,

pour la mise en scène, n'est négligé ; la femme et les enfants sont cachés dans une pièce voisine. Le juge envoie quérir Nolan dans sa prison, — et, prenant un ton doucereux, un air d'affectueuse componction, tous les dehors enfin d'un tendre intérêt, il essaye d'arracher au captif quelque délation ou tout au moins quelques aveux : à ce prix, Nolan rachètera sa liberté.

Le républicain repousse cette inique proposition :

— « Vous pouvez, dit-il, me torturer à votre aise, » mais je vous défends de m'insulter. » A ces mots, le magistrat se lève ; comme un auteur qui se croit sûr du succès de sa pièce que, pourtant, les sifflets attendent, il fait apparaître la femme et les enfants dont les yeux sont mouillés de larmes ; ils se précipitent vers Nolan ; leur bouche s'ouvre pour répéter la leçon du magistrat, — mais leur bouche reste ouverte et n'articule rien : l'attitude indignée du fier captif leur a fait comprendre qu'un pareil rôle est indigne d'eux ; ils les embrasse, l'un après l'autre, avec une tendre émotion, puis il somme le juge d'ordonner qu'on le ramène dans sa prison : « Sachez, monsieur, lui dit-il, que je préfère mon honneur à une liberté déshonorante. »

Le magistrat, dont la servilité sacrifia toujours l'honneur et le devoir à ses intérêts et à son égoïsme, demeura foudroyé sous l'apostrophe vaillante du démocrate ; il ne put comprendre le prix qu'un noble caractère attache au devoir et à l'honneur. Cette leçon ne lui profitera pas.

Le fait suivant attestera l'impudeur avec laquelle les complices de M. Bonaparte se jouent des douleurs les plus saintes : M. Eugène Chevalier, détenu

à la prison d'Orléans, depuis le 4 décembre jusqu'au 9 janvier, adressa, le 27 décembre, une lettre à M. Bonaparte et à chaque ministre ; il demandait la permission d'assister aux derniers moments de son père agonisant. M. Chevalier attendit vainement une réponse ; le 9 janvier, il fut, comme ses camarades, enlevé nuitamment et transporté avec nous. Le 1er février, le ministre de la justice lui annonçait que sa demande allait être soumise au conseil des ministres. Son père était mort depuis un mois !

Cette violation des plus vulgaires lois humaines s'est plusieurs fois renouvelée. A l'époque où le père de M. Chevalier mourait, la mère de Guilgot représentant des Vosges agonisait en réclamant son fils réfugié à Bruxelles et plus tard compris dans le décret d'expulsion du 9 janvier.

Quelques amis de Guilgot demandent au ministre si un fils peut venir, sans péril, recevoir le dernier soupir de sa mère.

Voici quelle fut la réponse :

Paris, le 26 décembre 1851.

*Cabinet du ministre de l'intérieur.*

Monsieur,

Les renseignements pris sur M. Guilgot le désignent comme très compromis dans les derniers événements. Une instruction est commencée contre lui, et le ministre ne PEUT PAS prendre sur lui de suspendre l'action de la justice. Ce serait donc A SES RISQUES ET PÉRILS que M. Guilgot rentrerait en France.

L. LEHON.

Un pareil refus méritait bien d'être signé de ce nom-là.

M. Léopold Lehon ne peut savoir, lui, combien est grande et sainte la tendresse d'un fils pour une mère pure et honorée ; il ignore ces doux liens de la nature et du devoir qui attachent un fils reconnaissant à sa mère dont la vie se consacra aux soins pieux de la famille. M. Léopold Lehon ne comprend pas, — ne peut comprendre ni les charmes infinis de l'amour filial ni ses douleurs incommensurables en face de la mort qui va le briser. Hélas ! M. Léopold Lehon mérite qu'on le plaigne et non qu'on le blâme, — ce n'est point sa faute.

Mais, sans parler davantage de cette méconnaissance impie de sentiments respectés par les sauvages eux-mêmes, — que de cynisme dans cette lettre ! On ose y parler de l'*action de la justice que le ministre ne peut suspendre !* N'est-ce pas une dérision ? Ne vous semble-t-il pas entendre Lacenaire et Mandrin devenus puissants et *ne pouvant suspendre l'action de la justice* contre ceux qu'ils ont arrêtés et détroussés ? N'oublions pas que le ministre, au nom duquel M. Léopold Lehon parlait, est ce M. de Morny que le vice enfanta et qui, reconnaissant à sa manière, consacre au vice toute son existence ; il ne connaît ni fils, ni mère, — mais les coulisses de l'Opéra, le bouge enfumé des tripots, les alcôves de l'adultère, tous les égoûts du vice, enfin, il les connaît à merveille et jusqu'en leurs moindres détours.

La demande écrite par l'ami de M. Guilgot à de pareils gens ne devait être ni comprise, ni accueillie.

Le 31 décembre, — cette vieille mère que l'absence de son fils conduisait à la mort réclama ce

fils unique et absent avec une ardeur nouvelle ; à mesure que les forces abandonnaient le corps de la femme, — le cœur de la mère faisait de suprêmes efforts pour retenir la vie qui s'enfuyait : « Je ne veux pas mourir sans revoir mon fils, » s'écriait-elle à chaque instant.

Elle est morte, et elle n'a point revu celui qu'appelait encore son dernier cri ; une main étrangère a fermé ses yeux.

C'était une femme de bien, estimée, aimée. Sa mort produisit, à Epinal, une sensation profonde. Un concours prodigieux de citoyens, sans distinction de rang ni d'opinion politique, accompagna dans sa dernière demeure la mère du représentant de la démocratie vosgienne ; ce fut une protestation muette, mais expressive(1).

C'est ainsi que, dans les âmes, lentement, s'amassent les haines sans merci.

L'ordre des faits place, ici, un des épisodes les plus douloureux de ces jours désolés. M. Veny, âgé de 27 ans, négociant à Genevilliers, près Paris, aimait à s'entretenir de sa jeune femme et de ses cinq enfants. On ne vit jamais les tendresses d'un père et

(1) M. Depercy, préfet des Vosges, voulait, dans cette circonstance, prendre, comme le général Castellane et le préfet de la Nièvre, un arrêté contre le cortége des morts. Plusieurs démocrates des environs d'Epinal furent invités à demeurer chez eux ; on les menaçait d'une arrestation s'ils allaient rendre les derniers devoirs à la mère de leur ami. Par l'excès de ses fureurs réactionnaires, M. Depercy voudrait-il racheter son passé de conspirateur ? On sait qu'en avril 1834, ce préfet de M. Bonaparte s'empara de la ville d'Arbois et y proclama la République. En apprenant, le lendemain, l'arrivée des troupes, il abandonna lâchement ceux qu'il avait engagés dans son échauffourée ; il se réfugia en Suisse.

d'un époux s'épancher d'une manière plus touchante. Le 4 février, on lui annonce qu'il est libre.

Sa joie s'exprimait avec une admirable simplicité : « Je vais, disait-il, revoir ces pauvres créatures » pour qui je gagnais le pain de chaque jour, et que » mon absence a réduites, sans doute, à la misère. » Je vais revoir ma femme, une sainte mère de fa- » mille, ne vivant que pour ses enfants et pour moi. » Et il partit, le cœur plein du bonheur rêvé. Combien il dut accuser la longueur du chemin ! De Brest à Paris, il ne fit pas une seule halte. Il descend, enfin, du chemin de fer et ses yeux cherchent avidement sa femme qu'il a prévenue de son retour ; il était sûr de la trouver, impatiente et joyeuse, au premier rang de ceux qui attendaient les voyageurs de son convoi. Il la cherche en vain. Un affreux pressentiment le saisit ; d'une course rapide, il vole à Génevilliers ; quand il aperçoit sa maison, son âme bat avec d'inexprimables angoisses ; sa porte est fermée, personne ne l'attend. Il frappe, — il frappe encore, — cette porte discrète s'ouvre enfin ; il se précipite vers le lit où sa femme, peut-être, dort : Hélas ! non, elle veille, mais elle est folle.

Il la comble de caresses, — elle ne le reconnaît pas. Il compte ses enfants ; il court au berceau du plus jeune : Le berceau est vide. Sur le sein de la jeune mère, tari par la douleur, son dernier enfant était mort. A ce coup fatal, M. Vény ne résiste pas ; une fièvre ardente s'empare de lui. — Quinze jours plus tard, les habitants de Génevilliers accompagnaient au cimetière notre camarade des pontons. De cette famille, si heureuse le 2 Décembre, il ne reste plus que quatre orphelins ! Ces enfants grandiront ; on leur redira, souvent, quel fut le bourreau

de leur père, de leur mère et de leur sœur ; et, si la justice humaine et la justice divine n'avaient point encore châtié les assassins qui viennent de creuser ces trois tombes, — les quatre enfants, devenus hommes, auraient le droit de crier vengeance et de se venger ; ce serait un devoir pour eux.

« Le principal objet de l'histoire étant de contenir par la crainte de l'infamie et de la postérité les actions barbares, » — je n'omettrai rien des crimes de M. Bonaparte ; la réalité, pourtant, et l'atrocité en dépasseront tout ce que je pourrai dire.

Si l'on n'eût médité contre nous un lent assassinat, je ne puis croire qu'on nous eût soumis au régime meurtrier, dont la prolongation devait fournir de nombreux cadavres à l'Océan. La nourriture qu'on nous donnait a été constatée *insuffisante* et *malsaine*, par des documents officiels.

Le matin, on nous distribuait une mince ration de biscuits qui étaient la proie des vers ; — à midi, du pain noir et des légumes à demi-cuits ; le soir, des légumes encore.

Deux fois par semaine, un morceau de mauvais bœuf remplaçait les légumes de midi ; — pour breuvage, une eau croupie qu'il fallait, à grand'peine, aspirer aux six tétines d'un charnier. Jamais une goutte de vin pour ranimer nos estomacs appauvris.

Les féverolles, les haricots et les pois étaient cuits à grand renfort de potasse dont nous trouvions des morceaux non dissous. On voyait ces légumes foisonner et on les entendait crépiter comme foisonne et crépite la chaux en ébullition. La digestion en était si pénible que, après ces repas funestes, les hommes les plus robustes suffoquaient ; — ils déchiraient, avec leurs ongles, leur peau brûlante et

couverte de maculations pareilles à celles d'une variole ; plusieurs ressemblaient à des lépreux.

La promiscuité, l'entassement, le manque de linge, et la privation d'air avaient engendré une vermine dévorante.

D'invisibles acares, et des poux gros comme des grains d'orge se nichaient dans les plaies ou dans les déchirures du corps ; on les écrasait par centaines.

Nos délégués prièrent, au nom de l'humanité, le commandant Mallet de mettre un terme à des souffrances qui devenaient intolérables.

On lui apporta des biscuits que les vers se disputaient. Aussitôt, il fit appeler le commandant en second, M. Picard, chargé du détail. Aux reproches de son supérieur M. Picard fit une réponse que j'ai entendue : « J'exécute fidèlement les prescriptions du ministre : Il veut que je donne aux détenns LA NOURRITURE DES FORÇATS. »

M. Mallet prit sur lui de remplacer le biscuit par du pain noir ; il promit, en outre, de réclamer au ministre quelques adoucissements à notre sort.

Certes, le commandant Mallet se fût conduit plus glorieusement s'il eût refusé le triste rôle qu'il remplissait. Moi, qui connais les services et le mérite de ce capitaine, j'eusse préféré qu'il brisât son épée ; c'eût été pour lui un suprême honneur. Mais, ces réserves faites, je déclare, pour être juste, qu'un autre eût moins bien concilié les rigueurs de sa rude mission et les efforts d'une bienveillance difficile.

Ses réclamations au ministre furent toujours infructueuses. En dehors des prescriptions officielles, il ordonna plusieurs mesures salutaires.

Ainsi, chaque jour, l'ouverture de deux sabords

nous mesurait un peu plus d'air. De temps en temps, on nous conduisait sur le pont, et l'on nous permettait d'y respirer quelques minutes. Nous étions, là, sous l'œil des gendarmes qui étalaient à leurs ceintures deux énormes pistolets, et sous la gueule de quatre canons qui nous montraient leur mitraille menaçante ; les artilleurs étaient à leurs pièces.

Un jour, quelques dames de Brest lurent une fable de Lachambaudie. Le nouveau diamant tombé du riche écrin de notre ami est d'une admirable pureté ; il se nomme : *Les Goélands*. (F)

Sachant que la parcimonie de nos tourmenteurs nous obligeait à puiser dans des baquets des légumes avec nos mains, les lectrices de cette fable charmante nous envoyèrent des cuillers ; nos poètes les en remercièrent par des vers gracieux.

Comme pour contraster avec cette bienfaisante sympathie que nous inspirions aux dames de Brest, un sentiment bas conduisit sur le *Duguesclin* deux dames de la haute aristocratie française, deux sœurs : Mme DE F.-J. et Mme DE G.-M.

C'est une triste curiosité que celle qui les poussa, curiosité un peu semblable à celle qui pousse vers le bagne où l'on veut voir des têtes monstreuses, des figures patibulaires.

Accompagnées du commandant Mallet, ces deux dames descendirent dans les deux forts de la batterie basse où campaient les gendarmes ; à travers les meurtrières, elles nous regardaient comme on regarde des bêtes derrière une grille.

Un prisonnier les reconnut. La belle Mme de F.-J. souriait, elle qui a tant à se repentir.

Sa sœur, plus modeste, avait une attitude plus décente.

Elles ne se doutaient guère, ni l'une ni l'autre, qu'au-delà des meurtrières, un prisonnier signalait leur démarche inconsidérée à ses amis et les nommait toutes deux, PAR LEURS PETITS NOMS, à la batterie entière.

Les nobles dames goûtèrent, du plus petit bout de leurs lèvres délicates, à l'eau croupie où se mêlaient féverolles, potasse et haricots, — horrible soupe des prisonniers ; elles eurent le courage de la trouver bonne. L'exil, en son lointain château de Bretagne, avait donc imposé à Mme Cécilia de F...-J... bien des privations *de tout genre* pour qu'elle en fut venue à trouver bonne l'eau chaude et troublée qu'on nous administrait. Les rigueurs de cet exil nonchalant et désœuvré allaient-elles jusqu'à la privation, non-seulement des amours du grand monde, mais des choses qui sont les conditions ordinaires de la vie matérielle ?

Cependant, notre destination restait la même ; le capitaine Forget, chargé du service de la batterie, parlait de ses arrangements pour l'époque où nous ferions voile vers Cayenne. Je désirais qu'une pièce officielle affirmât cette décision barbare de l'usurpateur-parjure : Un moyen d'établir cette constatation, d'une manière irrécusable, me réussit. Je savais que, sur tout navire en partance, un officier d'administration suppléait à l'absence d'un notaire. Je demandai un certificat de vie pour toucher une pension viagère ; le lendemain, j'avais la pièce que je copie textuellement :

PORT DE BREST — AN 1852

MARINE ET COLONIES

LE VAISSEAU LE DUGUESCLIN
commandé par
M. Mallet, capitaine de vaisseau.

*Le conseil d'administration du vaisseau le Duguesclin* certifie que le nommé Magen (Hippolyte-Philippe), hommes de lettres, né à Agen, etc., etc., etc., domicilié à Paris, etc., etc., *est vivant*, et embarqué sur le vaisseau *le Duguesclin*, pour être transporté dans la colonie française de *Cayenne*.

Rade de Brest, le trois février mil huit cent cinquante-deux.

Le capitaine de frégate chargé du détail,
E. PICARD.

L'officier d'administration,
J. DUVAL.

Le capitaine du vaisseau commandant,
S. MALLET.

Ici, le sceau du navire, — portant pour empreinte une ancre, et pour exergue : Service des bâtiments de l'Etat.

J'engageai plusieurs de mes camarades à suivre mon exemple ; ils eurent un certificat pareil au mien.

L'ordre homicide de notre transportation à Cayenne n'était point ignoré des partisans de M. Bonaparte ; l'expression de la joie qu'il leur causait se manifesta

dans une lettre que l'un d'eux adressait à son
mier Menou, de Chartres.

Cette lettre est un chef-d'œuvre de bêtise cyni
un mélange de féroce ironie et de fausse com
sion. Menou, qui est un homme plein d'intellig
et de cœur, y répondit avec une dignité toute r
blicaine. On ne pouvait rien reprocher à Mer
agriculteur laborieux, époux et père dévoué, il ε
su gagner l'affection et l'estime de ses concitoy
mais il est républicain et il s'en honore, —
pour cela seul qu'on l'a transporté sur les c
d'Afrique.

---

## CHAPITRE TROISIÈME

SOMMAIRE : Elargissement de 92 détenus. — Décret des francs juges. — Les huit catégories. — Misère des prisonniers. — Privations inouïes. — But de ces tortures ; tactique déjouée. — Développement de nombreuses maladies. — La salle *des consignés* à l'hôpital militaire de Brest. — Constations officielles de nos tortures. — Tableau de clinique. — Scène émouvante. — Reconnaissance d'un garde national bonapartiste. — Imminence d'une amputation. — Départ des sept catégories. — Outrages aux plus nobles sentiments. — Belle conduite du capitaine de vaisseau *Bastières*. — Nouvelle barbarie. — Adieux des exilés aux matelots du *Duguesclin*. — Encore deux tombes creusées par M. Bonaparte.

Du 28 janvier au 3 février, quatre-vingt-douze dé-enus furent élargis. Les habitants de Brest accueil-aient, par de sympathiques manifestations, le dé-arquement de nos camarades. Plus la calomnie vait montré de l'audace, plus la protestation re-herchait de l'éclat.

Le 9, nous apprîmes que les francs-juges des com-nissions mixtes avaient pris des mesures s'appliquant trois catégories :

« Dans la première figurent les individus convain-us d'avoir pris part aux insurrections récentes ; ils eront, suivant leur degré de culpabilité, déportés à a Guyane française ou en Algérie.

» Dans la seconde se trouvent les chefs reconnus u socialisme ; leur séjour en France serait de na-ure à fomenter la guerre civile ; ils seront expulsés u territoire de la République, et ils seront transpor-és s'ils venaient à y rentrer.

» Dans la troisième sont compris les hommes politiques qui se sont fait remarquer par leur violente hostilité au gouvernement et dont la présence serait une cause d'agitation; ils seront momentanément éloignés de France »

La lecture de ce décret fut suivie de la signification des listes qui fixaient définitivement notre sort.

L'opinion publique avait dont triomphé des mauvais desseins de M. Bonaparte.

Les détenus du *Duguesclin* furent divisés en huit catégories :

La transportation à Cayenne;

La transportation à Lambessa, pour dix années;

La transportation en Algérie pour cinq années;

Le bannissement perpétuel;

L'éloignement momentané;

L'internement en France, à quatre-vingt lieues du dernier domicile;

La police correctionnelle;

La maison de correction de Fontevrault pour les enfants.

Nous eûmes l'espoir que nos tortures allaient finir; mais, comme l'avare Achéron, le terrorisme napoléonien lâche difficilement sa proie.

Les jours s'écoulaient, et nos espérances ne se réalisaient point.

Notre situation s'aggravait, — notre misère devenait hideuse. Les germes des maladies que nous avions contractées dans les casemates se développaient rapidement.

Déjà, il avait fallu transporter à l'hôpital militaire de Brest de nombreux malades.

La batterie basse du *Duguesclin* recélait, outre celle dont j'ai parlé, une cause permanente d'infection et de maladie : les détenus lavaient et savonnaient leur linge dans des baquets dont l'eau se répandait au milieu de nous. On sait que la légère quantité de sulfate de sodium contenu dans le savon, mise en contact avec une matière organique en décomposition, donne lieu à la formation d'un corps gazeux qui se nomme *hydrogène* ou *acide sulphydrique.*

Ce gaz, délétère au plus haut degré, attaque, détruit le système nerveux, surtout lorsque son action est favorisée par un milieu où l'air ne se renouvelle pas et où sont entassés un grand nombre d'hommes.

Le navire, mal abréyé dans la vaste rade, tournait, au moindre vent, sur ses ancres, — et le roulis provoquait incessamment des pesanteurs de tête et des soulèvements de cœur.

Aussi arrivait-il qu'à tout instant des détenus s'affaissaient, tombaient privés de sentiment.

Les médecins du bord exigèrent qu'on distribuât aux plus malades une ration de vin. Le commandant Mallet écrivit au ministre qu'il était urgent d'étendre à tous cette distribution nécessaire.

Le ministre répondit par la défense absolue de donner du vin aux malades eux-mêmes ; il refusa d'ordonnancer celui qu'on avait distribué sans son ordre.

Parmi les privations imposées, j'avais omis celle du tabac à fumer ; un gendarme, ayant aperçu un prisonnier qui fumait, lui cria brutalement : « Si vous n'éteignez pas votre pipe, je la casse avec une balle. »

Telle était l'aménité de nos gardiens.

En échange de toutes ces privations, nos pieux

bourreaux nous envoyèrent un prêtre ; ils nous offrirent la messe ; ai-je besoin de dire que, d'une commune voix, tout concours à cette hypocrite comédie fut énergiquement refusé ?

Le docteur *Lassalle* et son collègue *Leroy*, chirurgiens du bord, ne purent voir, plus longtemps, notre affreuse situation ; on leur refusait les moyens de soulager les malades ; ils se retirèrent en protestant contre une pareille inhumanité.

Nous apprîmes le but de ces tortures. On avait l'espoir que, ployant sous l'excès du mal, nous crierions grâce. — N'est-ce pas dans cette intention qu'on fit circuler, au milieu de nous, une lettre d'Hubert, — lettre infâme, modèle d'avilissement et d'apostasie ?

N'est-ce pas dans cette intention qu'un avocat du barreau de Paris écrivit la lettre suivante :

« Paris, du Palais, 13 février 1852.

« Dans l'état actuel des choses, et *sur bon conseil*, je crois que ce qu'il reste de mieux à tenter ce ne sont pas des plaintes, des lamentations qui, pour être justes, n'ajouteraient rien à ce que nous avons dit, mais une demande de M. Lançon, lui-même, adressée directement à *monseigneur le président de la République* et dans laquelle, à l'exemple d'Hubert, il regretterait ce qui s'est passé, et promettrait d'être plus circonspect à l'avenir. Jusque-là, en effet, on peut croire que M. Lançon laisse agir pour lui et persiste dans ses idées, dans ses projets. Cette lettre, j'ai le moyen de la faire remettre en mains propres et promptement, à moins que l'autorité locale ne l'envoie, elle-même, en y mettant son attache.

» HENRI WENTZ, avocat. »

Je le déclare avec bonheur, ces deux lettres furent rejetées, avec dégoût, par tous les détenus vraiment politiques ; quelques hommes, sans opinion, sans courage, adressèrent leurs supplications *à monseigneur le prince président.*

Ce n'était point là ce que voulaient nos gouvernants autour desquels font le vide tous les gens d'honneur, tous ceux qui ont un sentiment de moralité.

Les espions de la batterie présentèrent à la signature de quelques imbéciles une demande en grâce qu'ils avaient rédigée ; il s'éleva, de tous côtés, un tel concert d'indignation et de colère que cette demande fut déchirée.

Plusieurs de ceux qui avaient eu la faiblesse de la signer en demandaient presque pardon.

Si des suppliques humiliantes, dégradantes, furent adressées au commandant Mallet et à M. Bonaparte, aucune d'elles ne portait un nom de républicain.

Chaque jour apportait sa désastreuse nouvelle : la ruine de quelque famille, la maladie ou la mort de quelques parents. *Ducanoel,* brosseur, rue du Montparnasse, apprend que sa femme a retiré *dix sous* de la vente de ses brosses, — qu'on l'a renvoyée de son garni, — et que, réduite à la dernière misère, elle couche sur ses haillons, dans une niche d'escalier que la charité lui prête.

*Godard,* tourneur en fauteuils, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 109, a laissé sa femme enceinte et avec deux enfants de huit ans. Cette malheureuse, croyant son mari transporté à Cayenne, a vendu, moyennant 30 francs, des outils qui en valaient 300 ; et elle écrit : « Mon ami, je t'envoie cet argent ;

je te recommande de le ménager, car, chez moi, il *ne me reste plus rien à vendre.* »

*Mouline*, coiffeur, rue Saint-Honoré, 195, a été dénoncé par la femme Victoire Obry, qui s'est emparée, avec son amant, de l'établissement du transporté.

Je n'en finirais pas si je voulais rapporter, ici, tous les malheurs qui frappaient nos pauvres camarades.

Elles sont innombrables les familles que M. Bonaparte tient plongées dans les larmes et le deuil.

Diverses maladies nous ravagent ; les amygdalites, les bronchites aiguës, les crachements de sang, les fluxions de poitrine font, à toute heure, des victimes ; les fièvres de toute nature, les dyssenteries s'entretiennent dans un milieu froid, humide et infect ; les prurigos et la gale exercent partout leur maligne influence.

Chaque matin, une embarcation transporte, de notre bord à l'hôpital, de nouveaux malades.

Le plancher est rendu si glissant par l'eau de savon et par les brouillards éternels dont nous sommes entourés qu'il se fait des chutes graves et fréquentes : *Minor Lecomte*, en tombant, se cassa le bras gauche.

Le 20 février, nos malades occupaient trente lits à l'hôpital militaire. Nous les suivrons dans la salle *des consignés*, à la porte de laquelle un soldat veillait nuit et jour.

Le tableau de clinique porte de terribles accusations (1) contre nos décimateurs. J'ai pu me procurer

(1) Extrait du tableau de clinique :

Julien Allard, âgé de 17 ans : douleurs rhumatismales articulaires intenses ; son poignet droit est gonflé, ainsi que l'articulation tibio-tarsienne du côté droit.

Joseph Thouard, ancien consul : Toux fréquente et grouillante ;

un bulletin de service, qui dénonce formellement l'insuffisance et la mauvaise qualité de la nourriture comme étant les causes des maladies qui nous envahissaient.

Je le transcris ici :

*Service de santé* (12).

Le sieur (13) Thérèse né le (14)

Observation sur l'invasion de la maladie, etc., catharrhe pulmonaire, donnant lieu à des symptômes plus graves depuis qu'il est à bord du *Duguesclin*, vivant *dans un milieu humide et froid*, et *soumis à un régime alimentaire insuffisant*.

*Le Chirurgien,*
LAUVERGNE.

SALLE DES CONSIGNÉS.
N° du lit, 14.

Une matité s'étend à droite et en arrière de la poitrine ; une bronchologophonie au niveau de l'épine de l'omoplate.

Guillaume Dupart, âgé de 46 ans, joint au même mal de vives douleurs à l'épaule et dans le thorax, et une grave dyssenterie.

Charles Lepage se décompose ; il a une voussure très remarquable dans la région du foie ; sa face est extrêmement pâle et bouffie ; la tension abdominale est très considérable ; les sueurs nocturnes sont copieuses ; l'inappétence est absolue. L'opium, l'acétate de plomb, tout est inutile : le mal fait des marches rapides vers la mort. Lepage est faible jusqu'à ne point repousser des expectorations purulentes qu'il avale. En outre, une surdité complète l'a frappé,

Auguste Olivier, enfant qui n'a pas atteint sa quinzième année, est atteint d'un rhumatisme articulaire aigu et d'une endo-péricardite, qui font désespérer de lui.

Eugène Rocard, compositeur d'imprimerie à Montargis, laissait, le 27 février, le médecin sans espoir. Je copie les observations de la faculté : « Phénomènes ataxiques des plus graves, soubresauts des tendons, — expectoration âcre, visqueuse, — hoquet très prononcé, — râle sibilant en avant et à gauche. — engorgement pulmonaire général, — délire, — selles involontaires, — gargouillement dans la fosse iliaque droite. »

De cet aveu, d'autant plus important qu'il émane d'un chirurgien peu favorable aux détenus, je rapproche une lettre que le commandant Mallet adressait, le 10 mars 1852, au gouverneur général de l'Algérie ; —le chirurgien du bord a indiqué la source du mal, le commandant du *Duguesclin* vient affirmer la profonde misère dans laquelle on nous retenait.

Monsieur le gouverneur général,

J'ai l'honneur d'appeler toute votre bienveillance sur une partie des détenus que vous apporte la frégate à vapeur *le Mogador* ; ces détenus, que je me permets de vous recommander tout particulièrement, sont tous d'Orléans ; ils ont passé deux mois sur mon vaisseau, *et pendant ce dur temps de misère,* ils ont montré une résignation qui m'a fait les signaler au ministre, etc.

Agréez, etc.

S. Mallet.

Après cette double et décisive constatation, retournons à la salle des consignés.

—Le 20 février, nous y fûmes les témoins d'une scène émouvante. Un jeune soldat de la 2e compagnie du 2e bataillon du 34e de ligne était en faction devant la porte qui s'ouvre ; le soldat jette sur nous un regard curieux, et s'arrête comme pétrifié : il vient d'apercevoir, sur un lit, son frère *Augustin Mitro*, d'Orléans. Retenu par sa consigne, le factionnaire fait prévenir le malade qu'il garde la porte de sa prison ; Augustin, qu'une violente hypertrophie rend immobile, essaie de vains efforts pour se lever. Le lendemain, après de longues prières, on permit au soldat de voir son frère presque agonisant. Depuis ce jour, il a été impossible au militaire et au

prisonnier de se revoir. Le dimanche 22, le soldat montait sa garde sur le chemin de ronde qui longe la salle des *consignés*, Augustin s'approcha de la fenêtre,—et les deux frères purent échanger quelques signes d'adieu.

Le lit voisin de celui de Mitro était occupé, le 2 mars, par un jeune homme qui doit à sa générosité le mal dont il souffre. Après avoir promené les cadavres du vieillard et de l'ouvrier assassinés par la ligne dans la rue Transnonain, *Allègre*, accompagné d'une douzaine de citoyens, s'était présenté à la mairie de Montmartre pour réclamer des armes. Le poste de la garde nationale les reçoit par une décharge qui en blesse trois et en tue deux. Pendant la lutte qui s'était engagée, l'un de ces gardes nationaux, jardinier de la commune, avait été désarmé ; Allègre lui rend imprudemment le poignard qu'il lui a pris, et le garde lui témoigne sa reconnaissance — en le frappant à la gorge avec le poignard restitué. Ce coup imprévu coupa l'artère jugulaire du trop confiant républicain.

La vermine et les éruptions de la peau conduisirent Brisedoux à l'hôpital (1) ; j'ignore s'il a conservé sa jambe droite dont l'amputation n'était qu'ajournée.

L'exécution des listes du 9 février commença le 9 mars.

Les détenus destinés à la police correctionnelle nous quittèrent d'abord ; de Brest à Paris, l'humiliation les accompagna ; ils couchèrent dans vingt-deux

(1) Les grattements avaient produit, au tiers de la jambe droite, une légère excoriation. Cette plaie ne tarda pas à prendre un aspect de mauvaise nature, d'un véritable ulcère gangreneux.

prisons, sans couvertures et sans paille; on les enchaîna comme des voleurs.

Les *internés* sortirent ensuite ; à leur départ succéda celui des *bannis*.

Les enfants avaient été conduits au château de Brest, une voiture cellulaire les y attendait. MALHERBE se présente le premier : — lorsqu'il a monté les marches, — il se retourne vers une foule nombreuse, la salue — et pousse le cri de : *Vive la République démocratique et sociale !* Tous ses compagnons l'imitèrent, la foule répéta leur cri, et la voiture emporta, vers la maison correctionnelle de Fontevrault, ces victimes de la fureur bonapartiste.

Le 11 mars, ceux qui sont destinés à la transportation en Afrique vont partir, — la frégate à vapeur *le Mogador* chauffe. Xavier DURRIEU, qui est à l'hôpital, et qui, le lendemain, s'acheminera vers la terre d'exil, sollicite la permission d'embrasser son frère déjà transbordé du navire sur la frégate; — sa demande est impitoyablement repoussée.

Le lendemain, la frégate *le Chritophe-Colomb* devait emporter, sur les côtes d'Afrique, ceux de nos camarades que la *Belle-Poule* venait d'amener du Havre sur la rade de Brest. Cette transportation avait été la cause d'un fait honorable. M. BASTIÈRE, qui commandait ce dernier navire, refusa sa complicité à propos de l'entassement des prisonniers; il résigna son commandement. Ces jours de honte ont vu trop peu d'actes de loyauté militaire pour que j'hésite à glorifier cette noble conduite du commandant BASTIÈRE. Le capitaine JEANNIN le remplaça.

Dans la matinée, les cinq membres du conseil de santé de Brest se rendirent à l'hôpital afin de visiter les malades incapables de résister aux fatigues de

la transportation : M. LOUIS PAUQUÉ, atteint d'une bronchite aiguë, en proie à des vomissements continuels et à de vives douleurs épigastriques, — M. QUESNEL, dont la grave hémoptisie exige le traitement le plus énergique, — M. MAURI, qu'un rhumatisme articulaire cloue sur son lit, — M. LOUIS POMMEREAU, que dévore une fièvre accompagnant une bronchite aiguë, — M. DEBEAUVAIS, qui se tord dans de violentes et fébriles coliques, — M. MOULIN, le pauvre infirme, Moulin dont les membres disloqués et perclus se refusent aux moindres mouvements, sont déclarés hors d'état de partir.

Les médecins font leur rapport au préfet maritime qui l'approuve ; mais, afin de couvrir sa responsabilité, il transmet, par une dépêche télégraphique, au ministre cette décision. — Deux heures après, le ministre avait répondu : « *Que l'on embarque tous les malades de l'hôpital, quel que soit le degré de leur maladie !* » Le docteur Quesnel arracha deux victimes à cet ordre barbare.

Des forçats prirent les autres sur des civières ; et nous saluâmes, par de tristes et touchants adieux, nos pauvres amis auxquels, peut-être, dans une rude traversée, l'Océan aura servi de tombeau. Les sœurs de l'hôpital ne purent assister à cet enlèvement sans verser des larmes.

En quittant le *Duguesclin* je veux dire à ses braves matelots que leur sympathie nous a inspiré une douce reconnaissance. Plus d'une fois, ils s'exposèrent à de rudes châtiments pour soulager nos misères.

Le soir, ils oubliaient le sommeil et venaient écouter nos chants démocratiques ; souvent, ils en répétaient les refrains. — *Cahaigne*, dont la santé s'est altérée profondément, interpréta notre pensée

dans une chanson que les *bons matelots* apprirent tous et qu'ont dû répéter les échos de la mer. Le 19 mars, les derniers proscrits avaient quitté le *Duguesclin*. En arrivant à Brest, l'un d'eux âgé de 27 ans, apprenait, à la fois, la mort de son fils, — et celle de sa jeune femme que la douleur a tuée.

Encore deux tombes creusées par M. Bonaparte ! Encore un de ces exploits sinistres, qui assurent à leur auteur une horrible immortalité !

Avec nos amis des casemates et des pontons, le *Christophe-Colomb* emportait un représentant du Peuple, — le seul que les serres de l'aigle bonapartiste aient retenu. Jules Miot était arrivé sur le *Duguesclin*, le 12 mars, avec treize citoyens de la Nièvre.

Surpris dans son lit, le 2 décembre, Miot est d'abord jeté dans une cellule de Mazas.—Transféré à Sainte-Pélagie, quelques jours plus tard, il en fut bientôt enlevé ; on le dirigea sur les prisons de Bourges. Les royalistes avaient juré sa perte.

Des juges qu'avaient créés l'arbitraire et la violence essayèrent d'interroger notre ami : « Je ne vous répondrai pas, — leur dit-il avec une dignité froide, — je ne vous répondrai pas, car vous ne pouvez être mes juges ; je suis toujours représentant du Peuple. Si le coup d'État du 2 décembre a détruit l'Assemblée de fait, elle existe en droit et moralement. D'ailleurs le pouvoir qui vous a nommé est, lui-même, décrété d'accusation par un arrêt de la haute cour »

Les tortionnaires de l'instruction secrète ne l'interrogèrent plus. Trois mois s'étaient écoulés. Tout à coup, le 7 mars, on le transfère brusquement au fort d'Ivry, et, dans la nuit du 11, au Hâvre ; de là, à Brest où nous l'avons salué.

Il devait être transporté à Cayenne, par le *Duguesclin*, au milieu des forçats du bagne de Rochefort, qui nous avaient remplacés dans la batterie basse de ce navire où nous avions tant souffert.

Jules Miot protesta fièrement, en présence du commandant Mallet, contre une infamie sans exemple et sans nom, — contre cette monstrueuse iniquité.

C'était le 13 mars, quelques heures avant le départ du *Christophe-Colomb*.

M. Mallet se rendit à la préfecture maritime, et le télégraphe demanda aux ministres s'ils ne reculaient pas devant l'immense responsabilité de confondre avec des malfaiteurs que le glaive des lois a frappés, — un législateur fidèle à son mandat, un homme de cœur et dont la probité est aussi grande que son patriotisme.

Le pouvoir, qui voulait accomplir cet homicide, sournoisement, dans le silence qu'autour de lui font toutes nos libertés mortes, n'osa consommer un crime qu'on dévoilait.

Ce fut ainsi que Miot vit sa destination changée.

Quand le *Christophe-Colomb* levait son ancre et partait, nous aperçumes sur le pont Jules Miot, que nos anciens camarades environnaient; il leur donna le signal d'un cri que tous répétèrent : *Vive la République démocratique et sociale!*

Miot attendit, pendant plusieurs jours, au Lazareth d'Alger, qu'on le dirigeât sur le camp de Douéra. Mais la rage de ses ennemis n'était point lasse encore.

On le ramène à Toulon. Dans les cachots du fort Lamalgue, il trouve douze compagnons d'infortune; son nom est inscrit sur une liste qui porte ces mots : « *Insurgés destinés à Cayenne.* »

Les bandits, dont la main avait tremblé au moment d'exécuter leur meurtre, ressaisissaient évidemment leur proie.

Etendu sur une paille humide et infecte, rongé par la vermine qui le couvre, n'ayant qu'une nourriture malsaine et repoussante, privé de lumière et d'air, Jules Miot voit, un jour, la porte de son cachot s'ouvrir. Ses bourreaux viennent-ils l'achever? Qu'importe! Son courage ne faiblira pas; sa mort servira peut-être la sainte cause de la République; la victime sourit.

Aux faibles lueurs qui se glissent dans sa fosse, Miot a reconnu Quentin-Bauchart, un de ses collègue, qui a vivement protesté contre le guet-à-pens bonapartiste et qui réclama l'honneur de signer un décret mettant Louis-Napoléon hors la loi.

Mais Quentin-Bauchart est devenu le valet de celui qu'il déclara traître à la loi; revêtu de sa livrée, il s'approche de son ancien collègue. Quentin-Bauchart, *commissaire des grâces*, vient, sans doute, réparer une cruelle erreur et ouvrir à Miot les routes de l'exil, car on n'aura pas fait pour lui seul, représentant du Peuple, une exception que rien ne motive?

Non! Quentin-Bauchart lance à Miot un regard chargé de toutes les haînes que le patriote a déchaînées par son dévoûment à des principes immortels; puis, il ouvre, comme un larron, la malle du prisonnier et lui dérobe quelques portraits d'amis, — doux souvenirs où se ravive le cœur du *transporté*.

Fier de son trophée et de la douleur qu'il vient d'ajouter à celles que chaque minute renouvelle, Quentin-Bauchart le tortionnaire se hâta de fuir l'œil méprisant de sa victime.

Miot échappe, une fois encore, à Cayenne qui le

menaçait : on le transporte de nouveau, en Algérie.

Pendant un mois, on le laisse au camp de Mers-el-Kébir, sur un lit de paille. On lui propose alors de se rendre à Douéra, comme chef d'une colonne de travailleurs déportés. C'est une insulte que Miot repousse; il ne veut pas devenir le geôlier de ses frères.

Ses ennemis, dont la fureur redouble, le plongent dans les cachots de Mers-el-Kébir; on le prive de toute communication avec sa femme et ses enfants. On veut qu'il soit mort pour eux.

Mais sa nature intrépide résiste à ces persécutions acharnées. Son calme irrite ses bourreaux qui l'envoient au camp de Sebdon, sur l'extrême limite du Maroc, dans une affreuse solitude où les maraudeurs arabes et marocains, où les bêtes féroces menacent, nuit et jour, celui que des armes ne protégent pas contre d'incessantes attaques.

Dans ce désert, le plus désolé de tous les déserts africains, Miot est séparé de ses compagnons d'infortune.

En l'exposant à ces périls, on a le farouche espoir qu'il y succombera. Ses tourmenteurs ont calculé froidement toutes les phases de son agonie ; ils savent qu'une fièvre implacable décime les habitants de ces lieux maudits (G).

Il faut que l'Europe entière connaisse l'horrible martyre d'un représentant du Peuple français ; il faut qu'elle mette au ban de l'humanité les bourreaux de cet homme de bien; il faut que la conscience universelle proteste hautement contre ce lent et sombre assassinat, avant qu'il ne s'accomplisse.

Il faut, aussi, que tous les hommes de cœur jurent

[illegible]

[illegible] conv[illegible]

[illegible] exécuteurs [illegible]

[illegible] monde [illegible]

[illegible] à tout[illegible]

révélateurs et ses [illegible]

[illegible] comment [illegible] aujourd'hui [illegible]

[illegible]

Par quelle [illegible]

---

# QUATRIÈME PARTIE

## CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE : Insurrection des Basses-Alpes, — du Var. — Dépeuplement de l'Hérault. — Insurrection de la Nièvre. — Les paysans de la Drôme et l'inquisition. — Les partageux du Jura, — de la Côte-d'Or. — Mouvements dans la Haute-Vienne. — Insurrection du Lot-et-Garonne, du Gers ; causes de l'insuccès de tous ces mouvements. — La terreur dans les Pyrénées-Orientales. — Trente-deux départements en état de siége. — Les commissions mixtes. — Les conseils de guerre. — La commission centrale et les commissaires extraordinaires. — La moderne Dubarry.

I. — Je vais soulever un coin du funèbre voile qui dérobe aux yeux de l'Europe la désolation de nos provinces ; cette histoire s'écrit avec des faits.

Avant tout, je m'occuperai des départements qu'une spontanéité vaillante mit debout pour défendre la loi du pays et pour résister au parjure.

Dans les Basses-Alpes, le 4 décembre, une vive agitation accueillit la nouvelle de l'attentat.

A Forcalquier, des républicains s'étaient réunis et se communiquaient leurs impressions ; le sous-préfet Paillard, par une infâme agression, les fait cerner et donne aux troupes qui s'y refusèrent le signal de tirer sur eux. Irrité, le sous-préfet ordonne quelques arrestations ; le provocateur dissimule si peu

ses projets que l'hésitation n'est plus permise aux patriotes.

Escoffier et ses amis jettent aux environs de Forcalquier le cri d'alarme.

Le lendemain, à cinq heures du matin, quatre cents hommes quittaient Manosque ; Buisson et Pierrette Ailhaud marchent à leur tête sur Forcalquier. Les soldats avaient abandonné la ville et regagnaient Digne. La délivrance des prisonniers de la veille, la prise de la mairie et de la poudrière ne coûtèrent pas le moindre effort.

Les défenseurs de la loi se rendent à la sous-préfecture où M. Paillard s'est entouré de fonctionnaires et de bourgeois effarés et armés ; il paraît au balcon et soutient que le coup d'Etat sauve la République, l'affermit. Des murmures couvrent cette voix cynique. M. Paillard, aussitôt, découvre sa poitrine que rien ne menace, et s'écrie : « S'il y a, parmi vous, un assassin, qu'il frappe ! »

— Votre courage est inutile ; vous savez bien, — lui a répondu Buisson, — que nul n'attentera lâchement à votre vie.

Les portes de la sous-préfecture sont brisées ; les républicains s'emparent des armes qu'on y cachait. M. Paillard et le substitut Paulmier sont arrêtés. Dans la mêlée qui s'engage, un sabre frappe involontairement à la cuisse, le sous-préfet que Buisson et ses amis protégent contre les mouvements d'une foule compacte. Cette blessure est si peu grave que M. Paillard ne la ressent pas ; il la remarque seulement quand on le conduit à Manosque avec le substitut. On les dépose dans une maison de campagne, — et, sur leur demande, ils reprennent le chemin de

Forcalquier. Puis, ils quittent cette ville sans obstacle, dans le cabriolet du receveur particulier.

Tels sont les événements qui fournirent aux violateurs de la Constitution le texte d'une fable absurde ; ils donnèrent à cette blessure légère les immenses proportions d'un assassinat prémédité. M. Paillard se pose en victime devant les Jeffries éperonnés du deuxième conseil de guerre ; le substitut Paulmier crée des périls imaginaires afin de paraître un héros qui les brave ; il parle de l'évanouissement du sous-préfet, d'injures *qui abreuvaient ce fonctionnaire agonisant au fond d'un tombereau,* « injures si violentes, a osé dire M. Paulmier, que nous avons demandé plusieurs fois qu'on nous fusillât sans nous faire tant souffrir. »

Ce sont d'abominables calomnies ; elles s'évanouissent devant les faits qu'attestent le retour des deux magistrats à Forcalquier et leur facile évasion de cette ville où, certes, on eût pu les retenir.

Si les républicains avaient eu la pensée de fusiller, à Manosque, MM. Paillard et Paulmier, — qui les en eût empêchés ?

Du reste, nous verrons, plus d'une fois, se renouveler ces impostures officielles ; elles tiennent à un système général de calomnies, que les sicaires de M. Bonaparte ont organisé pour détourner de leurs crimes si nombreux et si lâches l'attention publique, en la fixant sur des crimes imaginaires attribués à la démocratie dont la voix étouffée ne peut les démentir.

Mais, la vérité n'est pas longtemps captive, et, tôt ou tard, ses rayonnements font pâlir les vrais criminels.

Quand Buisson rentrait à Manosque, le jour même

où il en était parti, l'agitation avait gagné le bas du département. Valensolles, Giroulx, Riez se levaient. Jourdan et Guibert conduisent une colonne de cent hommes à Valensolles où ils sont accueillis aux cris mille fois répétés de : *Vivent la République et la Constitution!* — Chacun s'armait paisiblement; à minuit, quatre cents paysans, excités par les patriotiques encouragements de leurs femmes, de leurs mères et de leurs filles, avaient grossi la colonne de Jourdan et de Guibert.

A deux heures du matin, le village d'Oraison, réveillé par la générale, ajoutait spontanément une centaine d'hommes à ce fier bataillon de l'honneur et du droit; les plus modestes hameaux lui envoyaient des combattants de tout âge et de toute condition,

Au pont de Malijay, cent cinquante soldats, qui retournaient à Digne, surprirent trois éclaireurs et les soumirent à d'affreux traitements; on les dépouilla des modiques sommes qu'ils avaient.

On fit halte à Malijay où, bientôt, arrivèrent, de Forcalquier, une colonne guidée par Escoffier, — et de Peyruis, Valonne, Château-Arnoux, une deuxième sous les ordres d'Ailhaud, ancien garde-général des eaux et forêts. La municipalité de Malijay seconda, elle-même, quelques mesures d'ordre et une distribution de pain.

A huit heures, Buisson, Pierrette Ailhaud et Francoul parurent à la tête des Manosquins. L'armée de la Constitution avait, alors, un effectif de cinq mille hommes, que sans cesse augmentent des groupes arrivant des communes voisines.

Une forte avant-garde, conduite par Ailhaud l'ancien garde-général, s'en alla camper aux Crillons,

non loin de Digne ; le lendemain, le corps entier l'y rejoignit. A dix heures du matin, on entrait à Digne, au milieu du plus vif enthousiasme et sans obstacle. Des gendarmes prisonniers et un officier attardé marchaient dans les rangs. Pas un mot outrageant ne leur fut adressé ; l'officier regagna sa caserne.

Après avoir provoqué la population de Digne par l'arrestation préventive de plusieurs citoyens que rendirent presque aussitôt à la liberté le maire et la garde nationale, — le préfet Dunoyer et M. Prestat, procureur de la République, avaient pris la fuite ; ils s'étaient réfugiés au fort de Seyne.

Les colonnes républicaines défilèrent sur le champ de foire et devant la caserne où étaient renfermés trois cent cinquante hommes avec M. Chevalier leur commandant.

Vingt-cinq gendarmes réunis à Digne se mirent à la discrétion des démocrates ; on leur enleva les armes et les munitions, et on les ramena dans leur caserne ; ils ne furent l'objet d'aucune manifestation hostile.

Deux chefs furent acclamés : BUISSON et COTTE. Ils se rendirent à la préfecture déjà gardée par une colonne venue de Riez, Quinson, Mézel, etc., etc., et dirigée par les citoyens Allemand, Gilly, Gasquet et Roux.

Cotte et Buisson s'adjoignirent Pierrette Ailhaud, — Ailhaud l'ancien garde-général, Barneaud jeune, avocat, de Sisteron, — Guibert, membre du conseil général, — Jourdan, de Grioulx, — et Escoffier, de Forcalquier.

Ce comité de résistance s'occupa, d'abord, d'éviter la lutte à Digne et de propager l'insurrection. On parlemente avec le commandant Chevalier qui

signe la capitulation suivante : « Armistice de vingt jours. Remise des fonds déposés à la caserne par le receveur général. — Partage des munitions de guerre en son pouvoir. »

Une proclamation fut publiée ; on y lisait ces mots pleins de vérité : « Quand le peuple se lève, c'est le juge qui appelle les traîtres à ses assises souveraines ; c'est le maître qui reprend sa place ; rien n'est plus que lui. »

On établit des postes à l'évêché, au séminaire, au couvent, à la recette générale, à la mairie, au bureau de la poste, aux avenues de la ville ; tout a été respecté.

Cette fantasmagorie de vols, de viols et de meurtres, évoquée par la réaction dans le but que j'ai signalé, — indignait jusqu'aux réactionnaires de ce département calomnié.

L'ingénieur Berton avertit Jourdan qu'un homme voulait profiter de l'insurrection pour assouvir sur un employé des ponts et chaussées une vengeance particulière. Buisson et Jourdan se hâtèrent de prévenir un pareil crime.

Un individu est accusé d'avoir dérobé, à la cuisine de la préfecture, trois couteaux à manche blanc ; on l'amène dans le cabinet de Buisson qui signe un mandat d'arrêt ; et ce malheureux fut immédiatement conduit en prison, malgré l'aveu de sa faute et le repentir qu'il en exprimait.

Cependant, le comité de résistance suspendait les juges de paix, — les conseils municipaux qui, dans chaque localité, étaient remplacés par des comités de résistance que le peuple nommait. Un décret abolit les contributions indirectes ; les registres de cette administration furent brûlés. Chez les divers comp-

tables de Digne, on prit, sans objection de leur part, deux mille francs, à peu près. On en avait reçu quinze mille du commandant des troupes. Les comptables étaient dégagés de toute responsabilité par des reçus qui leur étaient volontairement remis (1).

Le receveur général accablait de politesses les membres du comité ; à sa porte, un poste faisait bonne garde.

Les sommes prélevées sur les caisses publiques étaient réparties ainsi : Les chefs de sections se rendaient à la préfecture ; chacun indiquait le nombre de citoyens placés sous ses ordres, et recevait vingt-cinq francs pour dix hommes en échange d'un reçu annexé à un contrôle général.

Si les chefs du mouvement ont un reproche à s'adresser, — c'est assurément celui d'une trop chevaleresque générosité. Aux misérables attaques dont les a poursuivis la presse vénale du voleur de la Banque de France, leur probité, leur vie sans reproche est une suffisante réponse.

Dans la soirée du 8, la diligence de Marseille apporte de graves nouvelles. Cette ville était profondément calme, — et de nombreuses troupes s'avançaient ; déjà, elles campaient à Vinon.

Les chefs de la démocratie marseillaise trahissaient la démocratie des Basses-Alpes. Dubosc et Rique avaient paralysé tout mouvement. Sur la foi d'engagements sacrés, les départements des Basses-Alpes et du Var, dont Marseille devait soutenir l'action, s'étaient hardiment levés, — et Marseille de-

(1) Voici un modèle de ces reçus : « Nous membres du comité de résistance, certifions avoir reçu de M..., la somme de..., qu'il ne nous a remise que contraint et forcé. » Digne, le... »

[illegible] — Dubosc lui avait conseillé l'immo-
[illegible] homme voyait partir d'un œil indifférent, [illegible] envoyés contre nos frères des Basses-[illegible] du Var debout pour tenir leur serment, — [illegible] oubliait le sien : cependant, il ne l'ignorait [illegible], la trahison tuait des milliers d'hommes que ses conseils et ses promesses avaient engagés dans cette voie où à l'heure du devoir et du péril, il les abandonne.

Marseille, en un mot, Marseille qui devait être le centre d'une insurrection embrassant dix départements méridionaux, — et disposant de cent mille hommes, Marseille, énervée par quelques traîtres, ne s'émeut point quand les Basses-Alpes sont insurgées.

Dès ce moment, la partie était perdue.

Pierrette Ailhaud donna le signal du départ.

La nuit est froide et sombre ; la colonne entière quitte Digne ; Cotte y reste avec Barneaud. A Malijay, on rencontre la colonne de Sisteron que Fervoux commande. On barricade le pont de Malijay ; les hauteurs qui le dominent sont occupées, et la rive droite de la Durance assure la retraite sur Manosque. La dévastation du château de Malijay est encore un mensonge des ennemis de la République et des lois.

Un avis que les troupes gardaient leur campement d'Oraison engagea les républicains à se porter en avant. Ils arrivent aux Mées, s'emparent des hauteurs d'où, protégés par les plis de terrain que forment la nature et le canal, ils balayeront la route.

Le village lui-même, placé à quelques minutes de ces redoutables positions, est occupé ; la route est libre et laisse aux soldats un accès facile mais trom-

peur. Les hommes que tourmentent le froid et la faim deviennent impatients ; l'ennemi ne paraît pas. On abandonne les hauteurs, — et les diverses colonnes se retranchent dans le village où les hommes fatigués trouveront du repos. Une barricade s'est dressée au front d'une place que la route forme en s'élargissant et en s'applanissant.

Enfin, les soldats arrivent au nombre de six cents cinquante ; un lieutenant-colonel est à leur tête.

A ce moment, la colonne républicaine était forte de quatre mille hommes ; le reste s'était dispersé.

On avait repris les hauteurs, et chaque ravin cachait de nombreux tirailleurs.

Il est décidé qu'on parlementera ; Jourdan et Ailhaud de Volx acceptent cette périlleuse mission.

Après dix minutes de marche ils se trouvent en face de l'avant-garde.

Ailhaud porte un sabre à la ceinture, —Jourdan, unfusil sur l'épaule.

Ils déclinent leur qualité ; un chef de bataillon leur répond brutalement : « Vous, des parlementaires ! Vous êtes des brigands et des rebelles. » Puis, regardant Jourdan, il ajoute : « En voilà encore un de ces avocats; il y a longtemps qu'ils nous embêtent. »

Et il donne l'ordre de les désarmer. Le colonel ne disait mot. Des soldats les fouillent, et les forcent à traverser la profondeur du bataillon. Un officier les injurie; le rire moqueur des soldats éclate.

Le colonel fit interroger les hauteurs ; des coups de feu lui répondirent qu'elles étaient gardées.

Une heure s'écoule ainsi. Le juge de paix des Mées se présente, et réclame les deux parlementaires afin d'éviter les représailles que pourraient exercer leurs

amis dans le village dont ils sont les maîtres ; le colonel cède à la réclamation du juge de paix.

En rentrant aux Mées, Ailhaud et Jourdan apprennent qu'un capitaine, un sous-lieutenant et dix-sept hommes ont donné dans une embuscade et sont au pouvoir des républicains. Les deux officiers ne riaient plus. Le sous-lieutenant pleurait, et s'excusait d'avoir insulté les parlementaires.

La troupe recule ; le colonel, à son tour, veut parlementer. Suivi de quelques hommes, Buisson franchit la barricade. Arrivé devant le front des troupes,— il s'aperçoit que les prisonniers l'ont suivi. Au même instant, un feu de peloton blesse trois de ceux qui l'accompagnent ; les démocrates se replient vers la redoute ; Fervoux, posté sur les hauteurs, favorise leur retraite et tient, sous le feu de ses tirailleurs, les troupes en respect.

Le 11, les soldats avaient rétrogradé de dix lieues, ils attendaient quelques renforts et de l'artillerie.

Mais les colonnes républicaines se débandent ; leurs chefs, en sondant les endroits guéables de la Durance, se jetèrent dans le Var ; à la Verdière, ils apprirent les événements d'Aups, et, la mort dans le cœur, ils regagnèrent les Basses-Alpes. A travers des fatigues inouïes et mille périls, ils atteignirent, en fugitifs, les frontières du Piémont.

A Sisteron, plus de cinq mille hommes s'étaient levés ; Fervoux y avait formé une commission municipale ; le fort n'ayant pu être enlevé, ce mouvement formidable avorta.

Le tocsin avait aussi donné l'éveil aux patriotes de Barcelonnette. Ils désarmèrent les douaniers, emprisonnèrent les gendarmes et se rendirent maîtres de la ville ; leur courage ne plia pas, — il

dut céder au nombre de soldats envoyés contre eux.

A Saint-Etienne-les-Orgues, les troupes fusillèrent de nombreux citoyens.

Une implacable terreur remplit bientôt de ses excès les Basses-Alpes; — un volume ne suffirait pas à les raconter.

Pour échapper aux tortures des bonapartistes, le citoyen Denoise, ex-constituant et membre du conseil général, s'enferma dans une cave où il mit le feu à un baril de poudre. On l'en retira défiguré, mourant.

Le citoyen Frison, emprisonné comme suspect de républicanisme, ne s'est dérobé à une mort lente que par le suicide. Il s'est pendu aux portes de son cachot.

Neuf cent cinquante-trois citoyens des Basses-Alpes sont à Lambessa, — quarante et un à Cayenne; le nombre des fugitifs et des expulsés dépasse douze cents; le travailleur, le propriétaire, le pauvre et le riche, les magistrats (1) et les paysans, tout est frappé dans ce malheureux département. Les ateliers, les chaumières et le commerce y sont décimés.

La spoliation achève ce que l'assassinat et la proscription commencèrent; le deuil, la misère et la mort sont partout.

L'arrêté suivant restera comme un monument du brigandage napoléonien :

« Article 1er. — Dans le délai de trois jours, des garnisaires seront placés chez tous les individus

(1) Le président du tribunal civil de Barcelonnette et le vice-président du tribunal de Digne sont expulsés du territoire français.

qui auront pris la fuite, par suite de l'insurrection, et qui n'ont pas satisfait aux mandats de justice décernés contre eux. Ces garnisaires resteront à leur charge jusqu'à ce qu'ils aient obéi à la loi.

» Art. 2. — Dans le délai de dix jours, les biens de ces inculpés en fuite seront séquestrés et administrés par le directeur des domaines.

» Digne, 5 janvier.

» Le colonel : FRIRION. »

Ainsi, les proscripteurs envahissent d'abord la paisible demeure de celui qui s'est dérobé à leurs violences, — ils imposent leur odieuse présence à la femme et aux enfants du fugitif, — ils mangent les derniers grains de la pauvre famille ; puis, gras et repus, ils chassent de sa propre maison la veuve qui va mendier, sur les routes, un morceau de pain pour ses enfants et pour elle ; — ils enlèvent son champ au vieillard de la campagne, parce que son fils a préféré l'exil à Cayenne.

Telles sont les œuvres des sauveurs de la famille et de la propriété.

Rendons à chacun ce qui lui est dû. C'est au sieur EYNARD qu'appartient l'initiative de ces vols à main armée. Nous retrouverons nos spoliateurs dépassant encore les limites de la violence et de la barbarie (1).

II. — Comme le département des Basses-Alpes celui du Var s'était préparé à la résistance au coup d'Etat qui, depuis longtemps, menaçait les institutions républicaines,

L'attentat du 2 décembre le trouva donc prêt à défendre ses droits.

Toulon reste en dehors du mouvement ; il avait

délégué à Marseille des citoyens qui, sous une délibération longue et calculée, virent étouffer leur patriotique ardeur ; j'ai déjà raconté la déplorable conduite de MM. Rique et Dubosc.

En outre, des questions personnelles semèrent, parmi les démocrates de Draguignan, une désunion fatale.

Draguignan était le siége du comité démocratique central : on attendait ses ordres qu'on eût résolûment et unanimement suivis. Ce comité délibéra, — mais ne décida rien. Deux hommes exerçant une extrême influence sur le parti démocratique y jouèrent le rôle de Rique et de Dubosc ; on ne put leur arracher un avis ni pour ni contre l'action. Leur caractère révéla une faiblesse peu commune.

Les populations impatientes envoyaient des émissaires à Draguignan. Le comité central essaya vainement de combattre l'irrésolution des deux trembleurs, — et, vivement pressé de fournir un ordre, il donna celui de marcher sur la ville. Trois heures plus tard, un contre-ordre voulut arrêter la marche ; les communes les plus importantes et les plus éloignées n'eurent connaissance de ce contre-ordre qu'au milieu de la route ; elles refusèrent de rétrograder. Plusieurs milliers d'hommes se trouvèrent réunis au Luc.

Tout à coup se présente un homme personnellement inconnu, mais dont le nom paraissait souvent dans le journal *le Peuple*, de Marseille.

C'est Camille Duteil, il se dit envoyé par la démocratie des Bouches-du-Rhône et celle des Basses-Alpes, afin de rallier le Var à ces deux départements.

Duteil ajoute qu'il est ancien capitaine du génie.

On lui suppose des talents militaires ; le courage

du capitaine égale, sans doute, la foi démocratique du rédacteur d'un journal avancé, — on l'accepte. Il se donne le titre de général en chef, signe des proclamations et dicte des ordres.

Suivi de cinq mille hommes, il se dirige, par Lorgues, vers Draguignan ; sa colonne grossit. De nombreuses communes de l'arrondissement obéissent à son appel ; quelques-unes hésitent à reconnaître l'autorité du général Duteil ; elles attendent toujours les ordres de Draguignan ; — le désordre avait tué le comité central ; sommés énergiquement de se prononcer, les deux membres irrésolus prirent la fuite, — et le comité ne donna plus signe de vie.

Le samedi, Duteil s'arrête *aux quatre chemins* (à deux kilomètres de Draguignan). Il déclare, soudain, que sa résolution est changée. Avec cinq mille hommes décidés à mourir, il ne se croit pas assez fort pour attaquer Draguignan qui a, dans ses murs, quinze cents citoyens prêts à seconder ceux du dehors, — ville ouverte et mal défendue par cinq cents hommes d'infanterie complétement démoralisés.

Duteil tourne la ville, traverse les Arcs et gagne Salernes où il demeure, pendant quarante-huit heures, inactif. Des recrues arrivaient sans cesse, — et, le lundi soir, quand le *général* Duteil atteignit Aups, il avait près de dix mille hommes autour de lui.

A Aups, il nomme des officiers, des aides-de-camp, des commandants et des colonels ; il forme un conseil, — et fait rigoureusement enlever à tous leurs munitions de guerre sous le prétexte d'en régulariser la distribution.

Il détache, ensuite, plusieurs corps d'à peu près mille hommes, — et leur intime la rigoureuse in-

onction d'attendre ses ordres dans leurs cantonnements disséminés sur une distance d'environ deux lieues. Ces détachements réclamèrent des munitions qui furent absolument refusées.

Le lendemain, mardi, Duteil fit assembler, sur la place d'Aups, les sept mille hommes qu'il avait gardés ; il voulait passer une revue. Depuis l'aube, on attend le général qui ne se montre pas. Vers neuf heures, il se passa un fait d'une haute gravité, et qui, rapproché de ses conséquences, jette sur Duteil de lourds soupçons ; plus d'un proscrit du Var les formule sévèrement.

Vers neuf heures, un vieillard, dont les deux fils sont dans les rangs de la colonne démocratique, accourt au galop de son cheval et demande le chef. On l'introduit auprès du général délibérant, à la mairie, avec son conseil. Bientôt, le vieillard sort ; — par ordre de Duteil, il est jeté dans un cachot et gardé à vue.

Quel était donc son crime? Il apportait la nouvelle que les troupes de Draguignan, le préfet en tête, marchaient sur Aups, et qu'il les devançait d'une demi-heure à peine.

Un des corps détachés, la veille, en cantonnement, sous les ordres d'Arambide, et occupant les hauteurs qui dominent à pic la route de Draguignan, à trois kilomètres d'Aups, vit, à la même heure, défiler à ses pieds sept cents hommes de ligne précédés d'un escadron de gendarmerie. Dans une aussi favorable position, cent tirailleurs, au milieu des rochers, pouvaient exterminer ces troupes ; — *on n'avait pas de munitions !...*

Les soldats passèrent. Quelques démocrates voulurent courir vers Aups, — des gendarmes les pour-

suivirent à l'arme blanche et leur coupèrent le chemin.

En Avant d'Aups, on n'avait placé aucune sentinelle.

Vers dix heures, enfin, le général Duteil venait d'apparaître sur son cheval de bataille ; les phalanges républicaines se massaient, en colonne serrée, tournant le dos à un mur de clôture, qui enceignait, à hauteur d'homme, un des côtés de la place.

Tout à coup, un feu terrible éclate derrière cette muraille : Sept cents fusils de la ligne tonnaient à bout portant...

Pas un fusil républicain ne put riposter. Au milieu des rangs démocratiques, des cris de rage et de désespoir s'élèvent : « Des munitions ! — Nous sommes trahis ! — Où est le général ? »

Le général s'enfuyait, à bride abattue, suivi de son état-major, et criant : « *Sauve qui peut !* »

— Des munitions ! demandent encore ceux qui veulent combattre ; des munitions ! Où étaient-elles ? Nul ne le savait.

Alors, on imite le général, et l'on jette des fusils inutiles. Les gendarmes se ruent sur les fuyards et commencent un affreux carnage.

A Aups, bientôt, il ne resta que les morts, les mourants et les soldats étonnés de leur victoire non disputée ; ils défiguraient et hâchaient les cadavres. Un citoyen de Luc ne sut reconnaître qu'à leur vêtements son oncle et son frère.

Le bruit de cette catastrophe ne tarda pas à se répandre ; elle était irréparable. Les causes qui l'avaient amenée subsistaient ; les dissidences entre les chefs du parti, la défection des deux hommes les

plus influents avaient indirectement favorisé les prétentions de Duteil.

Plus de douze mille hommes qui, armés, attendaient dans leurs communes les ordres de Draguignant, cachèrent leur armes ; plusieurs s'enfuirent au sein des montagnes.

Les fureurs bonapartistes n'eurent aucun frein ; au Luc, les soldats pillèrent les maisons, violèrent les femmes et les filles des morts et des absents.

Les arrestations atteignent le chiffre de SEPT MILLE.

L'assassinat, la transportation et la proscription ont dépeuplé ce malheureux département et quelques autres.

Une correspondance (1) décrit ainsi le passage de la terreur bonapartiste dans ces provinces décimées :

« Certains départements du Midi offrent l'image de la désolation ; grâce aux arrestations politiques, les bras y manquent pour les travaux des champs, notamment dans le *Var* et les *Basses-Alpes*, pour la récolte des olives.

» La terreur est si grande que des populations sont venues, sur un simple ordre donné par le trompette du village, au milieu de la place, se constituer prisonnières. »

Comme le vote du 20 décembre a dû être libre et spontané dans ces pays-là !

III. — Le département de l'Hérault ne pouvait être oublié ; le patriotisme y est ardent, le royalisme y est impitoyable.

Le 3 décembre, en apprenant que la Constitution

(1) Celle de l'*Indépendance belge*.

[illegible] les républicains de M[illegible] [illegible] collectiv[illegible] [illegible] les démoc[illegible] [illegible] ils furent cond[illegible] [illegible] sympathique et fr[illegible] [illegible] qui bientôt, se [illegible] sur tous les point[illegible] [illegible] violence[illegible] [illegible]

[illegible] les juges [illegible] au no[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] — il [illegible] les villages q[illegible] [illegible] Le lieutenant [illegible] les balles d[illegible] [illegible] avaient [illegible] entre eux et lui. »

M. Durand St-Armand, l'ex-maire du pre[illegible] arrondissement de Paris sous le gouvernement [illegible]visoire, l'ex-sous-préfet de Cavaignac, seco[illegible] merveilleusement les fureurs du général Ros[illegible] et le zèle fougueux du procureur-général Dessa[illegible]

La commission militaire, établie pour statue[r] le sort des prisonniers arrêtés avant qu'on eû[t] leur reprocher un acte, était présidée par M. Di[illegible] commandant de cavalerie ; un fait va révéler [illegible] est cet homme, et comment s'exerce *la justice* [illegible]ditive de son maître.

Une personne, s'intéressant à un prisonnie[r]

rend chez M. Dillon et lui expose le but de sa visite.

« Quant à celui-là, s'écrie le commandant qui parlait à tout propos de prendre une terrible revanche de 1848 et qui le répéta, cette fois encore, — quant à celui là, son compte est fait. » — « Vous avez donc examiné son dossier ? » — « Non, » répond M. Dillon — « Je croyais m'adresser à un juge, non à un ennemi politique. »

Et le visiteur se retirait, quand M. Dillon, le retenant, ajoute : « Voyons, je veux vous être agréable ; que votre protégé choisisse entre Cayenne et le conseil de guerre ; car, Lambessa est trop doux et trop près ; on en revient. »

C'est ainsi que le caprice d'un brutal commandant de cavalerie disposait de la vie des plus honnêtes citoyens de l'Hérault.

Il en transporta dix à Cayenne, quinze cent soixante-quatorze à Lambessa ; — il en renvoya quatre-vingt-dix-sept devant les conseils de guerre et en expulsa trente-sept du territoire français.

Le premier convoi de transportés se fit dans la nuit du 24 au 25 février.

M. Dillon fêtait, à sa manière, l'anniversaire d'une révolution qui fut trop généreuse pour ses pareils et pour lui.

Parmi les condamnés à la transportation se trouvaient le plus illustre avocat du Midi de la France et son jeune fils. Un proscrit raconte ainsi le départ de ces deux hommes honorés et considérés de tous : « Quand, le matin, en tête de la longue ligne des transportés, on vit M. Digeon, avec ses cheveux blancs et sa barbe blanche, et dont le front rayonnait, pour ainsi dire, de sa belle et noble vie, — quand on le vit, LA CHAINE AU COU, entre son fils

*enchaîné comme lui*, et un autre jeune homme d'une des familles les plus considérées et les plus riches du pays, M. Castelnau, — quand, derrière lui, on vit se presser, fiers et portant presque avec orgueil leur chaîne, des hommes de toutes professions et que chacun estimait, ce fut une indicible émotion. »

Des hommes de lettres, des avoués, des professeurs, des avocats, des médecins (1), marchaient à côté de braves ouvriers et d'honnêtes paysans. Quelques-uns s'en allaient dénués de tout et presque nus. Leurs familles les rejoignirent à Cette pour les embrasser une dernière fois. Les sanglots des femmes, les cris des enfants déchiraient le cœur. La population de Cette, palpitante d'émotion, jetait aux victimes de M. Bonaparte des bourses pleines et des bijoux.

Plusieurs convois se sont succédés à de courts intervalles.

M. Vernet, professeur de musique, est mort sur la paille pourrie de sa prison.

IV. — Le département de la Nièvre est un de ceux qu'a le plus calomnié le bonapartisme. Le simple

(1) Bolin, jeune homme de 20 ans, l'un des rédacteurs du *Suffrage universel*. — Baume, avoué. — Rousier-Joly, médecin et son fils. — Marcel Atger, avocat. — Auriol, professeur. — Félix Mougier, dont le dévoûment fut heroïque quand sévissait le choléra. — Pierre Brives, frère du représentant. Parmi les expulsés, je citerai les citoyens : Eugène Guiter, avocat, rédacteur en chef du *Suffrage universel*. - Oscard Gervais, commissaire général en 1848. — Rouch-Coulondra, Antarrieu et Bouvrely, avocats. — Raymond, banquier. — Kervaleski et Boyer, médecins. — Boissieux, ancien notaire. — Vidal Naquet, négociant. — Boucher-Doumancq, propriétaire millionnaire, etc., etc. — Tels sont les partageux que, dans leurs furibondes proclamations, le préfet et le général appelaient *des scélérats, des misérables*.

récit des événements qui s'y passèrent fera de toutes ces calomnies une justice éclatante.

L'état de siége l'opprimait depuis le 23 octobre. Quelques jours avant le 2 décembre, l'autorité prenait des mesures pour soutenir le coup d'Etat que l'Elysée préparait sourdement. Les juges de paix avaient recommandé à tous les cantonniers, gardes forestiers et gardes champêtres, de se tenir prêts à défendre *la religion et la famille.*

Sous le nom d'*armée de l'ordre,* plusieurs maires organisaient une association dont les membres s'engageaient à marcher sous le commandement des brigadiers de gendarmerie.

Cette organisation recevait l'appui du préfet ; les journaux de la préfecture l'encourageaient et la prônaient.

Les républicains, de leur côté, se tendaient la main et s'excitaient à la défense de la constitution menacée.

L'autorité profitant de l'arbitraire pouvoir que lui conférait l'état de siége, avait arrêté à Nevers et dans l'arrondissement de Cosne les plus intelligents champions de la démocratie.

Douze démocrates de Clamecy étaient dans la prison de cette ville.

Leurs amis formèrent un comité de permanence pour surveiller les événements. On résolut l'opiniâtre défense de la constitution ; un délégué se rendit à Auxerre, avec la mission d'annoncer que le mouvement de Clamecy commencerait à minuit.

Prévenu qu'on l'arrêterait au sortir de l'audience, Rousseau put s'esquiver, et trouver un abri jusqu'au moment de l'action.

Vers huit heures du soir, sa femme accourt : « Viens, lui dit-elle, on va commencer à Clamecy. »

Pendant sa courte disparition, vingt-cinq démocrates, à la tête desquels marchaient Gasnier, Meunier et les trois Millelot, s'étaient rendus au quartier de Bethléem habité par les flotteurs. Ils le traversèrent en criant : « Nous allons délivrer les prisonniers. »

Ils se dirigeaient vers la mairie. Le maire ayant refusé l'élargissement des citoyes arrêtés, — on court à la prison dont une hache brise la porte.

Les autorités, les employés et des réactionnaires en armes s'étaient rangés, au nombre de cent cinquante, le long des murs de l'hôtel de ville. En même temps, arrivèrent plusieurs brigades de gendarmerie.

Sans sommation, la bande officielle décharge ses fusils sur les patriotes ; l'un d'eux est tué, — un autre reçoit une blessure qui lui fracasse la jambe. On riposte ; un gendarme tombe.

Une balle, partie du groupe réactionnaire, frappe et tue l'instituteur Munier qui sortait de la mairie.

Un faux témoignage attribua ce meurtre à Millelot, et l'a fait condamner à mort.

Cependant, la colonne démocratique se dispersait après avoir délivré les détenus politiques seulement.

Rousseau la rencontre à Bethléem et l'arrête ; ientôt, une barricade s'élève et le tocsin sonne.

En attendant la réponse des campagnes à cet appel convenu, on forme des détachements qui vont à la recherche d'armes et de munitions.

Sur la route de Paris, aux bords de l'Yonne, s'élève la magnifique demeure de M. Félix Bonneau, entrepreneur de flottage, usurier dont les pauvres

flotteurs subissent la dure exploitation. On se présente chez lui en réclamant des armes, — on obtient quelques mauvais fusils.

Un républicain, M. Robineau, a la pensée que, sous le hangar, de meilleurs fusils sont peut-être cachés ; il rentre, seul, dans la maison que ses amis viennent de quitter ; à peine a-t-il fait un pas qu'il tombe sous deux balles.

Le deuxième détachement avait opéré, chez un armurier, une razzia plus heureuse.

L'ouvrier Leclerc, muni d'un tambour, rejoignait ses amis ; il se trouvait en face de la maison Magnien, dont le premier étage est habité par M. Ardouin, procureur de la République, lorsqu'une balle siffle et l'atteint ; il mourut sur le coup (1)

Les trois Millelot, après avoir parcouru les campagnes voisines, regagnèrent les bureaux de l'octroi, près du pont de Bethléem. Rousseau, de ce poste d'observation, dirigeait les mouvements de la résistance et les préparatifs du combat.

A minuit, on entoure la voiture de Paris ; l'abbé Vernet, homme peu estimé (2), est au nombre des voyageurs ; on l'interroge : il annonce, avec un sentiment de joie, qu'à Paris tout est fini. On le menace, et Rousseau le pousse vers l'hôtel de la Boule-d'Or (3).

(1) Ce M. Ardouin s'exerçait, depuis longtemps, à viser juste ; il tuait, avec son pistolet, tous les chats qui traversaient son jardin, « en attendant, disait-il, que j'en fasse autant aux socialistes. »

(2) Cet abbé avait eu un scandaleux procès avec son père.

(3) Plus tard, ce misérable abbé Vernet a soutenu, devant le conseil de guerre, que « Rousseau voulait le jeter à la rivière et que Ferrières l'avait lardé de coups de bezaigüe. » Cette imposture a fait condamner Ferrières aux travaux forcés à perpétuité. — Les soudards et les jésuites se soutiennent : qui se ressemble s'assemble.

On apprend aussi, par le courrier d'Auxerre, qu'au lieu de résister et d'agir, les républicains auxerrois, Dugaillon en tête, se constituaient prisonniers. Le mouvement d'Auxerre devait être le signal impatiemment attendu par toutes les villes de l'Yonne, de la Nièvre et de l'Allier.

Au bruit du tambour, les habitants de Pousseaux arrivaient. — Avant de quitter leur commune, ils s'étaient rendus, en petit nombre, chez le père de Félix Bonneau pour lui demander ses armes. Bonneau tenait un fusil, il mit en joue les républicains; on le devança : un coup de feu l'atteignit mortellement.

Quatre cents démocrates de Dornecy, de Saisy, de Teigny et d'Anoy, suivirent de près ceux de Pousseaux.

Détachant une partie de cette colonne à laquelle ils adjoignirent cinquante hommes de Clamecy, Rousseau et Meunier se portèrent à l'hôtel de ville où s'étaient retirés les réactionnaires et les gendarmes.

Après une sommation demeurée sans réponse, on ouvre le porte, on entre dans la salle du Conseil, on parcourt les pièces voisines : — tout a disparu; les armes abandonnées sont là, pêle-mêle, fusils de chasse, sabres d'artilleurs, manteaux d'officiers. Dans le bureau de la caisse d'épargnes gît le cadavre du gendarme tué, le soir.

Rousseau avait placé de nombreux factionnaires afin que tout fut respecté. La distribution des armes produisit une scène émouvante; Rousseau s'était réservé un fusil; un jeune homme réclamait, les larmes aux yeux, une arme pour venger la mort de son frère Leclerc; Rousseau lui donna la sienne.

Les communes de Corvols, d'Entrain, de Trussy et quelques autres avaient fourni leur contingent.

Des patrouilles sillonnaient la ville ; des barricades en fermaient tous les accès; — les ponts sur l'Yonne et le Beuvron furent coupés.

Les réactionnaires fuyaient de toutes parts (1).

Séroude, homme intelligent et ancien soldat, devint le véritable chef militaire du mouvement.

Le lendemain, on s'empare des dépêches; les lettres adressées aux fonctionnaires furent seules ouvertes. On acquit la certitude que Paris se courbait sous le sabre.

L'occupation de la sous-préfecture n'éprouva aucune résistance. Le sous-préfet, dans la précipitation de sa fuite, avait laissé une bourse pleine d'or sur la cheminée du salon; personne n'y toucha.

Les gendarmes capitulèrent; leur officier livra les fusils et les cartouches; le gendarme Bidan résistait, il abattait son arme, le doigt sur la détente, lorsqu'une balle en fit justice ; il doit sa mort à ses menaces qui se fussent traduites en un coup de feu, — si, par un sentiment de légitime défense, on ne l'eût frappé avant qu'il ne frappât. M. Guerbet se distingua par son intrépidité.

(1) La peur avait fait oublier à l'avoué Bezou ses deux enfants qu'il abandonna ; le maire Legeay se réfugie dans les montagnes ; le procureur de la République et le commissaire de police perchent sur le toit d'une boulangerie; le président se blottit sous les fagots de son grenier, — et le sous-préfet se couche sur une poutre de sa cave. L'hôpital se remplit, à dégorger, de fuyards éperdus; le banquier Charbonneau, son gendre Cornu, l'ancien commissaire de Ledru-Rollin, — et le propriétaire Lemoine se confessèrent, communièrent et reçurent même l'extrême-onction dans la salle de l'hospice.

Un conseil fut tenu : on agita la conduite à tenir en présence des nouvelles de Paris et de la défection d'Auxerre : Marchera-t-on sur cette ville? Se rendra-t-on dans les montagnes du Morvan ?

Chacun se retira de son côté. A son retour d'une excursion hors de la ville, Rousseau trouva les barricades abandonnées.

Le bruit de l'arrivée du préfet Petit-Delafosse (1) avec deux cent cinquante soldats se répandit; on contraignit les bourgeois à dresser des barricades nouvelles; on reprit les armes; la résistance recommençait : la direction manqua.

Il est vrai que le préfet, escorté de deux cents hommes d'infanterie et de cavalerie, s'approchait de la ville. A deux kilomètres de Clamecy, il rencontre six hommes que conduisait M. Chapuis. Ces républicains somment la troupe de se rendre ; un feu de peloton leur répond : cinq tombent morts ; un seul put s'échapper. Chapuis, frappé de deux balles, rassemble ses forces, — et, se soulevant sur un coude, agitant sa casquette d'une main, il crie énergiquequement : « Vive la République! » Un grand seigneur, qui faisait partie de l'escorte préfectorale, s'approche du mourant, lui met dans l'oreille canon d'un fusil, et lâchant la détente : « Tiens, lui dit-il, tiens, canaille, brigand, crie : « Vive la République ! » — La cervelle de Chapuis jaillit sur le grand seigneur.

L'examen des lieux avait convaincu le préfet que

(1) M. Petit-Delafosse est un des préfets auxquels M. Léon Faucher donnait des pensions, comme invalides ; il était l'un des serviteurs les plus zélés de Louis-Philippe ; la révolution de février le trouva sous-préfet à Valenciennes.

son entrée à Clamecy, par la route de Nevers, était impossible; il prit celle de Tannay pour occuper les Chaumes. Dans les vignes, apercevant un jeune ouvrier menuisier sans armes, il ordonna qu'on le fusillât sur-le-champ. Une vieille femme, témoin de cet assassinat, s'évanouit; on passa près d'elle sans la voir; on l'eût exécutée comme le jeune ouvrier.

Aux Chaumes, le préfet s'installe dans la maison de Cornu, père d'un démocrate qui participait au mouvement; cette maison fut pillée, les soldats en épuisèrent la cave.

Des parlementaires sont envoyés à M. Petit-Delafosse, on les arrête.

Des Chaumes, le préfet se rendit à Tannay où se trouvaient le général Pellion, le commissaire Carlier, le procureur Corbin, une colonne de trois mille soldats et quatre pièces d'artillerie.

Ces troupes entrèrent à Clamecy le dimanche soir. Le peuple, voyant toute défense inutile, avait déposé ses armes; les chefs du mouvement populaire s'étaient jetés dans les bois qui avoisinent la ville.

Les arrestations se firent par masse; des soldats, lancés dans les bois, découplés sur les fugitifs comme des chiens sur des bêtes fauves, cherchaient, à travers les broussailles et les taillis, les abattures de leurs victimes ou les traces de leur sang; ils en tuèrent un grand nombre (1).

(1) On exécutait à la lettre l'ordre du ministre de la guerre, adressé, le 11 décembre, aux généraux commandant les divisions militaires, en des termes d'une barbarie révoltante :

« Paris, 6 juillet.

« Toute insurrection armée a cessé à Paris par une répression vigoureuse. La même énergie aura les mêmes effets partout.

» Des bandes qui apportent le pillage, le viol et l'incendie, se

Deux chefs excitaient la férocité de ces traqueurs; l'un est le commandant VINOY, — et l'autre, le capitaine SAJOU, du 10e de chasseurs à cheval ; il ne cessait de crier à ses soldats : « Soyez sans pitié pour ces canailles ! Traitez-les comme des cosaques ! »

Sur tous les points de la Nièvre, on organisa la même « *chasse aux démagogues* ; » à Entrain, un ouvrier qui se cache est massacré ; — un autre qui essaie de fuir à la nage est abattu. Des garnisaires s'établissent chez les parents de ceux qui se dérobent à la mort par une fuite prudente.

Quatre-vingts chasseurs occupent et fouillent la maison de Rousseau ; le préfet et le procureur de la République dirigent les recherches, le pistolet au poing.

Partout ce ne sont que garnisaires pillant les maisons et torturant les femmes, — arrestations brutales, — destitutions d'avoués, d'huissiers et de notaires, — proclamations où Carlier pose les hommes de la résistance comme *des brigands et des assassins*, où il parle d'assassinats, de pillages et de viols commis pendant les trois jours du mouvement.

L'heure est venue de détruire ces mensonges impudents, — et de restituer aux calomniateurs leurs crimes qu'ils imputent à des citoyens nobles et purs. (J)

Les vrais bandits, à la tête desquels marchait le triumvirat Pellion, — Carlier, — Delafosse, ont prétendu que les républicains de Clamecy avaient violé la femme du sous-préfet.

mettent hors des lois. Avec elles on ne parlemente pas, *on ne fait pas de sommation* : on les attaque, on les disperse.

» Tout ce qui résiste doit être fusillé au nom de la société en droit de légitime défense. »

Or, le sous-préfet de Clamecy N'ÉTAIT PAS MARIÉ.

On a parlé de l'assassinat d'un militaire ; voici la vérité : Un soldat VOULAIT VIOLER UNE FEMME qui, s'armant de ses ciseaux, en porta plusieurs coups à ce forcené ; elle défendait son honneur.

Le vol de la caisse du receveur particulier, les outrages aux religieuses (1), sont des inventions qu'exigeaient le scrutin du 20 décembre, le besoin de détourner des forfaits napoléoniens l'indignation publique, la nécessité d'effrayer le pays par le tableau de périls imaginaires et de lui filouter ses votes pour l'en avoir préservé.

Les vols, les assassinats, les outrages à la pudeur des femmes sont l'œuvre des prétoriens ; voici un trait caractéristique de leur férocité : des garnisaires, supposant M. Ganier caché dans sa maison, suivaient sa femme, pas à pas, afin qu'elle ne put lui apporter la moindre nourriture. — Enfin, on arrête M^me Ganier ; elle demande à l'officier commandant le détachement qui la traîne en prison, si on l'y retiendra longtemps ; l'officier lui répond froidement : « Comme il faut dix jours à votre mari pour mourir de faim, on vous relâchera le onzième. »

(1) *Ordre du comité de Clamecy.*

La probité est une vertu des républicains.

Tout voleur ou pillard sera fusillé.

Tout détenteur d'armes, qui, dans les douze heures ne les aura pas déposées à la mairie ou rendues, sera détenu jusqu'à nouvel ordre.

Tout citoyen ivre sera désarmé et mis en prison.

Vive la République sociale !

« Clamecy, 7 décembre 1851.

» *Le Comité révolutionnaire social.* »

Un bourreau de profession n'eut pas mieux calculé ce que dure l'agonie d'un homme.

V. — M. Couston est le colonel qui présidait le conseil de guerre dans l'affaire du *grand complot* de Lyon.

Envoyé dans le département de la Drôme, après le guet-apens napoléonien, M. Couston se désolait en voyant les prisons vides. A tout prix, il voulait frapper les esprits de terreur ; or, voici le moyen qu'il imagina :

Un beau matin, il sort de Montélimart à la tête d'un régiment ; en avant de lui, il envoie ses musiciens. Les paysans de la Drôme sont très sensibles aux charmes de la musique ; l'harmonie des instruments militaires les attirait de leurs fermes sur les routes. Des soldats aussitôt les enveloppaient. C'est ainsi que le *rusé* colonel fit, dans les environs de Montélimart, cent cinquante prisonniers.

Le glorieux Couston, à cheval, précédait ces pauvres paysans, enchaînés deux à deux et la corde au cou ; à leur suite, marchait un canon *chargé de lauriers*.

Ainsi entouré de toutes les pompes d'un triomphateur, le colonel entra dans Montélimart. Hélas ! devant lui, toutes les portes se fermèrent ; la ville manifesta, par un silence morne, sa réprobation contenue.

M. Couston voulut associer aux gloires de sa conquête le sous-préfet et le maire de Montélimart ; il leur présenta *ses prisonniers de guerre* en disant : « *Choisissez-là* tous ceux que vous soupçonnez d'être républicains ou dangereux. » Les autorités *prirent là*

le contingent de victimes que Montélimart devait fournir à Lambessa.

Lambessa est peuplé d'hommes aussi coupables que les paysans de la Drôme.

Ce département défendit les conquêtes de Février; il a reçu le baptême de sang et de feu. La persécution le décime avec rage. Bonaparte lui applique froidement les barbares coutumes des plus mauvais jours de l'inquisition. On se croirait, en vérité, dans la Flandre, à l'époque où ce malheureux pays subissait le joug exterminateur du duc d'Albe.

Le colonel Ambert a rendu des arrêts renouvelés de ces temps affreux : « Le parent qui donnera asile à son parent fugitif, sera traité comme complice de l'insurrection. »

C'est le colonel Ambert qui parle ainsi. L'inquisition disait : « Tout fauteur d'hérésie doit être dénoncé, sans considérer les liens du sang ; tout individu qui cache ou sauve un hérétique sera puni des châtiments réservés à l'hérétique lui-même. »

Sur cet édit rendu, dans l'Aragon par Torquemada, en Flandre par le duc d'Albe, — le colonel Ambert n'a-t-il pas copié, mot pour mot, son décret?

Aujourd'hui comme alors, le sabre et le goupillon se sont rapprochés : Pie IX et Louis Bonaparte renouvellent le pacte sanglant de Pie V et de Charles IX ; le soudard et l'homme noir se donnent la main et répètent ce mot de ralliement que Michel Ghisleri donnait au fils de Catherine de Médicis : « Soyons » inexorables ; mieux vaut anéantir la génération » présente que de léguer *l'erreur* aux générations » futures. »

M. Ambert, mettant sur ses épaulettes de colonel le capuchon de grand inquisiteur, réalise ses me-

naces : Il a condamné MM. Brun, propriétaire, et Astier, garde champêtre, — l'un à dix ans, l'autre à vingt ans DE TRAVAUX FORCÉS POUR AVOIR DONNÉ L'HOSPITALITÉ A DES VAINCUS !

VI. — Les populations du Jura s'indignèrent et se soulevèrent contre l'attentat de Louis Bonaparte ; leur isolement fut la cause de leur défaite.

La calomnie récompensa leur noble conduite.

Le *Constitutionnel* osa dire que « sa plume se refusait à décrire les atrocités qui s'étaient commises dans le Jura ; » il faisait allusion, sans doute, aux atrocités des bravi bonapartistes.

La première proclamation des défenseurs du droit violé recommanda le respect des personnes et des propriétés.

Les proscripteurs y répondirent en transportant ou en exilant deux cents républicains, — en livrant à l'avidité des garnisaires les maisons des proscrits.

Le caractère de l'insurrection du Jura se manifeste par la condition de ses chefs qu'on a frappés : à Dôle, ce sont les membres du tribunal de commerce, un banquier, un fabricant de bougies, d'anciens capitaines de l'armée ou de la marine, un imprimeur, un professeur, un receveur des douanes, des propriétaires et un pharmacien ; — Salins, Arbois, Poligny, Lons-le-Saulnier et Saint-Claude ont fourni à Lambessa ou à l'exil : huit propriétaires fort riches, — dont l'un est le cousin du représentant Demesmay, — un notaire, le maire de Salins, des membres du Conseil municipal et du Conseil général, sept négociants ou fabricants, deux journalistes et un imprimeur, huit médecins et six pharmaciens, enfin six avocats, grands propriétaires.

Tels sont les partageux et les pillards du Jura !

VII. — Le département de la Côte-d'Or reçut, avec stupeur, la nouvelle du coup d'Etat. Les royalistes les deux branches excitaient hypocritement l'indignation des républicains et feignaient de la partager.

De nombreux attroupements se formèrent ; des soldats les dissipèrent, et leurs baïonnettes ne respectaient ni l'âge, ni le sexe.

Ces soldats appartenaient au 21e de ligne. On les gorgea de viandes et de vin, tandis que leurs chefs, réunis à l'hôtel de ville, s'égayaient aux flammes d'un punch sans cesse renouvelé.

L'agitation des campagnes était grande ; les paysans accouraient en foule dans les villes que l'issue des événements de Paris avait paralysées.

Ces braves paysans exhalent encore de vives plaintes sur l'inaction à laquelle, partout, on les condamna.

Malgré ce calme que rien ne troubla, cent vingt citoyens de la Côte-d'Or sont internés, expulsés ou transportés. (1)

M. Boissard fils, conseiller à la cour de Dijon, in-

(1) Parmi les transportés se trouvent : le comte d'Ivory, propriétaire ; MM. Echalié, riche banquier ; — Flassélière, licencié en droit ; — Machard, professeur de mathématiques ; — Jourdeuil, cafetier à Chatillon.

Parmi les expulsés : MM. Carion, négociant ; — Chiquelin, ancien juge de paix ; — Monot, graveur ; — Monniot, mécanicien ; — Collot, plâtrier ; — Mongin, — Liniau, avoué ; — Dufoulon, serrurier ; — Renardet, notaire à Beaune ; — Dallée et Vachet, huissiers ; — Moreau, médecin, membre du conseil général ; — Morisot, garde général des forêts ; — Léon de Tessan, propriétaire, et Crick, pharmacien.

sultait les détenus en les interrogeant ; il dégrada ses fonctions de magistrat jusqu'à servir de valet au tribunal secret des commissions prétoriennes.

Le juge d'instruction Cornereau frappait de malheureux paysans dont rien ne motivait l'arrestation; il menaça un citoyen nommé Couchot de l'envoyer à Lambessa, — et il a tenu parole. Couchot était coupable d'avoir combattu, dans les élections municipales d'Arceau, la candidature du seigneur de ce village.

Boissard et Cornereau s'étaient faits les vils instruments de la Rancune et de la Haine.

Sauf de rares exceptions, la magistrature s'avilissait partout.

VIII. — Dans la Haute-Vienne, les trois communes de Saint-Paul, de Saint-Bonnet et de Linars prirent les armes.

Voici quelques preuves de la préméditation du coup d'Etat et de sa longue préparation : Denis-Dussoubs, ce martyr du devoir, qui tomba si glorieusement, à Paris, sous les balles assassines du 21e de ligne, — Villegoureix aîné, — Bulot et Taillandier, rédacteur en chef du journal *le Travailleur*, avaient été condamnés solidairement aux frais du procès de Poitiers, qui s'élevaient à une somme considérable. Jusqu'alors, on ne leur avait rien demandé. L'approche du coup d'État fournit l'occasion de se débarrasser de ces hommes influents. Menacés d'un long emprisonnement, conséquence d'une contrainte par corps, ils durent quitter la Haute-Vienne.

Un mois avant l'attentat du 2 Décembre, le 18e léger, sur lequel L. Bonaparte comptait, était venu remplacer à Limoges le 54e de ligne.

Les officiers du 18e léger ne dissimulaient pas

leurs homicides projets qui devaient résulter des ordres reçus.

Le jour même de leur arrivée, la table d'hôte de l'hôtel Caillaud les réunissait. Un capitaine et ses camarades s'exprimaient ainsi : « Il paraît que les » Limousins veulent faire les méchants; nous les » mettrons à la raison. Pas de prisonniers ! On tire » là-dessus comme sur des chiens. » Et, comme un jeune collégien se hasardait, timidement, à dire qu'on faisait des prisonniers, même en Russie, — des risées et des impertinences l'interrompirent.

Un ouvrier charpentier, ancien soldat et père de famille, travaillait à la caserne des vétérans ; des soldats s'écriaient : «Que ces Limousins se montrent » donc ! Nous aurions du plaisir à tirer sur eux. » L'ouvrier leur répondit, avec un grand calme : « Je » suis Limousin et j'ai été soldat ; quel plaisir trou- » veriez-vous donc à tirer sur des hommes qui sont » vos frères ? Quand j'étais soldat, si on m'eût com- » mandé le feu contre mes concitoyens, j'aurais » dirigé mes balles au-dessus de leurs têtes. »

Quatre soldats du 18ᵉ léger dénoncèrent cet honnête père de famille. Il fut arrêté, condamné à plusieurs mois de prison, — et le zèle des soldats dénonciateurs fut récompensé : des compagnies du centre, ils passèrent dans les compagnies de voltigeurs.

En attendant les nouvelles de l'insurrection parisienne, Limoges organisait la résistance.

Moins patientes, les communes de Saint-Paul, de Saint Bonnet et de Linars se mirent en mouvement. Des hussards et un bataillon du 10ᵉ léger les envahirent ; les sabres et les balles dispersèrent les rassemblements d'où ne partit pas un coup de fusil.

A Linars, M. Arnaud, clerc de notaire, âgé de

dix-huit ans, déjà blessé, s'était blotti au fond d'un tonneau, sous de menues plumes que tacha le sang de sa blessure ouverte: ces taches indiquent aux soldats la présence de leur victime, — et ces misérables trouvent un féroce plaisir à larder ce jeune homme avec leurs baïonnettes. On le porta, mourant, dans les prisons de Limoges; au bout de trois mois, il fut expulsé du territoire français.

Un paysan s'était jeté dans une pêcherie où les soudards l'aperçurent; toutes les fois que, pour respirer, il mettait la tête hors de l'eau, les hussards lui envoyaient les balles de leurs pistolets: « C'est une cible mouvante, » disaient-ils en ricanant. Lorsqu'ils furent las d'un pareil jeu, ils retirèrent de la mare le pauvre paysan qui eut le bonheur d'échapper à la mort mais non à l'exil.

M. Bonnaix, restaurateur à Limoges, fut arrêté à Linars: pieds nus, fers aux jambes, menottes aux bras, il fit une route de dix lieues. On inventa, pour lui, un affreux supplice: après l'avoir jeté, presque sans vêtements et sans nourriture, au fond d'un cachot humide et noir, — on le transporta brusquement à l'hôpital des aliénés, où on le soumit au traitement des fous. Quelle force morale n'a-t-il pas fallu à M. Bonnaix pour résister à ces tortures! Cet honnête père de famille est, dit-on, à Lambessa.

Le département de la Haute-Vienne a fourni deux cents patriotes au dépeuplement de la France (1).

(1) Parmi ces hideux *communistes* de la Haute-Vienne, ces ennemis de la famille et de la propriété, on remarque: MM. Pétapy, avoué, propriétaire et maire; — Frichon, avoué, frère du représentant; — Declareuil, médecin; — Delassis, propriétaire, membre du conseil général; — Planteau, marchand tailleur, membre du conseil général; — Léger, Rinvaux et Blondet, médecins; —

On ne leur reproche aucun acte, aucune voie de fait, mais un dévoûment inaltérable à la sainte cause du Peuple; ils ne s'en défendent pas.

IX. — Le chef-lieu du département de Lot-et-Garonne possédait tous les éléments d'une insurrection formidable; mais il fallait agir sans mollesse, — donner aux patriotes qui l'attendaient un signal énergique, prendre, enfin, une initiative résolue.

On hésita; la garde nationale fut désarmée; des arrestations furent opérées; la démocratie, privée de ses chefs, se vit réduite à de stériles regrets, exposée à de haineuses persécutions: on la redoutait, — on sera sans pitié pour elle.

A Villeneuve, les républicains, maîtres de leur arrondissement, pouvaient, d'un geste, le soulever, — et relier ce mouvement facile à celui de Marmande qui s'était levé hardiment et qui marchait sans peur.

Villeneuve fit l'égoïste: « Chacun chez soi, chacun pour soi, » pensa-t-elle.

Et Marmande ne fut point soutenu.

Coursolles, Mollat et Talendier, avocats; — Deplante, Chatenet, Baraton, Pradeau et Betoulle, propriétaires; — Villegouroux jeune, Chiboys, Villegoureux aîné, négociants; — Fillaux, fabricant de draps; — Boison, Richroch, Briquet, Duché, porcelainiers; — Pressac, fils de l'ex-sous-préfet de Billac; — Challmel, professeur de philosophie; — Fillias, professeur d'histoire; — Paillet, fabricant de pompes; — Roumilhac, avoué; Allègre, avocat, ancien constituant; — Maury aîné, membre du conseil général; — Maury jeune et Faucher, maires.

Les citoyens Thomassin et Mosnier, notaires, — Pauzy et Rondeau, avoués, — Marsely, huissier, ont été atteints dans leur fortune; — on les a forcés à vendre leurs études dans le délai d'un mois.

Cet arrondissement combattit, seul, les ennemis de la République et des lois.

L'insurrection était dirigée par M. Vergnes, avocat, ancien constituant,— et par l'ancien chef d'escadron Peyronny qui se conduisit bravement jusqu'à la dernière heure ; mais, devant le conseil de guerre, il déshonora ses vieilles épaulettes, renia son passé, mendia son acquittement,— et se mit plus tard à deux genoux devant L. Bonaparte dont il implorait la clémence.

Le notaire Laffitteau, les avoués Goyneau et Baccarisse, MM. Vergnes et Faget-Renolde méritèrent, par leur civisme, l'honneur d'être signalés à tous les gendarmes de France.

L'insurrection de Marmande comptait six chefs ; seul, l'ancien chef d'escadron a eu peur de l'exil.

Dans le Lot-et-Garonne se distinguèrent par leur féroce acharnement contre les défenseurs de la loi : le chef de bataillon Bourrely, le préfet Preissac, le procureur général Sorbier, le président Mouysset et Sarramia, procureur de la République.

Ils insultaient les prisonniers, les attachaient comme on attache des voleurs et les faisaient passer à travers les rues, devant leurs parents et leurs amis; —ils étaient escortés par les prétoriens, fusils chargés et musique en tête (1).

Mais on me taxerait d'exagération si je décrivais les tortures infligées aux plus honnêtes de mes concitoyens par les cinq malfaiteurs dont j'ai donné les noms; je laisse au journal *officiel* du coup d'Etat dans ce département le soin de les décrire : « Ce matin, les individus arrêtés à la suite des derniers troubles et

(1) Déclarations de MM. Dubruel et Philipps.

us dans la prison d'Agen ont été embarqués
ı bateau à vapeur, sous bonne escorte, et diri-
ır Bordeaux.

a population agenaise a été vivement impres-
ée à la vue des *insurgés* (1), défilant ENCHAÎNÉS,
ıits par la troupe et la gendarmerie, et au mi-
*des cris et des pleurs de leurs femmes.* Triste
salutaire leçon qui devrait faire réfléchir un
es *incitateurs de la guerre civile* (2).

.u moment du départ, on a lu aux détenus un
de voyage qui prescrivait de PASSER PAR LES
s ceux qui tenteraient de se révolter ou de
ser leurs compagnons à la révolte (3). »

yons ce qui se passait au débarquement : « Le
l'escadron de la gendarmerie s'était rendu à la
e avec une escorte nombreuse... Les prisonniers
té attachés deux à deux avec une chaînette fer-
à cadenas. A droite et à gauche était un gen-
e, la carabine chargée ; de chaque côté était
ement un cordon de troupes de ligne (4). »

ut-on savoir, maintenant, la manière dont les
les triomphants traitaient leurs prisonniers,
les cachots du château de Blaye : « Tous nos
rits, — dit M. Vergnes, ancien constituant, —
nt placés dans un caveau situé au-dessous de
des fossés et d'une humidité telle, que la paille

Quel cynisme ! Les violateurs de la loi donnant à ceux qui la
laient le nom d'*insurgés*, dont ils méritaient eux-mêmes
ication !

Les incitateurs de *la guerre civile*, en décembre, étaient ceux
ichiraient la Constitution à laquelle ils avaient juré serment
élité.

*Journal de Lot-et-Garonne*, numéro du 16 décembre 1851.

Même journal, numéro du 17 décembre 1851.

répandue sur le sol en était pourrie. En arrivant, ils restèrent vingt-quatre heures entières, abandonnés, sans lumière, sans nourriture, se tenant debout par la main et s'encourageant à mourir. Presque tous ceux qui étaient à Blaye en sortirent perclus de rhumatismes. Les habitants de la ville, instruits de la position des prisonniers, firent une souscription pour leur donner quelques matelas et des sabots. »

Preissac était l'un des aides les plus affolés du coupe-jarret de l'Elysée : — « Pour rétablir l'ordre à Villeneuve, appelez les troupes qui gardent la maison centrale d'Eysses (1). »

Si cet ordre avait était exécuté, plus de mille réclusionnaires auraient brisé les portes de la prison et promené dans les campagnes le vol et le meurtre.

Ce Preissac voulait aussi qu'on FUSILLAT les conseillers municipaux de Villeneuve : ils étaient républicains (2).

Liberté aux voleurs et aux assassins ! Mort aux défenseurs de la loi !

Ainsi se résument les deux ordres donnés par le préfet d'Agen au sous-préfet de Villeneuve.

Le commandant Bourrely rivalise bientôt de zèle homicide avec Preissac; lisons tous les arrêtés du Soudrille engalonné : « Tout individu qui sera pris les armes à la main SERA FUSILLÉ. Tout attroupement sera chargé sans sommation (3). — Je rappelle à tous les chefs de colonne mobile et aux commandants militaires l'ordre déjà donné de faire FUSILLER

(1) Dépêche du préfet Preissac au sous-préfet Vesine-Larue.

(2) Voir le *Journal de Lot-et-Garonne*, numéro du 10 décembre 1851.

(3) Arrêté du 8 décembre.

ır-le-champ, tout individu pris les armes à la ain (1). — Quiconque donnera asile aux coupables ›ursuivis ou favorisera leur fuite sera considéré ›mme complice, et, comme tel, traduit devant le ›nseil de guerre (2). »

Ambert, le colonel inquisiteur dont j'ai parlé, a ›nc trouvé un imitateur. Le crime est contagieux; ır, le même jour, dans un département voisin, le ›lonel de gendarmerie Pellagot renchérissait sur chef de bataillon Bourrely; il disait : « Toute per›nne qui donnera asile aux fugitifs du Lot, ou *qui ur portera secours* sera arrêtée et poursuivie comme ›mplice de l'insurrection (3). »

Allons ! allons ! colonels et commandants félons, ›ursuivez impitoyablement votre œuvre d'exterination. Mais n'oubliez pas ces paroles que votre aître, condamné par la cour des pairs quand il ıt pour la première fois violé les lois de son pays, ta prophétiquement à ses juges : « Il n'y rien de ›rpétuel en France. »

Non, en France rien ne se perpétue; — le crime rtout ne s'y acclimate pas. Votre règne de sang, au bénite et de boue est un horrible cauchemar ıe fera cesser un prochain réveil. Le Peuple, alors, Peuple souverain apostillera tous les comptes.

Dans le département de Lot-et-Garonne, Bonarte déchire sept cent quatre-vingt-seize familles; Lambessa il a fait une part de trois cent quatrengt-deux citoyens et de ONZE FEMMES ! A la Nièvre,

1) Proclamation du 27 décembre.
2) Arrêté du 29 décembre.
3) Arrêté du 23 décembre 1851.

Bonaparte avait enlevé déjà SOIXANTE MÈRES DE FAMILLE !

X. — Les démocrates du Gers ont tenu ce qu'ils promettaient : Auch, Mirande, Vic-Fezensac engagèrent héroïquement une lutte dont les départements voisins pouvaient, en tenant aussi leurs engagements, favoriser le succès.

Le lecteur a remarqué, sans doute, que tous les départements où l'insurrection éclata se rattachaient aux départements limitrophes par les liens d'une solidarité consentie. L'action devait être commune et spontanée. Or, l'hésitation et la pusillanimité rompirent cet engagement; et ceux qui, fidèles à leur promesse et à l'honneur, prirent les armes dans l'espoir que les autres n'y failliraient pas, se trouvèrent abandonnés à l'heure du péril.

Des mouvements partiels eussent été impolitiques; sacrifier des hommes de cœur, sans but entrevu, sans espoir de succès, est une faute, une témérité criminelle.

Il ne faut pas que cette accusation pèse sur les départements qui, victimes héroïques d'un devoir rempli, ont le droit d'attribuer leur défaite glorieuse à l'isolement imprévu de leurs efforts.

L'histoire infligera un blâme sévère à ceux qui, par égoïsme ou par crainte, causèrent un avortement fatal. Avant de se lier par une promesse dont la désertion compromettrait la vie d'une foule d'hommes, et, — ce qui est plus grave encore, — le succès d'une cause sainte, on doit s'interroger, se connaître, s'exagérer même le péril d'une entreprise ; alors, au plus vague sentiment du doute de soi-même, on fait taire son amour-propre, et on se retire ; c'est une

retraite honorable, que la sagesse conseille et que la conscience exige.

Au premier appel, tous les démocrates du Gers se déclarèrent pour la Révolution ; je voudrais citer leurs noms à côté du nom de Benjamin Gastineau, rédacteur en chef de la *Voix du Peuple* ; Gastineau, — cœur jeune et vaillant, — partage, à Mers-el-Kébir, le martyre de ses amis que de gros bataillons n'empêchèrent pas d'ouvrir un combat inégal ; sur le livre d'or de la démocratie, — tous ceux qui formèrent, en décembre, le bataillon sacré du devoir et du droit, seront inscrits un jour ; je regrette de ne les point connaître ; j'eusse été fier de les nommer.

XI. — Rien ne troubla le calme profond des *Pyrénées-Orientales* ; cependant, le préfet Dulimbert et le préfet Rambaud ont réduit à la misère et au désespoir la population de ce département ; la Terreur bonapartiste a ruiné, transporté, expulsé ou tué plus de neuf cents personnes.

Trois cent quatre-vingt-dix citoyens, envoyés à Lambessa, laissent près de quinze cents orphelins sans abri.

Je laisse parler un témoin oculaire :

« Vers le commencement de mars, on vient à la prison de Perpignan annoncer à douze détenus qu'ils sont libres. Les onze premiers sortent ; le douzième, que cette nouvelle prend à l'improviste, demande à rentrer pour prendre des souliers, parce qu'il n'a que des sabots aux pieds.

» En revenant à la grille, il la trouve fermée ; il dit qu'il est libre, qu'il a seulement demandé cinq minutes pour aller chercher ses souliers et toucher

la main à ses camarades. On en réfère au préfet qui s'écrie : « Comment, les prisonniers sont *ses camarades !* Eh bien, alors, qu'il reste avec eux ! »

» Au moment où une dame d'Arles-sur-Tech, Mme Battle, est emmenée en prison, la nièce de sa cuisinière, charmante jeune fille, demande aux gendarmes la permission d'accompagner la pauvre détenue. Elle reste huit jours à Perpignan avec Mme Battle, puis, elle retourne à Arles. Elle apprend, en arrivant, que le préfet a fait fermer l'auberge que tenait sa mère et qui l'aidait à élever ses six enfants.

» L'ordre du préfet était motivé sur ce que cette femme avait eu l'*infamie* de permettre à sa fille aînée de suivre Mme Battle en prison ! Le dévoûment du serviteur est réputé crime ; et de ce *crime* qui punit-on ? La mère de la *coupable !*

» Quand le préfet a désigné de nouveaux maires *bien sûrs*, il leur enjoint d'armer dans leur commune les paysans dont ils peuvent répondre. Ces paysans ont ordre de tirer sur toutes les personnes qui font mine de fuir ; ceci est assez vague pour que chacun de ces misérables puisse assouvir une haine particulière et être certain de la protection de l'autorité.

» M. Gineste, ex-capitaine de l'armée, habitant de Nefiac, tire, à Corneilla-de-la-Rivière, sur un charretier inoffensif, sous prétexte que cet homme *a l'air de fuir*. Ce malheureux est criblé de plomb et fort malade encore.

» M. Beringo, maire de Pia, celui-là même qui avait placé deux pistolets à côté de l'urne, lors de l'élection *libre* du président, et qui désignait du bout d'un pistolet un paquet de bulletins de *oui* à chaque paysan qui lui était amené par les gendarmes, — M. Beringo, il faut que ce nom soit répété pour qu'il se

ns la mémoire de tous, convoquait, chaque paysans sous prétexte de leur faire faire des ›s; on se rendait avec confiance à ces com- ›nts, et dès qu'on était à la mairie, M. Be- ıs expédiait à la citadelle de Perpignan.
léportations ont donné lieu à des scènes tes et bien terribles pour la conscience des eurs.
; mars, trois cent vingt prisonniers partent ent pour Port-Vendres où on doit les em- sur l'*Asmodée*. En sortant de la prison, ils t la *Marseillaise*, mais le général Rambaud : Misérables, si vous chantez, je vous fais ler. »
ste cortége se met en marche, à dix heures , et arrive, à deux heures et demie, à Port-

gnité, le calme des malheureux transportés t même la troupe chargée de les conduire.
ques parents, avertis à la hâte, accoururent er des provisions aux partants; la plupart rop tard à la prison, et tombent dans un ɔsespoir, les autres suivent le fatal convoi; ne permet à *personne* d'approcher du mem- famille, auquel on voudrait dire un adieu ›eut-être.
malheureuse mère parvient, cependant, à a haie des soldats et à se jeter dans les ɔn fils... Elle est immédiatement arrêtée et née avec la plus grande brutalité.
e, perruquier, lance 5 francs à son beau- ɔn emmène... Sur-le-champ, on dresse un rbal contre lui. Mme Cassanyes, belle-fille n conventionnel, a son mari et son fils en

prison. Elle tombe, évanouie, sur la grande ro
en reconnaissant son fils au milieu des transport
pendant vingt-quatre heures, on ne peut la rapp
à la vie.

» Adony, ancien tanneur, apprend qu'on emm
son fils à Lambessa ; il est frappé d'apoplexie,
meurt.

Mme Goyet-Lafontaine, femme d'un ancien c
taine de Miquelets sous l'empire, apprend que
mari vient d'être extrait de la prison et qu'il p
pour Lambessa... Elle tombe morte...»

Après avoir décrit ces atrocités prétoriennes
narrateur ajoute : « Hélas ! je suis loin d'avoir
tout ce que je sais, et plus loin encore de savoir t
ce qui s'est fait. Les cachots et la préfecture ont
leurs mystères. »

Ce n'est pas tout : on destinait à Cayenne soixa
citoyens d'une parfaite honorabilité (1) ; — c
soixante-deux sont expulsés du territoire français

XII. — Trente-deux départements avaient ess
de défendre la loi si outrageusement violée ;
furent mis en état de siége ; pour leur honneur,
les cite par ordre alphabétique : — Ain, Allier,
dêche, Aube, Aveyron, Basses-Alpes, Bas-Rh
Cher, Côte-d'Or, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Hau

(1) Parmi eux, on cite MM. Bonnet de Prades, propriétaire a
— Un instituteur d'Estagel, — Buig, homme d'une irréproch
probité, chef d'une famille nombreuse ; Pey de Céret, etc.

(2) Au nombre des exilés se trouvent : MM. Douffiagues, m
cin ; — Battle, — Rousseau, — Xatard, d'Arles-sur-Tesch,
priétaires ; — Conte, propriétaire, ex-juge de paix de son can
parent de la famille Arago ; — Paul Massot, chirurgien ; — Jos
Fabre, riche banquier ; — Picas, avocat, ex-constituant.

Vienne, Hérault, Gard, Gers, Gironde, Isère, Jura, Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Nièvre, Oise, Seine-Inférieure, Var, Vaucluse, Yonne.

Dans ces départements, les arrestations et les spoliations succédèrent aux meurtres ; les conseils de guerre et les commissions mixtes achevèrent l'œuvre que le sabre avait commencée.

Les noms des spoliateurs et des proscripteurs appartiennent à l'histoire ; les voici :

Ain. — Forestier, lieutenant de gendarmerie ; Favre-Gilly, président du tribunal de Bourg ; Jordan, président du tribunal de Belley ; Peyronnet, juge d'instruction.

Allier. — De Charnailles, préfet ; Faucheux, général de brigade ; Delesvaux, procureur ; d'Olivier, juge de paix. — Membres du conseil de guerre, qui ont condamné à mort sept défenseurs de la loi : de la Serre, lieutenant-colonel, président ; Puja de Lafidt, commissaire du gouvernement ; Pillard, chef d'escadron ; Desmé de Lisle, capitaine ; Casse, lieutenant ; Bernat, sous-lieutenant ; Brouton, sergent-major ; Fillaire, greffier ; Burtin, capitaine rapporteur.

Ardèche. — De Saussure, préfet ; Faivre, général de brigade ; Dhoudin, substitut ; Champanhet, vice-président du tribunal de Privas ; Valadier, juge d'instruction.

Aube. — Petit de Bantel, préfet ; Gautier de Laverderie, général de brigade ; Géry, procureur.

Aveyron. — Fluchaire, préfet ; de Sparre, général de brigade ; de Vérot, procureur.

BASSES-ALPES. — De Bouville, préfet ; Lemaire, général de brigade ; Prestat, procureur.

BAS-RHIN. — West, préfet ; Waldner-Freindenstein, général de division ; Alexandre, procureur.

CHER. — De Barral, préfet ; de Mortemart, général de division ; Corbin, procureur-général.

COTE D'OR. — Debry, préfet ; Gagnon, général de brigade ; Raoul-Duval, procureur-général.

DRÔME. — Ferlay, préfet ; Lapène, général de brigade ; Payan-Dumoulin, procureur.

EURE-ET-LOIR. — Grouchy, préfet ; Genreau, président du tribunal ; Perrin, procureur.

HAUTE-VIENNE. — Mentque, préfet ; Dufour-d'Antist, général de division ; Marnas, procureur-général.

HÉRAULT. — Durand Saint-Amand, préfet ; Rostolan, général de division ; Dessauret, procureur-général.

Commission militaire : — Dillon, chef d'escadron ; Siguemortes et Rambaux, capitaines.

Les colonels DUMONT et BEAUCHETET présidaient les conseils de guerre qui ont condamné à la peine de mort vingt défenseurs du Droit et de la Loi. Le commandant BOURRELY et le capitaine d'AUVERGNE étaient commissaires de ce tribunal de sang et réclamaient pour le bourreau les têtes des patriotes avec un acharnement qui rappelait celui des commissaires près les cours prévôtales de 1815.

GERS. — Lagarde, préfet ; Géraudon, général de brigade ; Saint-Luc-Courborrieu, procureur.

GIRONDE. — Haussmann, préfet ; Bourjolly, général de division ; Devienne, procureur-général.

ISÈRE. — Chapuis Montlaville, préfet ; Hugues, général de brigade ; Massot, procureur-général.

JURA. — Chambrun, préfet ; Charlier, lieutenant-colonel ; Jeannez, procureur.

LOIR-ET-CHER. — Chambaron, préfet ; Aucher, procureur.

LOIRET. — Dubessey, préfet ; Grand, général de division ; Leserrurier, procureur-général.

LOT. — Duhamel, préfet ; Pellagot, colonel de gendarmerie ; Lesueur de Pérez, procureur.

LOT-ET-GARONNE. — Preissac, préfet ; Tatareau, général de brigade ; Sorbier, procureur-général ; Sarramia, procureur.

NIÈVRE. — Petit-Lafosse, préfet ; Pellion, général de brigade ; Métairie, procureur ; Ponsard, secrétaire du préfet.

Le conseil de guerre qui releva l'échafaud politique dans ce département était présidé par le colonel MARTIMPREY.

OISE. — Randouin, préfet ; Mouchy (1) ; Pilhan de la Forest, procureur.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Romand, préfet ; Porion, chef de bataillon ; Noblesse, procureur.

SEINE. — Juges-pourvoyeurs des commissions de transportations : Broussais, Dupré-Lasalle, Brault, Ganneron, Desnoyers, Bonnefoy, Page de Maisonfort,

(1) Devenu sénateur.

Nacquard, Poux-Franklein, Treillard, Mongis, Croissant, Roussel, Brière-Valigny, Amédée Petit.

*Commissions des transportations* :

*Première* : Jouffroy, chef d'escadron ; Chépy et Régis, capitaines.

*Deuxième* : Bertrand, chef d'escadron ; de Brossard et Tronsens, capitaines.

*Troisième* : Couthaud, chef d'escadron ; de Saint-Sauveur et Bouvard, capitaines.

*Quatrième* : Massoni, chef d'escadron ; Rozier de Linage et Mercier, capitaines.

COMMISSION CENTRALE : Courson, colonel d'état-major ; Mazel de Goulot, lieutenant-colonel d'état-major ; Guillot, sous-intendant militaire ; Sénéca, directeur des affaires criminelles ; Conti, secrétaire-général du ministère de la justice ; Dupuis, chef de l'administration départementale ; Laisné, chef de comptabilité au ministère de l'intérieur ; Tonnet, directeur au ministère de la police ; Metetal, employé au même ministère.

Autour de ces exécuteurs rôdent, comme deux bêtes fauves craignant qu'une proie ne leur échappe, le juge HATTON et le général BERTRAND.

SEINE ET-OISE. — Arighi, préfet ; Guérin, procureur ; Jaime, commissaire central de police.

SEINE-INFÉRIEURE. — Ernest Leroy, préfet ; Gudin, général de brigade ; Daviel, procureur général.

VAR. — Pastoureau, préfet ; Levaillant, général de brigade ; Bigorie, procureur.

YONNE. — Ornano, préfet ; Cheffontaine, colonel ; Benoît, procureur.

A cette liste de militaires et de magistrats il manque les noms de ceux qui composèrent les commissions mixtes de l'Eure, du Gard, de la Loire et de Vaucluse; ils n'échapperont pas longtemps à la publicité qui les réclame.

Les décembriseurs étendirent leur rage homicide sur des départements qui, suivant l'expression de M. Granier, « *ne furent aucunement troublés* » (1).

Mais, on les soupçonnait, sans doute, de respectueuse sympathie pour la loi, et le bandit qui l'avait déchirée de ses mains sanglantes voulait que, surtout, la probité civique fut étouffée.

Voici les noms de ces départements et le tableau des commissions mixtes qui les ravagèrent :

ARDENNES. — Foy, préfet; Berryer, général de brigade; Berry, procureur.

ARIÉGE. — Edmond Didier, préfet; Herlingen, colonel; Colomb de Batinel, procureur.

AUDE. — Edmond Dugué, préfet; Gillan, général de brigade; Blaja, procureur.

BASSES-PYRÉNÉES. — Cambacérès et Fournier, préfets; Grammont, général de brigade; Moulon, procureur général.

BOUCHES DU RHÔNE. — De Suleau, préfet; Hecquet, général de division; Dubeux, procureur.

CALVADOS. — Pierre Leroy, préfet; Chanterie-Lafosse, général de brigade; Mabire, avocat général.

CANTAL. — Bourlon de Rouvre, préfet; Levet-Dumontal, procureur; Dubois, substitut.

(1) *Récit authentique des événements de Décembre*, page 42.

DEUX-SÈVRES. — Sainte-Croix, préfet ; Lyon, colonel ; Savary, procureur.

DORDOGNE. — Calvimont, préfet ; Poinsignon, général ; Thoulouze, procureur.

HAUTE-GARONNE. — Bret, préfet ; Reveux, général de division ; Dufresne, procureur général.

HAUTE-LOIRE. — Girard, *dit* de Villesaison, préfet ; Depannis, commandant du 3e bataillon du 18e de ligne ; Malbet, procureur.

HAUTE-MARNE. — Froidefond, préfet ; Gavaudan, capitaine ; Lerenchez, procureur.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Massy, préfet ; Morin, colonel ; Fourcade, substitut.

INDRE. — Berger, préfet ; Villers, colonel ; Protade-Martinet, procureur.

LANDES. — Jaubert, préfet ; Nepveu, chef de bataillon ; Dupeyre, procureur.

MAINE-ET-LOIRE. — Vallon, préfet ; d'Augel de Kleinfeld, général de brigade ; Valleton, procureur général.

MAYENNE. — Luçay, préfet ; Lamarque, chef de bataillon ; Grosbois, procureur.

MEURTHE. — Sivry, préfet ; Pouilloue Saint-Marc, général de brigade ; Garnier, avocat-général.

MEUSE. — Langlais, préfet ; Bisson, colonel du 29e de ligne ; Chadenet.

MOSELLE. — Malher, préfet ; Marcy-Monge, général de division ; Gérando, procureur-général.

NORD. — Besson, préfet; d'André, général de division ; Camescasse, procureur.

PAS DE-CALAIS. — Combes-Sieyès, préfet; Bois-le-Comte, général de division; Blondel et Pagard, procureurs.

PUY-DE-DÔME. — Crèvecœur, préfet ; Ballon, général de division ; Desèze, procureur-général; Burin-des-Rosiers, procureur de la République.

Dans l'arrondissement d'Issoire, deux magistrats se firent les pourvoyeurs de la transportation et de l'exil : le juge Levée-Malhet, dont voici les paroles : « Je voudrais que chaque républicain fut pendu à la porte de sa demeure pour servir de leçon à ses enfants, » et le procureur Imgarde de Leufemberg, l'un des plus violents suppôts de la terreur bonapartiste. C'est la République de 1848 qui avait mis ce Leufemberg à la tête du parquet d'Issoire ! !

PYRÉNÉES - ORIENTALES. — Pougeart - Dulimbert, préfet ; Rambaud, général de division ; Legrand procureur.

RHÔNE. — De Vincent, préfet; Mélinet, général; Gilardin, procureur général (1).

SARTHE. — Migneret, préfet; Duringer, colonel; Dubois, procureur.

SEINE-ET-MARNE. — Belurgey de Grandville, sous-

(1) Le préfet a siégé jusqu'à sa dernière heure dans le Sénat impérial. Le général fut, à une époque, investi du commandement des gardes nationales de la Seine. Le magistrat est aujourd'hui premier président de la cour de Paris. Tous gorgés de récompenses et de profits par l'homme du Deux-Décembre.

préfet de Meaux; Rilliet, général; Vieillot, président du tribunal civil; Ducreux, procureur.

TARN-ET-GARONNE. — Dufay-Launaguet, préfet; Bourjade, général de brigade; Gayral, procureur.

VIENNE. — Jeanin, préfet: de Montrond, colonel; Damey, procureur général.

VOSGES. — Depercy, préfet; Pouilloue Saint-Mars, déjà nommé dans la Meurthe; Bompart, procureur.

Le nombre des victimes que, dans tous les rangs de la société, faisaient ces décimateurs est incalculable : propriétaires grands et petits, avocats et avoués, agréés et huissiers, notaires et médecins, négociants et banquiers, architectes et géomètres, agents de change et manufacturiers, pharmaciens et professeurs, ingénieurs et entrepreneurs, commandants de gardes nationales et officiers en non activité, journalistes et instituteurs, membres de conseils généraux et anciens représentants, ouvriers de toutes professions et juges aux tribunaux de commerce tombaient indistinctement sous les coups brutaux de ces commissions prévôtales (1). Que de deuils et de ruines elles ont semés dans les familles livrées à leurs haines sans merci !

Au-dessus de ces exécuteurs d'honnêtes gens planent trois figures sinistres, celles des proconsuls que l'assassin-parjure envoya dans les départements pour y organiser le *succès du coup d'Etat*, c'est-à-dire pour y stimuler, par des promesses d'avancement, le zèle des proscripteurs ; ces trois délégués du coupe-jarret de Décembre avaient pris le titre de *commis-*

(1) Voir les *Tables de proscriptions*, par Pascal Duprat.

*saires extraordinaires ;* ils se nomment : CARLIER (1), JULES BERARD, — MAURICE DUVAL.

Tandis que la France halète sous le glaive de l'oppression, tandis que la hideuse misère y fauche, par milliers, les orphelins, les veuves et les vieillards, — une prostituée de bas étage, moderne Dubarry, trône à l'Elysée ; son *auguste* amant lui donne des châteaux avec l'or qu'il nous vole (2). Puis, ce Tibère, flétri par le vice, vieillissant avant l'âge, demande aux irritations de la débauche d'assoupir ses remords ardents et de réveiller ses sens blasés.

(1) L'Allier, le Cher, la Nièvre, l'Yonne, ont vu Carlier, toujours implacable, poussant les soldats au meurtre, menaçant de mort quiconque donnerait asile aux fugitifs ; il encourageait les atrocités du préfet Charnailles qui disait aux geôliers, en leur désignant les républicains enchaînés : « Ce sont des misérables qui ne valent pas la corde qui les pendra ; traitez-les comme tels. »

(2) Louis XIV faisait construire des châteaux pour ses maîtresses, M. Bonaparte en achète de tout meublés pour miss Howard. M. Béville, aide de camp, attaché à la maison de M. Bonaparte, vient de faire l'acquisition (au compte de ce dernier) d'une propriété située à Saint-Cloud. Cette propriété appartenait à M. le vicomte de Cazes, qui l'avait achetée de la duchesse d'Angoulême. M. Bonaparte a, par l'entremise de M. Béville, versé entre les mains du vendeur la somme de 300,000 francs, comme à-compte sur celle de un million six cent cinquante mille francs, qu'il doit payer pour le château de M. de Cazes.

# CHAPITRE DEUXIÈME

SOMMAIRE. Bonaparte et M. de Montalembert. — Nouvelles hypocrisies du tyran. — Ses proclamations. — Comment il défend la propriété et la famille. — Comment il protége les mœurs. — L'Élysée est le vrai temple de Vénus-Mylita. — Les habitués du lieu. — M. de Morny. — Le comédien Florival, le mouchard Leroy et le général Saint-Arnaud sont trois personnes en une. — Le général Magnan, les compagnies d'assurances militaires. — L'aventurier Fialin. — Le colonel Judas — Espinasse. — Le mensonge du 20 décembre. — Le vote affirmatif ou la vie ! — La complicité des Princes des prêtres. — L'œuvre de Dieu. — Portrait du haut Clergé. — La déesse Angerona. — Le parjure fait homme.

On a vu Louis Bonaparte coudre la peau du renard à celle du tigre : « J'ai une mission à remplir, disait-» il à M. de Montalembert, et j'irai jusqu'au bout ; » je tiens le glaive, d'une main ferme, et j'écraserai » la révolution ou je succomberai. »

Et le chef des jésuites de France, qui venait de recevoir le *Panthéon*, comme arrhes du marché conclu entre le Vatican et l'Élysée, ne dissimula point le projet de cette alliance : « Si elle nous rendait victorieux, — s'écria-t-il en répétant les sombres paroles du père Roothan, — nous écraserions, pour toujours, sous nos pieds, la mère et la fille : la Réforme et la Révolution ; le FEU les consumerait, et l'on jetterait les cendres aux quatre vents. (1) »

(1) Le père Roothan, aux jésuites de la conférence de Chiéri.

En attendant que la Révolution, secouant son dernier sommeil, brise cette ligue impuissante et détruise à jamais les funèbres bataillons qui s'organisent pour une impossible restauration de l'Autorité, suivons, d'un œil attentif, la nouvelle expérience de ce principe fatal. Ruse et férocité marchent de pair ; la lâcheté est leur compagne naturelle. A la suite des arrestations nocturnes les proclamations paraissent. Pour la première fois, Louis Bonaparte y parle de la République, et annonce qu'il veut la maintenir ; auteur de la loi du suffrage restreint, il ajoute qu'il vient rétablir le suffrage universel. Afin d'obtenir l'inaction du peuple il lui offre, comme appâts, les deux plus précieuses conquêtes de février. Le peuple, ignorant, irréfléchi, tombe dans le piége. La terreur commence ; le double jeu continue; Bonaparte va faire du faux socialisme pour retenir le Peuple dans une grossière erreur, comme il a fait de la fausse piété en donnant le Panthéon aux jésuites pour obtenir de l'Eglise l'absolution de ses crimes.

D'un autre côté, aux yeux de l'Europe, il excuse ses attentats en disant que le salut de la famille et celui de la propriété ont décidé sa conduite.

Il n'est pas un de ses actes qui ne démente cet audacieux mensonge. Et d'abord, il supprime la justice et lui substitue la terreur. Sur les ruines de tous les pouvoirs, une seule chose demeure : sa volonté.

Il déclare, aussitôt, la guerre à cette propriété dont il se proclame le sauveur : la mort des journaux entraîne la ruine des écrivains, des ouvriers et des actionnaires.

Le séquestre sur les biens de propriétaires qu'aucun acte régulier de procédure ne constitue accusés entraîne la ruine des familles ; le voleur de l'Élysée

porte la main sur le capital et sur les revenus. Dès le 18 décembre, il décrétait ces vols qualifiés ; les biens de dix-huit habitants de Moulins furent confisqués, « parce que, disait le général Eynard signataire de ce décret honteux, l'instruction COMMENCÉE ne laisse aucun doute sur la part que ces *individus* ont prise à l'insurrection. »

La dissolution des associations industrielles, la fermeture de plus de six mille hôtelleries ou cafés, la fixation d'un bref délai pour la vente des meubles et marchandises, aux enchères publiques, réduisent à la misère d'innombrables pères de famille ; le même coup frappe les négociants auxquels ces malheureux travailleurs se liaient par des engagements financiers.

La transportation ou l'expulsion de milliers de laboureurs et d'ouvriers de toutes les professions, coupables de fidélité aux lois confiées à leur patriotisme, laisse les champs sans culture, décime les ateliers, entrave le commerce, et livre à la faim des victimes sans nombre. Or, le travail n'est-il pas la plus légitime de toutes les propriétés ?

Le Mandrin de l'Élysée ne respecte aucune propriété ; il vole aux imprimeurs et aux maîtres de poste leurs brevets, — aux huissiers, aux avoués, aux notaires leurs offices ; et des magistrats consacrent ces spoliations : « Il y a des officiers ministériels dont toute la fortune est placée dans leur office, qui ont des enfants et qui ne vivent que du produit de cette propriété. On conçoit que, si le gouvernement révoque ou fait révoquer par des tribunaux prévaricateurs ces pères de familles, il les ruine complètement, eux et leurs enfants. Tranchons le mot, il vole les individus et les familles... Dans la

Sarthe ont été ainsi frappés MM. Fameau, *avoué*, — Aucerne, Desgranges, Leboul et Roussel, *notaires*, — Duplain et Lorgueilleux, *huissiers*, — Lacroix, *commissaire priseur*. On est étonné de trouver que, parmi les *brigands* frappés en décembre, il se rencontre, d'après un relevé publié récemment et peut-être encore incomplet, CENT SOIXANTE-SIX OFFICIERS MINISTÉRIELS, savoir : soixante-sept notaires, cinquante-huit avoués, trente-deux huissiers et neuf greffiers !.. Concluez. » (1)

Je regrette de ne point connaître les noms de tous les juges qui se déshonorèrent en consacrant ces vols ; je ne puis citer que MM. LECOUTEUX, président du tribunal du Mans, — le procureur général d'Angers VALLETON qui prit l'initiative de cette infamie, — PEYTAVIN, dans l'Hérault, — INGRAND, MAUGIN-DELAUBIÈRE et le procureur SAVARY qui composaient le tribunal de Chatellerault.

Ces magistrats spoliateurs auront à subir, un jour, comme leurs complices de toutes catégories, la responsabilité de leurs méfaits.

Si l'on veut juger de la protection que M. Bonaparte accorde A LA FAMILLE, il faut visiter ces chaumières nues où la douleur des mères se confond avec les cris des enfants sans pain, ces mansardes où, sur des haillons, se pressent, hâves et décharnées, les filles et les femmes dont Louis Bonaparte a fusillé, transporté, chassé les époux et les frères.

Quant à la pureté des mœurs, gardienne vigilante du bonheur des familles, — Bonaparte la protége, sans doute, et l'honore par son exemple ? Pénétrons dans le palais du dictateur, — mais, suivant le con-

(1) Lettre d'un avocat de Paris. La *Nation* de Bruxelles, 4 février.

seil d'un royaliste honnête. « *éloignons les enfants et les femmes ; éteignons les bougies.* » 1 — La pudeur y est inconnue, — les femmes qu'on y trouve la regardent comme un joug insupportable, une loi contre nature ; c'est le vrai temple de *Vénus-Milyta* ou celui de *Vénus-Paphienne* : des messalines de toutes lignées le peuplent. et y payent largement leur tribut à cette impure divinité ; les habitués de ces lieux ont les sens flétris par l'excès des jouissances ; ce spectacle rebute l'âme ; les uns sont des aventuriers, des bâtards, des entretenus, — les autres, des escrocs ou des concussionnaires.

Vous plaît-il de les connaître ? L'histoire de quelques-uns vous les fera juger tous : *Ab uno disce omnes.* Un étranger le disait avec raison : « C'est à Mabile, » c'est à Clichy, c'est dans les coulisses de l'Opéra, » c'est au sein des tripôts que l'amant de miss » Howard recrute naturellement son entourage. »

Ce M. de Morny qui, dans un décret, assimile les membres des sociétés secrètes aux repris de justice et confond les uns et les autres dans une même transportation, — cet homme est un bâtard de M. de Flahaut et de la reine Hortense ; il n'a pas de nom ; il a pris, je ne sais où, celui qu'il porte. Sans fortune, mais habitué aux mollesses d'une large existence, il se créait des ressources par des moyens que je vais dire : d'abord, il fréquenta les étrangers de distinction ; il les excitait, après de copieuses libations, aux fureurs du jeu, — et il se distingua, toujours, par l'intrépide bonheur de ses doigts habiles.

Il dut renoncer à un métier qui devenait dange-

(1) *La Voix mystérieuse.* Bruxelles 1852.

eux : un œil soupçonneux avait surpris la cause de ce bonheur devenu proverbial dans le monde du lansquenet.

Alors, M. de Morny vécut aux dépens de jeunes actrices qui l'entretenaient avec l'argent de leurs entreteneurs. M. de Morny a l'esprit subtil, gracieux, hardi jusqu'à l'insolence : ce sont des qualités auprès de certaines femmes.

Une circonstance étrange changea la situation de cet homme. C'était l'époque où le duc d'Orléans avait Mme L... pour maîtresse. La reine Marie-Amélie souffrait de cette liaison que sa haute moralité n'admettait pas. En outre, désirant marier son fils, elle craignait que cette intrigue ne mît un obstacle à son projet.

On n'ignorait pas la douleur et la crainte de l'ex-reine ; M. de Morny parut à des courtisans l'homme capable d'y mettre un terme ; ils lui firent voir les avantages qu'il trouverait dans ses assiduités auprès de Mme L... On lui offrit une somme qui lui permît de tenir le rang exigé par cette fréquentation nouvelle. La proposition sourit à notre aventurier qui entra résolument en campagne.

Mme Lehon ne lui résista pas longtemps : elle se servit de lui pour jouer à la Bourse ; il lui était facile d'y gagner : le duc et ses favoris révélaient à la belle dame les nouvelles politiques ; elle jouait presque à coup sûr.

M. de Morny gagna trois cents mille francs à ce trafic ; le volage, aussitôt, s'éloignant de sa maîtresse, reprend le chemin de ses coulisses et sa vie d'autrefois.

Mme Lehon, un jour, lui écrivit : « Monsieur, quand

» on ne s'aime plus, l'amitié ne peut-elle donc s
» céder à l'amour ? Revenez auprès de moi, comı
» un ami ; la somme que vous avez gagnée ne suı
» pas à un homme comme vous ; je veux que vo
» la tripliez. Je ne signe pas ces lignes : *votre aman*
» mais : *votre amie.*

A cet appât, M. de Morny cède. Le lendemai
dans une opération où Mme Lehon l'engage, il pe
ce qui lui restait des trois cents mille francs ; et,
soir, quand il revient, penaud, à l'hôtel des Cham
Elysées, sa spirituelle amie lui dit avec un mal
sourire : « Eh bien, monsieur l'infidèle, lequel
» nous deux est le plus fort ? Vous avez besoin d'ı
» tuteur ; désormais, vous ne me quitterez plı
» Ce pavillon, qui touche à mon hôtel, sera vot
» demeure, — et nous l'appellerons : *la niche*
» *Fidèle.* »

Depuis, Mme Lehon a su retenir dans *sa niche*
frère utérin et adultérin de M. Louis Bonaparte.

L'histoire du général Saint-Arnaud n'est pas moi
curieuse. Ce nom n'est pas le sien ; on verra qu'il
a souvent changé.

Sous celui de Leroy, il commença dans les gard
du corps sa carrière militaire ; pour des sottises
des vilenies, il en fut chassé. Il se fit comédien
joua le mélodrame sur les théâtres de la banlieu
alors, il s'appelait *Florival.* Ses dissipations et s
dettes le conduisirent à Sainte-Pélagie ; or, voi
l'anecdote qu'on m'a contée : « Florival connut, l
un certain baron P. dont la baronne figurait av
assez d'éclat parmi les dames aux camélias de cet
époque. La baronne venait voir son baron ; el
vit aussi Florival, et celui-ci, dont vous savez l'e

rit de ressources, obtint d'elle de venir plus souvent.

« Cependant, malgré les charmes de cette prison le baron P. s'y ennuyait et remuait ciel et terre pour en sortir. Il avait chargé sa femme de visiter d'anciens amis, de les intéresser à son sort et de recueillir la somme nécessaire à son élargissement. Elle y parvint. A ce moment, l'histoire s'obscurcit. Que se passa-t-il dans le cœur de la baronne ? Par quelle erreur singulière alla-t-elle désintéresser d'autres créanciers que ceux de son mari ? On l'ignore. Mais toujours est-il que, quelques jours après, le baron P. restait en prison, tandis que Florival en franchissait les grilles, heureux et libre. »

En 1830, *Florival* le comédien redevint *Leroy* le militaire ; le maréchal Bugeaud le chargea d'espionner, à Blaye, la duchesse de Berry ; *Leroy* s'avilit consciencieusement dans cet office.

En Afrique, le général Rulhière arracha au déshonneur le capitaine *Leroy* : il s'agissait de concussion. Ce fait explique la lettre suivante, écrite le 3 décembre : « En 1833, le général Rulhière a refusé de briser » l'épée du capitaine *Leroy Saint-Arnaud*, ne voulant » pas le déshonorer ; en 1851, le ministre de la » guerre Leroy Saint-Arnaud, ne pouvant déshonorer le général Rulhière, a brisé son épée. »

Cependant M. Leroy, devenu général, continuait sa vie de désordres ; ses dettes étaient énormes lorsque L. Bonaparte l'acheta. Dans ce comédien, cet espion, ce concussionnaire, il devinait un complice, un instrument, « un homme précieux, bon à toutes les besognes, et prêt à courir toutes les chances. »

Le marché fut aisément conclu.

Entre le maître et le valet, l'entente cordiale n
régna pas toujours. Le 10 février, L. Bonapar
ordonnait à son ministre de signer la mise en retra
d'emploi de cent trente officiers de l'armée.

Leroy s'y refuse ; le président menace : « Sign
ou quittez le ministère. »

— » Je ne le quitterai pas. A fripon, fripon et dem
Je n'ai pas commis la faute de mes collègues ; j'
gardé les ordres écrits que vous m'avez donnés,
1er décembre au soir ; je m'en servirai ; avec eu
je crois que vous êtes plus entre mes mains que
ne suis dans les vôtres. »

Bonaparte n'insista plus ; froidement et patien
ment vindicatif, il médite, sans doute, quelque pe
fidie contre son prévoyant complice.

L'un de ces ordres, écrits de la main du parjur
enjoignait « de tuer quiconque résisterait à un
arrestation ; l'autre, — dans le cas où la lutte tou
nerait mal, — de se retirer dans les forts et de bom
barder Paris. »

C'est ainsi que Néron protégeait *la propriété* d
Romains.

— Le commandant en chef de l'armée de Paris n
vaut pas mieux que son chef de file ; sa moralité
déduira du fait suivant :

Le général Magnan commandait le départeme
du Nord ; là, il avait secrètement conclu un marc
honteux avec plusieurs compagnies d'assuranc
militaires : le général admettait, moyennant partag
des bénéfices, des remplaçants en dehors des cond
tions de taille et de vigueur exigées ; on obtena
leur engagement à des prix avantageux. Magna
était dévoré de besoins ; les compagnies lui payaien

d'avance, la somme qui lui revenait sur la totalité des affaires provenant de la classe de l'année ; mais, comme on se défiait du général, on exigeait, en échange, des valeurs d'un chiffre égal à celui des avances faites ; on restituait ces valeurs à mesure que les remplaçants étaient agréés.

L'une de ces compagnies tombe en faillite ; les livres, examinés par le juge commissaire, font foi des sommes que Magnan a reçues, — et des billets, signés de lui, figurent à l'actif. On comprend aisément quelle peut être la nature de ces rapports commerciaux entre le général et la compagnie.

Magnan est sommé d'avoir à rembourser, dans les vingt-quatre heures, la valeur des billets ; il proteste, résiste, jure ; puis, voyant que l'impudence et la prière sont inutiles, il court chez M. de Tencé, dont le fils était au service de la Belgique ; il le supplie de lui venir en aide, et lui engage son mobilier somptueux en garantie de dix mille francs obtenus à force de supplications.

Un jour, M. de Tencé apprend que le général a quitté Lille ; il accourt, exhibe son titre et réclame ses meubles ; hélas ! un tapissier déménageait *l'apparente* opulence de Magnan ; le loueur des meubles reprenait son bien.

M. de Tencé fils arrive à Paris, sur les traces du général, rédige un mémoire où sont exposés tous les faits, en apporte une copie à Magnan, et lui déclare que, si dans les quarante-huit heures les dix mille francs ne sont pas restitués, ce mémoire sera publié.

La restitution eut lieu.

On parlait alors d'un général qui avait surpris sa

fille et le duc de Nemours dans une attitude dé
sive ; l'affaire s'ébruita, mais elle fut étouffée.

Entre cette histoire, où le duc de Nemours jou
principal rôle, et la rapide trouvaille des dix m
francs destinés à rembourser M. de Tencé, n'y a
pas une intime corrélation ?

— Les aventures du ministre Ducos et de ses t
femmes n'ont pas leur place dans cet ouvrage.

— Parlerai-je du général R. de B..., — des
quante mille francs volés à Mascara, et dont
partie fut donnée à une jeune Piémontaise qu'il a
rendue mère ?

— Remuerai-je tout ce qui grouille dans la
obscure de l'aventurier Fialin ? Avant le 2 décem
à ceux qui redoutaient le bouleversement de la
ciété, dans le cas où son maître s'engagerait c
la périlleuse voie des coups d'Etat, cet énerg
défenseur de la propriété répondait gaîment : «
nous importe, nous n'avons pas, nous autres,
châteaux à perdre, et nous pouvons en gagner ! (

Voilà le but du coup d'Etat :

— Ce fut, on s'en souvient, le colonel Espin
du 42e de ligne, qui, dans la nuit du 1er au 2
cembre, envahit le palais de l'Assemblée législa
et y arrêta les questeurs. A l'arrestation du gén
Leflô se rattache une particularité curieuse : Le
lonel Espinasse était reçu, comme un ami, dan
famille du général ; quelques jours avant le c
d'Etat, M. Espinasse, s'adressant à M. Leflô, di
avec un air d'intérêt et d'inquiétude : « Génér

(1) M. Fialin de Persigny a, en effet, gagné Chamarande.

M. Bonaparte exécute ses projets contre l'Assemblée, vous êtes-vous ménagé le moyen d'échapper à ceux qui viendraient pour vous arrêter? »

M. Leflô prit, en souriant, la main de *son ami* le colonel, et le conduisit vers une porte ignorée : « Certes, fit M. Espinasse, nul ne soupçonnerait cette issue. » Le 2 décembre, quand le général Leflô voulut gagner la porte secrète, il la trouva gardée par des soldats de M. Espinasse.

— « Colonel, lui dit M. Leflô en l'apercevant, vous faites-là un joli métier ! »

— « Filez, filez, monsieur, » répondit le colonel félon. Le Judas en épaulettes portait, sous son habit, le prix de la trahison, que M. Fialin venait de lui compter.

Le colonel, assez abject pour faire servir le plus beau sentiment de l'âme au succès d'une trahison, méritait bien d'être choisi pour visiter et insulter les républicains de nos provinces.

Dix-sept jours avant le 2 décembre, ce colonel déloyal écrivait au duc d'Aumale une lettre où débordaient le dévoûment le plus absolu à la famille d'Orléans, et le mépris le plus profond « *pour ce misérable aventurier de Bonaparte.* »

Certes, un publiciste a merveilleusement exprimé l'embarras que j'éprouve à continuer mon récit : « Je » ne sais, dit-il, en quels termes honnêtes vous par- » ler de ces ramas d'escrocs, de courtisans, de spa- » dassins, de bâtards, de libertins, qui marchent à » la tête de ce cortége officiel, et prennent partout » le pas, même à l'église (1). »

(1) *La Voix mystérieuse.*

Car ils vont à l'église ces pieux bandits ; ils y v
rendre grâces à Dieu du succès de leurs forfaitu
et le prêtre les bénit : l'Eglise romaine absout qu
paie.

Or, M. Bonaparte est généreux pour elle ; il
crète que l'anniversaire du *quinze août* est la se
fête nationale. Un journal élyséen nous a révélé l
tention dévote de l'amant de miss Howard : «
» 15 août, — dit-il, — coïncide avec la fête d
» reine des cieux, sous le patronage de laquel
» place, en quelque sorte aussi, la FRANCE tout
» tière. »

Arrière, tartuffes ignobles ! Vos actes sont lâc
comme vos paroles : la France, au nom de laqu
vous parlez, n'a point légitimé votre usurpati
elle n'a point justifié vos crimes. La France n'a
été consultée : le scrutin du 20 décembre est un
minable mensonge.

A l'époque où le premier Bonaparte, prétenda
l'empire, feignait, comme vous, de consulter le Peu
une gravure résuma la situation du pays : — «
chaînes, des canons, des épées et des instrument
supplice défendaient l'approche du registre
NON. »

Au 20 décembre, la terreur était pire.

A Paris et dans les provinces, trois mille citoy
venaient d'être assassinés par les chasseurs d'h
mes, — plus de cent mille attendaient, au fond
cachots, la transportation, l'exil ou la mort
l'état de siége et les commissions mixtes étendai

(1) Le 14 décembre, à Mazas, on fusillait encore des pri
niers ; dans les forts, les assassinats se prolongèrent.

partout leurs inflexibles rigueurs ; la liberté, la vie les citoyens appartenaient aux conjurés triomphants; — le soldat et le mouchard en disposaient à leur gré ; la voix de la presse, étouffée comme celle de la ribune et de la rue, ne pouvait donner le plus timide avis; enfin, sur les urnes des yeux menaçants veillaient.

A Champigny, près Saint-Maur, les bonapartistes avaient déclaré que celui qui voterait négativement ne *coucherait pas dans son lit.*

Les casemates se peuplèrent de citoyens qui avaient hasardé le conseil de voter *non*, ou qui s'étaient vantés d'un vote négatif.

A propos « d'*individus* » distribuant des bulletins portant le mot *non*, la *Patrie* avoue que « des agents de l'autorité ont arrêté les porteurs de ces bulletins (1). »

A Douai, M. Ernest Guillaumin, propriétaire, est attaché avec des menottes et traîné en prison pour avoir distribué des bulletins négatifs.

Les gendarmes de Valenciennes appréhendent au corps et emprisonnent M. Parent, suppléant du juge de paix de Bouchain, « sous la prévention d'avoir » excité des habitants d'Avesne-le-Sec à voter *non.* »

On lit dans l'*Union de la Haute-Marne* : « M. Saupique, avocat à Saint-Dizier, vient d'être arrêté à » Vassye Il est accusé d'avoir distribué des bulle» tins négatifs et d'avoir cherché à influencer l'é» lection. »

Au Hâvre, à la douane, on rangea les ouvriers sur deux lignes; chacun d'eux recevait un bulletin affir-

(1) Numéro du 23 décembre 1851.

matif; des urnes traversaient les rangs et recueillaient ces votes libres.

Dans le Bas-Rhin, pendant les jours qui précédaient l'élection, les brigades de gendarmerie se transportaient dans les communes. Le brigadier, à son de caisse, réunissait les habitants devant l'église; et là, il signifiait aux gardes forestiers qu'ils eussent à surveiller le colportage des bulletins de vote; « Il leur était enjoint d'arrêter tout individu porteur de bulletins *non*, et en cas de résistance, on les autorisait *à lui loger une balle dans le corps.* »

Le préfet des Deux-Sèvres terminait une impudente proclamation par cette menace : « *Oui*, C'EST LA VIE; *non*, C'EST LA MORT PAR LE SUICIDE. *Voilà l'alternative.* CHOISISSEZ. »

Aux électeurs mis partout sous la gueule des canons, on criait : *Le vote affirmatif ou la vie!*

Les orléanistes, qui, sous la présidence, s'étaient faits les alliés de M. Bonaparte dépeignent ainsi le terrorisme organisé pendant le vote : « Du côté du » gouvernement, une véritable avalanche de jour» naux, d'écrits, de proclamations, de circulaires, » envoyés gratuitement dans toutes les communes, » affichés sur tous les murs, répandus dans toutes » les maisons par les agents de l'autorité publique; » du côté de la nation, point de journaux, point » d'écrits, point de placards qui pussent contredire » les placards, les écrits, les journaux du gouverne» ment. — Du côté du gouvernement, une armée de » fonctionnaires grands et petits, parcourant les vil» lages, haranguant les populations, vantant le » grand acte du Deux-Décembre, portant aux nues » Louis-Napoléon Bonaparte, déclarant que la guerre » civile, l'anarchie, la terreur seraient la conséquence

» d'un vote négatif, menaçant des châtiments les » plus sévères ceux qui se permettraient de voter » *non;* — du côté de la nation, pas une voix qui peut » conseiller. — Du côté du gouvernement, ordre » impérieux aux maires, aux commissaires de police, » aux gardes champêtres de distribuer à profusion » les bulletins affirmatifs; — du côté de la nation, im- » possibilité matérielle d'avoir des bulletins négatifs. » Récapitulons : Une question posée artificieusement » de manière à ce qu'une réponse négative fut à peu » près impossible;

» Les journaux silencieux ou forcés de publier » tout ce qu'il plaisait à l'autorité ;

» Aucun moyen, ni par la parole, ni par la presse, » ni dans des réunions publiques, ni dans des réu- » nions particulières, d'éclairer le pays, de rétablir » la vérité, de réfuter les mensonges et les calom- » nies du gouvernement;

» L'obligation, pour ceux qui voulaient déposer » un vote négatif, d'écrire d'avance leur bulletin, » tandis que les bulletins affirmatifs étaient distri- » bués à domicile, sur la place publique, dans l'in- » térieur même des sections ;

» Enfin, une VÉRITABLE TERREUR organisée systé- » matiquement, dans le but manifeste d'arracher au » pays un vote contraire à sa véritable opinion.

» Voilà le triomphe du 20 décembre (1). »

Le *Bulletin* aurait dû ajouter qu'à ce triomphe concoururent activement LES PRINCES DES PRÊTRES.

L'évêque de Chartres, M. REGNAULT, écrivait à ses curés : « Entraînés par vos propres vues, et plus en-

(1) *Bulletin* publié à Bruxelles, p. 44 et 48.

core par l'amour de la patrie, dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple. Vous signerez oui, je n'en doute pas. »

M. Rilly, évêque de Châlons, après avoir dit que son collègue de Chartres n'a fait *qu'exprimer la pensée de tous les gens de bien et* DE TOUS LES ÉVÊQUES, ajoute : « Dieu est AVEC M. LE PRÉSIDENT ! Cette raison suffit » pour que nous nous fassions un devoir D'ÊTRE TOUS » A LUI. »

Et *tous* les métrophores, en effet, font une levée générale de crosses en faveur de l'assassin-parjure ; écoutez-les :

M. Salinis, évêque d'Amiens, a la parole : « La » France cherchait ; elle a trouvé un homme qui a » protégé son existence ; *elle s'est* DONNÉE A LUI. »

C'est le tour de M. Sibour, archevêque de Paris ; témoin des massacres et des assassinats qui ont ensanglanté sa métropole, ce vil adulateur du meurtrier triomphant a osé dire : « L'homme que Dieu te» nait en réserve a paru ; jamais LE DOIGT DE DIEU » ne fut plus visible que dans les *événements* qui ont » amené ce *grand résultat.* Que le secours d'en Haut » descende avec grande abondance sur celui qui, » jusqu'ici, s'est montré si digne *de la grande mission* » qu'il a reçue ! »

Dans sa propagande électorale, M. Menjaud, évêque de Nancy, déclare que « les paroles de Louis-Napo» léon sont les plus belles qui soient jamais sorties » de la bouche d'un prince chrétien. »

Un peu plus tard, l'évêque de Fréjus, M. Wiccart, revêtira son plus beau pallium tissé de soie blanche et d'or pour dire au sanglant violateur de la foi

jurée : « Prince, l'ÉTERNEL vous a donné au monde » pour le sauver ; recevez nos hommages ; agréez » notre reconnaissance, et vivez ! »

Enviant sans doute la barrette rouge et une place au Sénat sur le banc des cardinaux où sont assis déjà MM. BONALD, DUPONT, DONNET, MATHIEU et MORLOT, un autre évêque dépassera dans ses flagorneries tous ces courtisans mitrés ; flattant les désirs secrets de l'ordonnateur des dragonnades de décembre, M. LYONNET, évêque de Saint-Flour, s'écriera en pleine chaire : « DIEU *a montré du doigt* Louis-Na-» poléon ; il l'avait *nommé d'avance* EMPEREUR. Oui, » mes très chers frères, Dieu l'a sacré d'avance *par* » *la bénédiction de ses pontifes et de ses prêtres ;* il *l'a* » *salué* et acclamé *lui-même*. Pourrait-on ne pas re-» connaître L'ÉLU DE DIEU ? »

L'évêque de Strasbourg, s'adressant à Dieu, le prie de bénir ce *prince magnanime.*

L'évêque de Nevers, au nom de son clergé, « salue dans Son Altesse, l'*instrument visible de la Providence.* »

L'évêque de Verviers encourage l'auteur de cette longue série de vols et de meurtres dans son œuvre surhumaine, « *et lui promet l'aide de Dieu.* »

L'évêque de Grenoble « continue à faire monter au ciel les vœux les plus ardents pour le *prince auguste* qui est l'appui, l'espérance et la gloire de la patrie. »

L'archevêque de Bordeaux, — comme son collègue de Saint-Flour, — prophétise l'empire.

L'évêque de Valence, rivalisant d'adulation avec les plus adulateurs, dit que « les acclamations du Peuple sauvé et reconnaissant appellent une couronne sur le front de Son Altesse. »

L'archevêque d'Avignon veut qu'on sache « qu'après le Deux-Décembre, il rendit grâces à Dieu de la mission donnée au prince par Dieu lui-même. »

Je pourrais multiplier ces citations impies, mais je les trouve résumées dans cette phrase du curé de Saint Nicolas, doyen du clergé de Paris : « Je suis » heureux, prince, de vous dire avec le prophète : » *L'œuvre* DE DIEU RÉUSSIRA QUAND MÊME. »

Ainsi, la boucherie qui fit de nos boulevards et de nos rues un vrai charnier, — la transportation et la proscription de ceux qu'on n'a pu tuer, tout cela est *l'œuvre de Dieu !*

A la jeune fille dont la mère tomba sous une balle prétorienne, — à la mère qui pleure son enfant jeté sur les pontons ou son mari sans asile et sans pain sous le ciel étranger, — aux foules désolées d'orphelins et de veuves réclamant ceux dont elles recevaient le pain quotidien, les évêques et les grands prêtres répondent : « Vos douleurs, vos deuils, vos larmes, vos misères sont L'ŒUVRE DE DIEU ! »

A la foi publique et à la conscience humaine révoltées contre les excès d'une trahison sans exemple, le haut clergé répond : « La révolution de la foi publique, l'insulte à la conscience humaine, la suppression du droit par la force, le mépris de l'honneur, sont L'ŒUVRE DE DIEU ! »

Les évêques et les grands prêtres romains auront-ils donc toujours le même DIEU, le DIEU *des croisades, des dragonnades et de l'inquisition*, — le DIEU *en l'honneur duquel ils ont répandu le sang* DE PLUS DE ONZE MILLIONS D'HOMMES ?

L'un de leurs Papes n'ordonna-t-il pas des prières et des réjouissances pour célébrer la vaste hécatombe de la Saint-Barthélemy ?

Après avoir proclamé ŒUVRE DE DIEU l'égorgement des huguenots, peuvent-ils refuser ce nom à l'égorgement des démocrates ?

Du reste les prêtres *saliens* disaient aussi que les débauches de Néron et l'immolation des chrétiens étaient L'ŒUVRE DE DIEU.

Le DIEU des princes des prêtres fut toujours, sous des noms différents, le même DIEU, — c'est-à-dire : *un tyran cruel et tout-puissant* au nom duquel on menace, on effraie, on subjugue les ignorants et les faibles.

En vérité, ces gens-là mentent quand ils se disent les apôtres de Christ, — ils n'en sont que les blasphémateurs ; chacun de leurs actes outrage sa douce morale ; ils le recrucifieraient, eux-mêmes, s'il pouvait renaître.

Tout ce qui triomphe, — crime ou vertu, — le haut clergé le bénit.

Je terminerai cette digression douloureuse mais nécessaire, en reproduisant le fidèle portrait qu'un de nos écrivains les plus honorés a fait du haut clergé :
« Prudent, soigneux de ses intérêts avant tout, il
» donne ses faveurs à tous les vainqueurs : en 1804,
» au traître blémissant du dix-huit brumaire ; en
» 1815, aux alliés ; en 1823, à la guerre d'Espagne ;
» en 1830, à Louis-Philippe ; en 1848, à la Républi-
» que ; en 1851, à la société secrète de l'Élysée. Il
» bénit le Deux-Décembre comme il bénirait le Cho-
» léra, si le Choléra allait à la messe et augmentait
» le budget des cultes Il se range, aujourd'hui, du
» côté d'une force malfaisante qui s'engage à lui
» rendre une suprématie dont il est insatiable et
» qu'il regrettait, depuis vingt années..... Le haut
» clergé s'inquiète peu des injures pourvu qu'il satis-

» fasse ses ambitions. Il laisserait volontiers Pie IX aux
» mains de la garde municipale, comme il laissa
» Pie VII aux mains des gendarmes, pourvu qu'on
» lui donnât, en retour, quelques lumières à étein-
» dre. La dignité de l'Eglise c'est quelque chose
» assurément, mais le gouvernement rendu aux jé-
» suites, voilà la grande affaire ! C'est avec le pou-
» voir temporel et non avec la dignité de l'Eglise
» que la grande congrégation gouverne le monde et
» l'exploite. — La coterie bonapartiste, de son côté,
» sait aussi très bien à quoi s'en tenir sur le zèle
» des évêques. » (1)

Aussi, fit-elle, par des dons et par des promesses, concourir le zèle des prélats au succès du vote frauduleux qui suivit le coup d'État.

Aux fraudes violentes de ce vote succédèrent les fraudes mystérieuses du dépouillement des urnes; nul n'ignore que, dans plusieurs communes, le nombre des bulletins a dépassé le nombre des électeurs inscrits.

« D'abord, dans les sections, on n'était point admis à circuler autour des scrutateurs, et le moindre signe de défiance eut été un motif d'arrestation. Ensuite, aux chefs-lieux de département, les préfets, assistés de quelques affidés, ne travaillaient qu'à huis-clos. — Un curé des environs de Paris disait naïvement à une dame, devant un Belge qui nous l'a raconté : « Notre
» commune a voté à l'unanimité ; ça lui fait beau-
» coup d'honneur, mais on crie un peu, parce qu'il
» y a des républicains qui ont dû voter contre. C'est

(1) *Le gouvernement du Deux-Décembre*, par V. Schœlcher, pages 329 et 330.

» une maladresse ; ont aurait dû laisser quelques
» *non.* » (1)

Un Anglais a écrit : « J'ai eu, au sujet du recensement des votes, un entretien avec l'un des marchands les plus considérables du Palais-Royal. Il me dit : « Voulez-vous un exemple des fraudes qui se sont produites ? Dans ma section, quarante amis ont voté *non*, comme moi ; j'en ai une certitude absolue, chacun d'eux me l'ayant affirmé en particulier. Eh ! bien, les scrutateurs déclarèrent que, dans toute la section, il n'avait été émis que deux bulletins négatifs (2). »

Sur tous les points de la France saignante et violée, la force brutale et le mensonge se substituaient à la vérité.

Un exemple démontrera les efforts de l'oppression qui voulait assurer, à tout prix, le triomphe de ses violences en comprimant la vérité : M. Suchet d'Albuféra se présente chez M. de Morny, et proteste contre sa nomination de membre de la commission consultative. — « Nous avons besoin de votre nom, pour le moment, répond le ministre avec une flegmatique impudence ; dans quelques jours nous vous le rendrons. » — « J'écrirai à mes amis des départements, pour dire la vérité. » — « Oh ! vous pouvez écrire, réplique M. de Morny, vos lettres ne parviendront pas. »

A Rome, autrefois, l'un des jours du mois de décembre était consacré à *Angerona*, divinité du silence. Le culte de cette déesse à la bouche liée et scellée faisait allusion à un nom qu'il n'était point permis

(1) V. Schœlcher, *Le gouvernement du Deux-Décembre*, page 433.
(2) *Times*, numéro du 2 janvier 1852.

de prononcer. Eh bien ! en France. il n'est pas seul des jours de l'année qui ne ressemble à c d'Anyerona ; au milieu d'un silence morne, le de tisme essaye de fonder son ténébreux empire : il interdit aux Français de prononcer un nom, c de : Liberté.

Ce pouvoir odieux n'a pour appui que la cor tion et le mensonge ; il ne s'affermira pas.

On ne respectera pas les lois d'un homme qui leva en déchirant celles qu'il avait jurées.

Le dilapidateur des fonds publics, le tyran qui digue l'or à ses maîtresses et à ses condottieri ( les services appartiennent au plus offrant ench seur, ne ramènera jamais l'ordre et l'économie d les finances.

Le chef qui s'entoure de lieutenants félons, de prédateurs flétris, de débauchés insolvables, fontionnaires et de journalistes valets de tou partis, ne peut compter sur le serment de pa hommes.

Car ce traître à la foi publique a poussé le cyni jusqu'à exiger un serment, — lui, le parjure homme !

Espérait-il que de nombreuses prévarications ceraient la sienne ? Ignore-t-il donc que le pré cateur « traîne éternellement avec lui l'indélé marque du décri public ? »

Rien n'effacera la tache de sang au front de l'u pateur ; rien n'effacera la tache de boue au fron parjure !

---

# CHAPITRE TROISIÈME

SOMMAIRE : La vérité sera peut-être démentie. — Parallèles entre César, Tibère, Néron et M. Bonaparte. — La fédération de la croix et des baïonnettes. — M. Bonaparte dans son île de Caprée. — L'échafaud politique relevé. — Les défenseurs de la loi sont guillotinés ; le soldat se fait le valet du bourreau. — L'oncle et le magicien de la rue Planche-Mibray. — Les promenades solitaires des Bonaparte. — L'horoscope de l'amant de miss Howard ; funestes présages. — Le tyran de Samos, son émeraude et son supplice ; Denys le jeune et sa chute. — Les ombres sanglantes. — Fières protestations. — Lettres de deux soldats. — Devoirs des républicains. — La Révolution, la République et le Socialisme. — Le succès est pour ceux qui le poursuivent, il n'est jamais pour ceux qui l'attendent.

Quoique je n'avance rien de hasardé, — les complices de M. L. Bonaparte démentiront peut-être l'exactitude de mes affirmations : se débattre, avec des injures, contre l'accusation la mieux précisée, — nier, avec effronterie, des crimes dont l'évidence éclate, — ce fut toujours la dernière ressource des scélérats.

Sans me préoccuper de leurs démentis et de leurs injures qui seront contre eux un témoignage de plus, — je dresserai, paisiblement et résolûment, jusqu'au bout, mon acte d'accusation indiscutable comme un fait, impitoyable comme la vérité (1).

Ces jours de bassesses, de vices adroits et d'infa-

(1) Avec une extrême sévérité, j'ai recueilli des témoignages directs, et je n'ai cité que des faits contrôlés par de nombreuses et incontestables assertions.

mies sans nom fourniront à notre histoire ses pages les plus honteuses. M. L. Bonaparte a servilement copié César, Tibère et Néron dans leurs attentats pour affermir sa domination.

Quelques rapprochements à ce sujet ne seront point inutiles: je laisse parler, ici, les historiens :
« Ayant gagné les soldats par ses largesses, César
» parut se contenter de la dignité de consul; on le
» vit s'enhardir et attirer insensiblement à lui tous
» les pouvoirs, ceux du sénat, des magistrats, des
» lois. Depuis le bouleversement de la constitution,
» il ne restait plus de traces des anciennes mœurs.
» L'homme auquel on venait d'abandonner la dicta-
» ture pour dix ans, disposa, seul, désormais, de
» toutes les magistratures et de tous les honneurs (1).
» — Au jour des comices, César faisait circuler,
» dans les tribus, de petits bulletins pour recomman-
» der ses candidats (2). Il convoquait les comices
» pour *faire élire*, C'est le terme, puisque lui seul
» avait le droit de faire élire. Une fois, afin d'assurer
» l'élection de ses deux créatures, il manda en Sicile
» les deux compétiteurs, Lépidus et Silanus; il leur
» défendit de se montrer aux comices (3). »

Changeons les dates, — transportons-nous de la Rome de César au Paris de M. Bonaparte, et ces lignes seront écrites pour notre époque avilie. L'analogie des deux despotismes se retrouve jusque dans les moindres détails : M. L. Bonaparte, VOULANT AVOIR SEUL LE DROIT DE FAIRE ÉLIRE, a exclu des

(1) Tacite. *Annales*.
(2) Suétone. *Cesar*.
(3) Dion.

comices les compétiteurs qui gênaient ses candidats : M. de Gasté, ingénieur en chef du port de Brest, s'était présenté aux électeurs du Finistère : aussitôt un ordre dictatorial chasse de Brest M. de Gasté, et l'interne à Rochefort ou à Lorient.

A Paris, M. Croce-Spinelli pose sa candidature indépendante : sur-le-champ, M. Croce-Spinelli est expulsé du territoire français.

Sous Tibère, « il n'était aucun abri contre la rage » des délateurs, chaque jour plus cruelle et plus im» placable. Les femmes mêmes n'échappèrent point » au danger (1). » M. L. Bonaparte a jeté des femmes dans ses prisons ; il en a transporté dans nos colonies.

Séjan, favori de Tibère, se livrait, comme son maître, à l'assouvissement de ses passions : on récompensait les complaisances, on menaçait en cas de refus (2). » Le favori de M. Bonaparte veut aussi *récompenser les complaisances*. La situation d'une femme sollicitant la liberté d'un prisonnier républicain promet un charme nouveau à des passions lassées de beautés faciles. On demandait à M. de Persigny une audience pour la femme d'un détenu du *Duguesclin*. Après avoir un instant refusé, le ministre s'écrie : « Voyons, *cette femme est-elle jeune? est-elle jolie?* »

« Néron, pour flatter le Peuple, feignit de vouloir » supprimer les droits d'entrée ; mais il permit qu'on » arrêtât ce zèle, tandis que ses partisans louaient » les intentions de sa générosité. »

Que de fois, usant de ce stratagème, M. Bonaparte n'a-t-il pas leurré le Peuple, par la fausse promesse de la suppression des droits d'entrée?

(1) Tacite. *Annales*.
(2) Tacite, *Annales*, liv. VI.

« Néron ne recula pas devant le crime d'incendier
» Rome ; et personne n'osait résister au fléau ; on en-
» tendait autour de soi mille cris menaçants qui dé-
» fendaient d'éteindre. Pour éloigner de lui les malé-
» dictions qui attribuaient ce désastre à ses ordres,
» il chercha des coupables, et fit souffrir les plus
» cruelles tortures à des malheureux abhorrés pour
» leurs infamies, et qu'on appelait chrétiens. Le
» torrent de cette exécrable superstition se déborda
» jusqu'à Rome où se grossissent tous les dérègle-
» ments et tous les crimes. Les chrétiens furent
» moins convaincus d'avoir incendié Rome que *de*
» *haïr le genre humain;* on se sentit ému de compas-
» sion pour les *victimes* qui semblaient immolées
» moins au bien public que pour le passe-temps d'un
» barbare (1). »

Si les obus lancés, le 4 décembre, sur nos maisons, n'allumèrent point un incendie, ce n'est pas la faute de M. L. Bonaparte qui avait donné d'impitoyables ordres ; en revanche, il massacra les Parisiens. « Afin d'éloigner de lui les malédictions qui » attribuaient ce désastre à ses ordres, il chercha des » coupables et fit souffrir les plus cruelles tortures » aux républicains. » On les accuse, comme autrefois les chrétiens, « de haïr le genre humain ; » et c'est à eux que M. L. Bonaparte attribue la nécessité de ses crimes.

A propos d'une conspiration imaginée dans l'intérêt de son pouvoir, « comme Néron ne voyait ni dé» lits, ni accusateurs, — qu'il ne pouvait se couvrir » des formes judiciaires, il recourut aux moyens ty-

(1) Tacite, *Annales*, liv. xv.

rranniques, et désignait à ses prétoriens les maisons où ils devaient arrêter et frapper les suspects ; — le supplice suivait avec tant de promptitude que Néron ne laissait pas même à ses victimes le temps d'embrasser leurs enfants, ni cet instant si court qu'on laisse ordinairement avant le supplice. — Pompéius, Martialis, Flavius Népos, Statius, tribuns des soldats, Gallus, Pollion, furent exilés. Plusieurs durent leur exil à leur célébrité, Vergenius à son éloquence, Musonius à ses leçons de philosophie qui excitaient trop d'enthousiasme dans la jeunesse romaine. On envoya dans les îles de la mer Egée une colonie d'exilés; ils n'apprirent que par la punition qu'on les avait accusés. — Toutes ces vengeances consommées, Néron fit assembler les soldats et leur distribua à chacun d'eux mille sesterces (1) ».

Dans ce récit de Tacite ne retrouve-t-on pas tout ce qui se passe aujourd'hui? Comme Néron, M. Louis Bonaparte, « ne voyant ni délits, ni accusateurs, et » ne pouvant se couvrir des formes judiciaires, » n'a-t-il pas « désigné à ses prétoriens les maisons où » ils devaient arrêter et frapper? »

A-t-il donné à ses victimes le temps d'embrasser leurs enfants et de se reconnaître, lorsqu'il les faisait égorger par ses coupe-jarrets, ou qu'il les enlevait, au milieu de la nuit, pour les jeter sur un navire? » N'a-t-il pas *cassé* des généraux ?

De grands poètes, d'aimables littérateurs, de savants historiens, « ne doivent-ils pas leur exil à leur » célébrité, à leur éloquence, à l'enthousiasme que

(1) Tacite. *Annales*, liv. xv.

» leurs leçons ou leurs écrits excitaient dans la jeu-
» nesse française? » N'a-t-il pas « envoyé dans
» toutes les îles des colonies d'exilés qui n'appri-
» rent que par la punition qu'on les avait accusés? »

Enfin, *toutes ses vengeances consommées*, M. L. Bonaparte n'a-t-il pas « fait assembler ses soldats pour » leur distribuer une médaille de cent francs? » Les décorés de la médaille sanglante ont reçu, par dérision, le titre de *chevaliers de cinq louis*.

Voici un rapprochement non moins étrange :

Après *cette victoire* sur des ennemis inopinément arrêtés dans leur maison et qui n'avaient pu se défendre, «Néron, fier et insultant la bassesse publi-
» que, monte au Capitole, et rend grâces aux dieux,
» en leur faisant honneur de ce qu'une conspiration
» si secrète avait été dévoilée ; on éleva un temple
» à la déesse SALUS ; des courtisans déclarèrent que
» Néron s'était élevé au-dessus de l'humanité, et
» qu'il méritait la vénération des mortels ; on arrêta
» que son nom serait chanté dans les hymnes des
» Saliens. »

M. L. Bonaparte n'est-il pas allé rendre *des actions de grâce à Dieu,* en lui *faisant honneur* d'un massacre sans exemple? Des courtisans n'ont-ils point répété, sur tous les tons, que l'ordonnateur de tant de meurtres avait SAUVÉ le monde, et « que cet *élu de Dieu* » s'était élevé au-dessus de l'humanité? » N'a-t-on pas arrêté que son nom serait chanté dans les hymnes des catholiques?

Comme les prêtres de Jupiter autrefois, les grands prêtres du culte romain ont osé bénir un proscripteur, un assassin, — et consacrer, au nom de leur

Dieu, le plus abominable des forfaits. Ils viennent le prostituer encore leurs bénédictions vénales, et, suivant l'expression d'un publiciste, « d'ajouter une triste page à l'histoire des immoralités qui ont fait au catholicisme une tombe dans la honte et le mépris des peuples. »

Cette fête, heureusement nommée la *Fédération de la croix et des baïonnettes*, a montré huit cents prêtres chantant des psaumes en l'honneur du sabre.

Et leur chef, qui, naguère, bénissait les arbres de la Liberté, a soulevé les cœurs par l'éclat de son apostasie.

Après avoir poussé un cri d'intolérance et de guerre, l'archevêque rénégat a donné le baiser d'amour et de paix à un porte-drapeau.

Cette comédie infâme a inspiré un page éloquente à un écrivain distingué : (1) « *Pax tibi!* a dit le » prêtre au soldat. — Paix à toi, soudard ! Paix à » toi, sabre teint du sang d'un Peuple ! Paix à toi, » bourreau de la République qui s'est laissée, pour » sa honte et sa mort, bénir par des mains de prê- » tres ! Paix à toi et à ton maître, le parjure, le » traitre, — et à son ridicule et sanglant oiseau ! » Paix à toi qui, dans ce cimetière où le prêtre et le » soldat viennent d'enterrer la Liberté française, » reçois l'Aigle à qui est promis le cadavre de la » Liberté européenne ! »

Quand il a eu béni le soldat, le prince de l'Eglise, dérision amère ! — va bénir le peuple.

La bénédiction au peuple entier, — ajoute l'écrivain à la vive indignation duquel succède le froid

(1) Louis Labarre, rédacteur en chef de la *Nation*, de Bruxelles.

mépris. — « la bénédiction au Peuple entier après
» la bénédiction au soldat ! Ainsi finit la partie *reli-*
» *gieuse* de la fête des casernes parisiennes. Elle finit
» par cette sanglante ironie qui renferme tout
» l'esprit de la journée : La bénédiction après la
» malédiction ; le baiser de paix après le cri de
» guerre ; la main du prêtre sur la tête du Peuple
» après que le sabre a reçu le sacre ; le prêtre domi
» nant avec le glaive : Va, frappe et reviens vain-
» queur ! Les ennemis de ton maître sont les nôtres.
» DIEU vient de bénir, par ma main et par ma bouche,
» l'alliance du fer sanglant et de la croix, du bour-
» reau et du prêtre, du pape et de l'empereur. »

Je vais clore, par un dernier trait de ressemblance, un parallèle qu'il m'eût été facile de prolonger.

« Néron avait la passion de mener des chars ; il
» fit enclore, dans la vallée du Vatican, un espace
» où il menait des chevaux ; on y admit le peuple
» romain, amoureux de plaisir. Alors, fut créé le
» corps des *Augustans*, dont les fonctions consistaient
» à applaudir, à idolâtrer, à déifier le *prince*. La
» populace de Rome, accoutumée à seconder le jeu
» des histrions, accompagnait Néron avec des
» applaudissements en mesure. Des prétoriens veil-
» laient à ce que rien ne refroidît le succès. »

La passion de L. Bonaparte pour *conduire des chars et mener des chevaux* n'est ignorée de personne ; il admet le peuple français à des *parades* ; il a créé le corps des *décembristes* dont les fonctions ressemblent à celles des *Augustans* ; pendant le spectacle, des sergents de ville ou des prétoriens ne cherchent-ils pas

» réchauffer l'enthousiasme ? Il vient de donner des
» jeux où son mérite équestre a voulu se produire ;
» ses panégyristes nous apprennent que le *prince*
» montait un cheval *difficile et brillant*, était assis
» sur une selle turque ; quand il est entré au Champ-
» de-Mars, il a mis son cheval au galop ; cette allure,
» si facile au *prince*, gênait visiblement plusieurs
» de ceux qui l'accompagnaient. »

Ainsi parlent les nouveaux *Augustans* ; mais le peuple français est plutôt las que le peuple romain de seconder le *jeu des histrions ;* il n'a point trouvé le spectacle de son goût : « Le public s'est étonné,
» — dit un écrivain qui se trouvait aux premières
» loges, — de la manière dont M. Bonaparte a dirigé
» son cheval, à son entrée dans le Champ-de-Mars ;
» on a trouvé qu'il ressemblait plutôt à un écuyer
» de l'Hippodrome qu'au chef d'un grand État ;
» piaffer et caracoler, c'est faire preuve qu'on est
» passé maître dans l'art de l'équitation ; mais c'est,
» en définitive, peu convenable pour un homme
» remplissant des fonctions si hautes et si sérieuses,
» que de donner un pareil spectacle. »

M. Bonaparte n'a pu imiter les actes glorieux des trois tyrans dont il imite si bien les crimes et les vices. — On sait comment tomba César ; — Tibère fut étouffé sous un amas de couvertures ; — Néron, que ses débordements précipitèrent de l'empire, offrit le premier exemple d'un *prince condamné*.

Duquel des trois M. Bonaparte aura-t-il la fin ?

La France, quoique défaillante et bâillonnée, nous donne un légitime sujet d'orgueil et de consolation : Tout ce qui a de l'honneur, de l'intelligence, de

lui que la lie la plus immonde des ambit
plus tarées.

Il existe encore, dans l'histoire, un monstr
M. L. Bonaparte ressemble; c'est le férc
d'Albe. Si le chef des boucaniers de France
en 1567, il eût merveilleusement rempli le
guinaire du bourreau des Pays-Bas, — comme
de Philippe II, s'il vivait de nos jours, re
exactement celui de M. L. Bonaparte.

Et, chose étrange! la figure de ces deux
offre, elle-même, plusieurs points de ressem
du nez au menton les deux portraits ne
pas. (1)

On dit qu'à cette heure, comme Tibère à
M. L. Bonaparte, entouré de ses Séjan, de
cus et de ses Nerva, médite, sous les omb
Saint-Cloud, les nouveaux projets de son
cruelle, soigneuse et réfléchie. Peut-être,

(1) Le portrait du duc d'Albe, qui nous a permis de

son modèle, veut-il ensevelir la honte de ses forfaits, de ses dissolutions, au fond de ces fraîches solitudes, — et s'y livrer à toutes les débauches des rois. »

Déjà, les échos paisibles de ces forêts depuis longtemps muettes ont répété les clameurs joyeuses, le choc des coupes, les refrains de chants impudiques. (M.)

Mais, au milieu d'une de ces orgies, entouré de ses crapuleuses charmeresses, Louis Bonaparte a tressailli ; trois coups sourds du couperet qui tranche les têtes humaines se sont mêlés aux bruits des bouchons qui sautent.

Voici deux personnages qui entrent : l'un est rouge, l'autre est noir. — Le noir est plus hideux que le rouge ; son corps, roide comme un gibet, est surmonté d'un chapeau ayant la forme du triangle qui supporte les suppliciés ; au bout de ses bras qui pendent comme deux cordes, ses doigts se recourbent comme les cinq pattes d'un grappin ; son œil oblique jette aux Phrynés de Monseigneur le prince-président des regards qui ressemblent à ceux de Mingrat ; sa face maigre et longue s'allume ; taisons-nous, l'homme noir va parler : — « Monseigneur, je viens rendre compte à Votre Altesse de la mission qu'elle me confia. Commençons par Charlet : J'ai torturé de mille façons l'âme de ce démagogue ; — à toutes les tortures elle a résisté. Ce huguenot repoussait avec indignation le crucifix romain que je lui présentais ; à mes paroles il opposait un méprisant silence.

« Charlet a marché, d'un pas ferme, vers l'échafaud. O scandale ! une foule immense le saluait avec

— J'ai remis, enfin, au bourreau cet impe
couperet glissa dans sa rainure, et la tête
pable défenseur de la loi roula dans le pan

» Quand, après l'exécution de Charlet,
chez moi, les populations stupéfaites enc
les rues : — « Comment est-il mort ? » dem
— « Avec courage. » — « Tant mieux ! » —
les communes du département osèrent fér
comme un jour de deuil.

» N'ayant pu convertir Charlet, j'ai
déshonorer et, du même coup, tuer sa mèr
caché à cette huguenote la mort de son
ai, sans la préparer à cette nouvelle, écrit
de l'exécution en ajoutant que Charlet s
verti à la religion catholique : « Oui, disai
» let a rempli ses derniers devoirs, et s
» vœu a été que sa mère bien-aimée em
» même religion afin que leurs âmes 
» point séparées à la droite du Père-Etern

» C'était un mensonge pieux. Malheur

compagnait. Clamecy est une ville infâme ; elle a fermé ses portes devant nous, et une sombre désolation y régnait. Le colonel Martimprey nous a remis Cerasse et Cuisinier, qui avaient eu, — eux aussi, — l'audace de défendre l'Honneur et la Loi. A l'exemple de Charlet, ces deux condamnés ont maudit votre nom et repoussé mon bréviaire ; leurs têtes, sous les yeux du colonel, de vos soldats et de vos gendarmes, sont tombées sans pâlir. »

Le fils d'Escobar se tut, et le prince offrit à ses deux aides une coupe pleine ; aussitôt, les verres des fripons triomphants, du bourreau, du prince, du jésuite et des louves se choquèrent ; cet assemblage d'êtres qui se valent est l'image du monde officiel. — « Allons ! allons ! prince, buvez le sang des martyrs de la Loi. C'est bien à vous qu'il appartient de relever l'échafaud politique et d'y faire monter les républicains qui le renversèrent. »

Quel enseignement !

Une pareille semence ne peut produire, hélas ! qu'une sanglante moisson.

Louis-Bonaparte a demandé dix-sept têtes à ses Jeffries éperonnés de l'Hérault ; voici le texte de la sentence qu'ils ont rendue :

« Louis-Napoléon, à tous présents et à venir, salut.

« Le 1er conseil de guerre *permanent* de la 10e division militaire, séant à Montpellier, dans son audience du 1er juillet 1852, en vertu de la loi du 9 août 1849 et du décret du président de la République en date du 7 décembre 1851, réuni en vertu des ordres de M. le général commandant les 9e, 10e et 11e divisions militaires, a rendu le jugement dont la teneur suit :

(M. le président donne lecture des 289 questions sur lesquelles le conseil a eu à délibérer et de sa réponse à chacune de ces questions.)

« Sont condamnés A LA PEINE DE MORT : Mas (Hippolyte) ; Vève (Mathieu) ; Frié (Thomas) ; Malaterre (Fulcrand) ; Beaumont (Lucien) ; Pradal *dit* de Rose (tous contumaces.)

» A LA MÊME PEINE : Mercadier (Pierre) ; Delpech (Jean) ; Denis (André) ; Barthèse (Jean-Baptiste) ; Triadon (Jean-Pierre) ; Carrière (Pierre) ; Galzy (Louis-Achille) ; Calas (Etienne) ; Gardy (Louis) ; Pagès (Jacques) ; Michel (Hercule).

» Et tous solidairement au remboursement des frais envers l'Etat. L'exécution des condamnés aura lieu dans la ville de Bédarieux. Le jugement devra être imprimé à cent cinquante exemplaires et affiché au chef-lieu du conseil de guerre, dans la ville où les *crimes* ont été commis et au domicile des condamnés. »

A côté de cette exécrable sentence, il convient de placer la lettre suivante (1) :

« C'est décidément par l'assassinat que M. Bonaparte prélude à toutes ses orgies : on dansait à l'Elysée le matin des exécutions de Daix et de Lahr ; on a préludé aux fêtes du 15 août, *dites fêtes de la France*, par la double exécution d'Abel Cadelard et de Joseph Laurent. Le maître continue à vouloir *légaliser* son usurpation, il prétend *légitimer* ses forfaits par la terreur, la proscription et la guillotine. Oui, la *guillotine!* Elle est, aujourd'hui, en permanence sur la patrie en deuil, attendant, menaçant ses défenseurs

(1) Elle fut adressée de Paris le 15 août 1852.

les plus ardents et les plus dévoués, les patriotes les plus orgueilleux de sa gloire momentanément éclipsée par l'insolence d'un aventurier qui la souille et la désole. Traînée à Belley où elle fut dressée pour Charlet, elle fonctionnait naguère à Clamecy pour Dérasse et Cuisinier, et, le 13 août, elle tranchait la tête à Abel Cadelard et à Joseph Laurent sur la place publique de Béziers. Deux victimes encore à ajouter au martyrologe de nos frères. »

Le colonel de Westée du 45e de ligne et le lieutenant-colonel de Montfort du 4e hussard présidèrent au meurtre de Laurent et de Cadelard.

Sur le passage des victimes, des cris de douleur retentissaient.

Une foule nombreuse voulut suivre le convoi des suppliciés ; mais, « *par ordre de l'autorité supérieure*, les portes du cimetière furent fermées. » MM. de Tissan et d'Agde, commissaires de police, assistés de six brigades de gendarmerie, repoussaient brutalement cette foule émue. Des troupes de toutes armes occupaient tous les points de la ville et des pièces de canon, entourées de leurs servants, étaient braquées sur le passage du cortége et sur le lieu de l'exécution. — « A dix heures et demie, la ville avait repris sa physionomie ordinaire ; mais le marché *du jour a été nul*. Les denrées locales telles que le vin et les trois-six n'y ont même pas été côtées *faute d'acheteurs et de vendeurs.* » (1)

« Etaient-ils criminels, — demanderai-je avec l'historien que j'ai plusieurs fois cité, — étaient-ils criminels ces infortunés dont une foule nombreuse

(1) *Gazette du Midi.*

a suivi les corps décapités jusqu'au cimetière ? Inspiraient-ils l'horreur qu'inspirent partout les assassins justement frappés par la loi, ces malheureux dont le supplice laisse une si profonde impression que le marché est nul et qu'on n'y trouve ni acheteurs ni vendeurs ; ne reconnaît-on pas à ces signes quelque chose comme un deuil public ? et puis, pourquoi cette armée mise sur pied, ces canons braqués de tous côtés, ce colonel et ce commandant de place, venant en équipage de guerre conduire un cortége funèbre inusité, et se faire les maîtres de cérémonie du gibet ? Est-ce qu'on ne sent pas là les craintes d'un pouvoir ennemi, redoutant que la population indignée ne vienne dire au bourreau : *Ces hommes sont honnêtes* ; ils ne t'appartiennent pas ?.. Depuis décembre, l'armée continue à se faire, partout et en toute occasion, la protectrice des bonapartisades. A Clamecy, comme à Belley, comme à Béziers, elle avait fourni à la garnison déjà considérable de la ville un renfort de cavalerie et d'infanterie venu de Nevers. Honteux et triste est le rôle que l'armée persiste à jouer ! Tant qu'il ne se trouvera pas sous les drapeaux des hommes décidés à braver toutes les conséquences d'un refus d'obéissance quand de pareils services sont commandés, on pourra dire du soldat qu'il est le valet du bourreau. » (1)

Malheureuses les nations qui se laissent traîner dans la fange sanglante du prétorianisme ! Elles se condamnent, — l'épilogue de ce livre le démontrera, — elles se condamnent au déshonneur et à la mort.

Comme Tibère, Louis Bonaparte appellera, sans doute, quelque Trasylle pour le consulter sur l'ave-

(1) V. Schœlcher, *Gouvernement du Deux-Décembre*, page 276.

nir, — car les tyrans se ressemblent tous : les remords affaiblissent l'esprit et le rendent superstitieux.

L'oncle, dont Louis Bonaparte se fait le singe en tout, consultait aussi les devins. Un soir, accompagné d'un chambellan, l'empereur grimpait au troisième étage d'une maison de la rue Planche-Mibray; c'était la demeure d'un magicien rival de Mlle Lenormand. Il introduisit Napoléon dans une chambre obscure; le chambellan resta seul. Une heure s'était écoulée : « Tout-à-coup, raconte le chambellan,
» l'empereur m'appelle d'une voix agitée ; je m'é-
» lance, j'ouvre brusquement la porte, j'entre dans
» une salle encore obscurcie par une épaisse fumée ;
» une flamme bleuâtre s'élevait d'un trépied de fer ;
» j'aperçois, de loin, une figure hideuse qui s'anéan-
» tit à ma vue, — et je trouve le dispensateur des
» couronnes de la terre dans un état de terreur inex-
» primable, — ayant à ses côtés le devin M..., bizar-
» rement vêtu d'une longue robe chargée de carac-
» tère hiéroglyphiques : « Sortons d'ici, me dit
» l'empereur. M. M..., nous nous reverrons. » — En
» parlant ainsi, il saisit vivement la main que je lui
» abandonne ; je le sens éprouver des mouvements
» convulsifs, il m'entraîne et nous sortons. A peine
» avions-nous fait quelques pas dans la rue, que
» l'empereur frappa deux fois dans sa main ; sou-
» dain, plusieurs hommes l'environnent ; il parle à
» l'un, puis il continue sa route. Je tourne la tête
» et il me semble que les individus courent vers la
» maison d'où nous sortons. Le lendemain, la ru-
» meur publique nous apprit que le devin M... était
» à Bicêtre. J'admirais ma bonhomie qui me portait
» à croire, la veille, que l'empereur sortait sans pré-

» caution ; les hommes qu'il appela par un geste me
» détrompèrent entièrement sur ce point. »

Remarquons, en passant, que Louis Bonaparte parodie ces promenades à pied, sans escorte, et solitaires ; quand il affecte cette intrépidité, il n'ignore pas qu'une nuée d'agents secrets et sous tous les costumes l'observe d'un œil vigilant, éclaire sa marche et suit ses pas.

L'empereur, donc, envoyait à Bicêtre les devins qui lui tiraient un fâcheux horoscope; Tibère les faisait précipiter dans la mer par un robuste affranchi, afin d'ensevelir avec eux le secret du maître.

On voit que la prescience est funeste, parfois, à ceux qui la possèdent.

Je crois peu à cet art chimérique ; je lui ai demandé, cependant, quelques distractions ; j'ai fait de la nécromancie avec l'histoire des âges écoulés et la philosophie de mon temps. Dans les pontons, j'avais une haute réputation de nécromant ; on me soupçonnait d'avoir étudié la magie blanche et noire ; on m'obligea même à tirer l'horoscope de Louis Bonaparte ; le résultat de mes observations fut consigné sous triple cachet, dans un pli qu'à une époque fixée le dépositaire ouvrira. Ces jeux abrégeaient nos longues heures.

Si, impatient de devancer le moment convenu, Louis Bonaparte m'interrogeait, — de loin, car je redouterais les conséquences de ma franchise, — s'il m'interrogeait sur le contenu de mon pli TRIANGULAIRE, je lui répondrais, sans violer le secret promis : « *Votre étoile* sera bientôt montée à son plus haut période de grandeur ; alors, elle ne pourra que décroître »; et je lui rappellerais la journée des aigles. Que

de signes funestes ! La première aigle cause la mort d'un soldat, aux portes de l'Élysée,— une deuxième, au Champ-de-Mars, brise la tête d'un prêtre, — une troisième, enfin, tombant des mains du soldat qui salue le triomphateur, « *va rouler, à ses pieds, dans la poussière, ainsi que roulerait un oiseau mort.* » Aux hypocrites fêtes du 15 août, tout s'oppose : le feu et l'eau. Le tyran atrabilaire et peureux offre un bal aux femmes des halles, — et il ne s'y montre pas, craignant d'y trouver la Mort qui le guette.

A ces mauvais présages s'il opposait le succès inouï de son usurpation et de ses crimes, la faveur constante de la fortune, depuis le 2 décembre, — je lui raconterais l'histoire suivante : « Polycrate prépara, comme vous, dans l'ombre, une conjuration ; il fit massacrer les Samiens, s'empara de la citadelle, exila ceux qui gênaient son ambition ; « *il s'était d'a-*
» *bord assuré des troupes, toujours vendues au despote qui*
» *les paye* ; il amusa le peuple par des fêtes et s'em-
» para des revenus de l'Etat *sans respecter les proprié-*
» *tés* ; le mensonge à la bouche, il parlait de probité ;
» il vantait au Peuple sa liberté en le chargeant de
» chaînes, le corrompait et l'avilissait en préconisant
» la vertu. »

Quelle analogie, monseigneur, entre sa tactique et la vôtre !

Polycrate avait des qualités qui vous manquent ; il recherchait les grands hommes de son temps : « Pythagore, Anacréon, le sage Nycias logèrent la philosophie dans son palais. »

Vous n'y logez, vous, que des courtisanes et des escrocs.

Le tyran de Samos ne cessait de parler de son

heureuse étoile à son philosophe des bois ; — ‹
ainsi qu'il nommait l'astrologue Nycias. Sa pro
rité, la faveur constante des dieux étaient le
fréquent sujet de ses entretiens. — « Que ce soit
répondait le philosophe, que ce soit là, pour vous
motif de redouter les caprices de la fortune ;
exige, tôt ou tard, un tribut de tous les homm

Polycrate résolut de tenter cette maligne dée
il attachait un prix infini à une émeraude gravé
un artiste habile : il la jeta dans la mer.

Huit jours s'écoulèrent ; des pêcheurs, ayant r
de leur filet un magnifique poisson, le portent
cuisiniers du palais. — Dans le ventre de ce poi
l'émeraude fut retrouvée. — « Je suis l'enfant
de la fortune, s'écria Polycrate ; elle veut m'ex
ter de la loi générale. »

Nicias n'y vit qu'un présage fatal.

Six mois après, le satrape Orétès attira Poly
dans un piége ; et *l'enfant gâté de la fortune*, le t
de Samos subit un honteux supplice. On le m
croix.

Je n'ai ni la sagesse de Nycias, — ni la scienc
lui dévoilait les mystères et les vertus des sign
des planètes ; — cependant, j'ai l'espoir que ma
diction s'accomplira.

En attendant, étouffez, sous les plaisirs, vos
venirs importuns.

Il me serait facile de vous citer d'autres en
gâtés de la fortune, tombant du faîte où le c
vous a porté. Vous connaissez la terrible chu
tyran Denys le jeune : « Du trône, il descendit
les cabarets de Corinthe, où, avec de viles p
tuées, il buvait le reste des cabaretiers. »

Mais narguez les rigueurs dont vous menace le sort ; étouffez sous les plaisirs vos souvenirs importuns. Comme Denys, vous n'attendez pas votre chute pour boire avec des viles prostituées ; vous offrez, avec elles, des sacrifices aux dieux libertins.

Les remords, il est vrai, empoisonnent les voluptés de vos nuits ; entre vos maîtresses et vous, des ombres saignantes, se glissant, troublent vos rêves ; l'ombre de Banco fut moins inflexible que ne le sont ces ombres ; en elles, vous reconnaissez les innombrables victimes de votre farouche ambition ; cette légion de pères et de frères, fusillés sans merci avant et après le combat, ou morts dans vos casemates et dans vos baraques africaines, d'épouses et de sœurs moissonnées par les douleurs du veuvage ou de la faim, — de pauvres petits orphelins expirés sur les mamelles vides de leurs mères, — cette légion vengeresse ne vous permet ni une heure de sommeil, ni le plus rapide instant d'un calme non troublé.

C'est que le reste de votre sombre vie ne vous appartient pas. Plus d'un fils, sur la tombe que vous creusâtes à son père, a juré qu'il vous le réclamerait, un jour. . . . . . . . . . . . .

De fières protestations vous clouent déjà au poteau de l'infamie.

Du sein de tous les partis s'élève un cri réprobateur : « *Ce serment exigé par le parjure qui n'a pu me corrompre,* — s'écrie le général Changarnier, — *ce serment, moi, je le refuse !* »

A son tour, le général Lamoricière adresse à M. de Saint-Arnaud la lettre suivante :

Bruxelles, 14 mai 1852.

*Au ministre de la guerre.*

Général,

Arraché à mon domicile, jeté en prison, proscrit au mépris des lois, j'avais cru que vous n'en seriez pas venu jusqu'à me demander un serment de fidélité à l'homme dont le pouvoir, usurpé par la violence, ne se maintient que par la force.

J'entends dire, de tous côtés, que le serment n'engage pas envers celui qui n'a pas tenu le sien. Si largement qu'on en use aujourd'hui, cette doctrine, je la repousse. Le délai, je n'en ai pas besoin ; le serment, je le refuse.

Je sais la conséquence de ma résolution: . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je serai rayé des contrôles de l'armée. Une fois de plus, il sera constaté que le grade est à la merci de l'arbitraire. La loi du 19 mai 1834 en avait fait le patrimoine de l'officier ; il ne pouvait le perdre que par un jugement des conseils de guerre. Cette loi est foulée aux pieds, comme tant d'autres, par un gouvernement qui ne respecte ni les personnes, ni la propriété.

Ainsi, l'épée que j'avais vouée au service de la France va m'être arrachée des mains ! Qu'en ferais-je sous un pareil gouvernement ?

Le général Bedeau prend aussi la parole :

Mons, 15 mai 1852.

Monsieur le ministre,

Un arrêté fixe le délai dans lequel doit être prêté le serment imposé aux militaires.

Mis hors la loi depuis le 2 décembre, je pourrais

m'abstenir de répondre à cette prescription. Je ne veux pas que mon silence soit faussement interprété.

Mes actes ont toujours eu pour principe et pour but le respect et la défense des lois. J'ai été, pour cette seule cause, arrêté, détenu et proscrit violemment.

L'injustice et la persécution ne changent pas les convictions honnêtes.

Je refuse le serment.

Voici le colonel Charras qui va s'exprimer, lui, avec le mâle accent républicain : (1)

Le proscrit auquel la République a rendu une patrie, et qui a détruit la République ;

Le président qui a juré fidélité à la Constitution issue du suffrage libre et universel de la France, et qui a menti à son serment ;

Le conspirateur qui a usurpé le pouvoir absolu par la fraude, la corruption et la violence ;

Le despote qui a ruiné, banni, emprisonné, déporté, massacré des milliers de citoyens français, a fait une constitution et l'a imposée à la France.

Où prétend-il en avoir puisé le droit ? — Dans le scrutin du 20 décembre, comme il prétend y avoir trouvé l'absolution de son parjure et de ses crimes.

Ce vote n'a pu tromper personne : émis en l'absence de toute liberté, sous l'empire de la terreur, contrôlé uniquement par des complices, il est frappé de nullité par la conscience publique. L'histoire lui réserve la première place parmi les plus audacieuses fourberies que jamais gouvernement ait osées, en aucun temps, en aucun pays.

Membre du Conseil général du département du Puy de-Dôme, on me demande aujourd'hui de prêter serment de fidélité à Louis Bonaparte et à sa constitution.

(1) Cette lettre a été adreseée au ministre de l'intérieur, à M. Fialin, de Persigny, pour être transmise au préfet du Puy-de-Dôme.

L'homme du 2 décembre, celui qui a donné l'exemple le plus cynique de la violation de la foi jurée, exiger des serments ! En vérité, un trait pareil manquait aux annales de ce temps.

Je n'ai pas à rappeler ici les violences commises contre le représentant du Peuple, la spoliation exercée contre l'officier de l'armée ; qu'est-ce que cela en face des malheurs de la patrie, de ses douleurs, des ruines accumulées par la terreur bonapartiste ? L'amour du pays et de la liberté, le sentiment de l'honneur national parlent seuls à mon cœur et dictent ma réponse. A un gouvernement sans nom, sans foi, sans honneur, sans probité, les hommes de cœur ne doivent que du mépris et de la haine.

Je refuse le serment.

Pour les Républicains, il n'est qu'un engagement à prendre, et celui-là je l'ai déjà pris, c'est de hâter de tous leurs efforts le moment où la France brisera le joug qui lui a été imposé, en un jour de surprise et de défaillance, par une poignée de bandits qui pillent le Trésor public et déshonorent jusqu'au drapeau, jusqu'au nom de la patrie.

Lieutenant-colonel Charras,
Représentant du Peuple.

Bruxelles, 28 mai 1852.

Un de mes amis me dépeignait ainsi la situation de la France : « Aujourd'hui, les cachots, les pontons, la terre d'exil, tout parle ; les cœurs se serrent, les mains se cherchent ; le silence des tombeaux se fait sous les pas des prétoriens ; c'est la France qui pleure sur sa liberté, qui compte le nombre de ses plaies par le nombre de ceux de ses enfants qu'elle a perdus. »

La France ne pleurera pas longtemps si nous le voulons ; malgré ses défaillances, elle sera toujours

le pays initiateur ; prêtons-lui, tous, notre concours dévoué, absolu ; ne réchauffons pas de vieilles querelles : point d'inopportunes récriminations ; qui de nous est sans péché ? N'oublions pas que le mot *fraternité* est l'un des trois mots de notre devise ; inscrivons-le dans nos cœurs, comme il est inscrit sur notre drapeau.

N'ayons qu'un seul cri de ralliement : République et Révolution.

Quand la République aura triomphé, quand la Révolution aura fait justice de ses ennemis, il sera l'heure d'essayer l'application des divers systèmes que le socialisme embrasse. Du choc des idées contradictoires la vérité jaillira. Les idées, en passant dans le domaine des faits, s'affirmeront elles-mêmes ; l'expérience dissipera les rêves généreux. Du libre concours de toutes les volontés amies du bien public, de toutes les intelligences mûries par l'étude opiniâtre des problêmes sociaux, la réalité sortira victorieuse. Devant elle, assurément, les amours-propres disparaîtront, comme les brouillards du matin aux rayons du soleil levant.

Chacune des écoles socialistes se vannera, et des grains qu'à chacune d'elles aura laissés le crible de cette épreuve décisive, la société nouvelle fera sa nourriture et son profit.

Jusque-là, point de préventions qui pourraient être injustes, point d'exclusions qui seraient fatales à la cause dont nous voulons, tous, le succès avec une égale bonne foi. Les faits sont irrésistibles ; qu'ils se produisent, et nul ne leur résistera.

Alors, on proclamera cette vérité élémentaire que les ouvriers des campagnes et des villes *sont les racines de l'arbre social ;* on rattachera ces racines au sol

afin que l'arbre porte majestueusement sa tête s
veraine.

Alors, le peuple fera mentir ce proverbe qı
depuis longtemps, on lui applique : *Il n'est pas
fête pour les bêtes de somme*. Le repos, après un t
vail dont il aura recueilli tous les fruits, voilà
qu'il veut et ce qu'il aura. D'un seul coup de
redoutable main, il renversera le vieil édifice
s'abrite l'usure qui l'exploite et l'épuise. Cette usu
aujourd'hui, se rit des lois, et, pourrai-je dire a
autant de raison qu'un plébéien de la Rome dé
nérée : « Comment l'usurier serait-il atteint, lors
lui-même fait valoir, en secret, les fonds du mag
trat qui prononcerait contre lui ? »

Si nous voulons atteindre ce but qui sera le ter
de nos humiliations, de nos larmes, de nos doule
de nos misères, ne détournons point, un seul insta
nos regards du drapeau de la *Révolution,* qui est ce
de la *République*.

Si nous remplissons ce devoir avec fermeté, l'he
est prochaine où le peuple, vrai souverain, ne r
pellera, que pour les flétrir, ces jours sombres «
l'on appesantit ses fers avec adresse et où on l'
pauvrit avec méthode. »

Certes, il ne faudra pas un semblant d'hésitatio
frapper, hardiment et fort, le vieil édifice, — à
renverser du faîte aux fondements ; le salut de
Révolution est à ce prix.

Si la main du Peuple tremble, — ses ennemis,
prenant courage, essaieront encore un appel à
clémence.

Malheur à lui s'il interrompait, ne fût-ce q
l'espace d'une fugitive minute, — sa tâche vengere

pour écouter ces Jérémies pleurant sur les ruines de leur puissance !

Cette minute perdue lui coûterait, peut-être, un nouveau siècle de misère et de servitude.

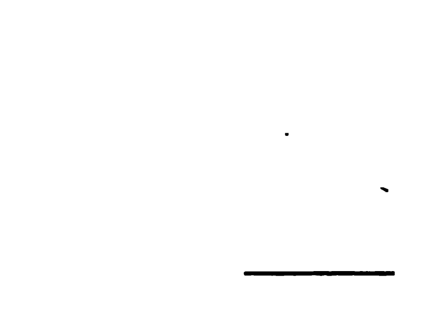
Pauvre Ashavérus, à qui, depuis plus de six mille ans, des pharisiens crient, en fouettant jusqu'aux os tes flancs maigres : MARCHE ! MARCHE ! l'heure est venue d'achever ta course haletante ; tu te reposeras, et tes longues sueurs te profiteront, — mais, ne te repose qu'après avoir détruit le dernier pan du vieux monde. Si ton bras nerveux en laissait une colonne debout, tes oppresseurs t'y lieraient, — comme ils lièrent Christ à celle du prétoire ; après t'avoir flagellé, ils te repousseraient en te redisant, avec plus de haine et de rage : MARCHE ! MARCHE !

Et ils reconstruiraient, à la hâte, le temple d'où tu les aurais, un instant, chassés, — mais dont serait restée debout la colonne qui servirait de guide et de base à l'exacte reconstruction de leur vieil abri.

Au Peuple français il appartient de sonner le premier coup du tocsin insurrectionnel qui retentira au cœur de tous les peuples. A lui, quand la Révolution sera maîtresse, il appartiendra de tracer vigoureusement ce cadre immense des réformes sociales, où toutes les nations du monde viendront, à la hâte, se ranger, unies par les liens d'une solidarité bienveillante et nécessaire. Du chaos même des idées, en exigeant, — ainsi que je le disais, — leur solennelle affirmation par des faits à l'évidence desquels tout doute cède, une décisive expérience fera naître une harmonie générale.

Et, sur des bases indestructibles se fondera la société nouvelle, ouvrage et gloire de tous les Peuples

[illegible] POUR
QUI L'ATTENDENT.



# ÉPILOGUE

Les opprimés errent sur tous les points du globe ; les oppresseurs triomphent sur des ruines sanglantes ; le Crime et le Vice régnent sur les nations captives.

Depuis le 2 décembre 1851, on parle beaucoup de l'histoire du BAS-EMPIRE ; c'est que l'assassin-parjure tente d'avilir notre chère France, comme fut avilie cette Rome héroïque au sein de laquelle brillèrent, avec tant d'éclat, les deux Brutus, Camille, les Gracques, Cassius, Scèvole, Clélie et cette pléiade glorieuse de Tribuns du Peuple, de consuls et d'orateurs fidèles au culte de la République mère de la Liberté.

Je vais rapidement esquisser cette lamentable histoire de la décadence du Peuple-Roi ; elle démontrera que M. Bonaparte cherche

l'engourdissement et l'abrutissement d France par les mêmes moyens : *Le silen la tribune et de la probité publique, — le d tisme voilé par des fêtes qui endorment les hor dans l'esclavage, — la domination du prêt nisme et l'intervention assoupissante des hor noirs.*

Souvent, on croira lire les récits des cr dont nous sommes les témoins ; car, le EMPIRE fut l'œuvre de ceux qui portent le s et de ceux qui portent la mître.

---

# CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE : Constantin, destructeur des formes républicaines, protecteur du clergé. Désordres et ambition des prêtres. Constantin meurtrier de son fils et de sa femme. Alliance du trône et de l'autel. — Egorgements; l'eunuque Eusèbe et Constantin II; fratricides; assassinats; parricide; infanticide. Constance augmente l'autorité des prêtres. Le Germain Magnence. — Gallus, persécuteur et décapité; dépravation..— Julien, ennemi des prêtres dont l'oppression redouble; édit de Julien contre eux, ses victoires, sa mort; l'histoire le venge des calomnies de la caste noire. — Jovien, Valentinien et Valens, subjugués par les prêtres; décapitation de Procope; cruautés de Valens et de Valentinien; dégradation de Rome; invasion des barbares. Valens est brûlé. — Gratien et Théodose, instruments des prêtres. Assassinat de Gratien; massacres d'Antioche et de Thessalonique; moines incendiaires; étranglement de Valentinien II; le Franc Arbogaste; mort du féroce Théodose. — Honorius et Arcadius; le Gaulois Rufin déchiré; Stilicon méprise les mensonges des prêtrees; ses victoires; son assassinat par les prêtres. Persécution des hérétiques. Alaric, maître de Rome; débauches d'Arcadius; vices du clergé; Eudoxie lutte contre la faction noire; fin méprisable d'Honorius et d'Arcadius; leçons de l'histoire. — Jean décapité. Valentinien III s'énerve dans les plaisirs: Aétius et Boniface; Genséric; Attila; Théodoric. — Valentinien III et Louis Bonaparte. — Maxime; sa lâcheté. sa mort; trahison d'Eudoxie. — Avitus, Majorien, Anthême et Julius Nepos. — Augustule, dernier empereur. — Chute de l'empire romain.

## I

Les lignes suivantes de Montesquieu, sur le Bas-Empire, ne semblent-elles pas écrites aujourd'hui? « On vit un autre genre de tyrannie, mais plus » sourde; aux massacres succédèrent les jugements » iniques, des formes de justice qui semblaient n'é- » loigner la mort que pour flétrir la vie. La cour fut » gouvernée et gouverna par plus d'artifice, avec un » plus grand silence; enfin on ne vit plus régner » que les vices des âmes faibles et des crimes ré- » fléchis. »

Ces paroles résument l'histoire du Bas-Empire.

14

II

Constantin effaça les moindres traces du systèm
républicain. — Bien, jusqu'à lui, on avait respect
les formes : il fit disparaître même des enseignes ou
drapeaux, les initiales du nom du Peuple. « Il ne
» confia l'autorité qu'à des officiers choisis par lui
» et dont l'existence dépendait de sa faveur. La na
» tion ne fut plus rien, le prince fut tout ; la cou
» remplaça la Patrie [1]. »

Il s'attacha le clergé par des richesses et de
honneurs : une molle oisiveté engendrait des multi
tudes de baladins, de courtisanes et de plaisirs. Les
favoris du prince dissipaient les revenus publics
Leurs concussions devinrent si avides et si désor
données que l'empereur s'en indigna, sans y mettr
des bornes.

Mille soixante et seize ans se sont écoulés depuis
la fondation de Rome, et nous sommes en l'an 325 de
l'ère chrétienne.

Les princes des prêtres ont émis, déjà, par l'or
gane de leur saint Cyprien, la prétention « d'étendre
leur autorité sur ce monde et dans l'autre. » Ils ont
imposé au Peuple la dîme et les offrandes ; — et l'é
vêque Eusèbe vient de tracer le tableau « des dé
sordres scandaleux qui affligent l'Eglise, et dont
la cause est due à son accroissement et à son luxe. »
— « Où trouverai-je du repos, s'écriait Constantin,
» si les serviteurs de Dieu se déchirent ? Gardons
» nous de rendre publiques les faiblesses des mi-
» nistres de la religion, de scandaliser le Peuple, et
» d'autoriser par là ses désordres. »

Dans ces paroles de Constantin, les prêtres, sûrs
de l'impunité, puisèrent une audace nouvelle ; inspi-
rés par le génie du mal, ils se livrèrent aux plus
violents excès du vice et de l'ambition.

Mais, suivant la parole de l'Evangile : *Rien n'est
si caché qui ne soit un jour découvert ;* — et, comme le

(1) Ségur, *Histoire du Bas-Empire*, t. I, p. 4.

dit avec raison l'auteur de l'*Histoire de la confession* : « c'est en soustrayant à la connaissance du public » les crimes des prêtres, qu'on les provoque au lieu » de les arrêter. »

Allons retrouver Constantin ordonnant la mort de son fils Crispus, accusé par l'impératrice Fausta d'un amour incestueux pour elle, — puis, faisant périr Fausta sur le tombeau de Crispus reconnu victime d'une imposture. Les Romains, à cette occasion, manifestèrent la haine que leur inspirait l'ennemi de leurs dieux ; Constantin quitta Rome précipitamment, et n'y reparut jamais ; en l'an 328, il transporta le siége de l'empire à Byzance qu'il nomma Constantinople.

Là, d'accord avec les évêques, à l'amour de la patrie il substitua l'obéissance à l'église, — et à la fidélité aux principes, la soumission au trône.

Cette alliance du trône et de l'autel, qu'on essaye de reformer aujourd'hui, fut la véritable cause du Bas-Empire et la source des maux contre lesquels se débat encore l'humanité.

Exploitant la dépravation du siècle, Constantin remplaça les droits des citoyens par des titres nobiliaires ; afin d'assouvir la haine des évêques, il tranche la tête du philosophe Sopatère. A léloquence mâle de ses tribuns, Rome vit succéder les sermons énervants des hommes noirs. Les princes de l'église poussèrent la flatterie jusqu'à promettre à Constantin « qu'après avoir régné sur les hommes de ce monde, il règnerait dans l'autre à côté du fils de Dieu. »

L'empereur, de plus en plus subjugué par le haut-clergé, déféra toutes les causes au jugement des évêques ; en sacrifiant, ainsi, la puissance civile à l'ambition cléricale, il *plaçait l'Etat dans l'église*. Avant de mourir, il fit jurer à ses légions fidélité aux prêtres.

III

Aussitôt, un misérable eunuque, grand chambellan, dévoré de vices, favorise l'égorgement de trois

Constantin dont il proscrit les amis, l'évêq
Trèves dirige sa politique : « la vertu rougis
s'approcher de sa cour ; son palais était un
débauches. » Un Germain, nommé Magnence,
les légions, se fait proclamer Auguste, et lan
assassins à la poursuite de Constant qui fuya
l'Espagne, et qui tomba, percé de coups, a
des Pyrénées.

Cependant, une autre bande de soldats ve
Magnence poignarde les généraux, les préf
administrateurs qui furent dévoués à Constan
ceux de ses complices qui paraissaient le
timides sont immolés tour à tour.

Un prince de la famille de Constantin s'em
Rome : — Magnence, aidé par la trahison, s'
duit, et livre cette malheureuse cité au pill
la mort.

Vaincu, enfin, par Constance, troisième
Constantin, il se réfugie à Lyon, égorge sa m
femme, ses enfants, et se frappe lui-même s
cadavres amoncelés.

En l'an 312, Constance augmente l'auto
prêtres « en déclarant, dans le préambule d
» ses lois, le ministère des autels plus utile
» que les services militaires et civils, et mê

Rome était plongée dans un triste esclavage : les prêtres, les délateurs et les bourreaux y régnaient seuls.

Gallus, l'un des neveux de Constantin, avait échappé au massacre de sa famille. Devenu puissant à côté de Constance, il semait partout la haine et la crainte ; il imaginait des complots afin de punir, — et sa femme Constantine, cruelle et cupide, *vendait la faveur et les rigueurs de son* méprisable *époux*.

Constance lui envoie l'ordre de se retirer en Italie ; Gallus massacre les envoyés de l'empereur, peuple les prisons de suspects, dicte les arrêts aux juges, et remplit l'Orient de terreur. Attiré dans un piége par Constance, il eut la tête tranchée à l'âge de vingt-neuf ans.

La Tyrannie lui survécut ; et ce fut le tour des amis de Gallus de peupler les prisons, et de mourir.

Ce ne sont, partout, qu'intrigues de généraux, massacres et trahisons. Les prêtres continuaient à fonder leur pouvoir funeste sur ces ruines sanglantes. « Les empereurs, dominés par le clergé, » opprimaient les Peuples, ne respectaient que les » conciles, et n'obéissaient qu'aux soldats. La flat- » terie rendait le blâme coupable, — et le silence, » dangereux. »

Tels étaient ces jours d'opprobe, qui renaîtront, si la faiblesse et l'aveuglement favorisent une dégradation que Louis Bonaparte, ses bourreaux et ses jésuites poursuivent sans relâche et à la clarté du soleil ; leur but ne se déguise plus.

Je parlerai peu des guerres que les Sarmates, les Allemands, les Perses, les Juthonges, les Germains renouvelaient incessamment. La description des misères du Peuple, du despotisme de ses maîtres couronnés et mitrés doit, seule, remplir le cadre étroit que je me suis tracé.

Julien avait été soustrait, comme son frère Gallus, aux poignards de Constance ; il s'était consacré à l'étude patiente de la philosophie et de l'histoire. Les dépravations des grands, la tyrannie de la cour et du clergé, la servitude honteuse du Peuple affligeaient profondément son âme grande et libérale.

Il attribuait, avec raison, la décadence des Romains à la funeste influence des prélats catholiques; il nourrissait l'espoir de la détruire. — Cédant aux conseils de l'impératrice Eusébie, Constance résolut d'élever Julien au rang de César. Julien n'y consentit qu'à regret et sur les instances d'Eusébie. Chargé de soutenir la guerre contre les barbares, il les battit glorieusement. Il poursuivit les Francs jusqu'à Paris où il passa l'hiver. Notre belle et vaste capitale, «entourée par les deux bras de la Seine, n'occupait, alors, que le quartier auquel nous donnons aujourd'hui le nom de *la Cité*; une forte muraille garnie de tours la défendait; on y pénétrait par deux ponts de bois.» Julien a fait, lui-même, cette description de *Lutèce* à son berceau. Les Gaulois s'attachèrent à ce jeune guerrier.

Constance, de son côté, se dépopularisait en augmentant les charges des citoyens, et en exemptant de toutes redevances les biens du clergé.

Julien remporta de nouvelles victoires sur deux tribus de Francs qui habitaient le Brabant alors nommé Toximandrie; enfin, il délivra la Gaule entière, des barbares qui la désolaient. Son amour de la justice augmentait le nombre de ses partisans. Constance mourut, le 3 novembre 361, et Julien resta maître de l'empire.

## IV

Des hommes, qui se disaient les ministres du Dieu des opprimés, après avoir subi l'oppression, étaient devenus, à leur tour, d'impitoyables oppresseurs. Ils avaient transformé en tiare étincelante la couronne d'épines de l'humble et doux Nazarhéen; ils avaient fait de l'Évangile, le code impérieux du despotisme et de l'orgueil.

Julien, salué Auguste par Constantinople et par Rome, trouva une cour s'engraissant de la substance du Peuple; il la réforma. Ses premiers édits frappèrent aussi les mœurs luxueuses et superbes d'un clergé corrompu. A Rome et à Byzance il rendit

leurs solennités païennes, — au Sénat, la liberté de ses discussions, — aux temples, les revenus que ses prédécesseurs leur avaient enlevés au profit des églises : « L'admirable loi des chrétiens, — disait un » de ses édits, — promet aux pauvres le royaume des » Cieux ; il est juste de leur en aplanir la route ; la » pauvreté leur donnera la sagesse dans ce monde, » et un règne certain dans l'autre. »

Il fit aux délateurs une guerre sans merci ; il s'efforça d'éteindre le goût des plaisirs qui énervent l'homme et le disposent à la servitude ; il se montra sévère pour les accapareurs de grains. Les prêtres catholiques, réfugiés dans Antioche, excitaient contre lui la multitude fanatisée. Il mourut, le 27 juin 363 de l'ère chrétienne, à l'âge de 32 ans, et à la suite d'une éclatante victoire remportée sur les Perses. Un javelot persan avait pénétré jusqu'à son foie. « Mon seul vœu, — dit-il à ses soldats, avant » d'expirer, — comme fils reconnaissant de la Répu» blique, c'est qu'après moi vous confiiez son gou» vernement à un chef vertueux. »

Capitaine illustre, savant et philosophe aimable, Julien donna l'exemple de la sagesse, de la tempérance, de l'amour du travail ; ses mœurs étaient douces et austères, il pratiquait instinctivement, la morale du Nazarhéen, — mais il combattait la religion des prêtres, entièrement opposée à cette morale. Ces hommes pleins de fiel essayèrent de ternir sa mémoire ; la vérité triomphe de leurs mensonges ; si Julien fut superstitieux dans son idolâtrie, l'histoire en accuse ceux dont la superstition avait besoin d'être combattue ; car elle avait corrompu les mœurs antiques et ouvert l'empire aux barbares. Julien outra, sans doute, son zèle pour les dieux, — mais les prêtres exagéraient davantage leur zèle fanatique pour un Dieu qui n'est point celui de l'Évangile. Leur ambition cruelle et leurs stupides inventions nuisent à la morale du Dieu des pauvres plus que ne lui nuisirent tous leurs ennemis ; et j'ajoute : on la venge, en livrant au mépris public ces pharisiens en robe noire, ces avides marchands que le fils du charpentier chassait, lui-même, avec des verges. — Si la

mort n'avait point arrêté si prématurément les projets du vertueux Julien, les hommes noirs, vaincus par son énergie, n'eussent point repris leur œuvre de démoralisation, les hontes du *Bas-Empire* ne souilleraient pas l'histoire, la Rome des papes n'eût pas forgé son réseau d'iniquités pour asservir les hommes, et la sainte-alliance des Peuples serait, depuis longtemps, un fait accompli.

## V

Jovien, fils d'un paysan de Mœsie, commandant de la garde intérieure du palais, fut acclamé par les soldats. Dévoué aux évêques, il favorisa leur religion; ils en profitèrent pour souiller de leurs calomnies et de leur bave dévote la vie si pure de Julien ; ces insulteurs furent secondés par les baladins et les pantomimes dont il avait réprimé la licence. Les sectaires des évêques opprimèrent les païens si durement, que Jovien dut opposer son autorité à ces persécutions infâmes. Ce prince tolérant mourut subitement après un règne de huit mois.

Deux frères, Valentinien et Valens, revêtent la pourpre. Dévoués aux princes des prêtres, ils secondent l'esprit vindicatif de ces prélats, qui, foulant aux pieds tout sentiment humain, versèrent à flots le sang de leurs adversaires. Presque tous les amis du noble Julien succombent sous l'acharnement des haines cléricales; ceux qui survivent sont dépouillés de leurs biens, et frappés d'exil. Valens régnait à Constantinople; — pendant son absence, Procope, général célèbre, gagne plusieurs cohortes gauloises, revêt la pourpre, rallie les partisans de Julien et les mécontents, épouse la veuve de Constance, et marche contre Valens qui tremble dans Césarée; trahi au milieu d'un combat, il a la tête tranchée sous les yeux d'Arbétion, général de Valens.

Ce Valens, cruel comme tous les hommes faibles et fanatisés, publia de sanglants édits contre les philosophes et les sorciers auxquels il attribuait le courroux du ciel. Valentinien, de son côté, cruel par instinct, nourrissait deux ours calédoniens de

mes humaines. La délation servait sa férocité. tte époque, deux papes, Urcin et Damaze, se disnt le siége épiscopal, les armes à la main ; Da-, vainqueur, fait massacrer des femmes et des nts. Dans une seule église, cent trente-sept caes sont entassés. Valentinien meurt; ses deux lui succèdent; mais tout conspire la ruine de ienne reine du monde. Les couvents, les sémi-s, les palais épiscopaux y remplacent les es, les assemblées du forum, les arcs triomx. Ce peuple amolli par les prêtres n'a plus la de se défendre contre les barbares; Valens upe de discussions religieuses, égorge tous les ens dont le nom commence par les lettres *Théod*, e que les devins ont prédit que le nom de son esseur commencerait ainsi ; le peuple d'Antioche ait jusqu'à dire : *Puisse Valens être brûlé vif!* ce peuple énervé n'essaye pas le moindre effort briser son joug.

s Goths remportèrent, à Andrinople, une vic- complète sur Valens, que dévora le feu dans chaumière où il s'était caché. Les fils de Rome nérée se vengèrent de leur défaite en massa- tous les enfants qu'à la suite d'un traité anté- à la bataille d'Andrinople, les Goths avaient és en ôtage.

ntôt, à côté de Gratien, un nouvel empereur se re ; c'est Théodose, successeur de Valens. Insent des prêtres catholiques, il se livre sans à la plus fougueuse intolérance et déclare la re à la Pensée ; Ambroise, prétendu saint, irrite zèle par la menace de lui interdire l'entrée de ise, s'il ne détruit pas jusqu'à la statue de la ire si chère aux Romains.

atien faisaient mieux : il confiait les rênes de ire à des prêtres, et se livrait entièrement aux irs de la chasse. Saint Ambroise le dirigeait si que, chargé de haines, sans secours, sans abri, e sur les routes où nul main ne se tend vers t tombe, à Lyon, sous le poignard d'un de ses ns sujets, en invoquant, — pauvre prince abêti, invoquant le nom de saint Ambroise.

vivait au milieu des fêtes et des jeux publics, r
un jour, de payer une taxe de guerre et brise
tue de l'empereur. Théodose, aussitôt, courbe
chire sous les verges, les chaines et la torture
ville rebelle. Magistrats, soldats et bourreaux
peuplent ; l'échafaud ne cesse de rougir du
des victimes ! Quand les supplices se sont las
débauche renaît plus licencieuse et plus folle.

A Thessalonique, le Peuple assassine un gén
des officiers qui venaient d'emprisonner un c
teur de chars. Théodose attire dans le cirqu
l'appât des jeux, les habitants, et les fait mas
tous, sans distinction d'âge ni de sexe. Des
goths, au service de l'empereur, commirent s
tié ce carnage effroyable.

Des moines incendient une synagogue, e
Ambroise ne permet pas qu'on châtie les
diaires ! Ce crime servait l'Eglise.

Un Franc, nommé Arbogaste, séduit les tro
étrangle Valentinien II, dont il avait gagné l
fiance, proclame empereur le professeur de rh
que Eugène, et règne en dirigeant tous les ac
sa créature couronnée. Il rétablit, à Rome, le
des dieux. Vaincu par les Goths que Théodose

Capitole et livré aux prêtres cette reine de l'univers, découronnée, flétrie. « Ce bouleversement, disent » les historiens, rétablit le règne du chaos et de la » nuit, et substitua aux images des dieux celles de » quelques malfaiteurs obscurs que la superstition » décorait du nom de martyrs. »

## VI

Telle était la situation de cet empire décrépit quand les deux fils de Théodose, Honorius et Arcadius, furent proclamés augustes.

Arcadius, âgé de dix-huit ans, était gouverné par le Gaulois Rufin, inspirateur du massacre de Thessalonique. Constantinople tremblait sous le gouvernement de ce ministre puissant et féroce.

Honorius atteignait à peine sa douzième année; le Vandale Stilicon régnait, à Rome, pour cet enfant couronné. Stilicon avait l'esprit aussi élevé qu'était bas l'esprit de Rufin. Ce dernier tomba sous l'épée d'un soldat, lorsqu'il méditait l'usurpation de la couronne impériale. La foule déchira le corps de Rufin; Gainas le Goth avait donné le signal de le frapper.

Rome et Constantinople se divisèrent; les Romains et les Grecs sentirent renaître leur rivalité d'autrefois.

Stilicon, après avoir battu le Maure Giddo qui déshonorait l'Afrique par ses débauches, « et livrait aux nègres du désert les victimes de sa lubricité, » Stilicon, laissant Honorius s'amollir au fond d'un palais, évoqua le fantôme de la vieille République, combattit vaillamment contre les barbares, et força le redoutable Alaric, plusieurs fois vaincu, à fuir suivi de quelques Goths échappés au carnage.

Une invasion de quatre cent mille Huns et Tartares épouvante l'Italie. Les prêtres catholiques s'écrient que les barbares sont l'instrument de Dieu irrité qu'on n'ait pas exterminé les hérétiques.

Stilicon, riant de ces mensonges sacerdotaux, détruit les barbares et décapite leur roi Radagaise. Les hommes noirs, aussitôt, n'ayant plus peur, veulent

persuader au Peuple que cette victoire est l'effet d'un miracle obtenu par leurs prières.

*Ces [illegible]* profitent, avec impudence, de tous les événements pour affermir leur autorité mensongère et fatale. Le génie d'un nouveau Marius sauve l'Italie, et les imposteurs détournent à leur profit le succès du courage et de l'habileté. Voyant Stilicon rebelle à leurs désirs, les prêtres persuadent au faible Honorius que le vainqueur des barbares médite l'usurpation du trône : ils soudoient les Goths qui font partie de la garnison de Pavie, et Stilicon est assassiné ; « il mourut en Romain, comme il » avait vécu : le clergé, dont il n'avait pas servi » l'ambition, célébra sa mort (1). » Un courtisan du nom d'Olympius fut, dans cette intrigue, l'agent de la milice noire.

Comme Julien, Stilicon sut mettre un frein à la cupidité du clergé ; mais plus hardi réformateur que le vainqueur des Gaulois, Stilicon méprisa aussi le culte des idoles ; à travers la profondeur des âges, il voyait poindre cette religion nouvelle du Droit des Peuples et des devoirs mutuels, qui n'aura besoin ni de dogmes absurdes ni de pontifes corrupteurs.

## VII

Honorius, docile aux conseils des hommes noirs, persécute les hérétiques, et livre au glaive les Goths qui se montraient fidèles à la mémoire de Stilicon.

Alaric résolu de venger ce héros : d'une marche rapide, il s'avance jusqu'aux portes de Rome. Les patriciens, endormis dans les voluptés fangeuses, et le Peuple, qui passait les jours et les nuits au cirque ou au théâtre, ne surent pas réveiller en eux un reste du courage des vieux Romains. La disette et la peste décimait ces nouveaux sybarites, qui étranglèrent la veuve de Stilicon. Ils payèrent au roi des Visigoths une rançon considérable. Par cette honteuse capitulation, Rome signa sa déchéance.

(1) Ségur, t. I, p. 267.

Bientôt, Alaric, injurié, reparaît; il impose aux Romains des conditions déshonorantes; elles sont acceptées.

Une troisième fois, outragé dans la personne d'Attale qu'il avait mis à la place d'Honorius, Alaric marche sur Rome qui devient la proie des barbares, le 24 août 410 de l'ère chrétienne. Le pillage, le massacre et l'incendie atteignent les riches et les pauvres. La prêtraille ne manque pas de reprendre sa vieille thèse, et de soutenir que Dieu se venge du culte des idoles. Saint Augustin répète cette absurdité sur tous les tons.

« Alaric, chargé des trésors enlevés à tout l'uni-« vers, s'éloigna, dédaignant de régner dans Rome » avilie (1). » Il mourut sur les côtes de Sicile. Son beau-frère Ataulphe épousa la sœur d'Honorius et fut assassiné à Barcelonne.

Arcadius, esclave de ses femmes et de ses eunuques, se vautrait dans la plus vile dégradation ; il se donna la triste satisfaction d'imposer à Rome, comme président des tribunaux et commandant des armées, un de ces misérables, QUI N'ÉTAIT PAS MÊME UN HOMME; il se nommait Eutrope. Cet eunuque vendait des provinces, confisquait les biens, assassinait les généraux les moins serviles, menaçait de mort tout citoyen coupable d'outrages envers les ministres de l'empereur et même les domestiques de sa maison. Arcadius, reconnaissant à la manière des princes, accorda aux Ostrogoths, qui la demandèrent, la tête de son eunuque favori.

A cette époque les vices du clergé s'étalaient. Jean Chrysostome « déclara publiquement que la » débauche et la simonie infectaient tout l'ordre » épiscopal; et que des prêtres logeaient avec eux » des vierges chrétiennes, sous prétexte de les assister. »

L'impératrice Eudoxie lutta bravement contre les excès de la caste noire. Aussi, les évêques attribuèrent-ils la mort de cette princesse à la punition de Dieu. Ce Dieu des prêtres est bien impitoyable ;

(1) Ségur, t. 1, p. 274.

C'est donc un être féroce et toujours prêt à frapper; c'est le vautour menaçant et sans cesse armé de griffes.

La fin d'Honorius fut méprisable comme sa vie. Il nourrissait des poulets, et à sa poule favorite il avait donné le nom de *Rome*; quand on lui annonça la perte de l'ancienne capitale du monde, il répondit stupidement : « C'est impossible, je viens de lui donner à manger. »

Arcadius avait terminé sa vie aussi lâchement. Méditons les leçons de l'histoire; apprenons à connaître les princes : tous se ressemblent : leurs intérêts sont opposés aux nôtres. Deviendrons-nous sages, enfin? Et ne nous livrerons-nous plus, corps et biens, pieds et poings liés, à ces implacables ennemis du Peuple, de la Justice, de la Raison et de la Liberté! Remarquons, surtout, quelle étroite alliance rapproche, et quelle communauté d'intérêts dirige les chefs des Peuples et les chefs des prêtres.

## VIII

Jean, favori d'Honorius, s'empare du trône; livré, bientôt, par les troupes italiennes d'Aquilée, il est hissé ignominieusement sur un âne et décapité. Valentinien III prend le sceptre impérial, à Rome, en présence du Sénat. Sa mère Placidie l'énerve dans les plaisirs, afin de retenir, seule, l'autorité suprême.

Deux généraux, Aétius et Boniface, commandent les armées; le premier défait Attila, le second trahit son pays et signe un traité d'alliance avec les Vandales.

Leur roi Genséric, à la tête de ses soldats, des Alains, des Goths, des transfuges romains et des Maures, se rend maître de l'Afrique; Aétius, disgracié, se retire chez les Huns.

Genséric noie les enfants de son frère Gonseric et leur mère, s'empare de Carthage, *la Rome d'Afrique*, la ravage et la pille.

Attila, surnommé le *fléau de Dieu*, guerrier cruel, à la large tête, au teint basané, au nez aplati,

après avoir assassiné son frère Bléda, roule ses hordes, comme une avalanche furieuse, à travers la Scythie, la Germanie, la Scandinavie, la Mœsie, la Macédoine, qu'il transforme en déserts, et s'arrête aux portes de Constantinople. L'esclavage ou la mort, — telle était la destinée des vaincus. Les Romains implorent honteusement la clémence d'Attila qui les humilie et qui leur dicte fièrement ses conditions.

Théodose II tombe de cheval, se brise l'épine du dos et meurt. Sa sœur Pulchérie, saluée impératrice, refuse le tribut promis par son frère au roi des Huns ; elle avait épousé le vieux sénateur Marcien.

Je laisse Théodoric, fils d'Alaric, affermir sa domination dans l'Aquitaine, les Bourguignons attaquer la Belgique, Aétius conclure la paix avec les Goths, Mérovée et son frère se disputer le trône de France, Attila promener dans la Gaule le fer et la flamme, et l'Europe échapper à la barbarie par la défaite des Huns sous le triple effort de Mérovée, d'Aétius et de Théodoric ; je ne suivrai pas *le fléau de Dieu* dans ses courses à travers la Lombardie, la Vénétie, et sur les bords de son Danube où une belle captive, nommée Ildico, l'égorge pour échapper à ses caresses.

Le but que je me propose me ramène auprès du maître des Romains :

Violateur des lois, traître à la foi jurée, perfide et cruel, menteur et débauché, cynique insulteur de la probité publique, oublieux des plus vulgaires sentiments de justice et d'humanité, — tel fut Valentinien III.

N'est-ce pas aussi Louis Bonaparte ?

Valentinien manda gracieusement auprès de lui le brave Aétius auquel il devait sa puissance, et l'assassina de sa propre main. Voici quel fut son dernier crime : l'épouse du sénateur Petronius Maximus lui plaisait ; par un artifice odieux, il attire cette femme au palais, il la souille, il l'insulte — et la renvoie. Elle ne peut survivre à sa honte et à sa douleur. Pétronius gagna, par des présents, quelques gardes impériaux qui poignardèrent ce prince infâme.

Et les fils de ces Collatin, de ces Icilius, de ces Virginius si jaloux de leur bonheur et de leur liberté, les fils dégénérés de cette fière race courbaient le front sous le joug d'un pareil monstre ! Ah ! que la servitude rend les hommes abjects ! C'est à ce degré d'abjection, mes enfants, que Louis Bonaparte essaye et a l'espoir de vous réduire. Il sait que le Crime et le Vice règnent, librement et sans masque, sur des peuples ainsi dégradés.

## IX

Petronius Maximus, l'époux outragé, sollicite et obtient le pouvoir suprême ; il épouse Eudoxie veuve de Valentinien, et lui avoue sa complicité dans le meurtre de cet empereur. Eudoxie appelle secrètement les Vandales aux portes de Rome ; la terreur glace tous ces Romains sans courage ; Maximus propose au sénat de fuir le péril, et d'abandonner le Peuple ; un soldat frappe ce lâche empereur, et la foule irritée le déchire. Genséric et ses Africains pillèrent Rome, brûlèrent ses monuments, égorgèrent les citoyens, violèrent les femmes. Eudoxie, qui avait appelé sur sa patrie tous ces malheurs, essuya le mépris des Romains et celui de Genséric qui la déclara son esclave. Les patriciens rachetèrent leur liberté, moyennant rançon.

Après le départ de Genséric, le Gaulois Avitus, élevé au trône par Théodoric, roi des Visigoths, s'adonna aux plaisir[illegible] par Riccimer, commandant des G[illegible] fut jeté dans un couvent ; il dev[illegible] Majorien revêtit la pou[illegible] amena le roi Genséri[illegible]ets, à qui son aucl[illegible]

[illegible] on gendre, fut [illegible]

[illegible], est chassé par [illegible]t que Nepos avait [illegible] mêmes fonctions

auprès d'Attila, fit massacrer son ancien collègue. L'évêque de Salone assassina Népos.

Augustule fut le dernier empereur romain ; faible, lâche, sans vertu, abruti, — surnommé Romulus par une étrange ironie du hasard, il acheva sa vie dans l'ancien palais de Lucullus, — demeure bien digne assurément de ce prince afféminé.

Un fait va vous prouver à quel degré d'humiliation les Romains étaient descendus : « Odoacre, maître » de Rome, pour tromper, par quelques glorieux » souvenirs, le Peuple humilié, lui donna le specta- » cle d'un triomphe. »

Amère parodie de ces triomphes glorieux, où les maîtres du monde traînaient, après eux, une longue suite de rois enchaînés ! Ceci se passait l'an douze-cent-vingt-neuf de la fondation de Rome.

Nous assisterons maintenant, aux lentes convulsions de cette pauvre Italie, qui semble vouloir renaître, aujourd'hui, et qui se débat sous les impurs genoux des hommes noirs.

---

# CHAPITRE DEUXIÈME

SOMMAIRE. — La Rome des prêtres. — Zénon usurpateur, empoisonneur [illegible] ; assassin de ses deux frères ; sa cruauté ; son [illegible] aux Juifs ; il est enterré vivant. — Anastase ; sa maxime [illegible] aux tyrans ; sa mort. — Justin ; les factions verte et bleue. — Justinien est [illegible] de sa femme Théodora la prostituée ; [illegible] impériales ; [illegible] Tribonien ; Justinien et les Pandectes ; Napoléon et le code [illegible] ; [illegible] catholique de Justinien ; Bélisaire. — Justin II ; Alboin et Rosamonde. — Tibère II. — Phocas, assassin et parjure, est béni par les évêques ; Parallèle : Phocas et Louis Bonaparte ; supplice de Phocas. — Héraclius et la [illegible] des prêtres ; le calife Omar. — Constantin III ; son avarice ; le fanatisme d'Omar et le fanatisme des prêtres. — Constant II. — Constantin IV. — Justinien II. — Le saint-siège à [illegible] ; les esclavons ; — Léonce et Absimar.

## X

L'ombre des vieux Romains n'erre plus dans la cité qui devient la proie des penaillons ; les Fabius, les Horaces, les Cincinnatus, les Emilius, les Régulus, les Scipion sont remplacés par une vile cohue de moines et d'abbés, goules insatiables, ribauds avides d'or et de plaisirs ; sur les chaises où de fiers dictateurs faisaient tonner leur voix républicaine, des pontifes sanguinaires et lâches vont déclarer la guerre à la conscience, à l'idée, à la raison. La Liberté a disparu sous les pierres sépulcrales où dorment ses anciens défenseurs. L'autorité absolue des princes et des prêtres étouffe les vertus civiques, fait la nuit autour des intelligences, afin de mieux assurer son funèbre empire sur les peuples dévirilisés.

Ne perdons pas de vue l'action incessante et dégradante des prélats ; leur but est l'asservissement de l'homme ; pour mieux enchaîner ses bras, ils éteignent sa pensée. Vous les entendrez toujours prêchant avec une fougue aveugle des préceptes

qu'ils violent ; vantant les mérites de la pauvreté, ils s'enrichiront des dépouilles de leurs victimes. L'oisiveté engendrera des vices infâmes dans les couvents peuplés d'une foule de parasites débauchés; plusieurs de ses communautés de fainéants comptaient, chacune, plus de trente-cinq mille moines.

A nos yeux, l'histoire va dérouler ses rapides pages où les crimes s'accumulent.

Zénon arrache la couronne à son fils Léon que le Sénat avait nommé *Auguste*, et l'empoisonne. Tous les vices habitaient le corps difforme de ce Zénon qui se fardait pour dissimuler sa laideur. Ses deux frères Conon et Longin ne se plaisaient qu'à déshonorer les femmes, celles des magistrats aussi bien que celles du Peuple, — à se plonger dans une brutale ivresse et à commettre des assassinats ; ce sont là jeux de princes. Zénon était encore plus cruel et plus vicieux que ses frères. Contre les barbares il n'employait d'autres armes que l'or volé aux Romains et les plus basses intrigues. Son dernier fils fut emporté par l'excès de la débauche.

Zénon transporta le siége de son empire à Constantinople ; Vérine, sa belle-mère, courtisane éhontée, conspire, et le détrône au profit de Basilicus. Celui-ci écrase le peuple d'impôts, méprise Vérine dont il empoisonne l'amant, et meurt de faim dans une citerne où l'ont enfermé des partisans de Zénon.

Ce tyran odieux ressaisit sa couronne ; le Peuple et les prêtres qui, naguère, applaudissaient à sa chute, l'encensent et lui dressent une statue. Ses violences réveillent la haine dans tous les cœurs ; « *mais, les soldats, toujours instruments du despotisme,* » le défendirent longtemps contre le mécontente- » ment du Peuple. » (1) La délation déjoua plusieurs complots dont Vérine était l'âme. Zénon livre l'Italie à Théodoric ; le pape Symmaque vient à la rencontre du roi des Goths, et le bénit. Ce Symmaque excita, dans Rome, une guerre civile pour défendre sa tiare contre le prêtre Laurent, et fit déclarer par un concile, « que le saint-siége rend impeccables

(1) Ségur, tome 1, page 350.

[illegible] à la [illegible].

L'impératrice [illegible] son époux Zénon [illegible] misérable mu-tilé ; il avait [illegible] dans son sépulcre.

II

Son successeur Anastase proclama cette maxime si chère à Louis Bonaparte (qui l'appliqua à sa vile ambition) : *la raison d'état excuse tout, et l'intérêt public autorise tous les crimes.* Il décapita Longin qui s'était révolté. Sous son règne, les deux factions des cochers verts et bleus ensanglantèrent Constantinople; Anastase mourut frappé de la foudre.

Le paysan Justin revêtit la pourpre, favorisa les prêtres dont le sanglant fanatisme redoubla, excita l'audace des cochers de la faction verte, donna ainsi un furieux aliment aux guerres civiles qui déchiraient l'ancienne Byzance, égorgea un grand nombre de cochers de la faction bleue, laissa Théodoric maître paisible de l'Italie, et confia ses armées, plusieurs fois battues par les Perses et les Huns, au célèbre Bélisaire : il régna neuf ans, sans gloire.

Son neveu Justinien hérite de son pouvoir. Esclave de sa femme Théodora prostituée de bas étage, il souffre que son palais se transforme en lupanaire, Théodora y rassembla les anciennes compagnes de sa prostitution publique, et contraignit les puissants de l'empire à épouser ses sœurs livrées, comme elle, au libertinage le plus débridé. Elle assassina son fils, témoin importun de ses débordements. Plus virile que son époux, elle lui inspira l'amour de la gloire et l'idée de grandes entreprises : Le jurisconsulte Trébonien réunit, sous le nom de *Digestes* et de *Pandectes*, toute l'ancienne jurisprudence, dont il avait posé les premiers éléments dans quatre livres appelés *les institutes de Justinien.*

Ce monument a traversé les siècles ; œuvre laborieuse de Trébonien et de deux secrétaires, qui l'avaient tiré d'une masse informe de deux mille volumes de décrets ou arrêts appartenant à toutes les

époques, les courtisans l'attribuèrent au maître, et le temps a consacré ce mensonge. C'est ainsi que les adulateurs du Corse aux cheveux plats firent honneurs à ce tyran de 1804, du Code civil, œuvre promise par la Constitution de 1791, commencée par nos géants de la Convention, achevée, sous le Consulat, par les Portalis, les Tronchet, les Préameneu et les Malleville du conseil d'Etat.

L'an 528 de notre ère, la dépravation du clergé vous sera démontrée par cet exemple : Les évêques de Rhodes et de Diospolis avaient assouvis sur tant d'enfants leurs brutales passions, que Justinien les fit mutiler et traîner dans les rues de Constantinople ; un héraut précédait ces deux monstres crossés et mitrés, en criant : « *Apprenez, évêques, à ne pas souiller la sainteté de votre caractère.* »

Il fallait que ces évêques eussent atteint les dernières limites du crime pour être ainsi punis ; car Justinien exagérait son zèle catholique jusqu'à donner à l'épiscopat le droit de surveiller les tribunaux, et la sévère exécution d'impitoyables édits contre les hérétiques.

Cependant, Bélisaire gagnait des batailles sur les Perses, les Vendales et les Maures, — faisait la conquête de la Sicile et de l'Afrique, sauvait Justinien deux fois menacé par des séditions à demi victorieuses, réduisait les Napolitains soulevés à l'obéissance, triomphait des Goths sous les murs de Rome, et taillait en pièces les Huns qui portaient dans la Grèce le fer et le feu. Justinien le récompensa de tant de services en le privant de toutes ses dignités, en le réduisant à la mendicité sur les routes de l'exil. L'ingrat empereur et son vertueux général moururent l'an 565.

## XII

Justin II, neveu de Justinien, se livra bassement aux excès de la colère, de l'avarice, de la débauche, de l'orgueil et de la lâcheté.

A sa mollesse, à son ineptie, Alboin, roi des Lombards, gendre du roi Clotaire, oppose une armée de

Suèves, de Bavarois, de Bulgares, de Sarmates et de Saxons; il fait rapidement la conquête de l'Italie dont il se proclame roi. Rome, trop énervée pour se défendre avec le fer, abandonnée par le lâche Justin, éloigna les Lombards avec de l'or.

Alboin répudia la fille de Clotaire, pour épouser Rosamonde, fille de Cunimond roi des Gépides. Il buvait, selon l'usage des Scandinaves, dans le crâne de Cunimond tombé sous ses coups; il présenta cette coupe humaine à Rosamonde, et la contraignit à vider le crâne de son père. Rosamonde se vengea en forçant Péridée, l'une de ses femmes, qu'aimait Alboin, à l'attirer dans son lit et à le percer d'un glaive pendant son sommeil.

Le veuve épousa Elmige, et lui présenta un breuvage empoisonné; Elmige, que de promptes douleurs avertirent du crime, fit partager, une épée à la main, ce poison à Rosamonde.

Justin, frappé de démence, gorgeait ses prisons de victimes innocentes, et les flagellait par la main de ses bourreaux. Un accès plus violent termina sa honteuse vie.

La phthisie enleva rapidement Tibère II, — et Phocas renversa du trône le faible et superstitieux Maurice auquel on trancha la tête sur les cadavres de ses cinq enfants décapités avant lui.

## XIII

Arrêtons, un instant, nos regards sur Phocas. Ses yeux farouches et faux révèlent toute la laideur de son âme. Il monte au trône sur un marchepied de cadavres. Crispe, son gendre, excite sa jalousie; il l'irrite jusqu'à provoquer sa révolte, et mutile, avant de les massacrer, tous les amis de ce jeune homme.

Son délire féroce baigne l'Asie dans une mer de sang. Il ne peut vaincre Narsès qui s'est emparé d'Édesse; il lui propose une conférence, sur *la foi du serment*, et le parjure fait brûler vif le trop confiant général.

La famille de son prédécesseur Maurice inquiète

sa morne défiance ; il ensevelit les princesses dans un monastère, tue l'un des fils, impose la tonsure cléricale à l'autre et le froc du moine au troisième.

Le mépris public n'est contenu que par une affreuse terreur.

Mais Phocas protégeait les catholiques, persécutait les hérétiques et enrichissait les églises.

Aussi, le clergé alla-t-il recevoir, aux portes de Rome, l'image de ce monstre et celle de sa femme. « *Le Pape saint Grégoire déposa respectueusement ces images au Capitole.* »

L'assassin, le parjure Phocas fut béni par les évêques de l'an 602, comme l'assassin, le parjure Bonaparte a été béni par les évêques de l'an 1851.

Se prosternera-t-on encore devant les glorificateurs du scélérat qui triomphe ?

Heureusement, les bénédictions vénales de ces boutiquiers violets n'arrêtent pas les châtiments que mérite le crime,

Héraclius, exarque d'Afrique, livre une bataille qu'il gagne, à Domentiol frère de Phocas ; le sénateur Photius, dont le tyran avait souillé la femme, ouvre le palais au vainqueur ; la garde impériale abandonne le misérable despote que la terreur glace ; on le revêt d'une casaque noire, on le traîne sur le rivage ; Héraclius foule aux pieds le monstre qui rugit ; les soldats le coupent en morceaux qu'ils mettent au bout de leurs piques. Et le Peuple crache sur ses restes palpitants.

Puis, les évêques bénirent Héraclius, en le couronnant empereur !

— Comme Messeigneurs Sibour et Prilly béniraient celui qui foulerait aux pieds et qui remplacerait Louis-Bonaparte-Phocas.

## XIV

Héraclius, après avoir rasé et jeté dans un cloître Crispe qui le trahissait, va se prosterner aux pieds de la madone ; il s'en allait combattre les Perses : « Je laisse, dit cet imbécile empereur, ma capitale sous la garde de la Vierge et sous la vôtre. »

— « Tel était, alors, ajoute un historien, (1) le changement survenu dans les mœurs ; les Romains se confiaient plus à leurs saints qu'à leurs armes ; et les empereurs chargeaient les évêques de protéger leur empire. »

Une grêle violente, pendant le combat, est poussée par le vent, contre les Perses, et favorise les soldats d'Héraclius. Les prêtres osèrent persuader au Peuple que ce succès était dû à Marie, *capitaine des Vierges, brise-tête du serpent infernal ;* c'est ainsi que, dans ses *Fleurs des vies des saints*, le jésuite Ribadeneira surnomme l'épouse du charpentier Joseph.

Le *pieux* Héraclius signe un pacte d'alliance avec Siroës, fils du roi des Perses. Ce jeune monstre venait d'égorger ses vingt-quatre frères, — et d'enchaîner son père Cosroës ; il lui servait des lingots d'or au lieu d'aliments, et assistait à l'agonie du vieillard en lui disant : *Nourris-toi de cet or*. La peste enleva bientôt à Héraclius ce digne allié.

Entouré de moines et d'eunuques, assistant aux prédications des évêques, réunissant des conciles, absorbé par les discussions théologiques, il laissa enlever Damas par les Sarrasins. Ce fut un *prêtre catholique*, nommé Josias, qui livra cette ville aux *sectateurs de Mahomet*.

Héraclius, entièrement hébété par ses moines, attribua sa défaite au refroidissement du zèle religieux.

Que faisait donc *la capitaine des Vierges ?* L'empereur, cependant, ne méritait pas un tel abandon : oubliant ses sujets que menaçait le glaive musulman, il ne songeait qu'à préserver la *vraie croix* de l'outrage des infidèles.

La faiblesse d'esprit engendre la cruauté. Un léger soupçon inspire à Héraclius la crainte que son frère et son neveu ne le trahissent ; il les mutile et les exile.

Les chrétiens essuient de nombreuses défaites. Le calife Omar, l'*Attila musulman,* s'empara de Jérusalem. Le croissant vainquit la croix.

(1) Ségur, t. I, p. 504.

Malgré la protection de ses évêques et de ses saints, Héraclius avait perdu l'Espagne et l'Italie ; — la Syrie, la Palestine et la Phénicie sont la proie des musulmans.

Le chagrin et les remords tuèrent le dévot empereur, qui avait mis son empire *sous la sauvegarde de la Vierge et sous celle de ses évêques.*

Le glaive d'Omar eut plus de puissance que les prières d'Héraclius.

## XV

Constantin III déterre le cadavre de son père Héraclius, afin de lui ravir sa couronne d'or, et meurt empoisonné par sa mère et son frère, que le Sénat fit mutiler et exila ; — Valentin, chargé de la régence de l'empire, est égorgé par ses gardes. — Sous le règne de Constant II, Omar fait la conquête de l'Egypte, brûle la magnifique bibliothèque d'Alexandrie en disant : « Si ces livres ne contiennent que ce » qu'on trouve dans l'Alcoran, ils sont inutiles ; » s'ils renferment des choses qui lui soient con» traires, ils sont dangereux. »

Le fanatisme d'Omar fut, sans doute, approuvé par les évêques. Ah ! s'ils pouvaient détruire, ainsi, tous les trésors de la science et de l'esprit humain, avec quelle joie ils en chaufferaient leurs somptueux palais, — comme les livres d'Alexandrie chauffèrent, pendant plusieurs mois, les bains des Arabes ! Ils feraient plus qu'Omar : les écrivains et les libres penseurs brûleraient avec leurs écrits ; et les bons moines attiseraient ces flammes, auxquelles succèderait la profonde nuit de l'ignorance où s'abriterait leur ténébreux pouvoir.

N'ont-ils pas, souvent, brûlé des hommes et des livres ?

Cependant, l'empereur Constant II ne put arrêter l'insolence du pape Martin et de son clergé, qu'en livrant aux magistrats ce pontife séditieux. Traîné dans les rues de Constantinople, un carcan au cou, Martin fut jeté dans une prison.

Constant assassina son frère Théodore, dépouilla

# CHAPITRE TROISIÈME

SOMMAIRE. Tibère III. — Restauration de Justinien; ses horribles vengeances. — Philippique ; ses débauches et sa mort. — Anastase II. — Théodose. — Léon III, l'iconoclaste. — Constantin Copronyme; une lettre de saint Pierre; despotisme honteux. — Irène favorise les débauches de son fils et lui crève les yeux; elle est canonisée. — Décadence des Grecs; Michel Rhangabé; Léon *le Caméléon*; Michel II. — Michel III dit *l'ivrogne*; ses féroces caprices; il est assassiné — La régente Zoé et son amant Romain Lécapène. — Constantin VII; son imbécilité; raffinements de son luxe; le curé qui dit la messe, et se bat avec le marteau de sa cloche. — Théophano; sa régence; ses vices; elle empoisonne son fils; se donne au général Nicéphore qu'elle tue, puis au général Zimiscès qu'elle empoisonne. — Bazile II; Crescentius; Constantin VIII; Argyre. — Passion de la vieille Zoé; ses nouveaux crimes que les évêques bénissent; parallèles. — Michel IV, le parjure et le faux monnayeur; parallèles. — Théodora et Zoé, impératrices; dépravations de Zoé et de son nouvel amant; parallèles, — Les gouvernements absolus; esquisse de quelques empereurs; — origine des croisades; un mot sur cette désastreuse folie. — Rêve de Louis Bonaparte.

## XVII.

J'ai hâte de clore ce tableau de vices et de crimes qui se succèdent et se ressemblent; aussi, vais-je donner à mon récit plus de rapidité.

Tibère III fait périr deux cent mille Arabes; Justinien lui reprend la pourpre, l'enchaîne, le foule aux pieds et le décapite.

Justinien célèbre sa restauration par des massacres; ce ne sont que yeux crevés, hommes jetés à la mer dans des sacs, férocités contre les sujets, lâchetés vis-à-vis les barbares.

Les habitants de Cherson, pendant son exil, s'étaient irrités de son orgueil: Justinien se venge en ordonnant leur massacre. Bardane, que menace la mort, se révolte; — on le proclame empereur, et Justinien est arrêté par ses propres soldats qui lui tranchent la tête.

Bardane prend le nom de Philippique, enlève les femmes à leurs maris, les filles à leurs mères, les nonnes à leurs couvents, et les souille au fond de son palais. Les spectacles et les fêtes ont épuisé le trésor public ; un jour, Philippique, plongé dans l'ivresse au milieu des courtisans avinés comme lui, est enlevé par l'officier Rufus, qui lui crève les yeux et le jette au fond d'un couvent.

Anatase II, fils d'un marchand de bestiaux, devient moine aussi ; après un règne de deux années, l'officier Théodose le détrôna.

Théodose, à son tour, est renversé par Léon, chef des troupes d'Orient, et se retire à Éphèse, où il copie les offices de l'église en lettres d'or.

Léon III veut détruire le culte des images ; « car ce ne sont, dit-il, que de véritables idoles. » Cette superstition est soutenue par les prêtres ; le pape Grégoire soulève une révolte ; les querelles des *iconoclastes*, c'est-à-dire briseurs d'images, et des *iconolâtres* ou adorateurs d'images, coûtèrent la vie à plus de soixante mille hommes.

Constantin *Copronyme* suit les traces de Léon, étouffe les séditions que le clergé allume, mutile et tue sans merci les conjurés. Le fanatisme clérical a déjà tellement abruti les intelligences, que le pape Etienne envoie au roi de France, Pépin, *une lettre écrite par saint Pierre lui-même* pour l'engager à protéger le saint-siége contre les Lombards. Pépin *obéit à la lettre de saint Pierre !* Sur le moindre soupçon, Copronyme décapitait les gens. Les Romains croyaient vaincre les barbares en suivant des processions ; les papes se disputaient la tiare. Étienne III crevait les yeux à son rival Philippe. « Qui oserait, » s'écrie un historien peu suspect de démagogie, (1) » qui oserait, en voyant ce degré d'abaissement, où » le despotisme et l'esclavage firent descendre les » Romains, parler encore des inconvénients et des » périls de la Liberté ? »

Quelle époque honteuse, mes enfants ! Les puissants de la veille sont les victimes du lendemain ;

(1) Ségur, t. II, p. 5.

le Peuple, dont on n'a aucun souci, apprend, le matin, la Révolution qui, dans le Palais, a créé, pendant la nuit, un nouveau maître ; le trône et l'échafaud se touchent. Ce fut alors qu'au profit de *l'Église* et pour la plus grande gloire de Dieu, *saint* Charlemagne entreprit l'égorgement de deux cent mille Saxons, qui refusaient le baptême ; admirable moyen de les convertir !

## XVIII

Un enfant de dix ans, Constantin *Porphyrogénète*, et sa mère, l'orgueilleuse Irène, gouvernent l'empire romain. Plus tard, le jeune empereur, à l'instigation des prêtres, coupe la langue à ses quatre frères, répudie sa femme, épouse sa maîtresse, que bientôt il abandonne pour se livrer à des débauches que sa mère favorise, Puis, cette femme dénaturée crève les yeux à son fils, prend les rênes du pouvoir. Une conspiration la détrône, et elle va gagner sa vie, à Mithylène, avec une quenouille et des fuseaux. L'église l'admit au nombre de ses saintes. Charlemagne fut proclamé empereur romain.

La Rome des Gracques et des Brutus est devenue la Rome des papes.

## XIX

La Grèce s'est, aussi, courbée sous le joug oppresseur des hommes noirs. Les conjurations des eunuques et des soldats élèvent et renversent des empereurs. Michel Rhangabe ne résiste pas au dégoût que lui inspire l'abjection des Grecs, et dépose le sceptre ; Léon le *Caméléon* l'usurpe, et donne le spectacle des fourberies, des parjures, des basses terreurs, des atroces vengeances ; vainqueur, une seule fois, des Bulgares, *il arrache les enfants du sein de leurs mères et les écrase sous ses pieds*. Dans la chapelle du palais, un matin, des conjurés se déguisent en prêtres, attaquent Léon, qui vient *chanter les matines*, et qui succombe, non sans avoir abattu de nombreux ennemis avec la croix de l'autel.

V[illegible] il fait [illegible] les [illegible] Léon au-[illegible] [illegible] de la [illegible]. — [illegible] [illegible] [illegible] les yeux [illegible]. — [illegible] ses [illegible] dans [illegible] [illegible] familiers [illegible] de [illegible] les hommes. Un jour, il lui plaît de revêtir de la pourpre un matelot débauché : et le Sénat, les officiers, s'inclinent devant ce nouvel empereur ! L'officier Basile poignardé, au milieu d'une orgie, les deux empereurs livrés et les remplace. La sagesse de son règne oppose aux torrents de la corruption une digue impuissante, — et que se hâte de détruire Léon VI, emporté bientôt par les intempérances du vice.

XX

Zoé, régente de son fils Constantin VII, livre ses charmes au commandant de la flotte, Romain Lécapène, que le Sénat avait condamné pour crime de trahison ; fatigué de sa maîtresse, il l'envoie dans un cloître ; ambitieux du sceptre, il l'arrache aux débiles mains du jeune empereur.

Lécapène élève à la dignité de patriarche son fils Théophilacte qui mêle aux offices divins des chœurs profanes et des ballets ; il avait deux mille chevaux dans ses écuries. Lécapène, vieillissant, se fait dévot ; une conjuration, qu'un moine dirige, rend le sceptre impérial à Constantin VII.

Cet empereur idiot rassemble trois cents moines, et se confesse, à haute voix, devant ces penaillons. Le luxe déploya tous ses raffinements dans cette cour efféminée. « Couchés sur des lits magnifiques, » les patrices, les sénateurs et les généraux consu- » maient une partie des jours et des nuits dans des » festins somptueux. Des vases précieux, suspendus » au plafond par des chaînes d'or, descendaient dou- » cement pour se placer avec symétrie devant les » convives, livrés à tous les genres d'ivresse. Une » musique harmonieuse, des danses élégantes, des » chœurs nombreux, des courtisanes voluptueuses,

» des pantomimes licencieuses, variaient et prolon-
» geaient les plaisirs. »

Des Sarrasins envahissent une bourgade ; le curé, qui disait sa messe, quitte son autel, et couvert de ses habits d'officiants, assomme une foule d'ennemis avec le lourd marteau d'une cloche. L'évêque blâme ce zèle homicide ; notre curé se coiffe du turban, et combat, en vrai fils de Mahomet, les chétiens de l'Asie-Mineure.

## XXI

Le fils de l'empereur avait épousé Téophano, fille d'un cabaretier ; docile aux conseils de sa femme, il empoisonne son père.

La vicieuse Téophano fournit des aliments aux plaisirs de son mari, Romain II, dit le Bègue ; les jeux du cirque, les délices des festins, les sensualités des courtisanes, l'absorbaient entièrement. Téophano l'empoisonna ; il mourut à l'âge de vingt-quatre ans.

Cette femme, régente de l'empire au nom de ses deux fils, se donne au général Nicéphore, qu'on proclame empereur. — Eprise d'un nouvel amour, elle arme le bras de son amant contre Nicéphore dont la tête est brisée par un cimeterre.

Zimiscès, l'amant de Téophano, reçoit la couronne, prix du meurtre. Le poison termine sa vie. Basile II, fils de Téophano, crève les yeux à quinze mille Bulgares, et les renvoie dans leur pays, guidés par trente de ces malheureux auxquels il a laissé un œil. Sous son règne, Rome essaya de reconquérir sa liberté. Crescencius chasse le pape, et rétablit la République ; mais sa tyrannie devient odieuse ; vaincu dans une bataille, il fut décapité.

Constantin VIII, frère de Basile, ruine le trésor pour entretenir ses débauches, s'entoure de délateurs, proscrit la vertu, glorifie le vice, et meurt épuisé.

Le patrice Romain Argyre reçoit le titre de César ; la vieille Zoé s'enflamme pour Michel le Paphlagonien, frère d'un eunuque, grand chambellan du palais ;

elle empoisonne Romain, lui enfonce deux clous dans la tête et couronne Michel. Le lendemain, « une » foule de grands avilis, de courtisans sans pudeur, » l'assuraient de leur amour. Le patriarche Alexis » hésite à le reconnaître : cinquante livres d'or » étouffent les scrupules du pontife, qui célèbre le » mariage de Michel et de Zoé. »

Ne retrouvons-nous pas, ici, les courtisans sans pudeur, les grands avilis qui se pressent autour du lâche tyran dont la monstrueuse élévation a pris sa source dans le crime ? Le patriarche Alexis n'est-il pas le portrait de ces évêques à l'âme vénale, qui célèbrent, aujourd'hui, le triomphe immoral du fils d'Hortense la prostituée ?

## XXII

Tel était l'avilissement des Grecs ! Triste effet de l'ignorance que les hommes noirs étendent sur l'esprit humain ! Quand la philosophie et la raison éclairent ce Peuple, on voit briller Codrus et Lycurgue : — Solon précède les deux fiers vengeurs de la liberté qu'opprimaient Hipparque et Hippias ; — Aristide le Juste paraît entre Thémistocle et Miltiade : auprès d'eux expire bravement Cynégire, le Scévole et le Coclès grec ; — Léonidas, avec trois cents braves, ferme à une formidable armée la porte de la Grèce, et meurt *pour obéir aux saintes lois de la patrie* : — Pausanias aspire à la tyrannie, se réfugie dans un temple dont on mure les portes, afin qu'il y meure de faim, et sa mère apporte la première pierre qui doit sceller ce tombeau d'un fils vivant ; — Cimon, fils de Miltiade, magistrat intègre et brave général, fait enlever les clôtures de ses vastes jardins et de ses magnifiques vergers, afin que les nécessiteux et les étrangers puissent cueillir ses fruits et ses légumes ; Anaxagore donne la main à Périclès ; — Socrate prêche ses vertueuses maximes, et Trasybule arrache sa patrie aux *trente tyrans* ; tandis que l'immortel Platon élève les âmes par la philosophie, dans les jardins d'Académe ; — Pélopidas et onze Thébains, qui avaient préféré l'exil au spec-

tacle de l'abaissement de leur patrie, la délivrent par un trait de sublime héroïsme ; s'il se présente un scélérat, un Alexandre de Phères, qui enterre jusqu'au cou des hommes pleins de vie, afin de savourer les tortures de leur agonie prolongée,— qui fait la chasse à des malheureux revêtus de peaux d'ours et de sangliers, les déchire avec ses flèches, et les livre à ses dogues, — il se rencontre, aussitôt, un Epaminondas pour vaincre le monstre, une Thébé pour le poignarder, et trois frères pour jeter son cadavre à ces mêmes chiens qu'il nourrissait de chair humaine ; — si Denys écrase Syracuse sous son joug, Corinthe envoie Timoléon qui le détrône ; et le tyran, bientôt, échange sa brillante pourpre et son sceptre d'or contre des vêtements grossiers et la férule du maître d'école ; enfin, pendant que Démosthènes, le grand orateur, jette, du haut de la tribune aux harangues, son éloquente voix aux Athéniens,— Phocion, le sage et vaillant général, défend, contre les armées de Philippe, l'indépendance de la Grèce.

Dans ces troupeaux de Grecs du Bas-Empire, si abrutis, qu'à son gré les dirige une poignée de moines immondes, reconnaîtriez-vous les fils d'Harmodius et d'Aristogiton, de Cynégire et de Pélopidas, de Trasybule et de la courageuse Télésille ? C'est ainsi que la milice noire a su pétrir et tranformer les descendants des fiers guerriers de Marathon, de Salamine, des Thermopyles et de Mantinée. Quel triste et vaseux regain de ces riches moissons de héros qu'engendraient l'amour de la patrie et l'amour de la liberté !

## XXIII

Michel IV nous offre de nombreux traits de ressemblance avec Louis Bonaparte : celui du parjure, surtout, et de la félonie.

Un patrice redouté, Constantin Dalassène, s'irritait du joug oppresseur de Michel ; l'empereur mande à Constantinople le patrice qui hésite : Michel *jure, sur l'Evangile et des reliques*, de respecter la liberté de

Constantin qui se fie à ce serment *de prince;* à peine a-t-il paru qu'on l'enchaîne au fond d'une prison.

Michel promet aux habitants d'Antioche une amnistie générale, si leur porte s'ouvre; son premier soin, en y entrant, fut de trancher cent têtes. *La mauvaise foi* de Michel IV avait presque autant de célébrité que celle de Louis Bonaparte, aujourd'hui. *La foi élyséenne* a détrôné la vieille *foi punique;* le Peuple s'accoutume à dire : *Le bâtard parle, donc il ment ;* ou bien : *Le bâtard n'enrage pas pour mentir;* on dit indistinctement d'une promesse douteuse : *Serment de Bonaparte,* et *serment d'ivrogne.*

Michel IV voulut expier ses crimes ; les prêtres lui en indiquèrent le moyen : « Fondez et enrichissez des églises. » Moyennant quoi il reçut une indulgence plénière.

J'oubliais un dernier trait qui établit, entre Michel *dit* le Paphlagonien et Louis *dit* Bonaparte, une entière conformité d'inclinations.

L'assassinat, le parjure, le culte des vices, portèrent ces deux hommes au pouvoir; mais avant d'y monter, ils préludèrent de la même façon, je crois, à leur élévation monstrueuse. L'histoire rapporte que Michel, dans sa jeunesse, « *s'était mêlé à une bande de faux monnayeurs.* (1). »

A Londres, d'étroites relations existèrent entre Louis Bonaparte et le chef d'une bande de fabricateurs de faux bank-notes. Sous les yeux d'une commission de l'Assemblée nationale de France, toutes les pièces du procès furent mises ; le nom de Louis Bonaparte y était souvent prononcé ; le chef de la bande subit, à Botany-Bay, sa condamnation; l'affilié, plus heureux, détrousse officiellement une grande nation, vole impunément les caisses publiques, et n'a plus besoin, ainsi, de fabriquer des bank-notes.

## XXIV

Michel, neveu du Paphlagonien, transforma tous ses favoris en eunuques; vicieux comme son oncle,

(1) Ségur, t. II, p. 147.

il fut chassé par les hommes armés de bâtons, — et par les femmes armées de leurs fuseaux ; il fait massacrer trois mille habitants ; la foule, plus ardente, assiége le palais ; Michel eut les yeux crevés.

On revêt de la pourpre Théodora, fille de Constantin VIII, et la voluptueuse Zoé.

Cette courtisane se marie, pour la troisième fois, avec Manomaque, son ancien amant, et l'associe à l'empire, sous le nom de Constantin IX.

Cet homme dépravé loge au palais une fille qu'il a séduite, lui donne une garde et la pourpre impériale ; il se montre publiquement au milieu de cette fille et de Zoé, dans les cérémonies et les festins.

Nous assisterions à une semblable légalisation de la débauche, s'il était possible à Louis Bonaparte de nous dégrader, comme les peuples du Bas-Empire. N'avons-nous pas vu ce débauché produire sa courtisane dans les cérémonies publiques ? Aux fêtes de l'inauguration du chemin de fer de Tours à Poitiers, Bacciochi, pourvoyeur des débauches élyséennes, eut l'impudence d'introduire, au sein de l'austère famille d'un haut fonctionnaire du chef-lieu d'Indre-et-Loire, la célèbre miss Howard. En apprenant quelle prostituée avait souillé sa maison, la femme du magistrat poussa les hauts cris ; elle voulait quitter la ville témoin d'une pareille insulte aux mœurs pures d'une famille honorée.

Eh bien ! par ce qu'il osa, lorsque son pouvoir était soumis au contrôle souverain de l'opinion publique, jugeons de ce qu'oserait Bonaparte, maître de l'opinion publique étouffée. A l'exemple de Constantin IX, il n'hésiterait pas « *à ériger l'adultère en dignité de cour*, à décorer de la même pourpre sa femme et sa maîtresse, » à nous forcer, par la terreur, au joug de toutes ces hontes.

## XXV

« Sous les gouvernements absolus, ainsi parle un
» historien (1), on dirait que les Peuples disparaissent

(1) Ségur, t. II, p. 164.

» de la scène du monde; quelques ministres, quel-
» ques généraux, quelques favoris, l'occupent seuls:
» panégyriques des tyrans, supplices et gémisse-
» ments de leurs victimes, silence des nations, voilà
» tout ce que l'histoire nous offre; ce n'est plus
» qu'une galerie de portraits, et l'intérêt s'en
» éloigne avec la liberté. »

Ces paroles si vraies se réalisent, sous vos yeux, mes enfants. Espérons que vous mettrez un terme prompt à cet asservissement passager.

Parlerai-je, encore, de Michel VI, *fantôme qui n'inspirait que le mépris*, et auquel, en échange de l'empire grec, on donna *le royaume du ciel?* — Du faible Constantin X, uniquement occupé de grossir son trésor et de multiplier les moines? — De Michel VII, surnommé *Parapinace*, à cause de ses accaparements de blés pour affamer le Peuple, — et dont un eunuque tenait le sceptre inglorieux? — De Nicéphore III, auquel on arracha la couronne, comme un hochet aux mains débiles d'un enfant? — D'Alexis Commène, assez faible pour justifier sa conduite devant une assemblée de prêtres, et qui, par peur des Sarrasins, implora le secours du pape Urbain II? Ce fut l'origine *de la sanguinaire folie des croisades*. Les prêtres, avec de faux miracles et de fausses promesses, enflammèrent l'Occident, — et lancèrent, la croix en main, sur l'Orient, tous les hommes souillés de crimes *dont on achetait l'impunité en s'armant pour l'église*. L'ermite Pierre, et son lieutenant Gauthier-*Sans-argent*, guidèrent au carnage « un amas confus
» de brigands échappés des prisons, de jeunes gens
» obérés, d'aventuriers avides de butin, de moines
» débauchés et fanatiques, de femmes sans pudeur,
» d'enfants sans famille, d'hommes sans aveu de
» toutes les nations (1). »

## XXVI.

Je raconterai, plus tard, l'histoire sanglante de cette entreprise catholique, *l'une des plus désastreuses*

(1) Ségur, t. II, p. 224.

*folies et l'un des plus épouvantables fléaux qui eussent désolé la terre.* PLUS DE DEUX MILLIONS D'HOMMES furent immolés à la farouche ambition des hommes noirs, depuis la première croisade, commandée, en l'an 1096, par l'ermite Pierre, jusqu'à la dernière dont, sous Charles VI, en l'an 1395, le comte de Nevers donna le signal; nous assisterons à la fin du second empire grec, à la chute de Constantin Dragosès le dernier empereur, et à la prise de Constantinople par Mahomet II; nous verrons le fer des musulmans détruire les dernières traces de l'ancien monde, — le désespoir d'un peuple immense, réclamant *aux moines imposteurs l'ange miraculeux* annoncé par leur fanatisme, — enfin, le triomphe de l'Alcoran sur l'Evangile pollué par la main des charlatans en rabat, dont cette calamiteuse décadence est l'œuvre.

Je complèterai votre édification au sujet des oppresseurs du Peuple, en montrant *les personnages les plus opulents de la Grèce,* les ambitieux qui, naguère, servaient fougueusement le zèle corrosif des hommes noirs, je les montrerai abjurant *leur foi catholique, et embrassant la religion du vainqueur.*

Onze cent quarante-et-un ans se seront écoulés depuis l'anéantissement de la liberté par Constantin et les hommes noirs.

Le rapide tableau que je viens d'exposer embrasse une période de sept cent soixante-neuf années.

C'est à l'abjecte servitude des Peuples du Bas-Empire, que le nouvel émule des Basiles, des Phocas, des Constantin VIII, des Michel *le bègue, l'ivrogne et le paphlagonien,* et de Contantin IX, s'efforce de soumettre la France; alors, sa férocité s'exercerait plus librement; le mitrailleur de nos vieillards, de nos femmes et de nos enfants s'est assez livré à l'exécration des siècles pour ne reculer devant rien.

L'Histoire vient de nous dire comment, sous l'alliance de la mitre et du sabre, les plus glorieuses nations meurent :

**La France veut-elle mourir ainsi ?**

FIN.

# NOTES JUSTIFICATIVES. — ANNEXES

## A

'oici le texte de l'arrêt rendu par la quatrième ımbre de la cour d'appel de Paris, dans le procès ıtif à M. Vieyra, chef d'état-major de la garde natio-e de M. Louis Bonaparte.

*r d'appel de Paris, quatrième chambre; audience du* 10 *juin.*

La cour, adoptant les motifs des premiers juges, is considérant toutefois que quelque MENSONGÈRE et ,UDULEUSE que soit la déclaration des époux Vieyra, ıs le transport dont s'agit, elle échappe à l'applica-ı de l'article 2059 du Code civil; qu'ainsi c'est à ; que les premiers juges les ont déclarés stelliona-'es, et la décharge en conséquence de la contrainte corps contre eux prononcée. »

'ul n'ignore que Louis Bonaparte avait fait dicter arrêt à la cour d'appel.

es journaux judiciaires et les autres ont reçu une itation officielle d'avoir à ne pas publier l'arrêt qui cède.

'ans les débats de l'affaire, l'avocat général avait dit on ne pouvait poursuivre M. Vieyra comme stellio-aire, mais qu'on pouvait le poursuivre correction-lement et pour escroquerie.

'est à propos de la vente d'une créance de 11,000 fr. la Maison Dorée que le procès s'engagea; M. Vieyra it vendu deux fois cette créance.

## B

### DÉCRET DE LA HAUTE-COUR.

*République française. — Haute-cour nationale.*

**La Haute-cour de justice déclare Napoléon Louis onaparte prévenu du crime de haute trahison;**

» En vertu de l'art. 68 de la Constitution ;
» Convoque le haut jury national pour qu'il soit procédé sans délai au jugement, et nomme M. le conseiller Renouard pour remplir les fonctions du ministère public près la haute cour.

» Fait à Paris, le 2 décembre 1851.

» Hardoin, président ;
» Delapalme, Pataille, Moreau, Cauchy, juges. »

## C

*Protestation du conseil d'État.*

« Les soussignés membres du conseil d'État, élus par les Assemblées constituante et législative, réunis nonobstant le décret du 2 décembre, au lieu de leurs séances et l'ayant trouvé entouré par la force armée qui leur en a interdit l'accès, protestent contre l'acte qui a prononcé la dissolution du conseil d'Etat, et déclarent n'avoir cessé leurs fonctions qu'empêchés par la force.

» Paris, ce 2 décembre 1851.

*Signé* : Bethmont, Vivien, Bureau de Puzy, Stourm, Ed. Charton, Cuvier de Renneville, Horace Say, Boulatignier, Gautier de Rumilly, de Jouvencel, Dunoyer, Carteret, de Fresne, Bouchenay-Lefer, Rivet, Boudet, Cormenin, Pons de l'Hérault. »

## D

*Protestation des journalistes.*

MM. Caylus, Rey, Morel, Cochut, Th. Pelloquet, Forgues, du *National*, Xavier Durrieu, Kesler, Gasperini, de la *Révolution*, Havin, Léon Plée, Louis Jourdan, Ed. Texier, du *Siècle*, Lamarche, Félix. Mornand, A. Jullien, Rousset, Emile de Girardin, de la *Presse*, Camille Berru, Coste, de l'*Événement*, d'Urbain, de la *Gazette de France*, de Belleval, de l'*Opinion publique*, Taxile Delord, Clément Carraguel, du *Charivari*, Arnould Frémy, Hetzel, et d'au-

ı écrivains dont les noms nous échappent, résolut de publier une protestation.
lle fut rédigée et signée par tous les journalistes sents. Mais il fut impossible, malgré toutes les tenves faites, de trouver un imprimeur. Tous se refuənt et plusieurs parlèrent même, si on leur faisait lence, d'appeler le premier régiment qui passerait .s la rue.

E

DÉCRETS DU COMITÉ DE RÉSISTANCE.

Nº 1.

ur la proposition de M. Michel (de Bourges), le décret vant fut rendu :

PUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ.

es représentants du peuple restés libres, considét que le représentant du peuple Baudin est mort rieusement pour la défense de la République et des
,

« DÉCRÈTENT :

Les honneurs du Panthéon sont décernés au reprétant Baudin.
Fait en séance de permanence, à Paris, le 3 décem· 1851. »

Nº 2.

es représentants du peuple restés libres, vu l'article le la Constitution ainsi conçu : « Toute mesure, etc., ›ouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée ionale ; les juges de la haute-cour de justice se réuɩent immédiatement, à peine de forfaiture ; ils conuent les jurés dans le lieu qu'ils désignent pour céder au jugement du président et de ses com:es ;

« DÉCRÈTENT :

ARTICLE PREMIER. — Louis Bonaparte est déchu de fonctions de président de la République.
ART. 2. — Tous citoyens et fonctionnaires publics t tenus de lui refuser obéissance sous peine de com:ité.

Art. 3. — L'arrêt rendu le 2 décembre, par la haute cour de justice, et qui déclare Louis-Bonaparte prévenu du crime de haute trahison, sera publié et exécuté. En conséquence, les autorités civiles et militaires sont requises, sous peine de forfaiture, de prêter main-forte à l'exécution dudit arrêté.

» Fait à Paris, en séance de permanence, le 3 décembre 1851. »

N° 3.

Les représentants, soussignés, demeurés libres, réunis en assemblée de permanence,

Vu l'arrestation de la plupart de leurs collègues,

Vu l'urgence,

Considérant que, pour l'accomplissement de son crime, Louis Napoléon Bonaparte ne s'est pas contenté de multiplier les moyens de destruction les plus formidables contre la vie et les propriétés des citoyens de Paris, qu'il a foulé aux pieds toutes les lois, anéanti toutes les garanties des nations civilisées ;

Considérant que ces criminelles folies ne font qu'augmenter la violente réprobation de toutes les consciences, et hâter l'heure de la vengeance nationale, mais qu'il importe de proclamer le droit ;

Décrètent :

Article premier. — L'état de siége est levé dans tous les départements où il a été établi, les lois ordinaires reprennent leur empire.

Art. 2. — Il est enjoint à tous les chefs militaires, sous peine de forfaiture, de se démettre immédiatement des pouvoirs extraordinaires qui leur ont été conférés.

Art. 3. — Les fonctionnaires et agents de la force publique sont chargés, sous peine de forfaiture, de mettre à exécution le présent décret.

Fait en séance de permanence, le 4 décembre 1851.

N° 4.

Les représentants du peuple, soussignés, demeurés libres, réunis en Assemblée de permanence extraordinaire ;

Vu l'arrestation de plusieurs de leurs collègues,

Vu l'urgence,

Considérant que le crime de Louis-Napoléon Bonaparte, en abolissant par la violence l'action des pou-

voirs publics, rétablit la nation dans l'exercice direct de la souveraineté, tout ce qui l'entrave actuellement doit être annulé ;

Considérant que toutes les poursuites commencées, toutes les condamnations prononcées, à quelque titre que ce soit, pour crimes et délits politiques, sont anéanties par le droit imprescriptible du Peuple,

DÉCRÈTENT :

ARTICLE PREMIER. — Sont abolies, dans tous leurs effets criminels et civils, toutes poursuites commencées, toutes condamnations prononcées pour crimes ou délits politiques.

ART. 2. En conséquence, il est enjoint à tout directeur des maisons d'arrêt ou de détention de mettre immédiatement en liberté toutes les personnes retenues en prison pour les causes indiquées ci-dessus.

ART. 3. — Il est également enjoint à tous officiers du parquet et de police judiciaire, sous peine de forfaiture, de mettre à néant toutes les poursuites commencées pour les mêmes causes.

ART. 4. — Les fonctionnaires et agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en Assemblée de permanence, le 4 décembre 1851.

N° 5.

Le crime de Louis Bonaparte impose aux représentants du Peuple demeurés libres, d'immenses devoirs.

La force brutale cherche à rendre impossible l'accomplissement de ces devoirs.

Traqués, errants d'asile en asile, assassinés dans les rues, les représentants républicains délibèrent et agissent, malgré l'infâme police du coup d'Etat.

L'attentat de Louis-Napoléon, en brisant tous les pouvoirs, n'a laissé debout qu'une autorité, l'autorité suprême, l'autorité du Peuple, le suffrage universel.

C'est au Peuple souverain qu'il appartient de ressaisir et de reconstituer les formes sociales aujourd'hui dispersées.

En conséquence, les représentants du Peuple décrètent :

ARTICLE PREMIER. — Le Peuple est convoqué le 21 décembre 1851, pour élire une Assemblée souveraine.

ART. 2. — L'élection se fera par le suffrage universel,

selon les formes réglées par le décret du gouvernement provisoire, du 5 mars 1848.

Fait à Paris, en assemblée de permanence, le 4 décembre 1851.

F

LES GOELANDS.

Heureux ceux qu'une croyance
Affermit dans les douleurs !
C'est alors que l'espérance
Rend moins amers bien des pleurs.
Il n'est lande désolée,
Il n'est aride vallée,
Ni lieu si rempli d'horreurs,
Où, riche de fantaisie,
La divine poésie
Ne fasse éclore des fleurs.
J'ai vu les goëlands sur la vague écumante
Dormir, insoucieux, au sein de la tourmente.
Si l'un d'eux, quelquefois, poussait des cris plaintifs,
C'était pour son doux nid penché sur les rescifs.
Ainsi de nous, pauvres captifs :
Sur la paille des casemates
Ou sous les humides sabords
De la plus vieille des frégates,
Nos âmes reposaient, calmes et sans remords.
Si des pleurs se mêlaient à des voix gémissantes,
C'est que nous regrettions nos familles absentes :
Mais, du moins, les oiseaux retournent à leurs nids ;
Et nous, les malheureux bannis,
Hélas ! reviendrons-nous vers nos foyers bénis ?...

A bord du *Duguesclin*, janvier 1852.

Pierre LACHAMBEAUDIE.

G

*Lettre d'un transporté.*

« Il y a longtemps que je ne vous ai écrit. J'attendais que ma position fût régularisée. Je crois qu'elle le sera bientôt. Nous sommes toujours en prison, mais nous allons partir pour Daïra, frontière du désert. Je crois

ue n'osant nous fusiller, ils veulent nous faire tuer ar les fièvres.

» Miot, le représentant du Peuple, est avec nous. Pour qu'il n'exerçât pas son influence énergique sur es masses de prisonniers qui se trouvent ici, on l'a mis lans un cachot du fort, et je vous assure *qu'il ne fait pas on là.*

» Nous sommes dans des baraques de cent cinquante hommes chacune. Douze transportés de juin sont lans un fort, près de nous. Ils vont passer en conseil de guerre et on craint qu'ils ne soient fusillés. Ce ont les douze de ceux du fort Bab-Azour d'Alger qui urent condamnés à dix ans. Il y a Dubosc, Chauard, etc.

» Ce climat est horrible. Il faut être par force malade.

» Si encore j'étais seul au monde, cela me serait bien égal ; mais c'est ma pauvre famille que je laisse dans 'abandon et la misère ! »

II

*Les républicains et les forçats à Cayenne.*

(Correspondance particulière de la NATION BELGE.)

« Les conséquences de la terreur benapartiste se déroulent, chaque jour, avec leur cortége obligé d'infamies, de misères et de lâchetés. Le *Moniteur* d'aujourd'hui (6 juillet 1852) contient un rapport de M. Ch. Ducos, l'homme aux trois femmes; dans ce rapport l'*honorable* M. Ch. Ducos annonce à M. Bonaparte et au monde que cent cinquante-sept condamnés politiques, confondus avec des forçats, ont été transportés à la Guyane, dans les deux premiers convois de malheureux destinés à aller mourir sur cette terre si fatale aux Européens. Outre ces cent cinquante-sept condamnés politiques. M. Ducos, *le bon* M. Ducos, apprend à son maître que d'autres convois *comprendront, dans la même proportion que les précédents, des forçats, des repris de justice et des condamnés par les conseils de guerre.* »

Voici un extrait du rapport officiel que la *Nation* a mentionné :

« La frégate *la Forte* a été expédiée de Brest, empor-
» tant avec elle 399 déportés, savoir : 366 *forçats ou repris*
» *de justice* ET 15 CONDAMNÉS POLITIQUES. Trente-quatre
» jours après, la frégate l'*Erigone* a quitté le port de
» Brest, avec 309 autres déportés, dont 255 *forçats* ou

» repris de justce et 144 CONDAMNÉS POLITIQUES ayant
» passé devant les conseils de guerre.

» Le vaisseau *le Duguesclin*, qui, depuis six mois, a
» rendu de si utiles services comme dépôt provisoire,
» et dont le commandant s'est signalé par beaucoup de
» fermeté et de sollicitude, vient de recevoir l'ordre de
» prendre la mer, avec 500 déportés. Ce troisième con-
» voi comprendra, *dans la même proportion que les précé-
dents, des forçats, des repris de justice et des condamnés par les
conseils de guerre.* »

## I

## SPOLIATIONS

### N° 1.

Dans plusieurs départements, les sauveurs de la pro-
priété ont mis en loyer les maisons de ville et de cam-
pagne des fugitifs; il n'a fallu rien moins que les
prières des pauvres femmes, pour qu'on ne leur enlevât
pas un modeste abri.

Des chevaux ont été vendus par adjudication, tous
les immeubles ont été affermés.

Ceux qu'on ne peut atteindre, on les frappe jusque
dans leurs amis, leurs parents, leurs frères qui leur
donnent un asile, un secours, du tabac, du pain. Si la
défense de la loi est une insurrection, la pitié est un
crime :

ART. 4. — Tout individu qui sera convaincu d'avoir
fourni des secours *en vivres ou en argent* à un insurgé, ou
de lui avoir donné asile chez lui, sera considéré comme
complice de l'insurrection et, en cette qualité, sera
*poursuivi, arrêté et puni avec la rigueur des lois qui régissent
l'état de siége.*

(Arrêté du commandant des Basses-Alpes, colonel Fririon.)

### N° 2.

— « Le général de brigade commandant l'état de siége
de l'Allier ;

» Considérant que les nommés Giraud de Noelas
(Jean), — Terrier (Claude-Marie-Adolphe) ; — Préveraud
(Bernard Honoré), — Pellassy, — Fagiet, — Benoit, —
Gallay, — Georges, — Préveraud (Léon), — Préveraud
(Jules), — Préveraud (Ernest), — Terrier (Félix), *propri-*

*taires* ; — Bonnet, *agent-voyer*, — Bourachiet, — Roquin, — Buisson, — Tereille, — Blettery, demeurant dans le canton de Donjon ; Chomet, *médecin* à Jaligny, — Meusnier, *pharmacien* à Chaveroche ; Billard, *cultivateur* à Saint-Léon, — Auboyer, propriétaire à Autreuil, ont pris la part la plus active à l'insurrection qui a éclaté dans le département de l'Allier, les 3 et 4 décembre ;

» Qu'ils ont dirigé comme chefs *les pillards* du Donjon et les *assassins* de La Palisse, et que l'instruction ne laisse aucun doute à cet égard ;

» ARRÊTE :

» ARTICLE PREMIER. — Les biens de tous les inculpés ci-dessus nommés, *sont mis sous le séquestre* ;

» ART. 2. — M. le directeur des domaines pour le département de l'Allier, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Moulins, le 18 décembre 1851.

» Général EYNARD. »

N° 3.

— « Vu notre arrêté du 17 décembre 1851, par lequel nous avons dissous les associations fraternelles existant à Lyon et ordonné la liquidation de ces sociétés en présence d'un commissaire de police ;

» ARTICLE PREMIER. — Cette mesure est étendue aux associations fraternelles existant dans le département du Rhône et dans les communes des départements de l'Ain et de l'Isère, dépendant de l'agglomération lyonnaise.

» ART. 2. — Les créanciers des sociétés fraternelles se réuniront sans délai, en présence du commissaire de police de l'arrondissement, pour arrêter les divers comptes de ces associations.

» Immédiatement après, il sera procédé, soit par la voie des commissaires priseurs, soit par la voie des huissiers, à l'inventaire ET A LA VENTE des marchandises et objets mobiliers, existant dans les magasins des sociétés dont il s'agit.

» La répartition des sommes provenant de cette vente et des créances recouvrées sera faite aux créanciers dans la forme prescrite par la loi.

» *Signé* : Général CASTELLANE. »

N° 4.

« En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés ;
» Attendu que le sieur Rat, *maître de poste* à Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre), *membre du conseil général*, ne s'est pas, au grand scandale des bons citoyens, et conformément aux ordres du général commandant l'état de siége, réuni aux hommes d'ordre qui ont repoussé l'insurrection sous la conduite du brave maire de Saint-Pierre-le-Moûtier.
» Le brevet de maître de poste est retiré au sieur Rat.

» *Signé* : CARLIER. »

N° 5.

« Des maîtres de poste, des libraires, des notaires,
» un avoué, des chefs d'institution, tant à Clamecy que
» dans les localités *troublées* avaient pris part aux actes
» qui avaient préparé l'insurrection ; ils ont été privés
» de leurs brevets ou suspendus de leurs fonctions. Il en
» a été de même de débitants de tabac, d'huissiers, etc.,
» etc. Le dernier de ces arrêtés rendu le 14 décembre, à
» Moulins, par M. CARLIER, révoque, entre autres fonc-
» tionnaires, M. Terrier, *notaire* au Donjon, — M. Roche-
» ton, *notaire* à Lurcy-Levy, — M. Rocher, *notaire* à La
» Palisse, — M. Dessétivaux, *avoué* à Moulins, — M. Place,
» imprimeur à Moulins. »

(Le *Constitutionnel*, numéro du 19 décembre 1851).

N° 6.

« L'autorité vient *de nouveau* d'ordonner la fermeture
» de vingt-trois cafés ou auberges de la ville. »

(L'*Echo du Midi*, de Montpellier, numéro du 31 décembre 1851).

N° 7.

« Par arrêté de M. le préfet du Nord, seize cabarets
» viennent d'être fermés sur différents points du dépar-
» tement. »

(*Journal de Lille*, numéro du 15 février 1852).

N° 8.

M. MENTQUE, préfet de la Haute-Vienne, a ordonné fermeture de quinze cafés ou estaminets. »

(*Le Vingt-Décembre, courrier de Limoges*, numéro du 22 mars 1852).

N° 9.

L'hôtel de Strasbourg, tenu à Commercy, par le eur Boilès, vient, par arrêté de M. le préfet, du 15 ›ptembre, d'être fermé, par suite de propos offen- ınts tenus contre Louis-Napoléon. »

(L'*Echo de l'Est*, 17 septembre 1852).

N° 10.

Le préfet des Vosges vient d'ordonner la fermeture ə plusieurs cabarets dans diverses communes. »

(Le *Journal des Vosges*, numéro du 5 octobre 1852).

N° 11.

A Beaune, quarante-quatre cafés ou estaminets, ans compter les restaurants, ont été fermés par ordre ıpérieur.

Dans la Meurthe, *plus de deux cents* ; *non moins* dans 'ôte-d'Or. En Bretagne, en Provence, partout enfin n a commis les mêmes excès. A Cette, *dix-huit cafés ›nt fermés pour avoir servi, en diverses circonstances, de lieux e réunion au parti démocratique.* »

(*Le Gouvernement du Deux-Décembre*, page 445).

J

CALOMNIES DÉMENTIES

N° 1.

URA. — L'*Union Franc-Comtoise* a reçu et publié la ıre suivante :

« Poligny, le 11 décembre 1851.

» Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro de votre journal du 9 courant, ıs publiez un extrait de la *Sentinelle du Jura*, dans

16

lequel on fait mention *d'orgies bacchiques* commises à la cure de Poligny par les insurgés, dans la matinée du 4. Pour ne pas aggraver, contre les règles de la justice, la position des inculpés, je proteste contre l'inexactitude de l'article précité en ce qui concerne la conduite des *insurgés* à la cure. A la vérité, quelques-uns d'entre eux m'ont prié, dans la matinée du 4, de leur donner quelques litres de vin ; mais ils l'ont fait d'une manière honnête, *et ils n'en ont pas bu une goutte* à la cure. Je dois ajouter qu'au milieu des désordres affligeants dont notre ville a été le théâtre, ni leurs auteurs, ni leurs complices n'ont pas fait la moindre manifestation, ni la moindre insulte contre la cure, ni contre aucun des membres du clergé de cette ville. Je vous prie d'insérer ma réclamation dans votre plus prochain numéro.

» CRÉTENET, *curé*. »

### N° 2.

BASSES ALPES. — Le *Journal de Lot et-Garonne*, dans son numéro du 12 décembre 1851, disait : « Sur la route, le » sous préfet (de Forcalquier), M. Paillard, que l'on » emmenait prisonnier, A ÉTÉ TUÉ *à coups de crosse de* » *fusil*. Nous avons lu, hier, une lettre écrite par une per- » sonne qui AVAIT VU LE CADAVRE *de cette victime gisant sur* » *la route*. »

Le cadavre de M. Paillard est devenu, depuis sa résurrection, préfet de Lot-et-Garonne. (*Note de l'éditeur.*)

Le sous préfet de Forcalquier ne reçut pas le moindre coup de crosse.

### N° 3.

LOT ET GARONNE. — Dans son numéro du 5 décembre, le journal que je viens de citer disait encore : « A Xain- » trailles, il a été reconnu que *tous* les habitants de la » commune, *moins* trois personnes impotantes, avaient » suivi la colonne qui se dirigeait sur Agen. Il avaient, » en partant, averti la marquise de Lusignan qu'à leur » retour, ils fusilleraient tous ses gens dans la cour du » château. »

Dans son numéro du 15 décembre, le rédacteur de ce journal publiait la lettre suivante :

« Je dois à la vérité de déclarer hautement que mes » gens du château et ceux de toute ma propriété ont » été laissés complétement tranquilles ; que pas un n'a

» été sollicité de se joindre à la colonne, etc., etc, qu'en-
» fin je n'ai eu à me plaindre d'aucun mauvais procédé
» quelconque. »

» Marquise de LUSIGNAN. »

N° 4

YONNE. — On lisait dans le numéro de la *Patrie* du 3 décembre : « D'horribles forfaits ont été commis à Joigny,
» *le curé, le maire, le sous-préfet et plusieurs gendarmes* ONT
» ÉTÉ LACHEMENT MASSACRÉS, sans qu'il se soit trouvé
» une poignée d'hommes assez énergiques pour empê-
» cher CES ASSASSINATS. »

Le lendemain, le sous-préfet de Joigny écrivait au journaliste calomniateur : « Pas une goutte de sang n'a
» été répandue à Joigny. LA VIE DE PERSONNE N'A ÉTÉ
» MENACÉE ; toute tentative de désordre eût été promp-
» tement réprimée par les BONS citoyens qui, à la pre-
mière nouvelle des événements, se sont armés et sont venus se mettre à la disposition des autorités.

» *Le sous-préfet*, DAVESIÉ DE PONTÈS. »

N° 5.

SAÔNE ET-LOIRE. — Le 12 décembre 1851, M. de Lamartine adressait, de Monceaux, au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, la lettre suivante :

« Monsieur, je lis dans votre journal les lignes sui-
» vantes : « On écrit de Màcon, 7 décembre, que M. de
» Lamartine, voyant l'émeute s'approcher de Monceaux,
» a fait requérir des forces militaires pour protéger sa
» résidence. L'autorité s'est em[illegible]sée de déférer à sa
» prière.

» *Ces faits sont complètement in*[illegible]*s* : ni le château de
» Saint-Point, que l'on disait [illegible] été saccagé et in-
» cendié, — ni le château de M[illegible]ceaux, résidence ac-
» tuelle de M. de Lamartine n'[illegible] été l'objet d'aucune
» violence ni d'aucune menac[illegible] [illegible]I. de Lamartine n'a
» réclamé la protection d'aucun[illegible]rce publique. »

» *Sig*[illegible] DE LAMARTINE. »

— Un volume ne suffirait pas [illegible] reproduction des calomnies lancées par les violate[illegible] de la loi contre ceux qui la défendirent, — et des d[illegible]ntis que la vérité ne tardait pas à infliger aux calom[illegible]teurs.

M

M. LOUIS BONAPARTE A SAINT-CLOUD.

Paris, 5 juillet 1854.

M. Bonaparte vit, comme un sybarite, retiré dans le palais de Saint-Cloud. A la dernière fête qui a eu lieu, samedi dernier, il fumait le cigarre en plein salon. Après le dîner, il y a eu promenade dans les bosquets. M. Bonaparte a, dans ce moment-ci, une nouvelle favorite, dont je n'ai pu retenir le nom russe ou polonais.

M. Bretonneau, son médecin, lui a conseillé de ne pas trop fumer et de s'abstenir de *certains excès*. M. Bonaparte a répondn que, quant à ce dernier cas, il était le plus réservé possible, et qu'il était loin d'accepter *toutes les avances qu'on lui faisait*.

Il s'occupe de projets d'agrandissement et d'embellissement du parc de Saint-Cloud. Il achète tout à l'entour des propriétés à des prix exorbitants ; il dispose du trésor de la France.

N

On écrit de Genève, à *la Nation*, de Bruxelles :

« On tenait cachée à la mère de Charlet la fin tragique de son fils, et, dans ce moment, elle l'ignore encore ; terrible situation pour une mère !

» Si elle n'a pas reçu ce coup terrible, cependant, il n'a pas dépendu de nos catholiques du Sonderbund. Un prêtre, un prétendu disciple du Christ, dont toute la mission est d'apaiser les douleurs, a osé écrire à la malheureuse mère une lettre dont j'ai retenu le sens sinon les termes : « Le malheureux a demandé, plusieurs fois, » la permission de vous faire ses adieux. L'autorité a » dû lui refuser cette consolation suprême. Mais, ce qui » doit consoler sa pauvre mère, c'est sa conversion, en » face de la mort, à l'église catholique romaine. Oui, » Charlet a rempli ses derniers devoirs, et son dernier » vœu, la dernière volonté du mourant a été que sa » mère bien-aimée embrassât la même religion, afin que » leurs âmes ne fussent point séparées à la droite du » Père Éternel. »

« *Signé* : PENAL, prêtre. »

Cette lettre a été heureusement interceptée. Cela a épargné un grand chagrin à la mère de Charlet et em-

pêché une calomnie infâme de la frapper plus cruellement peut-être que la sinistre nouvelle. Je puis dire et bien haut : *calomnie* ; car Charlet, lui-même, a répondu, sans s'en douter, à cette calomnie qu'il semblait prévoir. Cette fois, c'est une copie textuelle que je vous transmets. Avant de mourir, Charlet écrivit à Ph. Ch......, poète et son ami. Voici sa lettre :

« Mon cher ami,

» J'ai pu faire crayonner ces lignes par un brave qui
» serait compromis si je te disais son nom. C'est demain
» ou après-demain que l'heure fatale arrive. Embrasse
» tous nos frères en démocratie ; dis-leur que j'ai eu
» la force, malgré les liqueurs versées dans mes ali-
» ments, de résister aux tortures des prêtres, — que je
» meurs innocent et sans avoir voulu dénoncer per-
» sonne, malgré les promesses de grâce et de départ
» avec de l'or, — que le prêtre veut, malgré moi, me
» faire baiser le Christ, mais que je l'embrasse comme
» notre maître en démocratie.

» Adieu à ma mère qui nous a appris à mourir pour
» nos frères. Adieu ! on vient.

» CHARLET. »

« J'ai copié cette lettre sur l'original couvert de nos larmes. J'ai vu le voiturier qui l'a emportée à l'ami de Charlet ; il est prêt, en toute circonstance, à témoigner de ce que j'avance. Je le connaissais pour un digne et solide citoyen qui mérite toute confiance. Cette lettre écrite au crayon est pour nous une relique ?

» O triste effet ! ô fureur ! Mais, espérance ! le sang des martyrs est fécond. »

FIN DES NOTES


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02612 8333

